This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491342

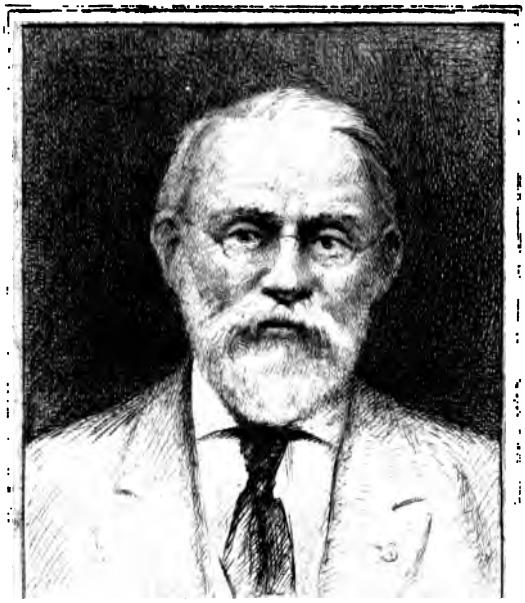

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

N5
L61
.R456

1re Année. N° 1. 1er mars 1873

REVUE POITEVINE

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE

Rédacteur en Chef : JULES DEMOLLIENS

Il est rendu compte de tout ouvrage dont on aura déposé un exemplaire.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Chaque écrivain est rigoureusement responsable des articles qu'il signe.

BUREAU DE LA RÉDACTION : 20, RUE NEUVE-DE-LA-BAUME.

On s'abonne chez tous les Libraires.

Dépôt général chez M. DAUVIN, rue des Halles.

PRIX POUR SIX MOIS :

Poitiers, 6 fr. — Hors Poitiers, 7 fr. 20. — UN NUMÉRO, 60 c.

POITIERS

IMPRIMERIE DE A. DUPRÉ

RUE DES HAUTES-TREILLES, 13.

1873.

SOMMAIRE :

Introduction. . . . . SÉNÉMAUD.

Les Finesses de Croutelle. . . . . L.-F. BONSERGENT.

Biographies et Bibliographies poitevines. . . Vte DE LASTIC ST-JAL.

Une Tache (roman). . . . . J. DEMOLLIENS.

Science de la vue. . . . . H. HIVONNAIT.

Cigarette (poésie). . . . . A. MERCIER.

La Ballade du Crieur public (fantaisie). . . P. M.

Échos. . . . . +++

Periodica
Rifiv.
4°-20-31
21367

N° 1. — 1re année. 1er mars 1873.

REVUE POITEVINE

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE

Rédacteur en chef : Jules DEMOLLIENS.

Chaque Écrivain est rigoureusement responsable des articles qu'il signe.

La lettre suivante exprimant parfaitement nos sentiments et nos idées, nous aimons à la placer au frontispice de notre *Revue*.

Le drapeau indiqué par M. Sénémaud sera le nôtre.

A Messieurs les fondateurs de la Revue Poitevine.

Messieurs,

Lorsque vous êtes venus me proposer de m'associer à votre œuvre et me faire connaître l'intéressant personnel de votre rédaction, je n'ai vu en vous qu'une réunion modeste de jeunes inspirés, se défiant peut-être un peu trop de leurs forces à faire seuls le premier pas sur le terrain mobile et capricieux de la publicité ; alors je me suis trouvé flatté de votre confiance.

J'ai cependant hésité ; car, je vous le déclare, je ne suis pas savant. Un peu d'expérience est la seule science que je possède, et je sais combien il est dif-

ficile, en province, de mener à bonne fin une œuvre quelconque, et surtout une œuvre scientifique et littéraire.

Que si vous vouliez bien dire un peu de mal de Pierre ou de Paul, oh! très-certainement vous pourriez compter sur l'approbation de Joseph ou de François.

Que si vous vouliez faire ascension dans les hautes régions de la politique, y attaquer vivement et même outrageusement vos adversaires, sur ce terrain encore vous ne manqueriez pas d'applaudissements.

De même, si vous voulez entrer dans le domaine des croyances soit morales, soit religieuses, — que vous les défendiez ou que vous les combattiez, — vous trouverez toujours au moins un camp pour vous accueillir, et peut-être même des abonnés...

Mais votre volonté bien arrêtée est de ne contrarier personne, de n'outrager personne, et de laisser à chacun, et en toutes choses, son libre arbitre. Vous ne voulez avoir d'autre maître que Dieu, d'autre guide que votre conscience, d'autre cri de ralliement que celui de : Vive la France! — Vous me l'avez dit...

Vous êtes jeunes et vaillants, sans fraude et sans embûches; vous êtes sans égoïsme, et votre œuvre sera consciencieuse et désintéressée.

Vous êtes fiers, et elle sera libre;

Vous êtes bien nés, et elle sera courtoise;

Vous êtes studieux, et elle sera instructive.

Votre unique préoccupation est d'*être* et de *faire*... Bravo! c'est le feu sacré!

O mes jeunes amis, qu'il y aurait là de titres au succès! Mais n'y comptez pas trop, car il y a partout

des ingrats, des envieux, des indifférents, des médisants,

Excepté peut-être à Poitiers.

Et, du moins, vous aurez fait chose louable en fuyant la terre plate de l'oisiveté. — Vous aurez fait œuvre virile en secouant la torpeur et l'insouciance qui ne vont qu'aux âmes faibles; et, dût votre projet n'être ni compris ni secondé, vous trouverez toujours, dans son accomplissement, un immense profit, qui, tout en n'enlevant rien aux travaux plus sérieux de la profession que vous voudrez embrasser, saura remplir votre cœur et votre esprit des douces et pures joies de l'étude, cette sœur de bon secours qui ne trahit jamais en caressant, qui soulage de tous les maux, qui console de toutes les peines, qui parfume de ses fleurs et enrichit de ses fruits.

Alors donc, mes jeunes amis, je consens, et je consens de grand cœur, à mettre ma main dans la vôtre et à rentrer, — quoi qu'en en connaissant bien les fondrières, — dans ce difficile et séduisant labyrinthe de la publicité, qui n'offre qu'enchantement aux premiers pas que l'on y fait, où toutes les feuilles sont vertes, tous les gazons fleuris, tous les aspects riants, mais où il y a aussi des piéges à éviter.

J'y consens, car vous n'avez encore au cœur que de divines inspirations et de printanières rêveries, n'écoutant que l'oiseau qui chante au bois, l'amour qui chante au cœur, et les saintes harmonies de la création qui enthousiasment l'âme.

J'y consens, — car, en vous comme autour de vous, tout n'est que prisme et poésie, — âge heureux que le vôtre, où toutes sortes de beautés frappent inces-

samment tous les regards, où toutes sortes de prurits mènent à toutes sortes de curiosités, où l'on est encore sous le souffle de Dieu, mais plus déjà sous le doigt de l'ange gardien qui tend à s'échapper !...

Hélas ! et vous entrez dans la carrière par un temps bien obscur, par un temps bien mauvais. Vous y entrez pleins d'une noble audace et d'une sainte confiance, quand de tous côtés souffle le vent de l'égoïsme et des plus avilissantes cupidités.

Tout se pèse, tout se compte, tout s'échange, tout se prête ou se vend à faux titre et à faux poids : tant un salut, tant un service, tant une conscience... Ah ! oui, vous avez besoin que quelqu'un qui s'est promené parmi toutes ces misères puisse vous indiquer un peu le droit chemin pour les éviter ; et je vous remercie d'avoir tourné vers moi un regard confiant.

Car je suis vieux ! Et quand je vous verrai tout donner pour ne rien recevoir, faisant cœur de tout et argent de rien ; quand je vous verrai prêts à devenir la proie de cette tourbe immonde d'agioteurs en toutes choses, dont toute pensée n'est qu'un calcul, dont toute action n'est qu'un prêt à usure, et qui de la table sainte elle-même ne ferait qu'un comptoir d'escompte, alors je serai là pour vous dire : alerte ! et méfiez-vous !...

Et vous m'écouterez, car pendant plus d'un demi-siècle j'ai parcouru la vie ; hélas ! et je m'y suis plus d'une fois égaré. J'ai vécu en plein monde, en pleine illusion, en plein aveuglement.

Comme vous, j'ai eu la foi en toutes choses, et j'ai laissé de ma laine à presque tous les buissons de la route.

Mais je n'ai plus aujourd'hui de tentations mondaines, plus aucune ambition, plus aucun amour rêveur, plus rien enfin de ce qui trouble et qui fait qu'on s'égare : je suis tout ce que j'étais appelé à être, tenant à l'estime de ceux qui me connaissent, fort peu au jugement de ceux qui ne me connaissent pas. — Évoquer autrefois, sourire à hier, et ne pas craindre demain, voilà le cercle étroit où désormais ma vie est enfermée. Je puis donc m'entendre avec vous.

Comme vous, enfant, j'ai aimé ma mère; jeune homme, j'ai tout aimé; homme, je n'ai plus guère aimé grand'chose, et j'en ai peut-être encore moins estimé.

J'ai vu des ascensions, j'ai vu des chutes, de grandes fortunes et de grandes misères; j'ai vu des fous, j'ai vu des sages, — et ceux-ci, le plus souvent, moins écoutés que ceux-là; — j'ai vu des Ratons, des Bertrans, des Macaires; — j'ai vu les grands; j'ai vu le peuple, ses meneurs, ses flatteurs, qui ne cessent de lui dire qu'il est beau, qu'il est grand, qu'il est roi.., ne songeant qu'à se gausser de lui, ne le cajolant que pour mieux l'attraper, ne le léchant que pour mieux le mordre, et ne visant qu'à étouffer en lui ses meilleurs et ses plus généreux instincts.

Et, ayant vu tout cela, je puis dire à celui-ci son nom, à celui-là son fait, à chaque chose sa valeur, à chaque soleil d'où viennent ses rayons, à plus d'un niais pourquoi il baye au vent, à plus d'un mouton pourquoi il a été tondu.

Vous voyez bien que, sans être un oracle, je sais où est Carybde, je sais où est Scylla, et que, vieux oiseau

voyageur, je puis enseigner aux jeunes couvées où sont les pipeaux, où est la glu; où est l'abri, quand il pleut — ailleurs que sous les gouttières.

Mais pourquoi, dira-t-on, de sinistres présages? et ne croirait-on pas que nos aimables touristes vont tenter l'ascension du Mont-Blanc, et se diriger vers le cap des Tempêtes?

Qui le sait!

Les écueils sont partout, et c'est surtout quand le ciel est bleu qu'il faut sonder la mer.

Qui sait ce que peut avoir d'influence sur leur destinée ce premier essai de leur force? qui sait où peut conduire le premier pas que l'on fait sur une route inconnue? Une obole que l'on y trouve y fait rêver un trésor, un petit succès un grand, et c'est ainsi que, sans y prendre garde, on peut se trouver profondément entraîné. — Alors il ne peut donc pas être indifférent de bien connaître les détours et les aspérités des voies où l'on s'engage. La critique et l'observation seront un fruit de leurs pages, et je dois avant tout les prévenir que ce que l'homme pardonne le moins, c'est qu'on ait l'air de vouloir lui apprendre quelque chose.

O mes chers laborieux, évitez cet écueil. — Avant tout, soyez de votre âge; que votre travail soit sérieux, mais qu'il ne sente pas trop l'huile! que votre œuvre toujours soit jeune et aimable, et vous aurez pour vous tout ce qui est aimable et jeune: vos amis, vos camarades, qui, loin d'être vos jaloux, seront vos émules, comprenant bien que votre cause est la leur, vos succès leurs succès, et qu'entre vous et eux il y a solidarité d'estime, esprit de corps — bon esprit.

Et vous serez, en même temps, approuvés et sou-

tenus par tous les hommes de cœur et de noble entendement, — je vous le promets, — car je sais bien que la flamme sacrée n'est pas encore toute éteinte au cœur de notre cité.

Et déjà, est-ce que les noms des Bourbeau, des Ernoul, des de Curzon, des de la Marsonnière, des Chaignet, des Paulz-d'Ivoy, auxquels il faut ajouter MM. le préfet de la Vienne, de la Rochethulon, Gusman Serph et Laurenceau, députés, inscrits aux premiers rangs de vos souscripteurs, ne sont pas le plus flatteur et le plus honorable encouragement que vous pouviez ambitionner ? est-ce qu'ils ne sont pas aussi une certitude que d'autres sympathies vous attendent?

« *Et numerantur et ponderantur.* »

Mais il est un écueil, ô mes jeunes amis, qu'il faut surtout que vous sachiez éviter.

Ah ! gardez-vous, et avec une ferme résolution, de jamais entrer dans les champs de la politique. Ils sont parfois bordés de buissons verts et fleuris, mais qui cachent à leur pied des ronces et des épines dont la piqûre est toujours venimeuse et souvent mortelle. — Exemple :

Ils étaient deux ! tous les deux l'honneur et la plus grande gloire des lettres françaises ; tous les deux acclamés, proclamés, assis au pinacle, et encensés tant qu'ils ont su borner le cercle de leur ambition et de leur renommée. Mais un jour, ces deux hommes, ou plutôt ces deux génies, cédant, par fol orgueil, aux hallucinations d'une enivrante et tapageuse popularité, après avoir abandonné les doux sentiers de la poésie, sont venus se lancer aux flots tumultueux

de la politique, où, sans doute, ils cherchaient un plus éclatant fleuron pour leur couronne, et où ils n'ont, hélas ! trouvé qu'amertume et désenchantement, larmes et sanglots, en y perdant l'équilibre, le repos, presque la raison, et jusqu'à l'ombre du bonheur.

Écoutez ce que le chantre des *Méditations* disait au chantre des *Châtiments :*

« Nous avons fait tous deux d'illustres naufrages. L'un a échoué sur un bel écueil, au milieu du libre Océan ; — l'autre sur la vase d'une ingrate patrie, découragé, trouvant les hommes toujours les mêmes dans tous les siècles, et n'attendant d'eux, dans l'avenir, que l'éternelle vicissitude de leur nature qui naît, qui se remue, qui se répète et qui meurt pour se répéter jusqu'à satiété. »

Est-ce ainsi qu'eût parlé Lamartine, s'il n'eût jamais chanté que ses immortelles mélodies ?

Est-ce que Victor Hugo eût jamais fait naufrage, s'il n'eût chanté que sa *Prière pour tous ?*

Donc, encore une fois, travaillez pour vous distraire, pour vous égayer, pour vous soustraire au temps perdu, et ressouvenez-vous quelquefois de la réponse que fit à Benjamin Constant, sous le premier empire, un homme qui, en même temps qu'il faisait des souliers, faisait des tragédies cornéliennes qui faisaient trembler le grand empereur.

Benjamin Constant, qui l'aimait, eut peur un moment, et s'effraya pour lui de ses excursions périlleuses hors des voies de sa destinée naturelle : — « Tranquillisez-vous, lui répliqua cet homme qui

s'appelait François, je fais des tragédies pour m'amuser et des souliers pour vivre. »

Cet homme était un sage.

Que votre œuvre donc, mes jeunes amis, n'entrave en rien vos destinées naturelles ; qu'elle les comble au contraire et les serve, en ajoutant au sérieux et utile emploi de votre temps une agréable distraction pour vos loisirs, un ornement pour votre esprit, le contentement de vous-mêmes et l'estime de tous.

C'est mon vœu ; — c'est mon espoir.

SÉNÉMAUD.

LES FINESSES DE CROUTELLE.

—

Lorsque, dans nos contrées, on veut se moquer d'une défaite maladroite qui ne saurait faire prendre le change, ou d'un mensonge par trop naïf, on a coutume de dire : *c'est une finesse de Croutelle cousue de fil blanc*, pour indiquer la grossièreté de l'artifice.

Si l'on s'en rapporte à la tradition populaire qui a cours à cet égard, le point de départ de ce dicton proverbial, si fréquemment employé tant à Poitiers que dans un rayon assez étendu autour de cette ville, paraît avoir été motivé à une époque déjà éloignée de nous par un jeu de mots latin qui fut trouvé plaisant et fit fortune.

Je suis loin de contester que cette origine puisse être vraie par rapport au quolibet en question ; mais à coup sûr, la dénomination railleuse : *c'est une finesse de Croutelle*, s'est traîtreusement substituée à une locution primordiale

prise dans un tout autre sens. En effet, dès le XVIe siècle, ainsi que je le prouverai plus loin, on disait pour exprimer l'idée de certains ouvrages d'une forme minuscule : *ce sont des finesses de Croutelle.* Mais ce n'est pas malheureusement ni la première ni la dernière fois que des choses très-sérieuses et très-dignes d'être respectées verront leur réputation s'éclipser devant une jocosité, tant il est vrai que souvent le ridicule peut venir se substituer à une renommée qui paraissait devoir glorieusement traverser les âges.

Je reviens au jeu de mots latin dont j'ai déjà parlé. On prétend donc qu'après la construction du pont de Croutelle, une inscription latine ainsi conçue : *Hic pons factus est anno..*, fut gravée sur ce pont pour indiquer la date de sa création. Il peut paraître assez invraisemblable qu'on ait cru devoir déployer ce luxe épigraphique par rapport à l'édification d'un pont qui n'a rien de bien monumental et traverse un très-faible cours d'eau ; mais ce qui, selon moi, autorise encore plus à douter de la réalité du fait, c'est que, s'il est vrai que tout le monde connaît, au moins par ouï-dire, la teneur de l'inscription latine précitée, personne, que je sache, n'est à même de préciser la date qui en formait le complément : or, ce me semble, c'était un point assez essentiel à connaître pour qu'on ne dût pas négliger d'en garder le souvenir.

Contestant donc l'existence de l'inscription lapidaire qui joue un si grand rôle dans notre légende, je me contenterai d'admettre qu'anciennement un plaisant aura cru devoir établir à l'aide de la pointe d'un couteau sur le pont de Croutelle la malencontreuse inscription latine précitée, en ayant le soin malicieux d'ajouter sur l'i du mot *hic* un accent circonflexe très-nettement accentué, afin que tous ceux qui connaissaient le latin, s'ébaudissant grandement à cette lecture, pussent s'écrier en riant aux éclats : Oh ! la

plaisante chose : il fallait venir à Croutelle pour apprendre que ce pont avait été fait ici !...

Ceux qui aiment à tourner les choses en ridicule, et le nombre en a toujours été très-grand, ne manquèrent pas de se dire : *si non vero, ben trovato.* Personne, au contraire, ne paraît avoir cherché à défendre l'honneur des habitants de Croutelle, qui, soit dit en passant, ne sont ni plus gauches ni moins intelligents que ceux de bien d'autres localités aussi petites que la leur ; et c'est ainsi qu'une mauvaise plaisanterie imprima sur leur front ce malencontreux stigmate de simplicité par trop grande qu'ils ne méritent certes pas.

Cet état de choses n'a duré que trop longtemps, et le moment de le faire cesser est arrivé. Je vais donc, dans l'intérêt de la vérité méconnue depuis plus de cent cinquante ans, détruire ce vain échafaudage de plaisanteries malsonnantes pour remettre en lumière une vérité dont l'oubli complet est un fait inexplicable. Comme je l'ai déjà dit, la primitive locution proverbiale : *ce sont des finesses de Croutelle*, eut autrefois une signification très-élogieuse. Ses titres de noblesse datent de loin ; car je vais prouver qu'elle avait été adoptée dès le XVIe siècle, pour montrer en quelle estime on tenait alors les produits de l'industrie de ce bourg que certains ouvriers tourneurs avaient mis en grand renom, tant leur habileté de main était extraordinaire et surprenante.

A cet effet, j'invoquerai d'abord le témoignage du célèbre protestant Théodore de Bèze, qui, dans le tome Ier de son *Histoire des églises réformées au royaume de France* (1), p. 763, s'exprime ainsi : « A Poytiers, un horrible désordre suruint au mois de juillet 1561, s'estant éleuée une bande de jeunes gens, partie escoliers estrangers, partie de la ville, qui

(1) Anvers, Jean Remy, 1580, 3 vol. in-8°.

furent appelés les *sifflars*, d'autant qu'ils portoient au col certains petits sifflets qu'on appelle de Crovstelle, qui est un bourg près de la ville, renommé pour l'artiffice de telles marchandises. » Cette page burlesque et passablement triviale, tant de l'histoire de Poitiers que de celle de notre École de droit, ne manque certes pas d'intérêt; mais, outre qu'elle est assez longue et un peu scabreuse à raconter, elle m'éloignerait plus que je ne le veux de mon sujet. Je laisse donc à ceux de mes lecteurs qui voudront la connaître en détail le soin d'en achever le récit circonstancié dans l'ouvrage précité.

Je citerai en second lieu les œuvres de Jacques et de Paul Contant père et fils, maîtres apothicaires à Poitiers (1). Dans ses commentaires sur Dioscoride, Jacques Contant dit, en parlant du bouys (buis) : « Il s'en faict de toutes sortes d'ouvrages, tant grands que petits, tant au tour qu'autrement, taillés et historiés, et ce au mont de Sainct-Claude, où il croist quantité de bois de buys. Il s'en trouve aussi en plusieurs lieux, desquels on faict d'excellens ouvrages, et entre autres au fameux, excellent et renommé bourg de Croustelles, près Poictiers, auquel lieu habite la perle de tous les tourneurs, à faire toute sorte de menu mesnage, utenciles (ustensiles) de boys de buis pour faire une œconomie et service de maison. Aussy il s'y fait des instrumens de musique percés à jour, comme cornets à bouquin, haut-bois, cornemuses, chèvres sourdes, flageols, piffres (fifres) et flustes, dont le bois, qui est excellent et qui rend l'harmonie et le son plus mélodieux, est le buys. Il se fait aussi audit lieu de Crostelles diverses sortes de jeux de buys, comme quilles et boulles; et, en outre, ils fabriquent industrieusement des jeux de quilles avec la boulle, faits d'yvoire, qui ne pesent les neuf quilles, la pi-

(1) Poitiers, Julien Thoreau, 1628, in-f°.

rouette et la boëte qu'un grain de froment, chose quasi incroyable qui ne le verroit. »

A coup sûr, ou je me trompe fort, ce doivent être ces jeux microscopiques, fabriqués en ivoire, et sur le compte desquels Jacques Contant s'extasie d'une manière si admirative, qui ont fait adopter dans le temps, lorsqu'on voulait parler de choses aussi surprenantes, le primordial dicton populaire, pris alors en si bonne part : CE SONT DES FINESSES DE CROUTELLE. Au surplus, c'est également l'opinion que Dreux-Duradier exprime dans sa *Bibliothèque historique du Poitou*, et je la crois tout à fait indiscutable.

Comme l'auteur que je viens de citer, je m'étonne et regrette que Jacques Contant n'ait pas transmis à la postérité le nom de l'habile ouvrier qui confectionnait ces petites merveilles. A coup sûr, les habitants de Croutelle tiendraient bien plus à le connaître qu'à savoir celui du mauvais plaisant dont la main a, dit-on, adultéré l'inscription latine de leur pont et fait tourner en dérision et *gaudisserie* une locution si bien faite d'abord pour flatter leur amour-propre patriotique.

De son côté, Paul Contant s'exprime ainsi (page 42) dans son *Jardin et cabinet poétique*, à propos d'un chose très-curieuse qui paraît être, aussi elle, d'origine croutelloise.

Voici dans quels termes il en parle :

Tesmoing ce rare chien de huict pieds, quatre oreilles,
Qui n'a qu'un œil au front (merveille des merveilles),
Monstre que m'a donné la libérale main
Du sieur de la Boëssière, archite poitevin,
Timanthe sans esgal, dont la dextre savante
Faict tout ce que nature à nostre œil représente.

Comme cette curiosité se trouve confondue dans le *Cabinet* de Paul Contant parmi un grand nombre de phénomènes naturels, on pourrait croire, au premier abord, qu'il doit en être ainsi pour elle ; mais ces expressions :

Archite poitevin,
Timanthe sans esgal, dont la dextre savante
Faict tout ce que nature à nostre œil représente,

font voir clairement, selon moi, qu'il s'agit ici d'un objet imité manuellement : je suis donc complétement d'accord avec Dreux-Duradier pour admettre que c'est bien un morceau de sculpture que Paul Contant décrit avec tant de complaisance.

En effet, Archytas de Tarente, qui vivait 408 ans avant Jésus-Christ, fut un philosophe pythagoricien célèbre, à la mémoire duquel Horace a consacré la XXIIIe de ses Odes. Il était excellent mathématicien et habile mécanicien, et l'on rapporte qu'il avait fait une colombe de bois qui volait. Quant à Timanthe, qui était contemporain de Philippe, roi de Macédoine, c'était un peintre grec très-distingué, dont Pline le Naturaliste vante les ouvrages, tout en en décrivant quelques-uns. En comparant le sieur de la Boëssière à Archytas et à Timanthe, ce qui n'est pas un mince éloge, Paul Contant veut sans doute faire entendre que cet habile homme était à la fois mécanicien, peintre et peut-être mathématicien.

Il y a sans doute beaucoup d'exagération dans cette appréciation ; mais cela n'empêche pas que le sieur de la Boëssière n'ait pu être un homme distingué dans son temps. J'ignore quel pouvait être son nom patronymique ; toutefois, en faisant de nouvelles recherches, je ne désespère pas de parvenir à rencontrer quelques renseignements sur lui, et peut-être saurons-nous alors si l'auréole de gloire dont Paul Contant a entouré son nom doit se refléter sur le bourg de Croutelle.

Dreux-Duradier se demande, d'une manière dubitative à la vérité, si ce ne serait pas lui qui aurait confectionné ces jolis petits jeux microscopiques en ivoire dont il est question plus haut : je dois dire que cela me semble au moins fort douteux, attendu qu'ils paraissent être sortis de la main d'un simple ouvrier.

A toutes les preuves précédemment établies, il convient

d'en ajouter une autre : je la puise dans le tome XXIX, page 43, de la collection des documents historiques recueillis par dom Fonteneau. Elle figure dans les extraits des manuscrits relatifs à la basse Marche, colligés par MM. Robert, du Dorat. Ce paragraphe est ainsi conçu : « L'on fait état de plusieurs choses du Poitou, à sçavoir des ouvrages de Croutelle qui sont gentils soit pour meubles, parements d'autel et cabinets d'estudes ; des couteaux, sizeaux, étuits, rasoirs, bistourits, lancettes et autres de coustellerie de Chastellerault. Louis Coulon, en son *Ulysse françois*, dit que dans les masures d'un vieux château hors de la ville de Châtellerault, se trouvent de petites pierres qu'on nomme diamans de Châtellerault qui, étant polis, ont beaucoup de rapport à de vrais diamants. »

Maintenant on peut se demander ce que sont devenus tous ces objets curieux qui, dans des temps déjà très-reculés, ont fait obtenir au bourg de Croutelle une réputation bien méritée pour la confection d'ouvrages faits au tour, tant microscopiques que de plus grandes dimensions. Il est pour ainsi dire impossible qu'ils aient tous péri, surtout les instruments de musique : je me plais donc à espérer que quelques épaves de ce genre de produits, qui a dû être nombreux, pourront se retrouver dans les cabinets de certains cellectionneurs. Si leur provenance est un jour bien déterminée, nous saurons alors à quoi nous en tenir sur le mérite de la lutherie de Croutelle et sur la bonté et le degré de fini de ces instruments. Toutefois, jusqu'à preuve contraire, j'incline à croire que les diverses variétés de ceux dont parle Jacques Contant étaient plutôt à l'usage des villageois qu'à celui des citadins.

J'ajouterai, en terminant, que, la route royale de Paris à Bordeaux ayant été créée vers 1720, pendant l'administration du duc d'Orléans, régent du royaume, ce doit être à cette époque, au plus tôt, que l'on a dû reconstruire le

pont de Croutelle. La plaisanterie qui a fait dévier de son véritable sens la locution proverbiale qui m'a suggéré l'idée d'entreprendre ce travail ne saurait donc, selon moi, être reculée plus loin. Il est probable qu'à cette époque Croutelle ne possédait déjà plus depuis longtemps de tourneurs habiles, et c'est ce motif qui aura fait trouver plaisant d'attribuer à une cause tout à fait différente, et si diamétralement opposée à l'autre, le vieux dicton dont la véritable et louangeuse signification n'aurait jamais dû être mise en oubli.

L.-F. Bonsergent.

BIOGRAPHIE ET BIBLIOGRAPHIE POITEVINES.

—

L'étude n'appartient pas à tel âge, telle condition, telle disposition ou habitude de l'intelligence : c'est une loi imposée à notre esprit, comme la loi du travail est imposée à notre corps ; pour l'esprit humain, vivre c'est acquérir, acquérir c'est étudier.

Voyons les diverses phases de l'existence humaine. La première enfance recueille les paroles maternelles, qui, aidées d'une sorte de révélation d'en haut, prennent chaque jour un sens plus complet et mettent peu à peu cette intelligence naissante dans la possibilité de se manifester à elle-même et de se reconnaître, pour ainsi dire, dans ce monde où Dieu l'a placée.

Quelques pas encore, et les connaissances humaines seront présentées à cet esprit adolescent sous une forme moins élémentaire ; elles développeront

cette aptitude innée de l'homme pour la science acquise au prix de l'étude.

Et cet âge de la jeunesse, auquel on aspire avant de l'atteindre, et que l'on regrette quand on l'a dépassé, ne serait-il qu'un temps abandonné à la fougue des passions et à une indépendance sans règle et sans frein ? n'est-il pas, au contraire, celui des nobles et hardies aspirations vers la science ? Pour le jeune homme, le voile éternel dont la vérité se couvre semble toujours prêt à s'entr'ouvrir, et, dans ses songes, il voit, comme les hommes des anciens temps, descendre devant lui cette échelle mystérieuse et brillante qui rattache le ciel à la terre. Il sent qu'à l'étude seule il appartient de lui en faire franchir les degrés, et il s'y livre avec cette ardeur qui le pousse vers tout ce qu'il entreprend.

L'âge mûr est aussi celui de l'étude ; arrivé au milieu du trajet de la vie, l'homme en subit plus que jamais les nécessités : ses études deviennent pratiques et se dirigent vers son utilité particulière ou vers l'avantage de la société dans laquelle il se meut. C'est sous cette influence que le savant devient industriel, que le diplomate s'applique à l'art de dissimuler sa pensée, la femme à l'art de plaire, que le militaire acquiert la science de la parole, que le philosophe, l'historien, le poète même se font hommes d'État. Ce changement de direction exige des connaissances nouvelles, et l'homme continue sa route en étudiant toujours.

Et la vieillesse ne puise-t-elle pas dans l'étude ses consolations, et n'en recueille-t-elle pas le fruit ? Empressons-nous de reconnaître le mérite de tant

d'illustres esprits qui, avant de s'éteindre pour ce monde, y jettent une lumineuse clarté. Pour ces hommes d'élite, les derniers jours de la vie sont embellis par l'étude, et c'est alors qu'armés de leur expérience et de leur érudition, ils cherchent à léguer à la postérité un durable monument de leur passage sur la terre.

Qu'on y prenne garde toutefois : le premier fruit de l'étude n'est pas la science, c'est l'orgueil. La science ne vient qu'après, et l'orgueil du demi-savoir veut être libre. C'est cette passion terrible qui faisait écrire ces paroles de Luther : « Qui ne sait que, sans l'orgueil, on ne peut rien entreprendre de neuf? » Cette maxime impie bouleversa le XVIe siècle. On commença par l'Église pour arriver à la société, et les écrivains encyclopédistes du XVIIIe siècle élevèrent l'esprit humain à la dernière période de l'orgueil en proclamant sa suprématie et l'indépendance de la pensée.

La véritable science tend à reprendre le rang que l'orgueil a usurpé. On revient insensiblement à l'amour de l'étude sérieuse, et, s'il est vrai qu'elle soit une des vocations naturelles de l'homme, il est de sa nature aussi de varier l'objet des affections qui captivent l'âme et la poussent.

Pour les uns, Dieu et l'humanité sont le mobile unique d'un sacrifice entier et absolu : ceux-là deviennent des saints et des héros.

D'autres consacrent leur vie à la patrie, et la patrie reconnaissante inscrit sur leurs tombeaux le titre de grands hommes.

Le dévoûment à la cité ne reste pas non plus sans

récompense, et des voix éloquentes lui rendent un jour, aux applaudissements de la foule, le noble hommage qui lui est dû.

Essayons, pour notre faible part, d'appeler l'attention publique sur des noms trop oubliés, sur des personnages dont l'existence studieuse a jeté quelque lustre sur notre province; peut-être trouverons-nous dans la vie de ceux qui ne sont plus des leçons utiles, un enseignement instructif dont la génération présente pourra profiter. Elle y verra souvent que les innovations les plus heureuses sont surtout repoussées et combattues, mais aussi que l'énergie brave l'envie, et que la persévérance en triomphe.

A tout seigneur tout honneur. Nous commencerons ces études historiques et bibliographiques par les créateurs du journalisme en France; car c'est à deux Poitevins que le journal politique et le journal scientifique doivent leur naissance. Du premier, Dreux-Duradier parle en peu de mots; du second, il ne dit rien. Nous essayons de réparer cette lacune et cette omission.

Vicomte DE LASTIC SAINT-JAL.

UNE TACHE

ROMAN

CHAPITRE PREMIER.

C'était par une belle matinée de printemps. Les bourgeons poussaient aux branches, et les oiseaux chantaient en becquetant l'herbe verte.

Le soleil apparaissait à peine à l'horizon, et la magnifique promenade de... était à peu près déserte.

Seul, un homme d'un certain âge se promenait à cette heure matinale.

Il touchait à la soixantaine ; mis avec recherche, il avait encore une allure crâne et juvénile.

En marchant, il décrivait une ligne bizarre, enjambant brutalement les plates-bandes, écrasant les pelouses sans y prendre garde, le cou tendu, la bouche béante, l'œil fixe.

Au premier abord, on eût dit d'un fou. En s'approchant de lui, tout s'expliquait.

Il suivait avec anxiété les moindres mouvements d'une jeune fille qui venait de passer à peu de distance de lui.

La jeune fille était grande, svelte, élancée, bien prise, admirablement belle.

Sa toilette, sans être d'une élégance recherchée, révélait une certaine coquetterie ; et pourtant il y avait je ne sais quoi de triste, de découragé dans toute sa personne.

Elle n'avait pour toute coiffure que les lourdes tresses de ses cheveux blonds, que la rapidité de sa marche avait dénouées et qui flottaient sur ses épaules.

Toutes les lignes de sa physionomie triste et soucieuse accusaient une souffrance secrète. Parfois ses lèvres douloureusement contractées s'entr'ouvraient pour laisser échapper un sanglot ; et, sous ses longs cils, ses yeux rougis et secs brillaient d'un éclat fiévreux, étrange.

Elle marchait d'un pas vif, nerveux, saccadé, insou-

ciante à tout, la tête rejetée en arrière, avec ce sombre laisser-aller des gens désespérés qui n'attendent plus rien du monde.

Elle retourna plusieurs fois sur ses pas. Évidemment, elle cherchait quelqu'un.

A ce moment, un enfant passait en sifflant, le carton au dos, le panier au bras. Il traversait la promenade pour se rendre à l'école.

La jeune fille l'appela.

— Mon petit, lui dit-elle, veux-tu porter ces lettres à leur adresse ?

— Oui, répondit simplement l'enfant en la regardant de ses grands yeux bleus étonnés. — Combien me payerez-vous ?

Elle prit les quelques pièces d'argent qu'elle possédait et les lui donna.

A la vue de cette générosité à laquelle il s'attendait si peu, l'enfant fit un mauvais sourire. Tout en s'en allant, il jeta les yeux sur les adresses : Madame Jacques Constant....., ce n'est pas cela, murmura-t-il..... M. Georges Linier..... Parbleu ! fit-il avec un geste malicieux.

L'inconnue reprit sa promenade ; elle se mit à marcher très-vite, sans regarder autour d'elle, et comme si elle cherchait à s'étourdir.

Parfois elle passait ses mains croisées sur ses yeux, se serrant le front avec angoisses ; puis elle les dénouait brusquement, et levait les bras au ciel en battant fièvreusement l'air de ses deux mains.

Le vieillard s'efforça de la rejoindre, mu par un pieux sentiment d'intérêt pour une douleur qu'il soupçonnait.

Il hâta donc le pas, et fut bientôt près de la jeune fille.

— De grâce, arrêtez-vous, ma pauvre enfant, s'écria-t-il en arrivant tout ému ; que vous est-il arrivé ? vos traits accusent une grande souffrance.

— Ah ! Monsieur, ne me suivez pas, interrompit-elle sans presque se détourner.

Et pourquoi, ma chère enfant ! reprit le vieillard ; je ne suis point un indiscret ; — mais vous avez des peines..., je le vois..., et mon âge me permet de m'intéresser à vous... : ayez confiance !...

La jeune fille le regarda.

— Merci, Monsieur, lui dit-elle avec émotion ; mes maux ne sont pas de ceux qu'une parole amie peut soulager...; par pitié, laissez-moi, je vous en supplie.

Mais l'honnête vieillard ne se découragea pas.

— Comment vous appelez-vous, mon enfant, lui demanda-t-il ?

— Camille Constant, dit-elle du bout des lèvres, en songeant à autre chose.

— Écoutez-moi, pauvre éprouvée, c'est Dieu peut-être qui m'envoie vers vous. Mon cœur est honnête, je vous le jure. Je vous quitte, puisque vous le voulez ; mais si jamais quelque danger vous menace et que vous ayez besoin d'un appui, songez à moi.

Il lui tendit sa carte, sur laquelle il y avait Hippolyte Villars.

Camille la repoussa doucement.

— Merci, dit-elle, je *n'aurai* bientôt besoin de personne...

Le vieillard eut un soupçon.

— Que voulez-vous dire ? demanda-t-il.

— Dieu le sait.

— Et moi aussi je le saurai, murmura en s'éloignant Villars dont la compassion ne faisait que s'accroître.

Mais son éloignement ne fut qu'une feinte. Il la suivit des yeux, et la voyant de plus en plus agitée : Il ne faut pas que je l'abandonne, se dit-il ; il y a là-dessous quelque malheur. Et vite il prit une petite allée détournée, hâta le pas et se trouva de nouveau devant elle.

— Encore vous, Monsieur, fit la jeune fille, je vous croyais...

— Toujours sur vos pas. Il est impossible que je vous quitte ainsi, mon enfant ; dans l'état d'exaltation où vous êtes, vous pourriez prendre quelque résolution dont vous vous repentiriez.

— Dont je ne me *repentirai jamais*, reprit-elle avec un pâle sourire triste comme un sanglot.

Villars tressaillit.

Ils sortirent de la promenade, et s'engagèrent dans la campagne.

Le soleil montait rapide à l'horizon. Le temps était splendide. Sur la route, près de la ville, il y avait beaucoup de monde. Quelques oisifs se promenaient ; la plupart allaient et venaient pour leurs affaires.

A ce moment, au milieu de ce mouvement, de cette activité, un triste tableau vint affliger leurs yeux : c'était un petit corbillard d'enfant, porté par deux hommes qui fumaient nonchalamment.

Il n'y avait pas de prêtres ; ils attendaient à la porte de la ville. Personne ne suivait le corps glacé de ce

pauvre petit être. Un ouvrier passa en chantant et ne se découvrit même pas.

Il y avait quelque chose de si lugubre, de si navrant dans l'aspect de ce cercueil recouvert d'un drap blanc, abandonné de tous, passant sans cortége, sans prières, silencieusement au milieu de cette activité, de ce mouvement, de ces chants, en plein soleil, que Camille en eut le cœur serré. Elle pâlit et se rapprocha tout effrayée du vieillard.

Oh ! c'est affreux cela, s'écria-t-elle, mourir ainsi abandonnée, sans une prière, sans une larme.

Elle resta rêveuse quelques instants ; puis, tout à coup, se tournant vers Villars :

— Vous vous dites mon ami, fit-elle d'une voix douce et triste ; oh ! je vous en supplie, si un jour vous appreniez que je suis morte, jurez-moi de ne pas me laisser aller seule là-bas, comme ce pauvre enfant.

Il y avait tant de douleur vraie et poignante dans ces quelques mots, que Villars en fut tout troublé et répondit simplement :

— Je vous le jure.

Il la considéra quelque temps en silence, comme s'il cherchait à lire sa pensée. Puis il reprit :

— Ma chère enfant, vous souffrez, et vous croyez que tout va finir pour vous, et vous vous désespérez pour quelque chagrin d'amour peut-être.

— Je n'aime personne, dit-elle en secouant la tête tristement.

— Pourtant ces deux lettres ?

— L'une d'elles est pour ma mère, l'autre pour un jeune homme que j'estime, mais que je n'aime point.

— Et lui vous aime sans doute ?

La jeune fille ne répondit pas, et ils recommencèrent à marcher silencieusement... Un instant après, Camille, continuant la pensée qui l'occupait :

— Non, non ! s'écria-t-elle, je suis libre sur la terre ; j'avais peut-être rêvé comme une autre quelque chose de plus doux que cette existence vide et égoïste : j'aurais voulu aimer ! mais ce que je cherchais ne s'est pas rencontré sur ma route ; alors je n'ai plus trouvé de jouissance que dans les extases de mes rêves jusqu'au jour où... Ah ! mon Dieu, mon Dieu ! fit-elle avec angoisses en se prenant le front entre ses mains.

— Et le réveil a été pénible, reprit Villars cherchant à distraire Camille de la pensée douloureuse qui l'accablait ; pourquoi vous désespérer pour cela ? Hélas ! vivre c'est rêver, mon enfant. Partout moi aussi j'ai poursuivi la blonde apparition de mes rêves et n'ai pu la rencontrer. En voyant passer une femme, je me disais : c'est peut-être *elle*. Et dès le lendemain... cherchons ailleurs, me disais-je ; et j'en rencontrais une autre..., et c'était toujours même dégoût, même vide affreux à l'âme. Ah ! combien longtemps j'ai cherché et je cherche encore... Hélas ! je n'ai pas encore aimé.

Camille ne répondit que par un pâle sourire.

A ce moment, ils étaient loin de la ville, ils suivaient un petit chemin longeant une prairie que baignait la rivière.

Lorsque la jeune fille vit que le vieillard, tout entier à ses souvenirs, ne la surveillait plus, elle s'échappa brusquement et traversa la prairie en courant.

Villars se mit à sa poursuite, mais elle avait de l'avance et courait plus vite.

L'eau, à cet endroit, dormait tranquille, limpide et profonde à donner le vertige.

Camille arriva au bord de la rivière et prit son élan. Villars poussa un cri.

Jules DEMOLLIENS.

(*La suite au prochain numéro.*)

SCIENCE DE LA VUE.

—

INTRODUCTION.

Une longue expérience et le désir d'être utile à tous nous ont porté à écrire un traité sur la science de la vue.

Nous avons pensé faire une nouvelle découverte, et, malgré cette fameuse sentence : *il n'y a rien de nouveau sous le soleil*, nous voulons démontrer que tout n'a pas été fait, tout n'a pas été dit, et qu'il reste encore des mines inépuisables à exploiter.

Assurément, il n'est pas donné à l'homme de comprendre entièrement et d'expliquer les merveilles créées à profusion par le Dieu éternel ; tout ce qu'il peut faire, c'est d'ajouter une nouvelle découverte à celles de ses devanciers et d'élargir le cercle des connaissances humaines.

Le but que nous nous proposons est de nous

occuper exclusivement de la vue, de la perfection des yeux, de tout ce qui a rapport aux formes, aux effets, aux couleurs.

Comme il est facile de s'en convaincre, notre tâche est immense, et elle serait bien lourde si nous ne comptions pas sur la bienveillance de nos lecteurs.

Nous lui demandons aussi toute son attention, car nous espérons trouver dans les différentes matières que nous voulons traiter des éléments nouveaux de curiosité.

H. HIVONNAIT.

CIGARETTE.

—

Revenant du bal, un soir avec Elle,
En avril, le long du ruisseau, très-tard,
Je parodiais, l'appelant : « Ma belle ! »
Ton *La ci darem*, ô divin Mozart.

Je promettais tout, plaisirs des dimanches,
Promenade au bois, bonbons et fichus
Tout brodés à jour, un col et des manches,
L'éternel oubli des amours déchus.

Et l'enfant rêvait à chaque parole,
Entr'ouvrant son âme au désir vainqueur ;
Je sentais son front las sur mon épaule,
Et sous le corset palpiter son cœur.

Or, pour allumer une cigarette
Au souffle maudit des brises du soir,

J'avais brûlé ma dernière allumette :
Un fumeur comprend seul ce désespoir.

Me penchant vers elle, afin de surprendre
Un mot, un regard d'encouragement,
Le vent sur sa joue emporta la cendre
Brûlante, et lui fit me dire : « Méchant ! »

Et quitter mon bras. Un geste rapide
Lança le tabac emmy les roseaux.
Et ce fut un souffle, un soupir timide,
Chaste embrassement du feu par les eaux.

Elle me sut gré de ce sacrifice,
Et, jugeant mon cœur, donna sans retour
Le baiser d'aveu, charmant frontispice,
Et denier à Dieu du cher bail d'amour.

J'eus depuis ce temps plus d'une amourette ;
J'aime encore pourtant, — eh ! que voulez-vous ?
Ce soupir confus de la cigarette
Qui s'éteint dans l'onde en un bruit très-doux.

A. Mercier.

TRENTE SOUS

Ou la ballade du crieur public.

—

Le crieur public qui criait aux ventes à l'encan était un très-beau crieur public. Il avait une bonne figure, un faux-col pointu, et l'estime de son commissaire-priseur. Quand il s'installait pour les en-

chères au milieu des vieux meubles à vendre, il posait son feutre sur une commode du Consulat, son mouchoir sur un fauteuil de l'Empire, et, le bras au vent, debout comme l'oracle, criait en désignant les objets : « Ceci, Messieurs, six livres; huit livres cela; ceci trente sous. »

Ce crieur public manquait du sens des vieilles choses. Une ancienne agrafe de manteau ne lui disait rien du tout. Jamais, en les remuant, il n'entendait aux flancs creux des antiques guitares comme l'écho des chansons des amoureuses défuntes. Il faisait son affaire tout rondement, comme un employé des pompes funèbres, avec une parfaite égalité d'humeur. Et même il se moquait. Un jour, ayant tenu en l'air, pendant deux minutes, un portrait de famille, il railla le cadre et la peinture, et jusqu'au visage d'une bonne aïeule et ses couleurs ternies, et sa taille trop haute. Et, ricanant avec un rire infiniment sceptique, il cria en se tenant les côtes : — Trente sous !

Soudain, le crieur pâlit. Le cadre lui glisse des doigts. Un petit frisson très-glacial lui court le long du dos... brr... Il voulut continuer et il s'enroua, et le frisson le reprit. « C'est très-drôle, ça, » dit le crieur. La vente finie, il s'en fut, et pour s'égayer voulut dîner en ville. Mais il dîna mal. Il demeurait hors des murs, au delà des ponts, très-loin, et la nuit était fort noire. Le crieur marchait à pas pressés sur les trottoirs, tressaillant quand son talon glissait sur les barres en croix d'une ouïe de cave. Il n'y avait point de lune, et les enseignes des boutiques râlaient bizarrement sur leurs tringles. Le vent était âcre et le crieur

n'avait point de manteau. Quand il passa près du portail de la cathédrale, une chimère sculptée ouvrit sa bouche de pierre et lui cria : « Trente sous. »

« Jour de Dieu ! dit le crieur, jamais je n'irai plus loin. Aussi bien doit-il passer bigrement du vent sur les ponts. Voici une auberge et je vais y coucher. » Pan, pan, pan. Une lucarne s'ouvre près des toits, et une hôtesse, qui ressemblait trait pour trait à l'aïeule du portrait, lui demanda d'une voix aiguë : « Qui est là ? — C'est le crieur de la ville. — Ah ! c'est le crieur, que veut-il ce crieur ? — Coucher. Combien ça coûte-t-il ? — Trente sous. »

Le crieur tomba raide par terre. On le porta à bras chez lui, au petit jour. Quand il fut dans son lit, les yeux demi-clos, comme mort, il vit dans un cauchemar se dresser d'un côté de son lit encore l'aïeule du portrait, et, de l'autre côté, messire Satanas en personne. Ces deux apparitions se tenaient par le bout des doigts au-dessus de sa tête, et de temps à autre se tapotaient dans les mains, comme on fait pour les marchés. « Combien ça vaut-il un crieur public, disait la vieille dame à Satanas ? — Ça dépend, reprenait le diable ; nous avons de très-beaux crieurs. — Mais celui-ci, disait l'aïeule avec dédain. — Ah ! celui-ci, répondait le diable, peuh !... celui-ci... trente sous. »

A ce mot le crieur expira. On alluma des cierges autour de lui. Les héritiers du crieur vinrent le voir. On retourna ses poches : il avait trente sous.

P. M.

ÉCHOS

—

Le 15 février, M. Lévêque s'est fait entendre au deuxième concert de l'Institut musical d'Orléans, en compagnie de Mme Fides Devries, de l'Opéra. Cette soirée a été encore pour notre compatriote l'occasion d'un nouveau et brillant succès.

***

Un de nos honorables collaborateurs, M. Sénémaud, va publier très-prochainement un travail sur le duel, dédié à l'École de droit, qui est destiné, croyons-nous, à faire sensation.

C'est traité de main de maître, avec ce style nerveux, rapide, émouvant que tout le monde lui connaît. L'auteur nous a permis de puiser dans son œuvre, et, pour notre prochain numéro, nous en détacherons une des plus belles pages.

***

Le 21, concert du cercle musical. Les honneurs de la soirée ont été pour M. Lévêque, qui a joué une de ses compositions et un duo pour violon seul avec une rare perfection.

***

On peut voir exposé, à la devanture de M. Forestier, la belle copie du tableau de M. de Curzon : *Les Ruines de Pœstum*, de notre collaborateur L. Dupont.

Signalons également aux amateurs un joli tableau signé de Croy, exposé chez M. Perrault.

***

Le XXXVe tome des Mémoires des Antiquaires de l'Ouest, qui vient de paraître, est un des plus intéressants de la collection. — Il renferme : une étude de dom Chamard sur la chronologie des vicomtes de Châtellerault avant la fin du XIIIe siècle : — un vrai travail de bénédictin, et nous ne savons rien de plus élogieux ; — un essai sur l'origine des armoiries féodales, par M. Anatole de Barthélemy, et un mémoire de M. de la Ménardière consacré à l'impôt du vingtième sur l'affranchissement des esclaves : deux travaux qui sortent, par leur caractère général, du cadre ordinaire des études de la Société. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons.

Mentionnons encore le mémoire de M. Ledain sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers. Impossible de réunir dans un travail d'érudition plus de méthode et d'exactitude, plus de pénétration et de charme réel. Quelques fragments de frise, quelques fûts de colonnes ont suffi à nos savants pour faire revivre la cité des Pictons « comme au jour de sa mort pompeusement parée. » On a plaisir à les suivre de l'amphithéâtre à l'arc de triomphe, au milieu de tous ces monuments inconnus, aux statues colossales, aux inscriptions de bronze, aux sculptures nettes et lourdes, sous ces portiques aux grandes colonnes cannelées, droites et majestueuses, où semblent passer, adorablement vagues et *frustes,* cette Julia Maximilla et cette Alphia Faventina, douces figures de femmes dont nous ne savons rien, sinon qu'on les aima.

Le gérant, BERNARD.

Poitiers. — Typ A. Dupré.

N° 2. — 1re année. 15 mars 1873.

REVUE POITEVINE

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE

Rédacteur en chef : Jules DEMOLLIENS.

Chaque Écrivain est rigoureusement responsable des articles qu'il signe.

Nous sommes heureux de pouvoir tenir aujourd'hui la promesse que nous avons faite à nos lecteurs dans notre premier numéro : celle de leur donner les prémices du travail que va incessamment publier notre collaborateur M. Sénémaud.

Ce n'est point une œuvre séchement et froidement légale que « cette Étude sur le duel. »

L'auteur, étant parti de cette proposition « que le duel suit les mœurs, » a tout naturellement fait une excursion dans les temps écoulés, et jeté un coup d'œil d'observation sur l'influence que les mœurs de chaque époque avaient pu avoir sur le duel.

Vieille monarchie, — Empire, — République, il a tout parcouru, tout interrogé, tout recueilli. Son travail est donc une étude morale des diverses phases de notre histoire autant qu'une étude spéciale du duel.

On dirait que c'est le complément d'une œuvre déjà publiée par M. Sénémaud, œuvre qui a obtenu un grand et légitime succès : *Les Plaies du siècle.*

Notre situation vis-à-vis de M. Sénémaud nous interdit tout éloge. — Mais qu'on se souvienne,

Ou plutôt qu'on juge ! nous allons citer :

— Ils étaient là tous nos vieux braves, consternés, humiliés, repoussés... Et on les appelait « *les brigands de la Loire,* » les restes de ces vieilles phalanges qui, depuis plus de quinze ans, n'avaient cessé de promener la victoire des déserts de l'Égypte aux neiges de Moscou — ces continuateurs des Thermopiles, ces 400 dragons qui, sur la butte Montmartre, avaient tenu tête à 20,000 soldats de l'armée de Styrie !

Ils étaient là, et leur vieux drapeau, celui d'Arcole et de Lodi, d'Austerlitz et d'Iéna, ne flottait plus au dôme des Invalides ; c'en était un autre, ayant ses gloires aussi, puisqu'il était français, — mais dont ils ne connaissaient ni la couleur ni l'origine. Car ils ne savaient pas d'autre histoire que la leur, ces vieux braves, et les noms de Philippe-Auguste, de Bouvines et de saint Louis, leur étaient complétement ignorés.

Et ils se gaussaient du drapeau et de la cocarde blanche, disant qu'elle se salirait vite à la fumée du canon... et ils se riaient des habits de satin colombien doublés de panne verte dont les basques traînaient à terre, et de la longue rapière qui embarrassait les jambes, et des vieilles épaulettes qui ressemblaient à des pattes d'oie. — Et de là provocations et duels. L'empereur planait encore au sommet de sa colonne, mais, en bas, s'agitait, vociférait, hurlait toute une cohue de divers habits, de divers langages, de diverses nations. Et ils les reconnaissaient bien pour

les avoir tous chassés de leurs capitales, et au fond du cœur ils dévoraient leurs larmes.

Mais, grand Dieu ! que se passa-t-il en eux lorsqu'ils virent toute cette meute étrangère aboyer autour de ce socle immortel, lui montrant le poing et dansant, fous et furieux, une sorte de danse macabre avec d'odieux et insolents refrains, puis, s'attachant avec des cordes, et comme des bêtes de somme, à l'impérissable obélisque, s'efforcer de le renverser, — ce qu'ils ne pouvaient réussir à faire, quoique cent mille ils fussent !... Car elle était magique, cette glorieuse pyramide ; et en même temps qu'elle excitait leur haine, elle leur inspirait encore le respect et la crainte.

Ah ! que ne l'ont-ils alors déracinée, brisée, fondue, mise en poudre ! ils en avaient le droit, puisqu'ils étaient vainqueurs et qu'elle était faite du bronze de leurs canons et pétrie avec leur sang !... Ils en avaient le droit, et il n'eût pas été réservé à notre époque maudite de la voir un jour, jour sans égal dans notre histoire, et même dans notre langue, de la voir insultée, souillée et jetée bas sur le fumier de la rue, non plus par la soûlerie d'un Kalmouck ou d'un Cosaque, non plus par une horde de sauvages et de barbares, mais par la folie furieuse et sacrilége d'un être appelé Courbet ; — se disant Français, patriote, artiste, s'imaginant être un homme, et peut-être avoir une âme !

Et six mois de prison pour l'expiation d'un tel crime !

Mais hâtons-nous de fermer cette lamentable parenthèse et de revenir à notre récit.

Ils voyaient tout cela, nos braves, et ils étaient impuissants ! — mais ils couvaient des vengeances !...

Et quel ne fut pas le poids de leur rage et de leur colère indignée, quand ils aperçurent, au milieu de cette horrible saturnale, des visages connus, quelques-uns de leurs anciens chefs, — la main dans la main de ces profanateurs de nos plus saintes reliques ? Oh ! alors, il y eut des frissonnements, des rougeurs au front, des couleuvres au fond de l'âme ; et l'on se fit des signes ! — les soldats visèrent les soldats ; les chefs visèrent les chefs, et il se fit de cruelles promesses.

Car il y avait des chefs aussi, — oui, des chefs, — hier encore tout couverts de croix et de cordons impériaux, hier courbés sous les faveurs et les ordres du maître — et qui couraient aujourd'hui flatter un autre maître et mendier d'autres faveurs. Et tandis qu'eux, toujours pieusement fidèles à l'honneur et à l'infortune, étaient pour cela marqués du doigt, méprisés, repoussés, réduits à « la demi-solde, » — ils les voyaient, ces chefs, s'acheminer humblement et hâtivement vers le palais du nouveau roi, où l'on disait que s'échangeaient les anciens dévoûments pour de nouveaux ; qu'il se faisait ample fournée de généraux et de maréchaux ; et que la pairie du royaume s'offrait à qui voudrait jeter aux orties son vieux frac de sénateur de l'Empire et s'adjuger au roi.

« Plus vil que le pourceau qui dans l'égout se vautre,
» Son Sénat qui l'avait adoré l'insultait. »

(V. Hugo.)

Et un jour vint où tout se compta.
Et le duel ne se compta plus. SÉNÉMAUD.

Découverte du monument funéraire de Mathurine d'Argenton, Dame de Bressuire.

Vers le mois de mars ou d'avril 1820, la ville de Bressuire fut mise en émoi par une importante découverte dont il ne doit plus rester aujourd'hui qu'un bien petit nombre de témoins oculaires : cette découverte est celle de la statue érigée à la mémoire de Mathurine d'Argenton, femme de Jean de Beaumont, seigneur de Bressuire. Ce remarquable morceau de sculpture, dont peu de personnes apprécièrent sur le moment le mérite tout particulier et la haute valeur artistique, fut malheureusement mutilé lorsqu'on voulut l'extraire du caveau dans lequel il était enfoui depuis près de quatre siècles, sans qu'il restât, au moment où je parle, aucun souvenir de son existence.

Mais il convient de reprendre les choses d'un peu plus haut. Sur l'emplacement actuellement occupé par la mairie de Bressuire et par la place du Marché qui la précède, existaient avant la Révolution l'église des Cordeliers ainsi que les dépendances de ce couvent ; le tout fut réduit à l'état de masures par suite de l'incendie qui consuma cette malheureuse ville, le 14 mars 1794.

L'église des religieux Cordeliers n'était guère remarquable au point de vue architectonique. Assez longue, peu large, non voûtée et à une seule nef, elle n'avait, si je m'en souviens bien, de chapelles que du côté gauche de la principale porte d'entrée, sise en face du presbytère actuel. Une large et haute fenêtre à meneaux, qui ne manquait pas d'élégance, éclairait le chœur et y répandait un jour abondant. Les bâtiments claustraux, groupés sur le côté droit de l'église et vers son chevet s'avançaient du côté de la place et étaient dans le plus grand état de délabrement. Aucun caractère particulier ne les rendait remarquables. Une seule chose, parmi toutes ces ruines déjà fort dégra-

dées, m'impressionnait vivement et me faisait plaisir à voir : c'était un cloître ou peut-être un processionnal, de forme plus longue que large, donnant sur la rue actuelle de la cure, mais ne s'avançant pas tout à fait jusqu'à elle.

Chaque fois que je pénétrais dans l'enceinte dévastée du vieux couvent, j'aimais à reposer ma vue sur le double rang de colonnes formant le pourtour de ce cloître. Quoique massives et n'ayant qu'une élévation médiocre, elles étaient couronnées par des chapiteaux assez élégamment fouillés, ce qui donnait à l'ensemble de cette construction originale un aspect tout à fait saisissant.

Les époux M....., débitants de tabac et petits marchands, chez lesquels j'allais très-souvent, habitaient une maisonnette sise entre le chevet de l'église des Cordeliers et la place Notre-Dame. Leur modeste logement, dont le sol se trouvait plus élevé que le niveau de cette place, était une des dépendances de l'enceinte, d'ailleurs assez restreinte, de l'ancien monastère.

Aux jours de fêtes ainsi qu'à ceux de congé, quelques élèves du petit séminaire de Bressuire, camarades du fils des époux M....., qui lui-même se destinait à la carrière ecclésiastique qu'il a embrassée depuis, venaient s'amuser à jouer à la boule dans l'intérieur de l'église des Cordeliers. Or, ils avaient maintes fois remarqué que leurs boules produisaient un son tout particulier chaque fois qu'elles parcouraient une faible portion du chœur, où l'on disait que se trouvait jadis placé le lutrin. Intrigués par cette particularité, ces jeunes gens résolurent un jour de pratiquer une excavation dans cet endroit, afin de savoir à quoi s'en tenir relativement à ce bruit souterrain. S'étant donc munis de pioches et de pelles, ils se mirent à l'œuvre, et, après avoir enlevé une certaine quantité de terre, ils rencontrèrent une large dalle formant clef de voûte. Après l'avoir un peu soulevée ils reconnurent qu'ils avaient affaire

à un caveau au fond duquel, au moyen d'une lumière, ils virent apparaître un objet de sculpture considérable en grandeur. Cela redoubla leur courage. Ayant donc complétement déplacé la pierre qui scellait l'excavation, le jour put enfin y pénétrer, et ils virent très-distinctement une statue de femme un peu plus grande que nature, laquelle adhérait à un bloc de pierre et était couchée comme le sont les représentations de tant de personnages figurés sur des tombeaux du moyen âge.

Le bruit de la découverte qui venait d'être faite se répandit instantanément dans la ville avec la rapidité de l'éclair; aussi grand nombre de personnes accoururent-elles pour assister à l'extraction de la statue. Stimulé par la curiosité, je ne fus pas des derniers à me rendre sur les lieux, et, quoique je n'eusse alors que onze ans, je sus me faufiler si adroitement parmi les spectateurs que je me trouvais sur le bord même de l'excavation pratiquée. J'ai donc parfaitement vu le monument intact, de même que j'ai suivi d'un œil très-attentif toutes les opérations qui eurent lieu afin d'arriver à extraire le lourd monolythe du fond du caveau où il gisait.

Voici ce qui fut pratiqué pour obtenir ce résultat : après qu'on eut placé deux forts câbles à un pied environ de chacune des extrémités de la statue, on les noua solidement, puis on les rapprocha l'un de l'autre, ce qui leur donna la forme inclinée des chaînes qui soutiennent les plateaux des balances; puis on passa un autre câble de forte dimension entre les points de jonction des deux premiers, et l'on assujettit celui-ci à une *chèvre* que des bras vigoureux mirent en mouvement. Au moyen de ce cabestan, la statue s'éleva lentement en l'air et ne tarda pas à arriver au bord du caveau; mais, malheureusement, soit, comme je le crois, que la pierre n'eût pas été soulevée assez horizontalement et que, par conséquent, une résistance se fût manifestée parce qu'elle avait rencontré un obstacle à

l'une de ses extrémités, soit peut-être aussi parce que, par rapport à son poids considérable, ce bloc si longtemps soumis à l'action de l'humidité se fût fendu lorsqu'on le mit en équilibre, toujours est-il qu'au grand regret et au désappointement général des spectateurs la statue retomba au fond du caveau, d'où elle fut extraite ensuite dans un état complet de mutilation.

Une fois qu'on eut placé tous ses débris sur le sol, chacun put examiner à son aise ce remarquable objet de sculpture, dont tout le monde déplorait la dégradation.

La personne représentée en demi-bosse sur cette pierre funéraire était une femme portant le riche et élégant costume des châtelaines du commencement du xve siècle. Sa robe, artistement drapée, était serrée à la taille par une ceinture dont les extrémités retombaient sur le côté gauche de la jupe, et se terminaient par des glands. La figure, belle, expressive et douce, avait une grâce toute particulière et était celle d'une personne morte dans un âge peu avancé. Ses yeux étaient ouverts et sans prunelles; ses bras, ramenés vers le haut de la poitrine, laissaient joindre ses mains ouvertes dans l'attitude de la prière; ses cheveux étaient nattés et relevés en tresses de chaque côté des tempes, et une couronne formée d'un simple bandeau avec quelques enjolivements ceignait sa tête, qui reposait sur deux coussins ayant, comme ornement, des glands à chacune de leurs extrémités. Quant aux pieds, ils s'appuyaient sur deux lions qui supportaient un écusson auquel je fis peu d'attention, parce qu'alors le langage du blason était une chose tout à fait inintelligible pour moi.

A la hauteur des épaules, deux anges, dans l'attitude de la salutation, fléchissaient le genou et joignaient leurs mains ouvertes par le bout des doigts; un peu plus bas, au-dessous de la taille, deux autres anges plus petits que les premiers se tenaient dans la même attitude. Les charmantes figures enfantines de ces quatre anges, qui contemplaient

la morte et semblaient prier pour elle, sont restées pro fondément gravées dans ma mémoire et produisirent sur moi une vive impression. J'ai toujours présent à la pensée l'air de vie qui semblait animer ces ravissants chérubins vêtus de tuniques élégamment drapées et dont les ailes étaient à demi déployées, comme s'ils n'eussent fait que d'arrêter leur vol. Malheureusement, cette partie décorative du monument était celle qui, par suite de sa chute, avait éprouvé le plus de détérioration, et je me souviens encore du piteux effet que produisaient les membres et les corps horriblement brisés de ces délicieux représentants du ciel. En somme, la beauté, l'élégance et le fini du travail de ce remarquable monument attestaient qu'il avait été exécuté par le ciseau d'un artiste fort habile; aussi sa perte était-elle on ne peut plus regrettable.

La pierre à laquelle était adhérente la représentation de la noble dame dont on venait de retrouver le caveau funéraire avait un peu plus de six pieds de longueur sur deux et demi de large, et un peu moins de deux pieds d'épaisseur. Elle ne paraissait pas être d'un grain très-dur et semblait appartenir à un genre de tuf assez consistant. La moitié à peu près de l'épaisseur était consacrée à la figuration de la demi-bosse représentant la défunte. A la partie inférieure existait un chanfrein sur le pourtour duquel était gravée en creux, et en lettres gothiques, une inscription dont les caractères avaient été enduits d'une couleur noire destinée à les faire ressortir davantage. Mais l'humidité qui régnait dans le fond du caveau avait fortement réagi sur cette base, quoique deux traverses de pierre l'isolassent du sol; aussi l'enduit avait-il beaucoup souffert. C'était, sans nul doute, l'inscription funéraire consacrée à la mémoire de la châtelaine; mais je ne sache pas que personne à Bressuire l'ait complétement déchiffrée, ni qu'on ait songé du moins à recueillir la date précise du décès de la défunte, ce qui est on ne peut plus regrettable,

d'autant mieux que cette inscription ne tarda pas à être complétement détériorée tout aussi bien que le reste du monument.

J'ajouterai que, sous les traverses qui supportaient la statue, l'on rencontra deux vases en argile assez grossière, contenant des parcelles de charbon.

Maintenant, il est temps que je fasse connaître quelques particularités relatives à la personne dont le mausolée venait de revoir si inopinément la lumière.

Mathurine d'Argenton était, comme je l'ai dit, épouse de Jean de Beaumont, seigneur de Bressuire. Tous les deux, ainsi que quelques autres seigneurs de leur famille, ils avaient, par une charte souscrite le 3 juin 1405, fondé un couvent de Cordeliers à Bressuire. L'acte constatant cette libéralité nous a été conservé par dom Fonteneau, et M. Bélisaire Ledain l'a fait figurer parmi les pièces justificatives qui accompagnent son intéressante et ramarquable histoire de la ville et baronnie de Bressuire. Jean de Beaumont, troisième du nom, avait pris possession de cette seigneurie vers 1388; l'on n'a sur son compte, aussi bien que sur celui de sa femme, que fort peu de renseignements. Il mourut, selon toute probabilité, sans postérité en 1414, puisque Guy de Beaumont, son neveu, était seigneur de Bressuire dans le courant de cette même année. Quant à Mathurine d'Argenton, tout porte à croire qu'elle avait précédé de plusieurs années son mari dans la tombe; elle dut décéder assez jeune, si l'on s'en rapporte aux traits de sa statue, qui devait évidemment être un portrait ressemblant.

On peut se poser les deux questions suivantes : 1° est-ce d'après le désir exprimé par elle avant sa mort que Mathurine d'Argenton fut inhumée dans l'église des Cordeliers de Bressuire en qualité de fondatrice, ou bien sont-ce les religieux qui, par reconnaissance envers elle, réclamèrent l'honneur de posséder sa dépouille mortelle? 2° sont-ce eux aussi qui, comme témoignage de la gratitude que leur ins-

pirait l'acte de libéralité auquel avait largement participé leur bienfaitrice, ont fait ériger le somptueux monument qui conservait ses traits à la postérité ? Cela est difficile à résoudre ; mais, quant à moi, j'incline à penser que de pauvres religieux n'étaient pas en état de faire face à une dépense aussi considérable; et, sauf preuve contraire, je crois que Jean de Beaumont supporta seul les frais qu'occasionna la confection de ce remarquable objet d'art, à moins que la famille d'Argenton n'ait voulu, dans cette circonstance, s'unir à lui pour en prendre une part à sa charge.

Je reviens au monument si cruellement mutilé. Après que la curiosité publique se fut refroidie, non sans que les restes du mausolée n'eussent eu encore à souffrir de nouvelles dégradations opérées par des mains inintelligentes, surtout par celles des enfants, on relégua tous les fragments dans un coin de la première chapelle de gauche, en entrant par la grande porte, laquelle était convertie en étable à vaches, et là ils furent abandonnés, sans qu'on en prît le moindre souci, aux détériorations que leur firent subir les gens de la campagne qui, croyant que c'était l'effigie d'une sainte que l'on avait découverte, venaient en grand nombre casser des morceaux de ces pierres, qu'ils emportaient comme si c'eussent été des reliques. D'autres se contentaient de les gratter et d'en recueillir la poussière, qu'ils employaient dans un breuvage en guise de remède ; de telle sorte qu'au bout d'assez peu de temps, la ruine entière des débris de ce beau morceau de statuaire fut consommée, ce qui est une perte vivement regrettable pour les arts.

Dans sa brochure intitulée : *Prise de Bressuire par Du Guesclin*, *en* 1371, Poitiers, Saurin frères, 1837, in-8°, laquelle est extraite du quatrième tome de la *Revue anglo-française*, M. de la Fontenelle parle de la découverte de la statue de Mathurine d'Argenton. N'ayant connu le fait que par ouï-dire, et peut-être un peu de temps après que

ce que j'ai raconté eut eu lieu, cet historien a commis une omission essentielle en ne parlant point du bris fâcheux de la statue lorsqu'on voulut l'extraire du caveau. Quant à l'écusson, qu'il dit n'avoir point été sculpté, j'avoue que ce détail m'a échappé ; mais je ne puis admettre, ainsi qu'il l'a fait, qu'on y eût peint des armoiries sans qu'il en restât le moindre vestige, attendu que les lettres gothiques composant l'inscription, quoique placées plus bas que cet écusson, et par conséquent plus exposées que lui à l'action de l'humilité, n'avaient pas entièrement perdu la couleur noire dont elles avaient été enduites. J'avoue de plus que je ne saurais comprendre ce mélange de couleurs or et noir que cet auteur dit avoir existé dans le creux de ces lettres.

C'est peut-être une fausse idée que je me fais, tant ma jeune imagination fut vivement impressionnée à l'aspect du monument funéraire que je viens de décrire ; mais je me suis toujours figuré, et je crois encore, que le mausolée de Mathurine d'Argenton était entièrement peint. Ce souvenir, resté si persistant dans mon esprit, ne serait-il qu'une illusion ? cela peut être ; toutefois, lorsqu'il m'arrive de me reporter par la pensée à cet événement, je crois toujours avoir sous les yeux la couleur de chair si naturelle et si vraie de la figure, du cou et des mains de la statue. Je me représente pareillement la fraîche carnation des parties du corps des jolis anges qui n'étaient point couvertes par leurs élégantes tuniques. La coloration variée des vêtements de tous les personnages, coloration qui n'avait rien de criard, mais qui formait un tout harmonieux, s'attache obstinément aussi à ma mémoire, de même que celle bleu céleste des deux coussins, ornés de glands de couleur jaune à leurs angles, sur lesquels reposait la tête de Mathurine ; enfin, rien ne peut m'ôter de l'idée que les lions sur lesquels s'appuyaient les pieds de la noble dame étaient, aussi eux, peints en jaune. Mais, je le répète, je n'ose

rien affirmer de trop absolu à l'égard de tout cela, tant j'ai peur que ce ne soit une illusion de ma part et non une réalité.

Je ne pense pas qu'on ait jamais fouillé au fond du caveau pour s'assurer si le cercueil, soit en plomb soit en pierre, de Mathurine d'Argenton, se trouvait inhumé au-dessous du monument consacré à sa mémoire. Tout porte à croire qu'il en avait dû être ainsi; quant à son mari, avait-il aussi lui reçu la sépulture dans l'église des Cordeliers? la question ne me paraît pas être douteuse; mais l'étroitesse du caveau destiné à contenir le corps et l'effigie de Mathurine n'avait pas permis de réunir les deux bières, ce qui est une preuve de plus, selon moi, pour attester que Jean de Beaumont avait été précédé dans la tombe par son épouse. N'ayant point connaissance que les restes mortels de ces nobles seigneurs aient été retrouvés lorsqu'on a bâti la mairie de Bressuire, ainsi que ses dépendances, leurs corps ne courront plus risque, je l'espère, d'être déplacés du lieu jadis consacré où ils sont venus, depuis plus de quatre siècles, dormir du sommeil éternel.

L.-F. Bonsergent.

Biographie et Bibliographie poitevines.

THÉOPHRASTE RENAUDOT

Théophraste Renaudot naquit à Loudun en 1584; il y fit ses études sous le savant Boulanger, dont Sainte-Marthe a écrit l'éloge, et fut envoyé à Paris pour y apprendre la chirurgie, par ses parents, bons bourgeois aisés et considérés dans le pays. Après y être demeuré quelque temps, il alla terminer son cours de médecine à l'Université de

Montpellier et y prit ses grades. Quelques voyages achevèrent son éducation, et il vint se fixer dans sa ville natale, où il exerça son art avec succès. Sa réputation s'étendit dans tout le Poitou, et même dans les provinces voisines. Il y avait à peine six ans qu'il avait reçu le bonnet de docteur lorsqu'il fut mandé à Paris par Louis XIII, ou plutôt par Richelieu déjà en faveur auprès de la reine mère, et obtint le titre de médecin du roi.

Ceci se passait en l'an 1612.

Si l'on en croit ses détracteurs, ce titre était purement honorifique et vain : Renaudot aurait été obligé, pour vivre, d'ouvrir une école en arrivant dans la capitale. Cette nécessité, s'il la subit, n'enlève rien à son mérite ; elle y ajoute même, car l'envie s'acharna contre lui dès ses débuts et ne l'arrêta pas : or elle ne s'attaque qu'à ceux qui portent ombrage aux médiocrités par leurs talents et leurs lumières.

Doué d'un esprit inventif et droit, Renaudot voyait juste et loin : ses essais ressemblent à ceux de plusieurs personnages marquants de notre époque qui n'ont fait que suivre ses traces et sont parvenus, comme lui, à la fortune et à la renommée par des moyens souvent moins honorables ; car ses idées tendirent constamment au progrès sérieux et moral de la Société. De nos jours, on l'appellerait un habile industriel et un savant économiste ; de son temps, on lui jeta la qualification injurieuse de charlatan.

La publicité commerciale, la publicité politique, les monts-de-piété, les bureaux d'affiches et d'annonces, les consultations gratuites pour les indigents, les sociétés littéraires, les conférences scientifiques ont tous, en France, le même père, et ce père est Théophraste Renaudot. Ajoutons à sa gloire qu'il contribua beaucoup à introduire dans la pratique de la médecine une nouvelle méthode curative, en propageant l'usage de l'antimoine, du quinquina importé par les PP. jésuites, ces intelligents et courageux mis-

sionnaires, ainsi que d'autres médicaments chimiques généralement adoptés aujourd'hui, et que la docte faculté de Paris proscrivait avec fureur pour s'en tenir à la méthode d'Hippocrate et de Galien, et n'avoir recours qu'à la saignée répétée, à la manne, au séné ou à la rhubarbe et au sirop de roses pâles et de fleurs de pêcher. C'était là à peu près l'unique pharmacopée, la panacée universelle contre toutes les maladies (1).

Dès son arrivée à Paris, Renaudot avait conçu et présenté à l'approbation royale le plan d'un Bureau d'adresse « fondé sur l'autorité d'Aristote et de Montaigne. » Il ne lui fallut pourtant pas moins de dix-huit ans pour le mettre sur pied, quoiqu'il eût, dès le commencement, abrité son invention sous le pavillon de la charité.

L'Histoire politique et littéraire de la Presse en France fournit, sur les premiers projets de Renaudot, des détails curieux, produits par lui-même dans une brochure qui n'existe peut-être qu'à la bibliothèque de Rouen, et qui a pour titre : *Inventaire des adresses du bureau de rencontre, où chacun peut donner et recevoir avis de toutes les nécessitez et commoditez de la vie et société humaine : par permission du Roy contenue en ses Brevets, Arrests de son Conseil d'Estat, Déclaration, Privilége, Confirmation, Arrest de la Cour du Parlement, Sentences et Jugement donnez en conséquence.*

Dédié à Monseigneur le COMMANDEUR DE LA PORTE, *par Th. Renaudot, médecin du Roy.*

A Paris, à l'enseigne du Coq, rue de la Calandre, sortant au Marché neuf, où l'un desdits bureaux d'adresse est etably. 1630, gr. in-4° de pp. 34, avec vignettes et fleurons.

Cette pièce, la première, sans aucun doute, qui soit émanée de cette officine, débute par ce quatrain :

Cette entrée AME D'OR DE LA PORTE d'honneur

(1) Voir les lettres de Guy-Patin.

Que la naissance, l'heur et la valeur nous donne,
Fait voir que la vertu soy-mesme se guerdonne
Et ne tient que du ciel sa naissance et son heur.
ISAAC RENAUDOT, étudiant en droit.

Cet Isaac était le fils puîné de Théophraste, et avait un frère du nom d'Eusèbe. L'un et l'autre devinrent des médecins distingués, et ont été des écrivains de talent qu'il ne faut pas juger d'après ces vers.

Le père avait aussi des velléités poétiques, et fit imprimer, en 1627, des stances sur la santé du Roy, dédiées à Monseigneur le cardinal de Richelieu. Voici quelques strophes des moins mauvaises :

Il est vray, ce siècle pervers
N'a rien qui ne soit à l'envers ;
Un roy, miracle de notre age,
Pour les maux qu'il n'a pas commis
Ha la fièvre que son courage
Donnait à tous ses ennemis.

Passant au puissant ministre qui le protégeait, le poëte reconnaissant termine ainsi :

Digne prélat qui scay calmer
Les orages de nostre mer,
Tire-nous des maux où nous sommes,
Impètre du ciel nostre bien :
Il t'aime encor plus que les hommes
Et ne te refuse de rien.

Par tes prières sa bonté
Au Roy donnera la santé,
Et cette fièvre, pour bon signe,
Poussera dehors son venin;
Comment seroit-elle maligne
En un naturel si bénin?

§ I. BUREAUX D'ADRESSE ET DE RENCONTRE.

Mais revenons à l'*Inventaire* et à la Dédicace à « haut et

puissant Monseigneur Amador de la Porte, chevalier de l'ordre de St-Jean de Hiérusalem, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, Bailly de Morée, Commandeur de la Bracque, Ambassadeur ordinaire du dit Ordre, près Sa Majesté, Gouverneur de la ville et chasteau d'Angers, etc. »

Après les compliments d'usage dans ces sortes de pièces, Renaudot aborde son sujet, fait ressortir tous les avantages de son entreprise, qui est d'une utilité publique ; car, faute d'adresse des lieux et des choses nécessaires à l'entretien de leur vie, plusieurs étaient réduits à la mendicité, ce qui n'existera plus avec ses bureaux. Passant ensuite aux objections qui pourront s'élever contre son projet, il les réfute avec habileté. A ceux qui lui reprocheront de descendre à un emploi au-dessous de sa charge et tâcheront de le rendre par là méprisable, il répond : « Pauvres gens qui ne considèrent pas que ce n'est point tant le sujet comme la façon de le traiter et les personnes qui s'en meslent d'où les occupations s'appellent basses ou relevées. Agis estoit toujours Agis mesme au bas bout et Caton toujours luy, dans la charge de nettoyer les rues, et le miracle de nos jours, ce cardinal dont les sublimes actions rendent tous vos titres inférieurs à celui que vous portez si dignement d'estre son oncle, le justifie, meslant comme il fait dans ses plus hauts desseins le soin des pauvres qui l'appelèrent leur père avant que ce beau nom ait fait place à celuy de restaurateur de la France, sous les heureux auspices du plus grand Roy du monde. Oui, le grand cardinal ayant donné souvent ses suffrages à ce projet, il n'a rien désormais en soy que de noble et de magnifique. »

Cette dédicace mériterait d'être citée en entier : Renaudot s'y est peint en pied. On y reconnaît un homme actif, intelligent, laborieux, instruit, d'humeur gaie, persévérant, prompt à la riposte et, par-dessus tout, flatteur. C'est le *vir propositi tenax* par excellence. Rien ne l'arrête,

rien ne le rebute, rien ne le détourne de son but. Les caractères de cette trempe ne sont pas communs.

Vicomte DE LASTIC-SAINT-JAL.

UNE TACHE

ROMAN

(Suite.)

Mais à la vue du gouffre béant, Camille tressaillit et hésita.

C'en était assez pour donner à son compagnon le temps d'arriver jusqu'à elle.

L'enlacer de ses deux bras, et l'attirer violemment au loin fut l'affaire d'un instant.

Camille se débattait désespérée.

— Laissez-moi, laissez-moi; je ne veux plus de la vie. Je suis déshonorée, perdue, laissez-moi mourir.

Elle était belle ainsi; l'exaltation donnait à son visage une expression céleste. Elle était comme transfigurée.

Villars la regardait, et il sentait déjà se glisser dans son cœur un autre sentiment que la pitié.

Une seconde fois la jeune fille tenta de s'échapper, mais Villars se précipita vers elle et la retint.

— Ah ! murmura-t-elle, les dents serrées, vous me retenez aujourd'hui, vous ne me retiendrez pas demain !

— Qui sait ? répondit-il rêveur.

Il la considéra pendant quelques instants avec une ivresse infinie, puis il reprit :

— Camille, vous souffrez, et vous vous isolez dans votre souffrance, et, seule, le poids de vos chagrins vous écrase, et vous désespérez. Vous avez besoin d'un consolateur, d'un appui... Pourquoi me cachez-vous la cause de votre souffrance?... Qu'importe ! Je vous entourerai de tant de soins qu'il faudra bien que vous aimiez la vie... Dieu n'a pas fait nos maux éternels, et vous oublierez... Écoutez-moi, mon enfant, il faut que je vous dise ici le fond de ma pensée... Camille, je vous aime... je vous ai aimée dès que je vous ai vue ; et je ne puis me faire à l'idée de vous abandonner... Voulez-vous que nous allions trouver votre mère tous les deux, la main dans la main... Voulez-vous être la compagne de mon existence ?...

— Moi ! s'écria vivement la jeune fille, comme sortant d'un rêve... moi ! répéta-t-elle découragée, en baissant la tête, ne vous ai-je pas dit que j'étais déshonorée, perdue !

— Ne m'avez-vous pas avoué que vous n'aviez jamais aimé ?

— Oui.

— Eh ! bien, je vous le demande encore, à genoux, Camille...

— Mais je ne vous aime pas, moi...

— Vous me laisserez vous aimer.

— Je suis pauvre, et vous êtes riche.

— Je suis vieux, et vous possédez un trésor : la jeunesse... Oh ! si ce n'est pas par amour, que ce soit au moins par pitié pour moi... Ne me repoussez pas... Si vous me refusez, l'existence va me paraître

si vide et si triste, maintenant que je vous ai connue... Eh ! bien, que répondez-vous ?...

Camille lui tendit la main.

—

CHAPITRE II.

Quelques jours plus tard, deux voitures s'arrêtaient à minuit devant la cathédrale.

Dans la première se trouvaient Villars et Camille. Quatre témoins descendirent de la seconde. Déjà, dans une des chapelles, une vieille femme se tenait à genoux et priait à la lueur des cierges.

C'était la mère de Camille.

Elle avait voulu venir seule, à pied, et elle avait passé une partie de la nuit à prier.

Villars et Camille s'avancèrent au pied de l'autel, et la messe commença.

Pour ôter tout aliment à la curiosité publique, il avait été décidé que le mariage aurait lieu à minuit ; et que, trois heures après, les époux partiraient pour la Suisse.

La messe touchait à sa fin, lorsqu'un inconnu se glissa dans l'ombre derrière un pilier.

Il attendit un instant, immobile ; et quand les deux époux eurent prononcé le mot qui les unissait à jamais, il se détourna vivement et sortit de l'église.

L'inconnu prit un chemin détourné qui conduisait hors de la ville. — Il marchait rapidement.

Au détour d'une rue, il sentit quelqu'un lui frapper sur l'épaule ; il s'arrêta brusquement.

C'était un étudiant qui revenait d'un bal de barrière.

— Eh ! parbleu ! fit le nouveau venu, je ne me trompais pas, c'est Georges Linier... ; où diable vas-tu avec cette mine de déterré ? Pourquoi n'es-tu pas venu au bal avec nous ?... Il y avait des femmes... ravissantes...

— Des femmes !... répéta Georges douloureusement.

— Ah ! mon cher, que c'est donc amusant de vivre. Que c'est donc amusant !

— Oui, bien amusant, répéta-t-il stupidement, les dents serrées, et il s'enfuit.

Quelques instants après, il s'arrêta, et, à la lueur d'un réverbère, lut avidement un papier tout froissé.

« Monsieur,

» Le malheur s'est appesanti sur moi... Je suis déshonorée... Il faut que je meure... A vous qui m'avez tant aimée, je confie mes dernières volontés... Rendez-vous au gouffre de la Baie, — plantez-y une croix... c'est là que je serai... Venez-y prier quelquefois... avec ma mère, — si jamais elle me pardonne.

» Adieu.

» Camille. »

Un amer sourire plissa ses lèvres pâlies.

— Ce sera la dernière fois que je l'aurai lue, murmura-t-il.

Il déchira la lettre en mille morceaux, qu'il éparpilla au gré du vent.

Puis il se remit à marcher, sans trop savoir où il allait.

Arrivé à une certaine distance de la ville, il s'arrêta de nouveau pour se reconnaître.

L'endroit où il se trouvait était justement celui où Camille avait tendu la main à Villars en consentant à devenir sa femme.

Le hasard a de ces cruautés.

Georges ignorait tout cela; il savait seulement que le gouffre de la Baie était le lieu où Camille devait périr ; il savait que Camille n'était pas morte, qu'elle allait se marier, et il croyait qu'elle avait joué une horrible comédie.

Il murmura sourdement :

— Comme cette femme s'est jouée de moi ! comme elle m'a trahi !... et, pour mieux me tromper, elle m'a fait croire à un suicide imaginaire ; elle m'a fait passer dans l'angoisse et dans le deuil le temps qui la séparait de ce mariage, afin que je ne puisse arriver à temps pour l'empêcher !

— Ah ! quand j'ai connu l'affreux malheur, je suis sorti comme un fou... Je sentais à chaque pas que j'allais tomber, m'évanouir, et je me déchirais la chair avec les ongles... Sur ma route, des groupes se formaient... on voulait m'arrêter... Laissez, disais-je; laissez, elle est morte... et l'on me regardait sans comprendre... et partout où je passais je balbutiais d'une voix étranglée : morte, elle est morte !... et tous passaient indifférents, en haussant les épaules. — Puis j'arrivai ici... L'eau coulait paisiblement, il y avait du soleil, des oiseaux et des fleurs... ironie affreuse ! tout souriait et j'avais la mort dans l'âme... je ne comprenais pas que tout ne prît pas le deuil en m'entendant crier : elle est morte ! je m'agenouillai

au bord du gouffre, puis je m'affaissai, et je crus que j'allais mourir...

— Quelques jours après, j'allai trouver sa mère; et quand, après bien des précautions, je lui dis en pleurant : Madame, votre fille est morte! elle me répondit : Non, ma fille n'est pas morte, remercions-en le ciel, elle se marie demain !... Elle se marie !... Ah ! malheureuse, maudite sois-tu... Tu ne sais pas ce qu'il en coûte pour faire rougir un homme de ses larmes.

Tout en parlant, il s'approchait du gouffre et le sondait des yeux; mais après quelques minutes de réflexion :

— Non, dit-il brusquement, pas ici.

Il se dirigea à grands pas du côté opposé.

Non loin de là, le chemin de fer coupait la prairie. Le jeune homme escalada la barrière et passa sur la voie.

Autour de lui, tout était calme et sombre ; la lune venait de se cacher derrière un gros nuage. Il s'arrêta, les bras croisés sur sa poitrine, puis il baissa la tête et réfléchit longtemps.

Lorsqu'il voulut faire un pas, son pied heurta deux gros chevrons qui se trouvaient là pour les réparations de la voie et qu'il distinguait confusément dans l'obscurité.

Il se frappa le front. Une idée lui était venue.

— Ah ! fit-il avec rage, je ne mourrai pas seul !

Il prit les chevrons l'un après l'autre, les traîna péniblement et les plaça en travers sur la voie; puis il amoncela autour d'eux tout ce qu'il put trouver à sa portée.

C'était une scène sauvage, effrayante.

Il était là, debout, lui, l'amoureux doux et paisible d'autrefois, exalté, hors de lui, les cheveux épars, l'œil fixe, les bras étendus, considérant sans émotion l'œuvre de mort qu'il venait d'accomplir. Une seule idée s'agitait en lui : l'idée de la vengeance. Et alors il regardait son ouvrage, et il riait d'un rire sec, effrayant.

Puis il se coucha sur les rails et attendit...

Un instant après, il se releva brusquement : son oreille appuyée contre le fer avait perçu un bruit sourd, très-éloigné.

Une sueur froide lui coula du front, et tout son être tressaillit.

Il s'appuya sur le coude et regarda le ciel. Le temps était gris, triste et monotone : c'était une de ces nuits faites pour le doute et le désespoir, où le ciel semble vide.

Il baissa la tête.

A côté de lui un insecte bourdonna dans l'herbe, et il lui vint à l'esprit toute une bouffée de souvenirs de jeunesse.

— Hélas ! murmura-t-il, à vingt ans l'existence n'est plus possible pour moi. Je passais dans la vie calme et souriant... Pourquoi ai-je connu cette femme ?... J'avais tant besoin d'être aimé. Et pas un être au monde ne m'aime ; personne ne s'intéresse à moi. N'ai-je pas le droit de quitter ce monde ?... Du reste, ne m'a-t-on pas prouvé que la mort était la fin de tout notre être ? Ne m'a-t-on pas dépeuplé l'esprit de mes croyances ?... Soyez maudits, vous qui avez détruit les illusions de ma jeunesse !... Ma mort est

votre œuvre... car vous m'avez dit qu'il n'y avait pas de Dieu, et je meurs parce qu'il n'y a pas de Dieu, parce que je ne crains rien au-delà de ce monde, parce que j'ai besoin du néant.

Après ces effrayantes paroles, il s'étendit de nouveau sur les rails. — Un bruit sourd, plus distinct, arriva jusqu'à lui.

Cette fois encore il se releva brusquement. Il sentit ses cheveux se dresser sur sa tête. — Là-bas, au loin, la mort arrivait. — La mort !... il ne croyait pas que cela fût si difficile de quitter la vie...

Toute sa chair frissonna et il lui prit une faiblesse. Un instant il eut l'idée de détruire ce qu'il avait fait, et de s'en aller bien loin, bien loin, oublier Camille.

Mais il songea que, dans un instant, elle allait passer belle et fière, avec son époux; et la rage de la vengeance s'empara de nouveau de lui.

— Non, murmura-t-il en se tordant les mains, j'ai trop souffert !...

Pour la troisième fois, il se coucha de nouveau sur la voie, et appuya son oreille sur l'un des rails; alors le bruit, qui devenait de plus en plus distinct, lui causa une sorte de fascination. Il se sentit pris d'une langueur qu'il ne pouvait surmonter, et commença à n'avoir plus conscience de lui. Sa volonté faiblissait, et l'instinct de la conservation s'éteignait; à peine s'il avait la force de se soulever. — Et là-bas, toujours, la mort arrivait.

Il fut obligé de se retourner; le bruit sourd, soutenu, lugubre du train qui s'avançait, devenait insupportable. Bientôt il n'y put tenir. — Il essaya de se lever. — Sa tête alourdie retomba sur le sable...

Alors, confusément, et comme dans un rêve, il entendit un souffle puissant et régulier s'échapper d'une poitrine de fer. Il vit à quelques centaines de mètres deux yeux rouges, sanglants, qui s'avançaient dans la nuit.

Il eut peur, — il voulut crier.

Puis il passa sa main devant ses yeux.

J. DEMOLLIENS.

(*La suite au prochain numéro.*)

SCIENCE DE LA VUE.

—

DEUXIÈME ARTICLE.

Personne au monde n'aura l'idée de contester l'importance de la vue, le plus précieux de nos sens ; il est donc bon de démontrer combien ces yeux, qui nous semblent si parfaits, sont sujets à l'erreur.

Les deux yeux sont indispensables pour voir la nature sous tous ses aspects, la saillie des objets et des différents plans placés devant nous.

Un œil nous donne la forme ; soit que l'on ferme l'œil droit ou l'œil gauche alternativement, la forme nous paraîtra la même, mais cette forme sera plate ; il sera impossible de déterminer et de voir la rondeur, la saillie et l'éloignement qui existe entre deux objets ; c'est un fait incontestable prouvant la perfection de la nature dans toutes ses œuvres.

Si un œil pouvait suffire pour nous faire voir la

nature comme elle est réellement, il est certain que l'autre œil serait entièrement inutile, à moins qu'il ne fût là en cas d'accident, ce qui n'est pas admissible.

Les deux yeux sont donc indispensables pour bien voir ; si nous croyons voir les saillies avec un seul œil, c'est que dès notre enfance nous nous sommes rapproché des objets, nous les avons palpés : cette saillie est alors donnée par la mémoire.

— Une preuve incontestable nous est donnée par le *stéréoscope, merveilleux instrument que l'on regarde en général seulement comme un jouet, un agréable passe-temps.*

Les yeux doivent être instruits, ceux qui possèdent la science de la vue comprennent facilement ce que nous disons; mais sans cette science de la vue il est impossible d'arriver à toute la perfection que nos yeux peuvent atteindre ; sans étude, ils resteront dans le même état que l'enfant auquel on ne donnerait aucune instruction.

Un œil donne la forme ; les deux yeux ouverts en même temps donnent la forme et la saillie : *ce principe est immuable.*

Beaucoup de personnes sont malheureusement privées d'un œil ; cependant elles pensent voir tout aussi bien que ceux qui en ont deux ; souvent même, consolation bienfaisante, elles s'imaginent que la force nécessaire aux deux yeux se concentre dans celui qui reste, et, par cela même, lui donne une puissance plus grande : c'est une erreur.

Il se passe pourtant quelque chose qui semble leur donner raison ; en fermant un œil, les objets, per-

dant leur rondeur, leur saillie, paraissent plus fortement accusés sur les bords. Cette remarque est d'autant plus juste que tous ceux qui dessinent, surtout d'après nature, ferment souvent un œil pour voir plus nettement le contour de la partie qu'ils veulent dessiner.

Nous terminerons par une expérience que tout le monde peut répéter, prouvant d'une manière incontestable que les deux yeux sont indispensables. Si on ferme l'œil gauche, les objets que nous fixerons avec cet œil seront renvoyés à droite ; si nous fermons l'œil droit, ces mêmes objets seront renvoyés à gauche ; les deux yeux ouverts les remettent à leur place.

Pour faire cette expérience, afin de se prouver à soi-même la déviation considérable qui existe à mesure que les objets s'éloignent de nous, placez à quelque distance de vos yeux, en face de vous, un morceau de bois verticalement ; regardez sans déranger ce morceau de bois tantôt avec un œil, tantôt avec l'autre : vous serez étonné du changement de place, soit à droite, soit à gauche, des objets que vous regarderez.

Avec un seul œil on ne voit même pas la place exacte des objets.

(*A suivre.*) H. Hivonnait.

INVOCATION A PÉTRARQUE.

Oh ! daigne m'inspirer, divin amant de Laure !
Toi qui, dans tes amours, fus le plus malheureux ;

Entr'ouvre-moi la nue et les horizons bleus
Du ciel, où ton sonnet se forme et se colore.

Fais que ton genre vif, rapide météore,
Me donne une étincelle ardente de tes feux,
Pour trouver dans mes chants les accents généreux
Et le reflet du chaste amour qui te dévore.

O maître ! donne-moi le vers noble et vibrant,
Pour réveiller le cœur de mon pays souffrant
Du coup du plus injuste et douloureux martyre ;

Surtout qu'en tes vertus, modèle radieux,
Je trempe mon devoir, en artiste pieux
Qui ne veut pas mourir sans illustrer sa lyre.

T. Véron.

CONFÉRENCES DE M. AUDOYNAUD.

—

TERRE ET CIEL.

—

La Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, vient d'inaugurer la série des conférences qu'elle avait annoncées.

M. Audoynaud avait pris pour sujet : *Terre et ciel.*

Dans sa première conférence, il a parlé de la terre et de sa forme un peu aplatie vers les pôles.

Puis il a examiné le système des anciens : la terre est immobile, le ciel est une voûte de cristal à laquelle sont attachées les étoiles.

Ce système n'est pas soutenable.

La terre, point imperceptible, si on la compare à l'ensemble de la création, roule éternellement dans les espaces infinis.

Elle n'est qu'une infime partie de tout un monde.

Que deviennent nos guerres, nos déchirements, nos révolutions, en présence de cette immensité? L'homme, atome sur cet atome, naît, vit et meurt, et des milliards d'êtres animés aussi, sans que l'harmonie des choses en soit troublée.

Éternel sujet de méditation à offrir à l'orgueil humain, éternel sujet d'inquiétude et de découragement aussi, si nous ne nous souvenions que notre âme plane sur toutes ces choses et nous fait aussi grand que l'infini qu'elle embrasse et qu'elle comprend.

La terre tourne.

Que d'objections n'a-t-on pas faites à ce système?

Si la terre tourne, disait-on, comment ne s'en aperçoit-on pas?

Parce que nous participons au mouvement de la terre, comme on voit dans les cirques les écuyers s'élancer de leur cheval au galop et retomber en selle sans avoir eu besoin d'aucun élan, parce qu'ils participent du mouvement du cheval.

D'autres s'attendrissaient et disaient : La pauvre tourterelle ne pourrait plus abandonner son nid, car, en une minute, elle se trouverait transportée à plusieurs centaines de mètres.

Objection spécieuse, car tout l'air ambiant, toute la masse des nuages, participent du mouvement de la terre.

L'honorable conférencier rappelle Galilée, ses doc-

trines, son abjuration solennelle devant l'inquisition, et ce cri de l'âme révoltée : Pourtant elle tourne. Puis il explique la belle expérience des pendules de Foucault, qui prouve, d'une manière irréfutable, le mouvement de rotation de la terre.

En terminant cette conférence, qui a été très-goûtée, M. Audoynaud annonce que la prochaine fois il fera voyager ses auditeurs dans les espaces. Nous sommes assurés que personne ne voudra manquer ce joli voyage.

ÉPHÉMÉRIDE POITEVINE.

Les inondations récentes survenues dans le mois de janvier donnent un regain d'actualité à la note suivante, que nous devons aux recherches de M. Bonsergent :

« Le vendredy 23 et jeudy 29 jours de janvier 1561, pour les pluyes qui avoient esté puys le commencement du moys de novembre précédent, les eaux furent si grandes sçavoir est le dit 23, despuis troys heures du matin jusques à troys heures de rellevée, qu'elles passèrent par toutes les maisons de la chaussée de Sainct-Ladre et pardessus les ponts de Pont-à-Joubert et Sainct-Cyprien ; et le jeudy depuis cinq heures du matin jusques à vendredy huit heures du matin qu'elles passèrent par dessus les dits ponts, lesquels en ont esté très-ruinez, tellement qu'on n'y pouvait passer à pié ni à cheval, et estoit l'eau en la ville jusqu'à l'enseigne des Vergallands à Sainct-Cyprien, et plus hault, au moyen de quoy plusieurs moulins et maisons, mesmement à Rochereul et Pont-à-Joubert, furent ruynez et les autres estayées ; et par les anciens et aagés de quatre-vingts à cent ans estoit dict que jamais ilz n'avoient veu si grandes inondations d'eau. »

ÉCHOS.

Le théâtre nous a donné, le 5, une représentation de *Phèdre*, avec Mlle Agar. La salle était comble ; beau succès.

Le travail de M. Sénémaud, sur le duel, est précédé d'une dédicace à l'École de droit que nous recevons au dernier moment.

ÉTUDIANTS,

Je vous dédie ce travail. C'est un de vos anciens qui vous parle et qui se souvient. Le plus beau temps de la vie est celui qu'on a passé à l'école, et les meilleurs amis sont ceux qu'on y a faits.

Les habitudes, les usages, la mode, tout a changé entre nous ; mais ce qui n'a point changé, ce qui ne doit jamais changer, ce sont les sentiments de l'honneur personnel et du respect dû à l'école.— Elle a tenu cela bien haut autrefois. — Elle le ferait sans doute encore aujourd'hui. — Si les temps sont moins belliqueux, vos cœurs ne sont ni moins fiers ni moins nobles.

Peut-être, de mon temps, nous nous coiffions un peu trop sur l'oreille. Ce n'est point un mal d'avoir modéré cette ardeur, — mais n'oubliez jamais que c'est par son courage et son dévoûment à la cité que l'Université de Poitiers avait conquis le droit de porter l'épée.

Salut cordial !

SÉNÉMAUD.

***

Le Concert du cercle musical est annoncé pour le 21.

***

Dimanche 16, M. de Curzon fera une conférence à la réunion de la Société d'agriculture.

***

Nous remercions tout particulièrement le journal *la Sèvre* des sympathies qu'il nous témoigne, et nous ne demanderions que d'arriver à occuper une place aussi brillante que celle qu'il occupe déjà dans la presse départementale.

Le gérant, BERNARD.

Poitiers. — Typ A. Dupré.

N° 3. — 1re année. 1er avril 1873.

REVUE POITEVINE

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE

Rédacteur en chef : Jules DEMOLLIENS.

Chaque Écrivain est rigoureusement responsable des articles qu'il signe.

Nous avons dit que nous n'aurions qu'un cri, celui de : Vive la France ! cri de détresse ou cri de joie ! C'est avec joie et bonheur qu'il s'échappe aujourd'hui de notre âme. — Le sol de la patrie est purgé de l'étranger. — Vive la France ! Mais si nous voulons que le Ciel continue à nous aider, aidons-nous un peu nous-mêmes. — Payons nos contributions. — A qui peut-on faire une avance plus profitable que celle faite à son pays pour l'aider à se reconquérir ?

(Le Comité de rédaction.)

UN PERRUQUIER POÈTE.

Dans notre premier numéro, nous avons parlé d'un cordonnier faiseur de tragédies. — C'est aujourd'hui d'un perruquier faisant des drames que nous venons vous entretenir.

— « Le génie se fourre partout. »

— « Faites des perruques !... faites des perruques !... »

disait un jour M. de Voltaire à son perruquier qui s'était avisé d'enfourcher Pégase.

Hélas ! à combien de ces *enfourcheurs*-là, qui ne sont point perruquiers, le conseil de Voltaire pourrait-il s'adresser ! — Mais, sans doute, ils feraient comme fit le raseur du grand homme. « Pauvre Voltaire ! diraient-ils, M. Freron avait bien raison de dire qu'il commençait à se répéter... »

Tel n'était pas notre héros. Vers et perruques, il perfectionnait tout, — et de lui l'on pouvait dire, — en demandant grâce pour le jeu de mots, — qu'il faisait la barbe à tous ses confrères, — perruquiers ou poètes, — tant et si bien que la croix d'officier de la Légion-d'Honneur vint s'attacher à sa boutonnière, — et si bien encore qu'il ne croyait point faire affront à ladite décoration, en se livrant chaque jour aux exigences de la savonnette et du rasoir.

On voit déjà que c'était un homme !

Or, à ce titre ou à d'autres, il fut mandé un soir aux Tuileries pour y lire ses poésies devant le roi et la reine, qui, sans doute en leur qualité de Majesté, avaient reçu le don de la divination, vu que Jasmin, — c'est le nom de notre poète, — n'a jamais écrit en français ; mais les rois, dans ce temps-là, avaient encore un certain prestige.

Donc il est introduit, — salue, — et, sans la moindre façon, s'étend dans le fauteuil le mieux capitonné. Il se fait un léger murmure. — Le roi et la reine se lèvent, et Jasmin, sans se troubler, se lève aussi, sourit et dit : Dame, dans ma boutique d'Agen, nous n'avons point souvent l'avantage de recevoir d'aussi grandes dames que vous, madame la reine. — Et sans plus d'émotion, il débite ses vers.

Jasmin est fort peu connu, — car, ainsi que je viens de le dire, il n'a jamais écrit un seul mot en français, — ce qui n'a point empêché Sainte-Beuve et Charles Nodier d'essayer de le faire connaître. — Je dis d'*essayer*, car l'idiome à l'usage de Jasmin n'a ni rudiment ni

syntaxe au service même des plus savants. — Son langage n'est ni agenais, ni bordelais, ni languedocien.— Il est un peu de tout cela, mais *sui generis*,— et il le fallait ainsi ; car, allant débiter ses œuvres dans toutes les villes du Midi, il était indispensable que chacun, retrouvant dans ses poésies un peu de son patois, pût deviner assez facilement le reste, – la mimique du poète, vive, ardente, enthousiaste, y aidant puissamment.

Puis Jasmin a une singulière façon de travailler. Il va partout où il y a foule ; — il écoute, il observe, interroge les visages, recueille les mots, s'anime et s'impressionne de ce qu'il voit, de ce qu'il entend, — et, après avoir ainsi surpris la nature sur le fait, il revient à sa trousse, à rasoirs, et, tout en les aiguisant sur la pierre, il amasse, il pétrit, il résume ses sensations; — quand il n'a pas de mots assez expressifs pour les peindre, il en forge, — et au bout de tout cela il y a un petit chef-d'œuvre, — car il y a le vrai.

Donc, lorsque MM. Sainte-Beuve et Nodier nous ont donné une appréciation des œuvres de Jasmin, — on peut se faire une juste idée de sa rigoureuse exactitude ; mais c'est ainsi que cela se fait à Paris. — On y est si fort, qu'on vous fait un portrait sans avoir jamais vu le modèle. — Ainsi, par exemple, d'aucuns ont fait passer la Vienne à Poitiers, — et J. Janin a fait de Saint-Maixent un port de mer. — D'autres n'ont-ils pas appelé un homard le cardinal des mers !

On peut donc, sans être taxé de plagiat, recommencer cette histoire.

Mais comment le savez-vous mieux? — me dira-t-on... Parce que j'ai vécu avec Jasmin, qu'il a été un de mes amis, — et que j'ai reçu ses plus intimes confidences.

Je vous dois donc d'abord un mot de la façon dont j'ai fait la connaissance de l'homme, après quoi j'essaierai de vous faire connaître le poète.

En 1840, au mois d'octobre, ayant été promu au parquet d'Auch, et quittant la Lozère, je m'arrêtai à Agen.

Je songeai qu'aussi moi, imitant Sainte-Beuve et Nodier, j'avais rendu compte de ses poésies dans le *Moniteur parisien*, où j'écrivais assez souvent, sans les avoir jamais ni vues ni lues, — et tout naturellement l'envie me prit de connaître l'homme.

— Si je l'invitais à déjeuner, dis-je au maître de l'hôtel où j'étais descendu, viendrait-il? — Sans aucun doute, me répondit M. Georges (c'est le nom de mon hôtelier) : il est même très-sensible aux prévenances, et votre seul titre de magistrat fera qu'il n'hésitera pas. — Préparez un bon déjeuner, lui dis-je, — pâté de foie, — champagne glacé, etc.; — je veux voir à fond mon héros : — *in vino veritas*.

Alors j'écris à Jasmin.

Salut, monsieur Jasmin,
L'honneur de la Garonne!
Venez demain matin,
Sur mon chef qui grisonne
Avant l'âge venu d'un vulgaire destin,
Porter votre savante main,
Afin que sur mon front qui se plisse et rayonne,
Soir et matin, passant la main,
Je puisse avoir double couronne
De Jasmin.

Ma lettre était à peine partie que je songeais qu'il ne serait peut-être ni très-convenant, ni même très-*propre* de me mettre à table avec un homme encore tout couvert de mes cheveux ; alors j'allai droit *au Gravier*, — où le poète tenait ses deux boutiques, rasant ceux-ci, — charmant ceux-là (1).

En effet, le petit appartement était plein, — on riait, — on chantait, — et notre homme, son rasoir et sa savonnette en main, se démenait comme un beau diable.

(1) Le Gravier est le nom d'une promenade d'Agen.

Il avait sur une chaise une guitare qu'il prenait, — qu'il aissait, — et dont il accompagnait quelque refrain nouveau, sans même se préoccuper du patient qui l'attendait, — la figure toute barbouillée de savon, — mais qui ne s'en faisait pas trop, tant l'assemblée paraissait heureuse d'entendre Jasmin. Froid et impassible, je prends place au milieu de cette réunion enthousiaste, et silencieusement j'attends mon tour pour livrer ma tête aux profanes ciseaux.

Je m'aperçus bien que mon calme étonnait un peu le troubadour, mais je n'eus pas l'air d'y prendre garde,— et, la cérémonie finie, je le payai— six sous, ma foi !... Ce n'était pas cher. — Monsieur, lui dis-je en partant, — pouvez-vous m'accorder une couple d'heures? — Pour quoi faire?— J'ai ici ma famille, femme et enfant qui auront besoin de votre ministère. — A quelle heure, monsieur? — De onze heures à midi. — Pour cent mille francs je n'irais pas ! — Et pourquoi? — Tenez ! reprit-il, prenant dans sa poche ma lettre et me la montrant : lisez ça !... et puis, vous ne me faites pas l'effet d'être très-sensible à la poésie, vous !... J'aime mieux aller là-bas.

Je saluais, — toujours froidement et sans mot dire, et, pendant que je suivais mon chemin, notre homme me faisait un pied de nez par derrière.

A onze heures précises, j'étais à mon balcon, attendant le poète plutôt que le perruquier.

De loin, je vis venir un homme pincé, soigné, *ficelé* au dernier genre, — fine chemise, — fines bottines, — tenue irréprochable.

— Pan ! — pan !... — Entrez ! Il me regarde, s'arrête comme s'il s'était trompé, — me regarde encore, — puis, devinant tout, se jette à mon cou, — demi-pleurant, — et répétant en m'embrassant : « *C'est comme cela que ça devait commencer.....* »

Inutile de dire à ceux qui ont un cœur et une intelligence ce que fut le déjeuner. — Le champagne moussait,— mais

les lazzis, les épanchements, la poésie enfin moussaient encore plus. — Trois heures se passèrent comme trois secondes au sermon.

Le poète se fit vite l'ami, — et sa main dans la mienne et son cœur près du mien, il me conta son histoire.

Dois-je le laisser parler, ou dois-je parler moi-même? — Oh! l'entendre! comme ce serait plus harmonieux! plus éloquent, plus entraînant, plus saisissant! Mais où prendre cette voix, ce ton, ce geste, cette sensibilité, cette chaleur, ces transitions si bien senties et si naturellement nuancées?

J'y renonce, et, le moins mal qu'il me sera possible, je vais essayer de le dire.

Jasmin était né à Agen, le 6 mars 1798, — de parents pauvres, ainsi qu'il le dit dans un de ses poèmes intitulé : « Mes souvenirs. » Tous les Jasmin sont morts à l'hôpital.

— Il n'y a que la boue qui ne fermente pas, — a dit Vauvenargues. Et dès son plus bas âge,— Jasmin ne fut pas de boue.

C'était un vrai diable, — remuant, tapageur, indocile, — et pourtant adoré de tous les gamins, ses pareils, qui l'avaient fait leur général.

On jouait fort au soldat, en ce temps, — et chaque jour, sur la promenade du *Gravier,* la bande se réunissait et se livrait aux évolutions les plus bruyantes, — armés de sabres de bois et coiffés de tricornes en papier, comme s'en coiffent aujourd'hui messieurs les typographes.

Tout à coup, — la foule s'arrête, — un chant se fait entendre, — le chant des morts, — et une simple croix de bois précède un cercueil. Quatre ou cinq personnes suivaient en pleurant, — car on sait encore pleurer aujourd'hui dans le midi de la France, — on y sait pleurer comme se réjouir; — et je suis bien certain que la délivrance de notre territoire y aura été accueillie au moins avec autant d'enthousiasme que chez nous. — Mais continuons notre récit :

Jasmin et sa bande s'approchent et se découvrent,— car

dans ces contrées encore, et à tout âge, — on a le respect des morts. — Et Jasmin fond en larmes, brise son sabre, déchire son chapeau et s'écrie : C'est mon grand-père !....

Et depuis lors, Jasmin ne reparut plus sur la place du Gravier ; — il entra au séminaire.

Et grâce à cette détermination, l'établissement religieux envoyait chaque semaine un pain de huit livres à la pauvre mère, afin de l'aider à faire vivre sa famille.

Combien cela dura-t-il ainsi ? — je ne saurais le dire. Mais ce n'est point sans sagesse ni raison qu'on a dit : « Chassez le naturel, il revient au galop. »

Or, un jour que notre Jasmin n'avait point été sage outre mesure, on le flanque en prison. — Inutile de dire que la prison du séminaire n'était point le *cachot humide* ni la paille pourrie.

C'était tout simplement une petite chambre, au rez-de-chaussée, où le jour et même le soleil pénétraient un peu. — Si bien que notre homme put apercevoir un assez grand pot sur une planche placée au-dessus ou à côté de la porte. — Que diable y a-t-il là-dedans ? se dit-il. — Bah ! cela ne me regarde pas. — Mais son idée le reprit bientôt. — Et de ses pieds et de ses mains il fit tant et tant qu'il parvint à joindre le pot, mais si maladroitement, qu'il le cassa et le renversa sur lui.

Or, que contenait le pot ?... Devinez !... Et comme je ne suis point Mme de Sévigné, je ne vous le donnerai ni en cent — ni en mille ; — je vous dirai tout de suite que c'était... Allons ! un peu de patience ! vous allez le savoir : c'était... non, ce n'était pas... c'était tout simplement la confiture amassée pour le temps du carême.

Sans doute, il en mangea — et ses habits aussi — du moins c'est à croire. — Toujours est-il qu'attiré par le bruit du pot cassé, l'économe s'empressa d'arriver, et, voyant le dégât, se fâcha. — Puis Jasmin fut aussitôt mis à la porte.

Le drôle une fois mis à la porte, — le pain de huit livres ne revint plus au logis, — ce dont sans doute il se préoccupa fort peu, tant qu'il en trouva miette à se mettre sous la dent.

Mais un jour, — jour ineffable dans la destinée de Jasmin, — un jour on se met à table, et sur la table pas de pain. — On se regarde. — Chacun se fait triste, — et une petite voix, celle du dernier né, fait entendre : « J'ai faim !... » On se regarde de nouveau, et chacun répète : J'ai faim !... et la pauvre mère alors se lève et sort.

Un moment après, elle revient avec un pain sous son bras, — et la joie se ranime.

Mais tout à coup Jasmin se lève, devient pâle et s'écrie en sanglotant : « Elle n'a plus sa bague !!!... » La pauvre mère, en effet, — avait été échanger pour du pain son anneau nuptial...

Voilà ce que me raconta Jasmin, — non pas comme je vous le raconte, — mais comme lui seul pouvait le raconter.

Puis, après dix minutes de chauds épanchements, nous reprîmes un peu notre gaîté.

Et c'est alors qu'il m'initia à son plus charmant poème : l'*Aveugle de Castelcuilier*, — tout simplement le poème le plus séduisant, le plus charmant, le plus attachant qui existe — en aucune langue. — Cinq ou six cents vers à peine, mais un incommensurable trésor de sentiment, de grâce, de fine et touchante poésie qu'il n'est donné à personne d'entendre sans verser quelques larmes.

Jasmin chante sur toutes les cordes, mais celles qu'il touche avec le plus de bonheur sont celles qui partent du cœur. Il n'est point coloriste, mais grand observateur ; et d'un seul trait il fait un chef-d'œuvre. Pourvu qu'il aille à l'âme, il s'occupe peu du chemin qu'il prend : c'est la pensée qui le conduit, et non la phrase qu'il cherche.

Son *Aveugle de Castelcuilier*, c'est du *Paul et Virginie*, —

plus entraînant peut-être ; — c'est court, mais c'est complet.

C'est donc de ce petit chef-d'œuvre que, dans notre prochain numéro, nous essaierons de vous donner une idée.

Ce ne sera pas le poème traduit, — la traduction de pareille œuvre est impossible. — Le génie de la pensée ne se traduit guère ; — celui des langues, jamais. — C'est une imitation que nous avons entreprise. — Nous avons cherché dans la pensée de Jasmin, au lieu de photographier sa phrase. — Celle-ci est souvent hasardée, trop hardie, même parfois incorrecte, mais toujours pittoresque et remplie de vérité. — Oui, la vérité est tout pour lui, — et quelque sujet qu'il traite, c'est toujours dans sa nudité qu'il le présente.

Quoi qu'il en soit, Jasmin a bien accueilli notre œuvre. Il a même porté la bienveillance jusqu'à imprimer qu'elle valait mieux que l'original. — Mais sans l'original, qu'eût valu la copie ?... Pour la première fois peut-être, Jasmin se faisait flatteur !...

Espérons donc que nos lecteurs se feront aussi bienveillants que Jasmin, et qu'ils ne verront dans notre audacieuse entreprise que le désir de leur faire connaître une figure qui n'est point à dédaigner, et surtout l'intention de leur être agréable en les intéressant.

Tel sera constamment le but de nos efforts. Mais que l'on ait pour nous, du moins, quelque indulgence. — Nous n'avons pas la prétention d'être parfait. — Nous n'avons point annoncé que nos premiers essais seraient des coups de maître. — Nous n'avons promis qu'une chose : notre bonne volonté.

SÉNÉMAUD.

LE MOINE-BOURRU

(LÉGENDE DE POITIERS.)

Scènes de mœurs des écoliers en droit au XVe siècle.

I.

Comme préliminaire de ce qui va suivre, je dois dire tout d'abord que la scène se passe en l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 1460, c'est-à-dire un peu moins de vingt-neuf ans après que, par ses lettres patentes datées de Caen, le 16 mars 1431, le roi Charles VII, alors encore régnant, qui, dès 1423, avait transféré son parlement de Paris à Poitiers et fait de cette ville la capitale de son royaume envahi et en partie occupé par les Anglais, y eut établi une Université dont le Pape Eugène IV confirma la création par sa bulle donnée à Rome, le 4 des calendes de juin (29 mai) de la même année.

Jetant un coup d'œil rétrospectif sur ce fait historique, je dirai que cette Université se composait de trois spécialités d'enseignement, savoir : 1° d'une faculté des lois; 2° d'une faculté de médecine; 3° d'une faculté des arts; je n'ai, pour le moment, à m'occuper que de la première.

J'ajouterai, de plus, que la réputation de savoir acquise par les professeurs (1) nommés dès le début pour enseigner dans la nouvelle école de droit, tant en la faculté des décrets (2) qu'en celle des lois, était si justement établie et si incontestée que leurs leçons furent immédiatement suivies par une foule d'auditeurs de la ville, avides de profiter de

(1) C'étaient Pierre Baston, abbé de Saint-Maixent, docteur ès décrets, pour la faculté de droit canon, et Guillaume Letur jeune, sous-chantre de l'église d'Orléans, docteur ès lois, pour la faculté des lois; puis, vers la fin de 1432, Guillaume Charretier, fameux docteur, qui vint se fixer à Poitiers, pour *y lire ès lois*. Les cours commencèrent dès le 6 février 1431 par une leçon de droit.

(2) On appelait ainsi le droit canonique, dont les décretales des Papes formaient alors la principale base.

leur docte enseignement. Néanmoins, pendant près de deux ans, la vieille réputation des Universités précédemment établies ne permit qu'assez difficilement à la nouvelle de leur porter préjudice ; aussi le nombre des jeunes gens qui voulaient obtenir leurs grades en droit fut-il d'abord assez restreint dans l'école de Poitiers ; mais le renom qu'elle ne tarda pas à obtenir, grandissant toujours et s'étendant rapidement de proche en proche, la rendit bientôt si célèbre qu'en moins de dix ans elle distança de bien loin plusieurs de ses rivales.

A l'époque dont je parle, elle était déjà devenue aussi florissante que possible : c'est assez dire qu'un nombre vraiment extraordinaire d'écoliers venaient de tous les points du royaume, et même des pays étrangers, pour y suivre leurs études juridiques sous les professeurs qui avaient succédé à ceux primitivement nommés. Ces derniers s'étaient fait une réputation encore supérieure à celle de leurs devanciers ; et c'est ce qui explique pourquoi ce n'était pas chose rare de voir assis alors sur les mêmes bancs que la jeunesse française, à l'école de droit de Poitiers, des Flamands, des Belges, des Hollandais, des Allemands et des Écossais.

Ceci dit, je reviens à l'année où se passaient les faits que je vais narrer, c'est-à-dire au mois de janvier 1460 (1).

Pour rester dans le vrai, je dois convenir que tous les adeptes de Thémis immatriculés à l'école de droit de Poitiers n'étaient pas précisément ce qu'on est convenu d'appeler de nos jours des piocheurs. Alors, de même qu'à présent, les grades obtenus par ceux qui se vouaient à l'étude de la jurisprudence étaient la clé d'or qui donnait accès à la majeure partie des positions les plus honorables et les mieux rétribuées, tant dans la carrière ecclésiastique que dans l'ordre civil, et c'était ce qui engageait tant de jeunes

(1) L'année commençait alors à Pâques.

gens appartenant aux plus hautes familles à acquérir ce complément d'éducation. Il y avait donc, comme je l'ai dit, parmi ces nombreuses centaines d'écoliers en droit qui suivaient leurs cours à Poitiers une certaine quantité d'étudiants plus désœuvrés et plus frivoles que studieux : or comme, vers la fin du moyen âge, les distractions ordinaires de la vie étaient assez rares, tout aussi bien dans les villes universitaires que dans tous les autres centres de population, ceux des écoliers qui n'éprouvaient pas le besoin de pâlir sur les doctes gloses d'Accurse et de Barthole, non plus que sur bien d'autres livres de jurisprudence renommés au XVe siècle, cherchaient à employer leur temps de la manière la plus joyeuse et la plus agréable que faire se pouvait. Dans ces temps-là donc, ce n'était qu'à des époques assez éloignées les unes des autres que la représentation de quelque *mystère* venait interrompre la monotonie de la vie habituelle des grandes villes. Ces pièces, dont les péripéties longues et compliquées se déroulaient quelquefois pendant toute la durée d'une semaine, étaient alors représentées au cimetière de l'église Saint-Cybard. Elles avaient un charme et un attrait tout particulier pour nos ancêtres, dont les descendants ne devaient voir éclore que près de deux cents ans plus tard la véritable scène théâtrale qui, surtout depuis Louis XIV, procure à la nation française une source inépuisable de recréations aussi variées qu'agréables.

La représentation d'un *mystère* était donc, à l'époque dont je parle, une solennité très-impatiemment attendue ; aussi donnait-on longtemps à l'avance au programme de cette exhibition pieuse et morale une très-grande publicité, afin que le plus grand nombre possible de spectateurs pût y assister. Comme on le pense bien, les écoliers en droit réunis aux autres étudiants de l'Université, ainsi qu'à tout ce qui tenait à la *basoche*, ne laissaient pas passer de telles aubaines sans en profiter largement. Les uns prenaient

part à la représentation du *mystère* comme acteurs et y remplissaient divers rôles d'anges, de saints ou de démons, voire même de martyrs ou de bourreaux, tandis que leurs camarades se contentaient de celui beaucoup plus vulgaire et moins fatigant d'auditeurs. Mais, parfois, ces représentations sacrées et édifiantes étaient troublées par quelques-uns de ces écoliers dont l'esprit narquois et turbulent s'épanchait en réflexions malsonnantes qui offusquaient et scandalisaient grandement les spectateurs paisibles et bénévoles, dont le goût était beaucoup moins difficile que celui de ces écervelés frondeurs, sans compter que leur piété était infiniment plus vive que la leur. Heureusement, les ordonnateurs de ces fêtes, auxquels l'autorité prêtait main-forte au besoin, savaient faire respecter l'ordre troublé et ne se gênaient pas pour faire expulser et même pour citer devant qui de droit les malencontreux interrupteurs dont les excentricités tapageuses troublaient les acteurs ainsi que ceux qui les écoutaient avec recueillement et dévotion. Un progrès très-marqué ne devait pas tarder à perfectionner ces pièces informes et trop rudimentaires; car, près de dix ans avant l'époque dont je parle, naissait à Poitiers Pierre Blanchet, qui plus tard se rendit si célèbre par la *farce de Pathelin* qu'il composa, et dont les représentations eurent un très-grand succès de vogue qui dura longtemps.

Parfois, en dehors des *mystères*, et à l'occasion de quelques entrées de rois, de princes et de princesses, ou de personnages de haut parage, le corps de ville de Poitiers déployait un très-grand luxe d'arcs triomphaux, d'écriteaux contenant des devises ou des vers louangeurs, et même de figurations mythologiques représentées par des personnes des deux sexes, vêtues le plus souvent d'une manière assez peu décente; car, dans ces temps de mœurs réputées naïves, ces demi-nudités ne paraissaient pas trop offusquer la morale pudibonde de nos bons aïeux.

On ne sera pas étonné d'apprendre que, dans des circonstances aussi solennelles et aussi brillantes, les écoliers de droit ne se faisaient pas faute de participer à ces divertissements au moyen desquels l'allégresse publique se dilatait avec expansion. Ils ne manquaient donc pas de choisir dans leur sein une députation chargée d'être l'interprète de leurs sentiments respectueux auprès des hôtes illustres auxquels la ville faisait un accueil si pompeux ; et le chef de cette ambassade aurait cru manquer au plus essentiel de tous les devoirs de convenance s'il n'eût adressé aux éminents personnages qu'il était chargé de complimenter une harangue très-hérissée de citations grecques et latines : trop heureux encore étaient ceux-ci lorsque l'orateur ne mêlait pas un peu d'hébreu parmi ces fleurs de rhétorique guindées et boursouflées outre mesure, selon la mode du temps.

Il va sans dire que l'époque du carnaval fournissait aux écoliers de toutes les catégories une occasion, avidement saisie par eux, de profiter de la licence tolérée en pareille circonstance. Aussi les voyait-on, à défaut de bals publics qui n'existaient pas encore, parcourir les rues sous mille déguisements, tous plus excentriques les uns que les autres, exécutant des scènes bouffonnes et des pantomimes grotesques qui réjouissaient fort le populaire, et qu'assaisonnaient des lazzi quelquefois passablement graveleux; mais, dans ces jours de saturnales, bien des choses sont autorisées, et MM. les écoliers se permettaient parfois, vis-à-vis de ceux qui les écoutaient, certains tours malins, certaines plaisanteries par trop épicées et mordantes, dont il valait encore mieux rire que de s'en fâcher sérieusement, sous peine d'être impitoyablement bafoué et ahuri sans pouvoir réussir à mettre les rieurs de son côté.

Passant à un sujet plus grave et plus respectable, je dirai que les processions et autres cérémonies extérieures du culte avaient aussi beaucoup d'attraits pour les éco-

liers, surtout lorsqu'elles étaient faites avec toute la pompe possible, ce qui avait lieu assez fréquemment. On citait alors bien au loin, comme étant la plus belle de toutes, la procession de la Fête-Dieu de Poitiers, qui, par sa pompe et son éclat, rivalisait avec celle si célèbre dite du *Sacre*, d'Angers. Dans cette occasion solennelle, tout le clergé régulier des nombreuses paroisses de la ville, réuni aux corporations religieuses si diverses, formait un ensemble imposant. A leur suite venaient le maire et les échevins, ainsi que tout le corps de ville de la cité, revêtus de leur riche et brillant costume officiel, le tout escorté par les estafiers municipaux armés de pertuisanes et couverts de hoquetons aux couleurs voyantes, sur lesquelles étaient brodées devant et derrière les armoiries de la cité; puis marchaient après eux les différents corps de magistrature, ainsi que toutes les autres autorités. Ce long cortége, se déroulant en files interminables, parcourait lentement les rues étroites et sinueuses de Poitiers, que l'on avait jonchées de fleurs, tandis qu'aux devantures des hôtels, des maisons et des boutiques se voyaient suspendues des tapisseries historiées ou des draps éclatants de blancheur que des bouquets et des guirlandes de fleurs ornaient. Tout cela présentait un coup d'œil vraiment féerique par suite de la richesse infinie des costumes tant ecclésiastiques que civils et judiciaires qui s'offraient aux regards. En y ajoutant par la pensée les châsses et les reliquaires tant en orfévrerie richement ciselée que celles délicatement ouvragées en bois doré ou peint, les statues et les bustes des saints et des saintes que l'on portait sur des brancards, afin de les exposer à la vénération publique, les bannières si variées des différentes paroisses flottant au vent et offrant des *specimen* si curieux et si naïfs de l'art de peindre ou de broder à cette époque, les reposoirs splendides, et l'on aura une idée, mais encore bien incomplète, de la magnificence de ces processions vraiment magiques, dont celles de nos jours ne

sont plus qu'un bien pâle et bien terne reflet. Aussi une foule recueillie et pieuse suivait-elle ce déploiement de pompe religieuse dans tous les méandres qu'il parcourait, écoutant les sons doux, graves ou aigus, des hautbois, des fifres et autres instruments de musique qui accompagnaient le cortége ; et ceux qui regardaient simplement passer cette procession prenaient un plaisir infini à la suivre longtemps des yeux et à écouter avec recueillement les psalmodies des prêtres et les chants que faisaient entendre les différentes maîtrises et psallettes des collégiales et des chapitres, entre lesquels se distinguait d'une manière toute particulière celui de la riche église de *Monseigneur Sainct-Hilaire*. Tous ces chants, dis-je, ravissaient l'âme de ceux qui les entendaient, soit qu'ils fussent nobles, écoliers, bourgeois ou artisans; et nul d'entre eux n'assistait à cette pieuse et imposante procession de la Fête-Dieu sans en conserver un souvenir ineffaçable.

Maintenant que j'ai parlé de toutes ces choses, tant religieuses que mondaines, je vais aborder le chapitre des distractions particulières que les écoliers en droit, soit travailleurs ou désœuvrés, pouvaient prendre quotidiennement. Le jeu de paume était un de ceux qui leur plaisait le plus; aussi fréquentaient-ils très-assidûment les nombreux établissements consacrés à ce noble exercice, si cher à nos ancêtres. Le principal d'entre eux était celui de l'*esteuf*, vieux mot sous lequel on désignait la balle qui servait à jouer à ce jeu, et que, par une corruption de langage, ou plutôt par suite d'une plaisanterie, on avait, dès le XVIe siècle, changé en celui d'*estude*, d'où est venue la dénomination de la rue qui porte actuellement ce nom, rue dans laquelle on voit encore un linteau de la porte de ce jeu offrant des traces de sculptures fort mutilées représentant des personnages jouant à la paume, avec cette inscription : *A l'estvde*. Là la jeunesse développait sa force physique; et l'émulation de ces jeunes gens consistait à manier la balle avec

roideur et dextérité, et à s'exciter à bien faire au moyen d'enjeux dont chacun cherchait à s'approprier le profit en faisant preuve d'une vigueur et d'une adresse supérieures à celles de ses rivaux. Ces jeux de paume étaient entrés si avant dans les mœurs d'autrefois que, jusque vers la fin du règne de Louis XIV, Poitiers comptait encore un certain nombre d'endroits où l'on continuait à se livrer à ce fatigant et salutaire exercice.

L'escrime était aussi un art que les écoliers en droit pratiquaient avec succès; et, comme parmi cette jeunesse il se trouvait un grand nombre de fils de gentilshommes qui pouvaient être appelés à se vouer à la carrière des armes, ces derniers surtout fréquentaient assidûment les salles d'armes, où l'esprit belliqueux de tous s'entretenait et se développait. Aussi les maîtres en fait d'escrime ne manquaient pas, et l'on n'avait que l'embarras du choix; mais un vieux soldat, retiré du service et blanchi sous le harnais, était incontestablement supérieur à tous ses confrères dans la démonstration de l'art consistant à manier l'épée simple, celle à deux mains, l'estramaçon, la dague et le poignard. Souple et agile comme un chat, malgré le poids des années qui s'accumulaient sur sa tête, il enseignait des coups et des estocades, dont une longue expérience lui avait prouvé l'infaillibilité ; aussi maître Jehan Desbrieux avait-il la réputation d'être un si habile escrimeur, que nul plus que lui, dans Poitiers, ne consacrait autant de temps dans la journée à enseigner l'art de tuer par principes son adversaire. Ajoutons, comme correctif à cela, qu'alors la déplorable manie du duel n'avait pas encore saisi la jeunesse française, et qu'elle réservait son habileté dans les armes pour le service et la défense de son pays.

L.-F. Bonsergent.

(*A suivre.*)

M. Le Play. — *La réforme sociale.* — *L'union de la paix sociale.*

Nous n'essaierons pas d'analyser ici la magnifique conférence de M. de Curzon : c'est l'œuvre d'un penseur éminent et d'un homme de cœur.

Nous allons seulement citer un extrait qui donne la formule de l'*Union de la paix*, telle que la conçoit M. Le Play, et telle que l'adoptent les hommes qui, à sa suite, se vouent à la grande œuvre de la régénération sociale :

« Néanmoins, et en admettant que de pareilles calamités soient inévitables et prochaines, l'*Union de la paix sociale* n'en aurait pas moins sa raison d'être. Plus nous inspire d'effroi la crise qui nous menace, et plus nous avons intérêt à nous unir pour en soutenir le choc ; plus elle semble prochaine, et plus il est urgent de cimenter cette union. — Non, il n'est jamais trop tard pour travailler à rétablir la concorde, jamais trop tard pour se vouer à la recherche des vérités sociales oblitérées par l'erreur et par les préjugés. Les révolutions violentes sont la débauche de la raison humaine, qui s'est enivrée d'erreurs ; débauche qui se prolonge tant que l'ivresse persiste. Vienne un de ces cataclysmes qui font cesser l'enivrement par l'effroi, la raison populaire reprend son empire et sa lucidité. Si vous êtes alors en mesure de présenter à ces esprits désabusés un ensemble de notions saines, ils les accueillent comme un bien qu'ils ont longtemps cherché en vain ; ils y courent comme à la splendeur du salut social. Car la vérité entre naturellement dans tout esprit que la passion n'aveugle pas ; elle y entre si naturellement, que quand on l'apprend pour la première fois, il semble qu'on ne fasse que s'en souvenir.

» Pour servir de base à l'*Union* et de point de départ à ses travaux, il fallait une formule simple, accessible à tous les esprits, et susceptible de grouper les hommes de bonne

foi de tous les partis et de tous les cultes. M. Le Play avoue qu'en présence de l'antagonisme des intérêts et de la division des esprits, il n'est pas facile de trouver une formule qui soit jugée à la fois par tous et suffisamment efficace et complétement inoffensive. Cependant, cette formule existe, et il la trouve constamment la même chez tous les peuples prospères. Elle se réduit à trois termes : observer le Décalogue, maintenir ou restaurer les coutumes nationales des époques de prospérité ; étudier chez les autres peuples les pratiques consacrées par l'expérience, pour les imiter, en ce qu'elles ont de conforme à la vérité, dans la mesure de ce qui est applicable aux mœurs nationales.

» Il semble qu'il suffit d'énoncer cette formule pour qu'elle soit acceptée par tous les esprits attentifs et non prévenus ; elle est conforme à l'opinion de tous les sages, ou, pour mieux dire, en me servant de l'expression si heureuse de M. Le Play, elle est conforme à l'enseignement des *autorités sociales* de tous les temps »

Emmanuel DE CURZON.

ARCHIVES HISTORIQUES DU POITOU [1].

La Société des Archives historiques du Poitou a été fondée l'an passé à Poitiers. Son intention, ainsi que son nom l'indique, n'est pas de faire de l'histoire ni de la littérature; elle tend seulement à sauver de la destruction dont les menace le temps et de mettre à la portée de chacun les documents historiques qui ont échappé aux invasions des Barbares, aux excès d'un fanatisme aveugle, aux proscriptions haineuses de la Révolution, et qui pourraient périr par la rage incendiaire d'une nouvelle Commune étendant son niveau glacial sur la France entière. Des Conservateurs de bibliothèques publiques, des Paléographes amateurs,

(1) Poitiers, H. Oudin, 1873, 1 vol. gr. in-8°.

des Archivistes départementaux, élèves de cette École des Chartes, l'un des bienfaits de la Restauration, se sont réunis, et, avec le concours de ces érudits éclairés, l'idée est bientôt devenue un fait accompli.

L'appel des hommes qui ont eu cette généreuse pensée a été entendu, et ils ont vu se grouper autour d'eux un nombre d'adhérents suffisant pour réaliser leur projet.

Déjà un premier volume a paru, et il tient tout ce qu'on pouvait attendre de ce foyer de lumières qui va éclairer la marche des historiens futurs d'un nouveau reflet et rectifier plus d'une erreur forgée par l'esprit de parti.

Le Recueil s'ouvre par le Cartulaire du prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers, fondé par Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, et remariée avec Geoffroy Martel, comte d'Anjou. Ce prieuré fut réuni plus tard au monastère de Montierneuf. Le Cartulaire publié par M. Rédet remonte au XIe siècle, est en latin, et la notice qui le précède nous apprend ce que, pour la plupart, nous ignorions. Il est suivi du Cartulaire du prieuré de Libaud, situé dans la paroisse de la Réorthe, en Bas Poitou. Ces chartes, également en latin, appartiennent à la fin du XIIe siècle. Ces deux morceaux sont suivis de tables analytiques, en français, très-bien faites.

Sous le titre de *Dons d'hommes au* XIIIe *siècle*, en Bas Poitou, M. de la Boutetière a recueilli de nombreuses pièces ayant trait à notre histoire sociale à cette époque reculée. Elles proviennent en partie des archives du grand prieuré d'Aquitaine, déposées à la préfecture de la Vienne, en partie des manuscrits de dom Fonteneau. Le chercheur studieux qui les a réunies en corps fait remarquer avec raison que la liberté personnelle des hommes donnés par ces chartes n'était pas aliénée, mais qu'ils étaient seulement astreints à l'obligation d'acquitter les redevances que les coutumes féodales leur imposaient.

M. Benj. Fillon a apporté aussi son tribut à cette impor-

tante publication par des pièces tirées des archives historiques de la ville de Fontenay-le-Comte. Elles sont nombreuses et pleines d'intérêt. Restreint par l'espace, nous nous bornerons à en indiquer deux : la première est une commission de garde des chasses royales du Bas Poitou, délivré à Jacques Buor, seigneur de la Mothe-Preslon, par Jacques du Fouilloux, garde général des forêts de la province. L'original, portant la signature de notre célèbre veneur, est datée de Fontenay-le-Comte, le huictième jour de novembre, l'an mil cincq cents soixante et cincq, et est déposé aux archives du greffe de la cour royale de Poitiers. Aucun biographe, que nous sachions, n'avait encore attribué à notre joyeux compatriote une charge si bien d'accord avec ses goûts et ses connaissances spéciales dans un art si cher encore aux Poitevins.

La seconde est une lettre de la reine Marie Stuart au comte du Lude, pour lui demander de faire rentrer au plus vite les revenus de son domaine du Poitou. Elle est datée de Rom, 14 septembre 1565.

Mentionnons, en passant, les lettres des rois de France, princes et grands personnages à la commune de Poitiers, recueillies par M. Ledain, et la correspondance de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, à Charlotte Barbantine de Nassau, duchesse de la Trémoille, sa sœur. Ces soixante-cinq lettres, aussi spirituelles que gracieuses, d'une fervente catholique à une huguenote obstinée mais tolérante, ont été mises à la disposition de M. P. Marchegay par le duc de la Trémoille et ne sont pas la partie la moins curieuse et la moins attrayante du volume. Les Miscellannées qui le terminent contiennent des pièces détachées et deux importantes dissertations de M. Bonsergent : l'une sur l'inscription funéraire de Gunterius, placée dans le mur extérieur de l'une des chapelles absidales de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand, énigme difficile à débrouiller, et dont l'Œdipe n'est peut-être pas encore trouvé,

malgré les probabilités de l'explication que nous fournit son dernier interprète ; l'autre est une Épigraphie romaine et gallo-romaine, sigles figulins trouvés à Poitiers. Ce titre, qui n'est pas à la portée de tout le monde, indique une étude sur la céramique ou, plus simplement, sur les vases antiques, et principalement sur la poterie usuelle. L'auteur nous donne une foule de noms de fabricants de ces ustensiles de ménage qui portent leur marque, et qui ne se doutaient certes pas des soins et des peines que prendrait, à douze ou quinze cents ans de distance, un de leurs compatriotes pour les arracher à l'oubli des âges et les faire passer à la postérité la plus reculée, alors que leurs œuvres ne sont plus que des tessons informes. Ce curieux travail a fixé l'attention des antiquaires.

La Société des Archives historiques du Poitou s'est placée, dès son début, au premier rang parmi ses émules. Elle poursuivra sa tâche utile et désintéressée avec le même succès, sans bruit et sans parade. Nous croyons donc que les Conseils généraux des trois départements que comprend notre ancienne province emploieraient avec discernement leurs fonds en lui appliquant quelques subventions qui l'encourageraient, s'il en était besoin, et lui permettraient d'agrandir encore son cadre et de joindre au texte une plus grande quantité de planches : elles ajouteraient parfois à sa clarté et toujours à la valeur de la publication. L'argent est souvent plus mal employé.

Vicomte DE LASTIC SAINT-JAL.

UNE TACHE

ROMAN

(Suite.)

Alors on entendit un long coup de sifflet aigu, déchirant. Le mécanicien venait d'apercevoir l'obs-

tacle... Serrez le frein ! hurla-t-il. Il était trop tard... — Tout à coup, il y eut un choc terrible, un enlacement inouï, fantastique, un horrible froissement du fer contre le fer, des morsures de géant. — La matière animée, déchaînée contre elle-même, se détruisait dans un épouvantable embrassement.

En même temps un cri immense retentit, puis ce fut tout. — Le calme se fit.

On n'entendit plus que confusément, ici le dernier râle étouffé d'un malheureux qui achevait de mourir, là, des cris de douleur, plus loin des blasphèmes. Et dans l'obscurité il y avait des voix qui appelaient un nom cher et qui ne recevaient pas de réponses; il y avait des mains qui, à tâtons, cherchaient quelqu'un, et qui se retiraient pleines de sang.

Une heure après, on vint enfin porter secours aux victimes.

En arrivant, les ouvriers entendirent dans un wagon de faibles gémissements; ils parvinrent à enfoncer la portière. — Une jeune femme leur demanda d'une voix sinistre : « Mon mari ?... » Un des ouvriers dirigea de tous côtés les rayons de sa lanterne; il éclaira un être affreux, dont la tête avait été horriblement brisée par la violence du choc.

La jeune femme poussa un cri et s'évanouit. — Quand elle revint à elle, on lui demanda son nom.

— Écrivez, dit-elle, madame veuve Villars.

CHAPITRE III.

Deux années se sont écoulées depuis les faits que nous venons de raconter.

Non loin de la promenade où s'est passée la première scène de notre récit, se trouve la sous-préfecture. Dans un élégant boudoir de ce joli hôtel moderne, une belle jeune femme est assise et rêve nonchalamment accoudée à un délicieux petit meuble en bois de rose.

Tout entière aux pensées qui l'assiégent, elle ne paraît pas s'être aperçue de l'arrivée d'un jeune homme qui s'est arrêté à deux pas d'elle, et qui, anxieux, la tête penchée en avant, semble chercher à suivre sur sa physionomie le cours de ses pensées.

Après quelques instants de muette contemplation, le nouveau venu s'avança et toucha légèrement du doigt l'épaule de la jeune femme.

Celle-ci se leva vivement, puis, se remettant aussitôt : — C'est toi, mon ami, fit-elle d'une voix douce.

— Je venais te dire, ma chère Mathilde, que je suis invité à dîner chez un de mes amis, et que je passerai la soirée chez lui : ainsi ne sois pas inquiète si je rentre tard.

Il s'approcha d'elle et lui prit la main :

— Tu seras donc toujours triste, Mathilde ; et, chaque fois que je te surprendrai, je te trouverai donc toujours perdue dans tes rêveries ?... Que te manque-t-il ici ?... Que veux-tu ? Parle, je ferai tout pour toi... As-tu un chagrin que tu me caches, à moi, ton mari ?... Est-ce que tu as des secrets pour moi, Mathilde ?

— Mais non, je t'assure, Maxime; je suis triste quand tu n'es pas là... ; mais quand tu es auprès de moi, quand tu me parles et que tu me souris, je suis

gaie... regarde. Ai-je l'air d'une femme malheureuse ?

Le jeune homme attira Mathilde dans ses bras et l'embrassa.

— Je m'étais imaginé, fit-il un instant après, que le séjour de cette ville te déplaisait. Tu ne sors jamais, tu vois à peine le monde que notre position nous fait un devoir de fréquenter. Depuis deux mois que nous sommes ici, c'est à peine si tu as consenti à donner quelques dîners. Et puis j'ai remarqué souvent, quand nous nous promenons ensemble, des troubles inexplicables, de subites rougeurs, lorsque quelqu'un, en passant, te regarde trop attentivement, et alors ta petite main tremble dans la mienne, tu deviens pâle, et tu t'appuies avec force sur mon bras, comme si tu avais peine à te soutenir... Il y a je ne sais quoi de mystérieux, d'étrange dans ta conduite. Quand je suis près de toi, tous mes soupçons s'évanouissent. Je me dis que je suis fou, que j'ai tort de m'alarmer, que j'ai mal vu, que je me suis trompé, que tu es la plus honnête et la plus aimante des femmes...; mais quand tu n'es plus là, lorsque, seul dans mon cabinet, courbé sur mon bureau de travail, je pense à notre bonheur si pur d'autrefois, à nos joies passées, alors ce que j'ai vu et entendu me revient à l'esprit, je crois que notre amour est menacé... j'ai peur, je souffre... il me semble que tu me caches quelque chose.

— Maxime, fit la jeune femme d'un ton de reproche, tu n'as plus confiance en moi... quel secret puis-je avoir, mon ami ? Lorsque nous nous sommes mariés, ne t'ai-je pas dit que j'étais la fille d'un...

brave officier, tué sur le champ de bataille peu de temps après ma naissance? — Je restai seule avec ma mère qui, elle aussi, est... morte, me laissant orpheline à dix-huit ans. C'est alors que j'épousai le premier homme qui m'aima. Tu sais par quelle catastrophe je devins veuve presque aussitôt après mon mariage... Voilà mon passé ; quant à mon présent, tu le connais.

— C'est tout ?

— Absolument tout... je te le jure.

— Oh ! ne jure pas. — Je te crois.

La jeune femme s'approcha de son mari et le regarda bien en face :

— Non... tu ne me crois pas !... Ah mon Dieu ! que faut-il donc que je te dise ?

— Pardonne-moi, Mathilde, il y a des jours où je suis si malheureux... Il me semble qu'il y a un secret entre nous, depuis que nous sommes arrivés dans cette ville maudite... Te rappelles-tu comme nous étions heureux à Paris ?

— Si tu avais voulu, nous y serions restés.

— Je ne pouvais pas refuser le poste important que l'on me proposait ; c'eût été briser ma carrière... Du reste, pouvais-je prévoir que quelqu'un te gênerait ici ?

Mathilde se leva inquiète.

— Quelqu'un, dis-tu ?

— Assurément quelqu'un — que tu as retrouvé..... Ce n'est pas, je suppose, cette ville qui te rappelle aucun souvenir, puisque tu n'y étais jamais venue.

— Non... je n'y étais jamais venue, répéta machinalement la jeune femme.

— Sans doute... Ah !... sais-tu que la description que tu m'as faite l'autre jour du bal où vont danser les grisettes le dimanche est très-exacte !... les lieux sont bien tels que tu me les as dépeints... Je ne crois pas que la femme du sous-préfet aille jamais en robe de velours s'égarer dans ces endroits-là... mais ce doit être ta fille de chambre qui t'a raconté ces détails... C'est ce que tu allais me répondre, n'est-il pas vrai ?... Adieu, Mathilde; mon ami m'attend.

Maxime fit quelques pas dans la chambre ; la jeune femme alla à lui et voulut l'arrêter.

— Tu t'en vas sans m'embrasser, fit-elle suppliante... Maxime, reviens donc. Ce que tu m'as dit m'a fait bien mal.

Le jeune homme était déjà loin.

Mathilde resta un instant immobile, puis elle se jeta sur une bergère et se prit la tête entre les mains.

— Déjà ! murmura-t-elle, il me soupçonne déjà... Mais de quoi me soupçonne-t-il ?... Voilà ce que je tremble de savoir. S'il connaissait... mais non, qui aurait pu le lui apprendre ?... Ma nouvelle position m'a bien changée... Cependant, si quelqu'un allait me reconnaître, et me dire : Toi, je veux t'arracher ton masque, tu t'appelais autrefois Camille Constant... et alors... alors, Maxime rougirait de moi et me chasserait.— Maxime que j'aime !... Déjà j'ai failli me trahir en lui décrivant étourdiment ce bal de grisettes où j'allais autrefois... J'ai cru reconnaître bien des visages qui m'ont souri jadis ; s'ils allaient se souvenir... Oh ! renier son passé, détourner les yeux de ceux que l'on a aimés ; repousser la main que l'on a pressée avec ivresse... Oublier, oublier !... chasser

de son esprit les chères visions des jours calmes d'autrefois... Voilà le but de ma vie, maintenant... Hélas ! j'ai pu oublier bien des événements de mon existence; un seul est resté gravé dans mon âme aussi vivace qu'autrefois... Ah ! celui-là qui le découvrirait aurait prononcé mon arrêt de mort... car je ne survivrai pas à la honte... Il y a une tache dans mon passé..., d'autant plus ineffaçable que les preuves de ma faute existent quelque part, ici, dans cette ville, et que je n'ai pas encore pu les faire disparaître... Ah ! je voudrais chasser tout cela de mon esprit... Maxime ne sera pas là ce soir... je pourrai sortir sans crainte. On m'attend déjà là-bas.

La jeune femme sonna, commanda de lui monter à dîner dans sa chambre, puis ordonna expressément de la laisser seule.

Pendant ce temps, Maxime était descendu et s'était retiré dans son cabinet.

— Je saurai tout, fit-il en poussant la porte avec précaution. Si les femmes sont adroites à dissimuler, elles tombent bien maladroitement dans les piéges qu'on leur tend. Ce moyen grossier d'une fausse absence m'aura réussi... — Comme elle ment !... En vérité, ce serait à croire à son innocence, si je n'avais entre les mains la preuve qu'elle sort le soir pour aller à un rendez-vous... Les détails que l'on me donne sont trop précis pour que je puisse douter... Du reste, c'est aujourd'hui le jour où elle s'y rend d'ordinaire... attendons.

Il prêta plus attentivement l'oreille et entendit comme un léger frôlement de robe dans l'escalier. —

Il faisait nuit. — Doucement il ouvrit la porte et se glissa dans le vestibule.

Dans la rue, il aperçut Mathilde à peu de distance de lui. La jeune femme avait mis une toilette très-simple. Elle prit la première rue détournée qu'elle rencontra et se dirigea du côté du faubourg. Elle marcha ainsi près d'un quart d'heure, rasant les murs pour n'être point aperçue des passants. — Maxime la suivait. — Chemin faisant, il s'aperçut qu'un jeune homme s'attachait aux pas de Mathilde. Serait-ce *lui ?* se dit-il avec rage. Je vais bien le savoir.

Il voulut se diriger du côté de l'inconnu. — A ce moment Mathilde s'arrêtait devant une vieille maison et frappait à une porte ronde, vermoulue. — La porte s'ouvrit, Camille entra.

Le jeune homme vit alors Maxime qui venait vers lui : Le mari ! murmura-t-il. Il se trouvait près de la maison où Camille était entrée ; il poussa la porte, qui céda à la première pression. Et, après un instant d'hésitation, il entra, refermant la porte derrière lui.

J. Demolliens.

(*La suite au prochain numéro.*)

CANTIQUE DES CANTIQUES.

—

Ego sum flos campi
et lilium convallium.

Je suis l'iris nuancé,
Caressé
Par les brises frémissantes;

Je suis le lis du vallon
De Sâron,
Au bord des eaux murmurantes.

Inclinez-moi sur des fleurs,
O mes sœurs !
Inclinez-moi sur les roses
Qui, sous le ciel embaumé,
Ont germé
Au matin, fraîches écloses.

Avril chasse les frimas
Sur ses pas.
Le gazon couvre la terre.
L'insecte au corsage d'or
Prend l'essor
Du sein de la primevère.

Sur l'ombrage du palmier,
Le ramier,
Secouant ses blanches ailes,
Se pose, et languit d'amour,
Tout le jour,
Près du nid des tourterelles.

La figue jaune a mûri
Sous l'abri
Recourbé de sa ramure ;
Et les vignes d'Engaddi
Ont grandi
Au réveil de la nature.

J'entends une douce voix
Dans les bois
Pleins de lueurs incertaines ;

Tu viens, toi que j'attendais
Sous le dais
Verdoyant des larges chênes.

Dans la fente des rochers
Ébréchés
Par la main du Temps farouche,
Le cœur d'amour embrasé,
J'ai posé
Mes deux lèvres sur sa bouche.

Et l'amour dompte la mort;
Il est fort
Comme la garde qui veille
Près du lit de sandal noir,
Où, le soir,
Le roi de Juda sommeille.

Jules DOINEL,
Bibliothécaire de Niort, ancien élève de l'école des Chartes.

GALERIE CONTEMPORAINE

—

ALFRED DE MUSSET.

Il était né marquis du temps de la Régence;
Sceptique de bon goût et blasé de bon ton,
Il portait galamment sa fine impertinence
De la rue au boudoir et du bouge au salon.

Puis un jour, brusquement, une amère souffrance
Sur le bord de sa lèvre arrêta sa chanson;

Il regarda son âme et vit un vide immense,
Il regarda le monde et vit une prison.

Alors il s'arrêta ; de son cœur solitaire
Un sanglot s'échappa, suivi d'une prière,
Et longtemps il pleura, comme au Gethsémani...

Mais la sainte douleur l'avait sacré poète ;
Car ce roseau pensant, brisé par la tempête,
En sentant le néant avait vu l'infini.

ÉCHOS.

—

Le 21 mars, a eu lieu le concert du Cercle musical. — Très-brillante soirée. — Nous regrettons que l'abondanc des matières nous empêche de parler de chaque artiste e particulier et de décerner les éloges mérités. Nous cons taterons seulement le succès que ce concert a obtenu, e félicitant l'organisateur de ces belles soirées, qui sont d plus en plus suivies par toute la société poitevine. Nou adresserons aussi nos compliments au chef d'orchestre, qu dirige si habilement l'orchestre et les chœurs du Cercl musical.

***

L'*Étude sur le duel*, de notre collaborateur M. Sénémaud vient de paraître en librairie. Nous avons déjà dit ce qu nous en pensions. Le grand succès qu'obtient en ce mo ment cette publication prouve que tout le monde a été d notre avis.

Le gérant, BERNARD.

Poitiers. — Typ A. Dupré.

N° 4. — 1re année. 15 avril 1873.

REVUE POITEVINE

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE

Rédacteur en chef : Jules DEMOLLIENS.

Chaque Écrivain est rigoureusement responsable des articles qu'il signe.

L'AVEUGLE DE CASTEL-CULIER.

—

Encore deux mots de préambule.

C'est particulièrement dans cette œuvre que Jasmin s'est révélé tout entier, — il y a mis toute son âme, et ici plus qu'autre part, ce n'est pas de la versification qu'il a faite — mais de la poésie, — je ne sais pas, même, s'il a jamais eu la prétention de faire des vers... Mais je sais ce qu'a dit de lui notre excellent Ampère : « *A défaut de vers, on ferait cent lieues* pour entendre cette prose-là. »

Jasmin n'a jamais rien appris dans les livres, — mais il savait celui du cœur et de la nature ; — joignez à cela que, lorsque tant de gens n'arrivent que par le mal, lui n'a jamais cherché à réussir que par le bien. — Non-seulement ses œuvres sont charmantes et embaumées, mais toutes sont morales et chastes. L'honneur pour lui, et de l'or pour les pauvres, tel a toujours été le but où ont tendu ses pensées et ses pas.

Les règles péniblement suivies, les mots vaniteusement cherchés, les situations travaillées, rien de tout cela n'était

de son *bagage;* et quand il s'est servi de mots qui n'existaient pas, c'est qu'ils auraient dû être inventés...

Ces mots, ces figures, ces hardiesses, — il faudra bien qu'on nous les passe, — autrement nous serions trop loin de notre modèle ; et les synonymes de notre langue épurée seraient par trop insuffisants pour la sauvage énergie, ou pour les molles tendresses de l'homme de la nature.

Avis donc à Messieurs les compteurs de syllabes, les mesureurs d'hémistiches, et les fouilleurs de dictionnaires. — Car nous les prévenons que nous n'inventons pas ; que nous ne faisons que chercher à imiter, — et que chaque langue a ses allures, sa physionomie, — son cachet, qu'à nulle autre il n'est permis de reproduire exactement.

Cependant nous soulignerons les expressions qui pourraient ne pas être bien comprises.—Craignant d'être exposé de nouveau à quelque singulière méprise semblable à celle dont je demande à mes lecteurs la permission de dire un mot.

Ayant un jour à présider une distribution de prix dans une jeune école, j'avais cru devoir conter — en la gazant bien entendu,— l'histoire du perroquet de Nevers. — Vous savez?... ce perroquet si bien et si chastement élevé par des nonnes, et qui s'était si affreusement perdu parmi la mauvaise compagnie qu'il avait rencontrée sur le coche ; et je disais comme quoi, seulement après une heure de ce vénimeux contact, il avait pu sans rougir, et même avec une certaine complaisance, substituer aux *oremus* du couvent et aux « *ave ma sœur* » les corbleu ! les morbleu !... les f... et les b... que lui avait enseignés un mal appris dragon. — Et parlant par allusion à mon jeune auditoire : « Vous aussi, mes chers enfants, — disais-je, — vous allez quitter vos maîtres qui ne vous ont donné que de bons principes, — vous allez regretter et être regrettés, — vous avez le cœur limpide et la parole innocente ; votre esprit et votre cœur ont été scrupuleusement lavés et ornés ; mais

vous allez faire une longue traversée au milieu d'impurs jargons et de méchants discours. On vous flattera, on vous cajolera, — et surtout si l'on veut vous perdre : — « *Eh! bonjour, monsieur du Corbeau.* »

» Et les dragons ne manqueront pas sur votre route !... Ah ! que Dieu vous garde et vous préserve ! — Pas de faiblesse ! sachez conserver la pureté de vos premiers instincts, et surtout osez l'avouer..., et ne rougissez jamais d'ignorer et de fuir le mal. On rira de vous peut-être, et quelque cœur blasé vous frappera de ses dédains et de ses railleries. — Ayez courage et ne vous laissez pas séduire ; n'imitez pas notre malheureux oiseau ! »

De nombreux applaudissements suivirent ces paroles. Mais tout près de moi je vis une dame qui paraissait fortement impressionnée, et je l'entendis dire à sa voisine : — Tout de même c'est drôle ! je vais fort souvent chez M. Sénémaud, et ce n'est qu'aujourd'hui que j'apprends qu'il a un perroquet... Oh ! c'est sans doute parce que ce méchant oiseau savait jurer qu'il n'a pas voulu me le montrer !...

Pouvait-on être mieux compris ?

Et je parlais la même langue que parlait cette dame ! et cette dame avait des ongles roses, et point de fiel aux lèvres ?... — Bon Dieu ! que n'ai-je donc pas à craindre si quelque dure ou vieille dent veut entamer mon épiderme ?— « Monsieur, ou Madame, dirai-je, — je ne crée pas, j'imite, — et mon modèle s'est trouvé ressemblant. »

Cela dit je me livre.

I.

Au pied de la haute montagne
Où se dresse Castel-Culier,
Au temps où le pommier, la prune et l'amandier
Blanchissent dans la campagne,
Voici le chant qu'un vendredi,
(Veille de saint Joseph), dès l'aube on entendit :

« Las carrèros diouyon flouri
» Tant belo nobio bay sourti,
» Diouyon flouri, diouyon grana
» Tant belo nobio bay passa (1) ! »

Et le Dieu protecteur des humbles mariages
Le beau temps ruisselait, splendide et sans nuages,
Quand un essaim joyeux, au teint frais et vermeil,
Fillettes de vingt ans, proprettes comme l'œil
De tresses, de rubans ornant leur chevelure,
Quelques bluets à la ceinture,
Et le rouge corset pour unique parure,
En brillante auréole animent le lointain.
On dirait, à leur air agaçant et lutin,
Des anges guillerets qu'un dieu rieur envoie
Pour semer sur ce jour l'allégresse et la joie ;
Puis, en long tourbillon, prenant un vif élan,
Ce gai troupeau défile
En turbulente file,
Badinant, folâtrant,
Hasardeux, intrépide,
Par la côte rapide,
Jusques à Saint-Aman ;
Et la rieuse bande,
En coquette guirlande,
S'en va par les sentiers,
Entraînant sous les amandiers
Chacune son galant, chacun sa bachelette,
Chante à pleine voix le refrain de la fête :

« Las carèros diouyon flouri
» Tant belo nobio bay sourti,

(1) Les chemins doivent fleurir
Tant belle fiancée va sortir,
Doivent fleurir, doivent grainer
Tant belle fiancée va passer.
(*Légende locale des fiançailles.*)

» Diouyon flouri, diouyon grana
» Tant belo nobio bay passa. »

C'est le fringant Baptiste et sa gente *affichée*
Qui s'en vont quérir la jonchée.
Le ciel était d'azur, l'horizon était beau.
Un vif soleil brillait sur la campagne entière ;
Secouant leurs trésors, la plaine et le coteau,
Les cieux, les bois et l'eau,
Humectés de fraîcheur et brillants de lumière,
Avaient pour ce beau jour, au maître de la terre,
Dérobé ses parfums, son souffle et son flambeau !

Oh ! lorsqu'on voit blanchir l'aubépine odorante,
Et qu'au gazouillement d'un ruisseau qui serpente
On entend se mêler d'étourdissants *lon la*,
Une noce du peuple, ah ! c'est joli, cela !
C'est là que l'on s'amuse,
Et qu'on chante et qu'on danse avec la cornemuse !
Et le chanteur le plus vaillant
Trouve, en trinquant,
Au gosier comme au cœur un doux chatouillement.
Les jeunes filles radieuses
Ne font pas les précieuses,
Et les garçons,
Francs et lurons,
Sans cesse les taquinent,
Les pincent, les lutinent,
Et pour les apaiser
Veulent prendre un baiser.
On se dispute et l'on s'embrasse.
Pierre lutte au collet, Guillot lutte à la *brasse* (1).
Enlacés par les mains, Madeleine et Lucas
Voudraient se détacher, mais ne le peuvent pas.

(1) A bras le corps.

Ils sont là, mariés, pétris, et sans mot dire,
L'un à l'autre colés, puis se regardant rire.
Lorsque soudain, en tapinois,
Jean Louis, le plus grivois,
A petit bruit et s'échappe et s'égare;
Puis, revenant bientôt, sans même dire : gare !
Comme un vent furieux,
Il tombe au milieu d'eux.
Tout en est culbuté. On se presse, on se pousse.
On tombe, on se relève, on roule sur la mousse
Sans accident;
Pourtant?...
Puis vient la fiancée, accorte et si jolie !
Sautillant, caquetant, qui s'esquive et leur crie :
« Oui, celles qui m'attraperont
» Avant l'hiver se marîront. »
Et toutes de courir vers elle;
Et toutes de l'atteindre enfin,
Jalouses de toucher son cotillon de lin
Et son blanc fichu sans dentelle.

Mais d'où vient, cependant,
Qu'au milieu de ces folles,
De leurs rires bruyants et de leurs cent paroles,
Pâle et muet, Baptiste est là, béant ?
Son *accordée* est belle assez pourtant !
Est-ce que saint Joseph voudrait faire comprendre
A l'amour chatouilleux qu'il n'a rien à prétendre ?...
Oh ! non, et fillette en défaut
Ne porte pas le front si haut...
Mais qu'ont nos amoureux ainsi qui les chagrine ?
Tout à coup les voilà glacés, indifférents;
On les dirait de grandes gens !...
Qu'a Baptiste, mon Dieu ? quel souci le domine ?
Oh ! c'est qu'au fond de la colline,

Dans un joli bosquet,
Est un petit chalet
Qu'habite une aveugle orpheline,
Fille d'un ancien vétéran,
Hélas ! mort depuis un an !...
Quand son bras soutenait la pauvre Marguerite,
Du village elle était l'heureuse favorite ;
Elle avait agréé Baptiste pour amant,
Baptiste, le plus beau, le plus riche galant !

. . . . . .

Mais jaloux d'une ardeur qu'ils juraient éternelle,
L'Amour, cruel Protée, avait doré son aile,
Et d'un prisme trompeur fascinait les amants !...
Joyeux, ils n'attendaient que le premier printemps
Pour que la fleur fleurît aux champs...
Déjà l'encens fumait à la chapelle,
Quand soudain un fléau qu'on ne sait pas guérir,
Mal affreux ! pire encor qu'un mal qui fait mourir,
La picote étant survenue,
A Marguerite ôta la vue.

. . . . . .

Hélas ! et du bonheur passé
Le souvenir fuit comme une ombre :
Serments d'aimer, doux et sans nombre,
Ne sont plus qu'un rêve effacé.
Et Baptiste entraîné, Baptiste qu'on tourmente,
Pour un peu d'or qui luit, délaisse son amante :
Comme si c'était l'or qui donne le bonheur !
L'insensé ne voit pas qu'on l'empoisonne au cœur...
Il se rend — cède à tout — mais d'une âme contrite,
Pensant toujours à Marguerite.

Et quel est tout à coup ce bruit confus de voix ?
Chacun va, court et vole et s'appelle à la fois.
« Cati ! Jano ! Marton ! Thérèse ! Madeleine !

» Voici *Jeanne la torte !* » Alors s'offre aux amants
Une femme aux yeux roux et que courbent les ans :
Et toutes aussitôt de s'élancer vers elle,
Rapides comme l'aile.
Malgré sa jambe torse et son vilain minois,
Oh ! c'est que Jeanne est chère aux villageois !
Oh ! c'est que Jeanne la bossue
Possède la *seconde vue*,
Et dans la main
Lit le destin.
C'est une aimable enchanteresse,
Une heureuse devineresse
Disant à tous le bonheur qui leur vient :
Et personne encore ne s'est plaint...
A Pierre elle promet un prochain mariage ;
A Thérèse un galant ;
Aux épousés, dans leur ménage,
Réussite, bonheur, fortune — un bel enfant,
A son papa bien ressemblant...
Enfin ce qu'elle dit arrive,
Comme le flot vient à la rive.

Mais aujourd'hui notre sorcière
Montre un visage plus sévère ;
Et sous des cils rares et blanchissants,
Darde des yeux comme ceux des serpents,
Sur Baptiste éperdu, qui, morne à cette vue,
Reste droit comme une statue.
Et, du bout de son chalumeau,
Quand la vieille sempiternelle,
S'emparant de la main d'Angèle,
Y fait la croix, disant ce mot :
« Demain, Dieu veuille, ô trop frivole Angèle !
» Qu'en épousant Baptiste l'infidèle,
» Sous tes pas ne s'ouvre un tombeau ! »

Il laisse alors tomber sa tête,
Dans ses deux mains la jette,
Pâle et tremblant...
On dit que dans ses yeux on vit luire une larme.
Mais au loin, de la noce, on entend le vacarme;
Et puis, sur un ruisseau limpide comme argent,
Que fait la goutte d'eau qui l'agite en tombant?...
Et les fillettes
Plus guillerettes,
Par les sentiers,
Sous les amandiers,
Au son de leurs musettes
Viennent encor,
Chantant plus fort :
« Las carrèros diouyon flouri
» Tant belo nobio bay sourti,
» Diouyon flouri, diouyon grana
» Tant belo nobio bay passa. »

—

ARGUMENT.

Pour que le lecteur puisse mieux comprendre et suivre les diverses situations du poème, il est bon de lui en indiquer le sujet.

Il s'agit tout simplement d'une jeune fille qui, peu de temps avant celui fixé pour ses fiançailles, est frappée de la variole et perd la vue.

Son fiancé, pressé par les siens, s'éloigne, mais en promettant à la pauvre aveugle qu'avant six mois il reviendra.

Les six mois sont écoulés, — et il n'est pas revenu, — et l'aveugle est en proie à toutes les souffrances. Cependant, comme elle a de la foi, elle ne doute pas de celle de son fiancé. — Il est de retour, lui dit-on... — Oh! non, non, ce n'est pas vrai, reprend-elle, — ou bien il est las, qui sait? malade peut-être...; il reviendra!..., il l'a juré sur son baptême...

Et un bruit se faisant entendre : — « Vous voyez bien, — dit-elle — qu'il reviendra..., le voici... » Elle s'élance!...

Mais ce n'est pas lui! — c'est Paul son petit frère qui arrive tout sautant, tout joyeux et vient lui apprendre le

mariage de la jeune Angèle. — Et quel est son fiancé? demande l'aveugle. — Eh! notre ami, ma sœur. — Baptiste... Baptiste qu'elle attend!

Et de là le poème, c'est-à-dire la douleur de la pauvre abandonnée. — Ses discours, ses émotions, ses combats, ses projets, — et aussi le bonheur et la joie de sa rivale. — Et la foi religieuse de la pauvre délaissée en contraste avec la trahison de son lâche fiancé.

Voilà tout.

P. Sénémaud.

(*La suite au prochain numéro.*)

THÉOPHRASTE RENAUDOT,

CRÉATEUR DE LA PRESSE POLITIQUE EN FRANCE.

Biographie et bibliographie poitevines.

(Suite.)

A la suite de la lettre au commandeur de la Porte vient une longue préface que Renaudot a reproduite dans le tome XXII du *Mercure françois* sous le titre de : *Discours sur l'utilité des Bureaux d'adresses*. Il y développe tous les genres de services qu'était appelée à rendre cette institution, qui nous semble maintenant élémentaire, mais dont l'utilité était alors contestée par d'opiniâtres adversaires. Écoutons-le vanter son œuvre avec autant de verve que d'habileté :

« Chacun sent la peine qu'il y a de rencontrer à point nommé ses nécessitez, qui plus qui moins, selon ses facultez et connoissances petites ou grandes. Il semble manquer à la perfection de notre société quelque lien public qui soit, comme la lunette d'approche, l'abrégé et le ralliement de tant de pièces détachées. C'est à quoy on prétend remédier par l'établissement d'un bureau d'adresse et de rencontre de toutes les commoditez de la vie; lequel encore que plusieurs grands politiques des siècles passez ayent touché comme nécessaire au bâtiment de leurs républiques, si

est-ce qu'il n'y a point d'Estat où il soit plus requis qu'en France, puisqu'il n'y en a point de plus affluent en peuple.....

» Pour exemple : je cherche à donner à ferme une terre, un autre cherche à prendre une terre à ferme ; faute de s'entre-connoistre, il ne se passe point de bail. Le seigneur direct en est plus mal payé de ses devoirs ; le propriétaire incommodé ; le fermier demeure sans employ ; le notaire ne passe point d'instrument ; le proxenete n'a point de pot-de-vin ; la terre n'est point du tout ou est mal cultivée ; conséquemment l'héritage en décadence, moins de fruits, moins d'occupations pour les hommes de labeur, moins d'ouvrage et de manufactures pour toutes sortes d'artisans servant au labourage, vestement et nourriture de ceux que l'oisiveté appauvrissante empesche de pouvoir acheter, et possible, encore moins de quoy s'exercer à ceux qui vivent des affaires d'autruy, les quelles se multiplient par les négoces, comme elles se diminuent, faute d'iceux. Car qui est-ce qui ne voit pas que, plus il se passe d'affaires entre les particuliers, et plus les solliciteurs, les procureurs, les avocats, les juges, voire les plus éloignez de telles considérations, y trouvent néanmoins de quoy maintenir avec honneur la dignité de leur charge qui, sans cet employ, deviendroit un titre inutile et sans respect, vü la malice du siècle qui n'estime que ceux qui lui sont nécessaires ? »

Tout, dans ce raisonnement, s'enchaîne logiquement et avec adresse pour flatter l'intérêt de chacun et attirer la foule.

« Pour autre exemple, poursuit-il, un apothicaire, curieux de l'honneur de sa profession, a dispensé fidèlement quelque remède rare, mais excellent et recommandé par les meilleurs autheurs de la médecine. Il se présente une maladie fascheuse, où, après avoir inutilement employé les remèdes vulgaires, l'advis des médecins fameux se porte à l'usage de celluy-cy ; mais pour qu'on ne le tient pas

d'ordinaire dans les boutiques et qu'on n'est point adverti du lieu où il se trouve, on est contraint de s'en passer, avec l'incommodité du malade et le desplaisir de ceux qui le traittent; tandis que la composition se gaste et paye d'une perte ingrate le soing, la despense et la fidélité de son maistre. Aussi, Messieurs les gouverneurs de l'hostel-Dieu ayant entendu cette ouverture et, selon leur grande charité et expérience en telles affaires, considéré le bien qui en revient au public, l'approuvèrent unanimement par résultat de leur bureau, du 28 janvier 1628, comme elle l'avait été auparavant par Messieurs de l'hostel de ville. Et, à la vérité, ce n'est pas moins le devoir du bon magistrat d'ouvrir la porte au bien que de la fermer au mal, ce qui ne se peut mieux faire qu'en facilitant les choses licites dont le défaut et les obstacles qui s'y rencontrent portent ordinairement et presque nécessairement aux illicites les hommes qui ne peuvent rester sans rien faire. De sorte qu'il n'y aura d'ores en avant que les plus signalez en meschanceté qui, venants en ce lieu, ne se dégoustent du vice, y voyants d'un costé mille belles ouvertures pour s'employer aux choses permises et d'ailleurs, ne s'y présentant aucune occasion de faire le mal, au quel un bureau public, éclairé de tout le monde ne sçauroit laisser le moindre soupçon, et, s'il y venoit, seroit estouffé dès sa naissance. »

Ce paragraphe souleva les tempêtes. Faire l'éloge des apothicaires qui se livraient à la chimie, indiquer le moyen de propager ces remèdes nouveaux, n'était-ce pas se mettre en opposition flagrante avec les maîtres de la science qui les proscrivaient sans examen et sans réserve? Renaudot accumulait ainsi des amas de colères qui allaient fondre sur sa tête : il le savait et les brava.

Passant au trafic, il prouve qu'il en sera notoirement facilité; car souvent on cherche au loin ce qui est près de soi, et on saura ainsi où le trouver.

« Je finis par les pauvres, dit-il ensuite, l'objet de mes la-

beurs et la plus agréable fin que je me sois jamais proposée. Entre toutes les causes de la pauvreté, nous pouvons asseurer que l'une des plus manifestes et qui réduit les personnes de moindre condition au misérable estat de mendicité, ou à soutenir leur vie par moyens illicites et finalement à l'hostel-Dieu, si pis ne leur arrive, c'est qu'ils accourent à troupes en la ville qui semble estre le centre et le païs commun de tout le monde, sous l'espérance de quelque avancement qui se trouve ordinairemennt vaine et trompeuse ; car ayants despensé ce peu qu'ils avoient au paiement des bien-venues et autres frais inutiles aux quels les induisent ceux qui promettent de leur faire trouver emploÿ, et aux desbauches qui s'y présentent d'elles-mesmes, aux quelles leur oysiveté donne un facile accez, ils se trouvent assaillis de la nécessité avant qu'avoir trouvé maistre, d'où ils sont portez à la mendicité, aux vols, meurtres et autres crimes énormes, et par les maladies que leur apporte en bref delay la disette, infectent la pureté de notre air et surchargent par leur multitude tous les hospitaux. Au lieu qu'ils pourront désormais, une heure après leur arrivée, venir apprendre au bureau s'il y a quelque employ ou condition présents et y entrer beaucoup plus aisément qu'ils ne feroient, après avoir vendu leurs hardes ; ou, n'y en ayant point, se pourvoir ailleurs. Ce qui fera discerner facilement les fainéants et gens sans adveu, pour en faire la punition qu'il appartiendra. »

Il est difficile de faire mieux ressortir les bienfaits d'une innovation. Renaudot ne se borne pas là : allant au-devant des objections, il les réfute et les réduit à néant.

Ce n'est pas assez de faire le bien, il le faut faire dans l'ordre. En conséquence, il informe le public des moyens dont Dieu s'est servi pour cet établissement et constate que, loin de s'y être ingéré, il a reçu l'honneur d'être mandé par Sa Majesté, du lieu de sa demeure éloignée de cent lieues. Il nous apprend que son plan, soumis aux commis-

saires sur le fait des pauvres, fut approuvé par sentence rendue au Châtelet, le 28 août 1612. « Mais, ajoute-t-il, comme telle rivière est navigable tandis qu'elle demeure dans les bornes de son lit et tel ruisseau capable de faire tourner une roue, cependant qu'il est contraint dans sa chaussée, qui, venants à rompre leurs digues et s'espandre par plusieurs endroits, ne le sçauroient plus faire, ainsi Sa Majesté, voyant que cette invention peut aucunement supporter les frais de son entretien, tandis qu'un seul en recueillera la commodité, comme seul il en aura la peine, qui, divisée entre plusieurs, leur seroit ruineuse, il lui plust m'accorder le brevet suivant :

« Aujourd'hui 14e jour d'octobre 1612, le Roy estant à Paris, désirant gratifier et favorablement traitter Théophraste Renaudot, l'un » de ses médecins ordinaires, le quel Sa Majesté, sur l'advis qu'elle a » eu de sa capacité, a fait venir exprès en cette ville, pour s'employer » au règlement général des pauvres de son royaume, Sadite Majesté, » pour les bons et agréables services qu'il luy a rendus et pour les » frais de ses voyages, luy a fait don de la somme de six cents livres, » dont il sera payé contant par le trésorier de son épargne, au quel » est mandé ce faire en vertu du présent brevet. Par le quel, en » outre, Sa Majesté a accordé audit Renaudot et aux siens ou qui » auront droit de luy la permission et privilége, exclusivement à tous » autres, de faire tenir Bureaux et Registres d'addresses de toutes les » commoditez réciproques de ses sujets, en tous les lieux de son » royaume et terres de son obéissance qu'il verra bon estre. Ensemble, de mettre en pratique et establir toutes les autres inventions et moyens par luy découverts pour l'employ des pauvres valides et traittement des invalides et malades, et généralement tout » ce qui sera utile et convenable au réglement desdits pauvres avec » défences à tous autres qu'à ceux qui auront pouvoir exprez dudit » Renaudot d'imiter, altérer ou contre-faire sesdites inventions, en » tout ou en partie, ny mesmement lesdits Bureaux, Registres et » tables d'addresse et de rencontre, à peine de six mille livres d'amende applicables, un tiers à Sadite Majesté, un autre au dénonciateur et l'autre tiers audit Renaudot, au quel Sa Majesté veut » toutes lettres nécessaires en estre expédiées en conséquence du présent brevet, qu'elle a, pour ce, signé de sa main et fait contresigner » par moy, son conseiller secrétaire d'Estat de ses commandements et » finances.

» Signé : LOUIS.

» Par le Roy :

» *La Reyne régente, sa mère, présente,*

» DE LOMÉNIE. »

Voulant s'assurer le bénéfice de ce brevet, Renaudot le présenta de rechef au conseil du Roy, pour qu'il fût examiné.

Le conseil le renvoya à ses commissaires, qui émirent un avis favorable, le 30 octobre 1617, et Sa Majesté ordonna, en conséquence, qu'il en jouirait, par arrêt du 3 février 1618 et autres des 28 février et 22 mars 1624, déclaration du 31 mars 1628 et privilége du 8 juin 1629 confirmé par arrêt de la cour du Parlement, le 9 août suivant.

A la suite de toutes ces décisions reproduites dans l'*Inventaire*, on arrive à l'objet principal, au prospectus réglementaire de l'établissement. Il est divisé en trois livres, ayant chacun vingt et un articles. Le premier énumère tous les avantages qu'offre cette création ; le second trace la marche à suivre pour en jouir et en retirer le bien qu'elle se propose ; le troisième repousse les oppositions qu'elle soulèvera, et vante une institution forte de l'approbation de Sa Majesté et de l'applaudissement des peuples. « Dieu, qui a fait naître ce dessein et l'a autorisé, très-vraysemblablement le bénira. »

La brochure se termine par ces lignes, qui n'expriment sans doute pas toute la vérité : « Lecteur, recoy par avance ces premières feuilles que l'impatience de plusieurs a tirées des mains de l'autheur plus tost qu'il ne pensoit. »

Ce n'était là, paraîtrait-il, que l'ébauche d'un travail plus considérable que méditait Renaudot : s'il a été poursuivi, il n'en reste pas trace ; mais ce qui précède suffit pour jeter sur les débuts de notre compatriote, sur son aptitude, sur son savoir-faire, sur la haute faveur dont il jouit longtemps et sur « ses innocentes inventions, » une vive lumière, qui le montre sous son véritable jour, resté à l'état crépusculaire jusqu'à ce qu'il ait été illuminé par MM. Sainte-Beuve et Eugène Hatin (1), qui ont repandu sur son ciel obscurci les brillantes clartés d'aurores boréales.

Vicomte DE LASTIC SAINT-JAL.

(1) *Causeries du lundi*, t. VIII, article sur GUY PATIN. — *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, t. I.

ENCORE LES FINESSES DE CROUTELLE.

Il est bien difficile, et je dirai même plus, il est pour ainsi dire impossible que dans un travail, quelque peu important du reste qu'il soit, on puisse de prime abord épuiser complétement la matière : c'est ce qui m'est arrivé par rapport aux *finesses de Croutelle* ; et le hasard a voulu que l'oubli que j'ai commis portât précisément sur un point très-essentiel.

N'ayant donc pas songé à consigner dans ma première notice la nouvelle preuve que j'aurais dû produire pour corroborer l'opinion que j'ai émise, je m'empresse de réparer cette omission, sans oser toutefois me flatter que je n'en aurai pas encore quelque autre à signaler plus tard.

C'est dans un noël gaillard écrit en langue vulgaire du Poitou, et qui est très-long et fort curieux, que je trouve cette preuve relative au sujet que j'ai traité. En effet, à la cinquième strophe du susdit noël, qui contient la nomenclature de toutes les villes, bourgs, villages et contrées de la province de Poitou, et encore celles de quelques provinces, villes et lieux adjacents, on lit ce qui suit :

Les premiers qui vinguirant
Furant qualez de Croutelle,
Qui tretous se chargiriant
De beacop de bagatelle,
Fate au tour, pre donny à la pucelle
Qui, d'ine façon nouvelle,
Avait infonti l'agneau (1).

Il est de toute évidence que le mot *bagatelle* n'est pas employé ici seulement pour la rime, mais bien comme s'appliquant d'une manière caractéristique à la désignation de choses ayant une grande ténuité de formes. J'ajou-

(1) *La Bible des Noëls, tant vieux que nouveaux*, etc., à Poitiers, chez Jacques Faulcon, 1731, un vol. in-18.

terai de plus que si tous ceux des habitants de Croutelle, que l'auteur du noël dit être venus pour adorer l'enfant Jésus dans sa crèche, avaient une provision de ces objets faits au tour, on doit en conclure qu'il a voulu prouver par là que ces sortes d'ouvrages étaient fort communs dans le pays, et que, conséquemment, c'était le produit très-habituel d'une industrie locale exercée par un certain nombre d'ouvriers.

Deux strophes plus bas que celle que je viens de citer, il s'en trouve une autre qui peut aider à fixer d'une manière approximative l'époque à laquelle a dû être composé le noël gaillard précité. Je crois qu'il ne sera pas inutile que je la transcrive en entier ici, afin de fournir à ceux qui voudront prendre cette peine le moyen de contrôler la date que je vais bientôt assigner à la composition de ce noël.

L.-F. Bonsergent.

(*La suite au prochain numéro.*)

UNE TACHE

ROMAN

CHAPITRE III.

(Suite.)

Mathilde avait déjà disparu. Traversant une petite cour sombre, elle s'était engagée dans un étroit escalier.

Lorsque le jeune homme pénétra dans la cour, le bruit des derniers pas de Mathilde lui indiqua seul la direction qu'elle avait prise. S'orientant de son mieux dans l'obscurité, il parvint jusqu'à l'escalier.

A ce moment Mathilde arrivait sur le palier. Un rayon de lumière s'échappait des fissures d'une porte

mal jointe. La jeune femme ouvrit cette porte; et après un instant d'hésitation, elle entra dans une pauvre chambrette sans plafond, aux murs blanchis à la chaux. Au fond de l'appartement, dans un fauteuil délabré, était assise une vieille femme, les mains croisées, dans l'attitude d'une profonde méditation.

Mathilde s'approcha d'elle et, lui entourant la tête de ses bras, lui déposa un baiser sur le front. Puis elle lui prit les mains dans les siennes et murmura avec un accent de tendresse infinie : — Ma mère, ma pauvre mère !... devais-je donc vous revoir ainsi?... Oh ! j'ai été bien ingrate... mais je puis réparer mes torts, maintenant que je vous ai retrouvée.

Il y eut un instant de silence. Mathilde s'agenouilla aux pieds de la vieille femme.

— Je suis votre fille... Camille Constant, répéta-t-elle. Ne soyez pas irritée contre moi... ma mère... Écoutez-moi. Je vais vous faire la confession de ma vie passée, et que Dieu aussi m'entende et me pardonne.

Elle baissa la tête.

— L'orgueil m'a perdu. Vous savez combien déjà autrefois l'ambition tourmentait mon âme. Les années n'ont fait qu'exalter ce besoin de paraître et de briller. Mon mari était mort... j'étais riche... riche ! J'aurais dû alors revenir vers vous et vivre avec vous mes jours prospères, vous qui aviez vécu avec moi mes jours de malheur... Mais je ne pouvais pas... ici c'était le passé qui se dressait devant moi... ici on m'avait connue sans fortune et gagnant mon pain... Je ne voulais plus fréquenter mes anciennes amies,

et le monde ne m'eût pas reçue. — Il fallait donc briller ailleurs... J'aurais dû vous emmener avec moi... mais votre langage, vos manières, tout en vous eût trahi mon origine. Pardonnez-moi, j'ai rougi de vous... — C'est alors qu'un cruel hasard me mit sous les yeux un journal où l'on me portait parmi les victimes de la catastrophe. — J'étais à ce moment dans une maison isolée dans la campagne, où j'achevais de me rétablir. — La maison était pleine de blessés.

Dans la chambre contiguë à la mienne, une jeune femme venait de mourir des suites de ses blessures presque au même moment que son mari. Elle s'appelait Mme de Léonis... J'étais convalescente, et il n'y avait pas assez de monde dans la maison pour toutes les infortunes. On me confia la garde de la morte. Alors une idée coupable me vint... Je fouillai les vêtements de la pauvre femme... je trouvai ses papiers... je m'en emparai... à leur place je laissai une carte portant mon nom. — Maintenant, m'écriai-je, c'en est fait, Camille Constant est morte, bien morte !...

— Je m'en allai à Paris, et là je vécus de cette vie facile que donne le luxe; belle, riche, enviée de tous, heureuse en apparence... Plus tard, sous le nom et avec les papiers de Mme de Léonis, j'épousai un honnête homme qui m'aimait et que j'aimais... Hélas ! le tromper, lui, si bon, si confiant, c'était une de mes plus grandes souffrances... mais je ne pouvais rien lui dire... la honte me fermait la bouche... Voilà toute ma vie, ma mère, voilà tous mes crimes. Une honte en amène une autre et, sans s'en douter, on

se trouve entraînée... Hélas ! pourquoi la fatalité m'a-t-elle toujours fourni l'occasion du mal ?

La vieille femme la regardait fixement comme quelqu'un qui cherche à se souvenir ; mais son regard clair et froid, sans pensée, faisait mal. Tout à coup elle se dressa d'une pièce ; ses traits se contractèrent, un sourire effrayant creusa ses joues, tous les muscles de son visage et de son cou saillirent, comme tordus ; la terreur, l'épouvante torturèrent cette face pâle et amaigrie... Alors un cri sauvage, bestial, sortit de sa gorge, et étendant les bras en avant :

— Prenez garde, ma bonne dame... prenez garde... le voici... tenez... regardez... il s'avance... vite... vite... là il y a un obstacle... S'il vient là, il est perdu... Il y vient... il y vient... Arrêtez, arrêtez... Mon Dieu ! il ne s'arrêtera pas... Mais elle y est, elle !... Il s'avance toujours — toujours — toujours !... Là-bas on creusera des fosses et on plantera des croix... et les prêtres viendront et chanteront qu'ils dorment — qu'ils dorment en paix dans l'éternité... — Entendez-vous ce bruit affreux ?... il est venu jusqu'à mon oreille... C'est un bruit de mort... Où ils sont tombés, ils y restent, immobiles, glacés... plus de bruit, plus rien — si, un râle — un soupir — puis tout est fini... Ah !... ma fille est morte.

La malheureuse retomba épuisée. Mathilde, haletante, épouvantée, avait suivi cette scène déchirante.

— Folle ! s'écria-t-elle avec angoisse. Folle ! oh ! mon Dieu ! Mais non, c'est impossible... Je me suis trompée. — C'est l'excès de la douleur qui l'a fait parler ainsi.

Elle se rapprocha de la pauvre femme.

— Ma mère, ma mère, dit-elle suppliante, regardez-moi; reprenez vos sens, je suis votre fille.

La folle se leva et se dirigea vers une petite table dont elle ouvrit un tiroir :

— Ma fille, dites-vous ?... Vous parlez de ma fille... Elle n'est plus... Tenez, ma bonne dame... voyez...

Elle lui tendit un journal où se trouvait la liste des victimes de l'accident auquel elle avait fait allusion dans sa folie.

— Ne voyez-vous pas ? elle est avec les autres — là-bas... J'y ai été ce matin cueillir des fleurs ; regardez comme elles sont fraîches, ajouta-t-elle d'une voix douce, en prenant des fleurs des champs placées dans un vase... Ces fleurs, c'est un peu de son sang qui les a nourries.

— Ma mère, gémit Mathilde, on vous a trompée ; votre fille n'est pas morte.

La folle ne l'écoutait pas; elle pressait sur son sein un bouquet de marguerites et de boutons d'or, et, les yeux au ciel, semblait ravie dans une douloureuse rêverie.

— Folle, elle est folle, murmura Camille ; et c'est la nouvelle de ma mort qui l'a mise en cet état... Ma vie n'aura donc été qu'un tissu de hontes depuis le jour où... Ma mère, ma mère, je vous envie ; vous, du moins, vous ne vous souvenez plus de cela.

Debout devant elle, la malheureuse regardait ses fleurs et semblait leur adresser la parole en souriant de temps en temps d'un sourire morne et glacial. Quand elle vit que la jeune femme eut fini de parler, elle s'avança vers elle et lui mettant ses fleurs sous les yeux :

— Regardez, dit-elle, est-ce qu'il n'y a pas une tache de sang ?

Mathilde se leva éperdue et s'enfuit sans pouvoir retenir ses larmes.

Lorsqu'elle ouvrit la porte, elle crut entendre un bruit de pas derrière elle. Elle s'arrêta, puis, n'entendant rien, elle descendit rapidement et sortit de la maison.

Un instant après, elle s'aperçut qu'elle était suivie. Elle détourna la tête :

— Encore lui, murmura-t-elle ; toujours lui... Comment se trouve-t-il ici ?... M'aurait-il suivie et m'aurait-il vue entrer dans cette maison ?

Il était tard. — Les rues étaient désertes. — Elle eut peur.

Le jeune homme s'approcha d'elle et voulut lui prendre le bras. Elle se dégagea par un brusque mouvement.

— Monsieur, lui dit-elle d'un ton de voix que la colère faisait trembler, il y a trop longtemps que vous m'irritez. Depuis bientôt deux mois que vous me poursuivez partout, à quoi cela vous a-t-il servi ?

— A rien... mais patience, Madame... et ce soir même j'ai fait plus de chemin que vous ne croyez.

— Ce soir... je ne vous comprends pas.

— Vous allez me comprendre. Tout chemin mène au cœur d'une femme. J'ai pris le plus long et le plus sûr.

— La trahison ?

— Peut-être... Ce chemin très-long que j'ai fait m'a conduit jusqu'ici...

Et il désignait du doigt la maison d'où Mathilde sortait.

Elle eut un tressaillement qu'elle ne put réprimer.

— Que vous importe si je sors de cette maison. Faites-vous donc métier d'espionner les gens ?

— Je ne vous espionnais pas ; je vous suivais, Madame.

— Vous me suiviez !... Je n'ai plus rien à répondre, sans doute, et vous étiez dans votre droit ? Est-ce que le premier drôle venu ne peut pas, si bon lui semble, s'imposer à une femme ? En vérité, vous n'avez qu'à répondre froidement : Je vous suivais ! comme si vous aviez la conscience d'un devoir accompli ; mais je vous hais, moi, Monsieur ! Depuis deux mois que vous me connaissez, vous vous êtes attaché à mes pas, vous m'avez suivie partout, vous vous êtes fait mon ombre. Au théâtre, la première personne que je voyais, c'était vous ; à la promenade, je me retournais, et vous étiez derrière moi ; à l'église, vous m'offriez l'eau bénite en entrant. Partout, toujours vous ; et que vous importait si vous torturiez une femme, parce que, dans votre fatuité et votre orgueil, vous vous étiez dit que cette femme devait être à vous. Et vous n'avez craint ni le scandale ni la honte. Les soupçons que votre conduite faisait peser sur cette femme innocente ne vous effrayaient pas. — Ils avançaient votre œuvre... alors avec vos amis, vous n'avez plus parlé d'elle qu'avec des demi-sourires. Vous l'avez appelée par son prénom, en affectant de vous reprendre vite pour faire croire que vous aviez été victime d'une erreur causée par l'habitude. Quand vous prétextiez d'une affaire pour vous en aller, ou

souriait, et vous ne cherchiez pas à relever l'intention méchante de ce sourire. Et tout le monde vous voyant constamment sur mes pas a fini par se dire : « On ne suit jamais que les femmes qui veulent se faire suivre. » Il y a ainsi une foule d'axiomes bêtes qui ont cours dans le monde, et qui servent de jugement aux sots de tous les pays... Ah ! vous devez être content de votre œuvre : vous m'avez entourée d'une trame invisible, inextricable ; vous êtes devenu mon mauvais génie ; vous vous êtes immiscé dans ma vie pour tâcher de surprendre mes secrets et vous en servir... Mais cela va cesser. Il y a longtemps que je voulais avertir mon mari ; la crainte d'une querelle et d'un scandale public m'a retenue. Maintenant je n'hésite plus. Il en sera prévenu.

— Inutile, Madame, il l'est déjà.

— Et par qui ?

— Par moi. — Il y a longtemps que je vous suis le soir dans vos pérégrinations à travers nos faubourgs. Vous alliez de porte en porte demander — quelqu'un que vous avez retrouvé ce soir... Votre mari avait reçu ce matin une lettre anonyme qui le prévenait de vos excursions.

— Et alors ?...

— Il vous a suivie... J'étais là aussi, derrière vous.

— Et... il m'a vue entrer dans cette maison ?...

— Il *nous* a vus entrer, Madame, car je n'ai eu qu'à pousser la porte pour vous suivre... Tout ce que je désirais est arrivé. Votre mari croit que je suis votre amant.

— Mais c'est une infamie, Monsieur, et je n'aurai pas de peine à lui prouver...

— Vous ne prouverez rien, Madame. Si vous dites un mot de cela à votre mari, prenez garde—prenez garde qu'il n'y ait quelqu'un derrière la porte qui vous écoute et vous crie : « C'est donc aujourd'hui la journée des aveux, mademoiselle Camille Constant ! »

J. DEMOLLIENS.

(*La suite au prochain numéro.*)

SCIENCE DE LA VUE.

ÉDUCATION DES YEUX.

La science de la vue, par ses applications innombrables, a pour but de corriger les yeux, qui, en général, voient mal ; de les forcer à se rendre compte des directions qui paraissent presque toujours entièrement différentes de la réalité ; elle apprend la perspective aérienne, c'est-à-dire à dessiner tout ce qui se présente à nos regards, d'une manière vraie et parfaitement conforme à la nature.

Il sera facile de dessiner la configuration d'un terrain avec toute l'exactitude désirable ; elle apprendra à voir les effets, à s'en rendre compte. Jamais, avec la science de la vue, il ne sera possible de produire des effets faux et nuisibles à l'ensemble d'un tableau. On se rendra également compte des couleurs, qui souvent produisent sur nos yeux des impressions contraires à la vérité.

La théorie qui nous servira de base est la *similitude*. Ce moyen mathématique est infaillible.

La science de la vue est facile à comprendre ; elle peut s'apprendre à tout âge.

Il sera permis à tout le monde d'exécuter sans maître toute espèce de copie, soit d'après modèles, soit d'après nature, n'importe de quelle grandeur, dans les mêmes proportions. On vérifiera soi-même, et nous avons la certitude que ceux qui n'emploieront pas ce moyen n'arriveront jamais avec autant de justesse.

H. HIVONNAIT.

(*A suivre.*)

MARIAGE MANQUÉ.

—

CONTE FANTASTIQUE.

Il y avait dans le mur de ma chambre, à l'extérieur, un trou assez profond qui se trouvait là, j'ignore comment, et qui, ouvert ainsi d'un seul côté, offrait aux pauvres oiseaux l'abri rond et sombre qu'ils aiment.

Il s'élevait de là fort souvent des bruits bizarres dans la nuit. Quand j'étais à mes écritures, le grattement continu de ma plume d'oie était régulièrement coupé par un cri mal aiguisé et baroque. Je ne pouvais plus faire de musique. A la seconde mesure, *pouicht*... ça partait et je restais là, mon archet en l'air, debout, un peu pâle et vivement froissé; nul moyen d'étudier à fond ces belles romances de salon que, chez ma fiancée, on me faisait dire les dimanches soir. Plus de progrès; mon maître à chanter qui était le maître de chapelle de la cathédrale et l'homme du monde qui ressemble le plus à un

tuyau d'orgue, branlait la tête en riant mal, de ce rire jaune des gens trop maigres. Je lui dis, un soir, que j'avais dans mon mur une nichée de chats-huants, lesquels, dès que je voulais sérieusement travailler, me faisaient boucler bagage et me taire. — « Oh bah ! » fit le maître de chapelle, et, au point du jour, dès le lendemain, il revint avec une échelle, du plâtre et des briques. On appuie l'échelle contre le mur, il monte, moi je lui jetais les briques d'en bas. Il s'assure que la nichée d'oiseaux est bien dans le nid, puis, très-rapidement, pour leur jouer un bon tour, il bouche le trou. — « Ce soir, dit-il, d'un ton goguenard, vous m'en direz de bonnes nouvelles. » Il descendit en sifflotant le *Dies iræ*.

J'avais du feu, le soir, et du thé. Huit heures sonnent ; entre mon maître de chapelle, plus que jamais long, long, long, en paletot sac, avec sa mine benoîte, ses cheveux lissés, et rasé de frais. Il s'assit les jambes au feu. Au dehors, silence. Vers neuf heures, un petit bruit dans le mur, mais tout petit, tout petit. — « Ça commence, » dit le maître de chapelle. En même temps, il se mouche, récure sur sa manche les verres de ses lunettes et se consolide sur sa chaise, en homme qui ne veut rien perdre d'un bon spectacle.

Ce bruit était une sorte de miaulement très-âcre bien qu'étouffé, qui se recommença peu de temps après, accompagné d'un second.

— « Ça ce corse, » dit le maître de chapelle avec affabilité.

Alors j'entendis sourdre du mur de lamentables clameurs. Tous à la fois, là-dedans, ces pauvres oiseaux réclamaient l'air du soir et le clair de lune. Ce

fut bientôt, dans le silence épais de la nuit, une cacophonie bizarre mélangée de cris, de plaintes, de piaillements, de sanglots, de hurlements, de râles; tout cela geignait, résonnait, brâillait, vibrait et déchirait. Mon long maître de chapelle, qui n'avait encore ri que d'un côté, ainsi qu'un vieux masque de théâtre, déchaussa d'un seul coup de mâchoire ses dents vertes. Alors aussi moi, mon rire éclata comme une fusée qu'on allume.

L'agonie des oiseaux dura deux heures. Après quoi ils se mirent à crever l'un après l'autre, irrégulièrement. Un seul de ces enterrés vifs cria plus longtemps. Je suppose que c'est la mère. A onze heures, cette bête râlait encore. Ça ne fit tout à fait silence qu'à onze heures dix; alors je me couchai et je dormis mal.

Le lendemain je n'étais point aise. C'était le dimanche, je pris mon fusil et fus en chasse tout le jour. A huit heures précises, je faisais mon entrée, avec ma collection de romances, dans les salons de ma fiancée; elle était fort jolie ma fiancée, et toute blanche, et sa petite poitrine haletait à ravir sous son corsage très-peu découvert. — Elle se mit au piano, et, demi-courbé, d'une voix tendre, je lui dis en brassant mon paquet de musique : « Eh bien! que voulez-vous que je vous chante, chère âme? La romance du *Saule*, la *Ballade des trois Pendus*? j'ai là des choses très-drôles... — Le *Nid abandonné*, répondit-elle; vous y mettrez une âme! » Le nid!!!... je devins blanc comme du givre. A ce moment, la belle-mère accourt toute hors d'elle : — « Oh! grand Dieu, Seigneur Dieu, Dieu Jésus!... — Eh! quoi donc?

— Vous ne savez pas? — Mais quoi! — Le maître de chapelle... le maître de chapelle... — ce soir à la bénédiction... il ouvre son missel... il ouvre la bouche, croyant chanter le *Tantum ergo*... Et il paraît qu'on n'a entendu que d'affreux cris de chouettes : on ne sait pas ce que ça veut dire, le malheureux chante comme les chats-huants crient... »

Je tombai raide à terre — avec un cri.. je n'ose dire quel cri...

Quand je revins à moi, mon mariage était manqué.

A Monsieur Édouard Simouneau, secrétaire de la Société philharmonique de la Rochelle.

Poitiers, le 12 avril 1873.

Monsieur,

Jusqu'à présent je n'avais point eu le loisir de lire votre brochure intitulée *la Société philharmonique de la Rochelle*, dont vous avez bien voulu m'adresser, il y a quelque temps, un exemplaire. Dès que mes occupations me l'ont permis, je me suis empressé de la parcourir, et je n'ai pas été peu étonné, lorsqu'arrivé à la page 58 j'ai lu ce qui suit :

« Les fêtes de l'association eurent lieu les 25 et 26 juin » suivant, à Poitiers. M. Alcide Rivaille était le délégué » de la Rochelle. Les deux concerts identiquement copiés » l'un sur l'autre, quant à la nature et au caractère des » morceaux qui en composaient le programme, furent peu » intéressants. Poitiers manqua à sa vieille réputation. » Plusieurs personnes attribuèrent cet insuccès à l'inexpé- » rience des membres de la commission locale, tous étran- » gers à ce qui s'était fait jusqu'alors, et qui ignoraient » jusqu'à l'existence du règlement de l'association. »

Ces allégations, contraires de tout point aux apprécia-

tions qui se produisirent après les fêtes de l'association à Poitiers (sauf dans un journal de la Rochelle), ne pouvaient passer sans réfutation de la part de la commission du congrès de 1869. En effet, si un article de journal peut être considéré comme n'ayant qu'une existence éphémère, votre brochure imprimée avec luxe et en caractères elzéviriens, répandue par vous dans toute l'association, est destinée à perpétuer le souvenir des exécutions musicales dont vous faites la critique. Dès lors, en ma qualité de membre de la commission, je ne pouvais me dispenser de protester contre vos assertions.

Après avoir dit, Monsieur, que nos deux programmes, calqués l'un sur l'autre furent peu intéressants, il eût été juste de donner au moins la liste des principaux morceaux exécutés chaque jour; vos lecteurs eussent pu apprécier avec connaissance de cause la valeur de votre critique. Mais puisque vous avez oublié de le faire, je vais réparer cette omission, involontaire sans doute.

Le premier jour, je vois au programme : 1° le *Désert*, ode symphonique en trois parties (F. David); 2° Ouverture et chœurs d'*Athalie* (Mendelsshonn), ouvrage exécuté pour la première fois en province, à moins que je ne fasse erreur; 3° grande *Ouverture* et *Marche* triomphale (Ries); 4° *Splendente te Deus*, chœur religieux avec soli (Mozart).

Le deuxième jour, les principaux morceaux d'ensemble étaient : 1° Symphonie en *ut* (Beethoven); 2° Ouverture de *Robin des Bois* (Weber); 3° Introduction et chœur de *Guillaume Tell* (Rossini); 4° Bénédiction des poignards des *Huguenots* (Meyerbeer).

Il suffit de lire ce qui précède pour voir immédiatement que le premier jour est consacré à l'exécution d'œuvres importantes du *genre grave*, tandis que le second est laissé à la musique d'un caractère plus léger, morceaux d'opéra principalement. J'ajouterai que les soli participaient également, pour chaque jour, du style des morceaux d'ensem-

ble. C'est ainsi que nous avons rempli les conditions exigées par l'art. 5 du règlement auquel vous faites allusion, page 29, à propos du congrès de 1846 à Limoges, ville assez maltraitée par vous dans votre ouvrage.

Dès lors tombe d'elle-même l'insinuation renfermée dans la dernière phrase de votre paragraphe à l'adresse du congrès de Poitiers, à savoir que notre inexpérience des choses musicales de la province nous laissait ignorer même l'existence du règlement.

A ce propos, je tiens à vous éclairer, Monsieur, vous et les lecteurs de votre travail, sur la composition de la commission que vous jugez si sévèrement. Lorsque notre tour vint de préparer un congrès à Poitiers, le cercle musical ne comptait pas deux années d'existence. C'est pourquoi, désirant s'entourer de personnes qui, par leur position et leurs capacités, fussent à même de rendre de réels services, cette société fit appel à bon nombre de gens honorables, actifs et intelligents, parmi lesquels il n'eut garde d'oublier les membres commissaires des précédents congrès. Si quelques-uns crurent ne pouvoir nous accorder le concours que nous leur demandions, nous le regrettâmes vivement, mais il ne peut venir à l'idée de personne de nous en rendre responsables. J'ajouterai que, grâce surtout aux commissaires *inexpérimentés*, Poitiers, cette année-là, se conforma à l'usage de faire diriger l'orchestre et les chœurs par un chef d'orchestre de la ville, au lieu d'en faire venir un de Paris.

Avant de terminer, Monsieur, permettez-moi de déplorer ces incidents, qui sont de nature à froisser certaines sociétés qui comme la nôtre ne désirent qu'une chose, le développement de la musique, ou la bonne entente des sociétés entre elles et le succès croissant de la grande association de l'Ouest. Pour être le plus jeune de ses enfants, le cercle musical n'en aime pas moins sa mère. Il l'a bien prouvé lorsque la Société philharmonique de la Rochelle

prit naguère l'initiative d'une réforme économique destinée à rendre plus abordable à chaque ville l'exécution de ses congrès. Vous pouvez dire, Monsieur, quels encouragements et quelles promesses vous reçûtes alors de Poitiers. Puisse cette amélioration porter les fruits que l'on en attend : nous nous en réjouirons avec vous, lors de votre prochain congrès, et nous ne serons pas les derniers à vous en féliciter.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A. DE BRIDIERS.

LA BEAUTÉ

A Béatrix et Vittoria Colonna.

—

Le beau, nous dit Platon, est la splendeur du vrai !
Le sage dit : le beau c'est une belle femme !
Comme l'or dégagé de l'impur minerai,
La beauté la plus vraie est la beauté de l'âme.

Cette beauté morale est mère de l'amour.
C'est elle qui remplit le cœur de poésie,
Fait adorer la forme au suave contour,
Et l'idéal parfum de divine ambroisie.

Vous fûtes ses amants, Pétrarque, Raphaël,
Vous, Dante, Michel-Ange, et toi, maître Shakspeare ;
Elle vous a fait voir les séraphins du ciel,
Dont l'enivrant regard à jamais nous inspire !
Nobles dames, ce fut votre triple beauté
Qui fit passer leurs noms à la postérité !

Poitiers, mars 1873.

TH. VÉRON,
de la Société des gens de lettres.

Le gérant, BERNARD.

Poitiers. — Typ A. Dupré.

N° 5. — 1re année. 1er mai 1873.

REVUE POITEVINE

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE

Rédacteur en chef : Jules DEMOLLIENS.

Chaque Écrivain est rigoureusement responsable des articles qu'il signe.

L'AVEUGLE DE CASTEL-CULIER.

CHANT II.

Et par la souffrance amaigrie,
Mais belle comme un *angelet*,
Marguerite est là-bas qui consume sa vie,
Seule dans son chalet.
Est-il venu, dit-elle; oh ! je ne puis le croire !
Cependant je l'ai vu .. bien vu dans mon sommeil !
Eh ! mon Dieu, c'est qu'il est toujours dans ma mémoire;
C'est qu'il est, de ma nuit, l'étoile et le soleil !
Ici, depuis six mois dans les larmes, j'espère,
Et, s'il était venu, serait-il loin de moi ?
Oh ! non, Baptiste, oh ! non; à ma douleur amère
Pardonne mon cruel émoi !
Non, tu ne voudrais pas, trahissant ta promesse,
Par un cruel oubli désoler ma tendresse;
Aveugle ! sais-tu bien, ce mot glace d'effroi !
Il fait jour sur la terre, et pour moi, malheureuse,
Il fait nuit... toujours nuit. — O destinée affreuse,

Mais douce à supporter par l'espoir d'être à toi !
Loin de toi qu'il fait noir, et que mon âme est triste !
Que je souffre, mon Dieu ! reviens donc, ô Baptiste !
Reviens !... car d'y songer, il n'est plus nuit pour moi ;
Soudain, un ciel d'amour s'allume,
Un ciel tout de bonheur, comme en ont un les dieux !
J'y vois ! — et de mon mal s'efface l'amertume...
Qu'est le jour, après tout ? un ciel bleu. Mais tes yeux
Sont-ils pas bleus aussi ?... et sur mon front posée,
Ta main porte du frais à ma tête embrasée.

Mais, hélas ! je suis seule à me ressouvenir !
Seule pour m'abuser, je songe et me rappelle;
Et Baptiste est muet ! Baptiste que j'appelle...
A la voix de l'aveugle, il ne sait plus venir.
Allons prier au pied de la chapelle !

Brin de lierre se meurt, s'il rampe sans appui,
Et moi, pauvre orpheline, ah ! que faire sans lui ?...
Pour voler au bonheur j'ai besoin de son aile,
Et s'il me faut traîner ma douleur ici-bas,
J'ai besoin de son bras pour appuyer mon bras.
J'ai besoin que sa main soulève un peu ma chaîne ;
On dit qu'on aime mieux quand on est dans la peine.
Et qu'est-ce donc, mon Dieu ! lorsque l'on n'y voit pas.

Et pourtant s'il m'avait quittée ?
Mais qu'on le dise, enfin !... je suis prête à mourir !
Quelle affreuse lueur en mon âme jetée,
Elle me fait horriblement souffrir !...
Oh ! non, Baptiste m'aime,
Et je n'ai rien à craindre... il va venir bientôt ;
Il l'a juré sur son baptême...
Il n'a pas pu venir plus tôt ;
Car, sans doute, il est las — qui sait, malade même ?
Ou bien le *pauvre*, il couve, dans son cœur,

Quelque surprise de bonheur
Pour sa fidèle Marguerite ;
Mais on vient... ô mon Dieu, que le mal passe vite !
Et la porte s'ouvrant,
Un doux espoir l'agite ;
Son corps frémit, son cœur palpite ;
Elle lui tend les bras, sa main presse le vent...
Et Paul, son petit frère, entre seul en disant :
« Angèle est fiancée,
Ma sœur, sais-tu ? — Gaîment,
Là, sa noce est passée !
Moi je l'ai vue avec son beau galant...
Pourquoi n'es-tu pas ajustée ;
N'y serais-tu pas invitée ?
Oh ! dépêche, viens voir... c'est si beau... viens là-bas,
Nous seuls n'y sommes pas !
— Angèle, m'as-tu dit ?... Paul, tu l'as vue ?...
Oh ! quel poids je sens là qui m'oppresse et me tue !
De grâce, réponds-moi : quel est son fiancé ?
— Eh ! ton ami, ma sœur, Baptiste ! — C'est assez. »
L'aveugle pousse un cri ; puis, comme une statue,
Reste debout, sans force, et bégayant son nom...
La blancheur de la neige enveloppe son front ;
Puis un froid, lourd comme du plomb,
Tombe sur son âme éperdue...
Hélas ! l'aveugle a recouvré la vue ;
Mais c'est pour mesurer un abîme sans fond ;
Et la voilà debout, en face de son frère,
Vierge pétrifiée en habit de bergère...
Mais bientôt de la noce on entend le refrain,
Et Paul s'écrie, en lui pressant la main :
« Sont-ils joyeux ! ma sœur... comme ils se divertissent !
Écoute leurs chansons !... les airs en retentissent !...
Au moins s'ils venaient t'inviter,
J'irais aussi jouer, chanter,

Je pouillerais ma belle veste,
Celle que tu m'as faite... Au reste,
Peut-être qu'ils viendront ; — la messe et le festin
Ne seront, m'a-t-on dit, qu'à sept heures, demain.
— Bien, bien, je sais, dit Marguerite,
Mouillant son doigt dans l'eau bénite,
Et semblant sortir du tombeau...
Oh ! tu prendras demain ton habit le plus beau,
Nous serons de la fête !...
Mais un étau semble broyer ma tête;
Par pitié, laisse-moi seule un peu, mon enfant ! »
Et Paul sort, sur un pied sautant;
Mais à peine ouvre-t-il la porte
Qu'entre aussitôt *Jeanne la Torte.*

« — Sainte Vierge ! quelle chaleur !
J'étouffe, et suis lasse, ma mie;
Et toi bien froide !... et toi presque sans vie...
Souffres-tu ?... parle-moi... quel serait ton malheur ?
— Oh ! rien... écoute donc... à la noce l'on chante,
Et toute à mon bonheur, j'étais pensante;
Oh ! je t'assure, je n'ai rien !
Mon tour viendra, disais-je... à Pâques, tu sais bien ?
Tes cartes m'ont promis des choses si joyeuses,
Et tu ne voudrais pas qu'elles fussent menteuses !...
Que ton savoir sera vanté,
Quand ils verront Baptiste à mon côté !
Il lui tarde... pas vrai...? toi qui n'es pas trompeuse,
Oh ! parle ! dis-le moi... cela me rend heureuse !
Je l'entends... le voici... Dis, n'est-ce pas qu'il vient ?... »
Et Jeanne en frémissant lui prend la main :

« — Tu l'aimes trop, ma fille, et je t'en blâme ;
Pour l'extrême bonheur Dieu n'a pas fait notre âme !
Il ne faut pas t'accoutumer
A tant l'aimer.

Ma fille ! priez Dieu ! priez d'ardeur extrême !
— Oh ! Jeanne, plus je prie, hélas ! et plus je l'aime.
Et ce n'est pas pécher que de l'aimer, je croi ;
Car enfin c'est Baptiste... et Baptiste est à moi... »

Jeanne, prudente, en soi se replie et s'enferme.
A l'espoir tout à fait son cœur brisé se ferme ;
Elle hésitait d'abord... mais bientôt affectant
De prendre un air joyeux, un air libre et content,
Elle jase de tout, du beau temps, de la pluie,
Et l'aveugle l'écoute, et de tout est ravie ;
Elle rit dans les pleurs, se tait et rit encor,
Tant l'affreux désespoir galvanise son corps ;
Mais la *pauvre* se meurt... Cependant la sorcière
Jeanne, à son tour ensorcelée, espère.
Confiante toujours en son pauvre savoir :

A présent, pauvre Jeanne, oh ! tu n'es plus sorcière !
Mais quand ta voix sévère
D'Angèle et de Baptiste a prédit le destin,
Peut-être, malgré toi, tu l'étais ce matin...

CHANT III.

Mais de la cloche enfin neuf petits coups s'entendent,
Et l'aube blanchissante arrive lentement,
Bien que dans deux chalets deux fillettes l'attendent,
Oh ! bien différemment !
L'une, reine d'un jour, de flatteurs s'environne,
Met et remet sa croix et sa couronne,
Orne son sein d'un gros bouquet,
Et se pavane et se pomponne
D'un air joyeux et satisfait.
L'autre, aveugle, dans sa chambrette,
N'a ni couronne, ni bouquet ;
Mais à tâtons, près d'un petit buffet,
Se glissant au pied de sa couchette,

Et promenant partout une main inquiète,
Elle arrive, frémit... s'arrête... ouvre un tiroir,
Le referme... et puis l'ouvre... hésite... rit... frissonne,
Et sur son sein que la vie abandonne,
Serre un objet qu'elle ne fait pas voir.
L'une, folâtre et légère,
Au bruit des doux baisers et des tendres chansons
De vingt joyeux garçons,
Oubliant tout, ne fait pas sa prière.
L'autre, le front baigné d'une froide sueur,
Joint ses deux mains et s'agenouille;
Et pendant que son frère agite avec ardeur
La porte qui se déverrouille,
Elle dit à voix basse, et la main sur son cœur :
« Grâce ! grâce ! mon Dieu ! pardonnez-moi, Seigneur ! »
On part, et la jeune orpheline,
De son frère prenant la main,
Marche à l'église, à la sourdine,
Et d'un air tranquille en chemin.
Mais partout une odeur de laurier l'environne,
L'arrête à chaque pas, et fait qu'elle frissonne.
Aujourd'hui le soleil ne se lève pas beau,
Le vent double et fraîchit; et, comme un noir présage,
L'hirondelle s'abat et siffle en rasant l'eau;
La feuille au loin chassée annonce un jour d'orage;
Et, par moments, le ciel brunit,
Comme s'il était nuit.
Près de Castel-Culier, de gothique structure,
Royalement assis sur le front du coteau,
Bardé de cent tronçons de vieille architecture,
Mosaïque du temps, qu'épargna sa morsure,
Et qui, sous le plomb lourd de l'éternel niveau,
Conserve encore un nom si beau...
Est une pauvre église,
Au pied du roc assise,

Où l'oiseau du soir fait son nid ;
Et qui, toute orgueilleuse
De dominer du front la garenne envieuse,
La dédaigne, du haut de son pignon béni,
Osant aux vieux créneaux mesurer sa chapelle,
Où la chauve-souris, la nuit, va s'abriter,
Et sa maigre tourelle
Où la chouette va chanter.
— Paul, cesse donc d'agiter ta crécelle,
Dit la vierge, où suis-je ? N'est-ce pas, nous montons ?
— Eh ! vois-tu pas, ma sœur, fais silence, écoutons,
N'entends-tu pas déjà du monde à la chapelle ?
Sur le clocher, je crois que l'orfraie a chanté ?...
Son chant porte malheur, et m'ôte la gaîté :
Ma sœur, te souviens-tu de notre pauvre père ?...
La nuit qu'il nous fut enlevé,
Pendant que tous les deux nous faisions la prière
Afin qu'il fût sauvé ;
Avant de nous donner sa dernière embrassade,
Il me disait : « Petit, oh ! je suis bien malade !
Serre ma main,
Garde-moi bien,
Car la mort me soulève ! »
Et je disais : Il rêve...
Tu pleurais... aussi lui... moi j'avais peur...
Hélas ! le lendemain, chez nous, plus de bonheur :
Nous n'avions plus de père !
Ici la terre
Le couvrait,
Eh bien ! l'orfraie encore ici chantait !!
Ay ! tu m'embrasses trop fort... finis, Marguerite !
Tu m'étouffes ! bon Dieu ! mais viens donc, courons vite,
Entrons, la noce va venir ;
Oh ! tu trembles, je crois ; tu vas t'évanouir.
Et la *pauvre*, en effet, succombe à sa tristesse !

Sa tête, sur son cou, nonchalamment s'affaisse,
La pensée à son cœur jette un poison mortel;
Son sein bondit, sa poitrine s'oppresse,
Et par moments ses yeux fixent le ciel.
Puis, tout à coup, après s'être hâtée,
Elle recule épouvantée,
Quand Paul, qui la conduit, la tirant par le bras,
La force d'avancer ainsi quatre à cinq pas.
Mais lorsque sous ses pieds, la malheureuse fille,
Sur le parvis qui mène à Dieu,
Sent craquer le laurier jonché dans le saint lieu,
Et de son front rase la *canetille*,
Dont le cerceau pend au milieu,
Alors elle s'élance... elle n'a plus sa tête;
Elle marche au hasard, comme étant de la fête,
Et dans la vieille église aux murs silencieux
Ils s'agenouillent tous les deux.
Or, voici que la cloche appelle
Au loin en bourdonnant,
Les fiancés à la chapelle,
Aux coups de son batan.
Il fait jour et soleil... mais un épais nuage,
Goutte à goutte tombant, fait pleuvoir le feuillage,
Et l'arc-en-ciel rayonne au front d'un ciel douteux!...
Cependant à se rendre on n'est point paresseux,
Et la noce rieuse, en dépit de l'orage,
Accourt, et sur ses pas entraîne le village.
Il faut bien que tromper ne rende pas heureux,
Puisque Baptiste, au comble de ses vœux,
Le cœur gonflé comme la veille,
Se rappelle, en tremblant, ce qu'a prédit la vieille...
Chargé comme d'un poids, d'un triomphe si doux,
Sa voix tremble en disant l'oraison des époux.
Pour Angèle, son soin, son unique pensée,
C'est de rire à sa croix... c'est d'être fiancée.

A chacun elle jette un sourire flatteur ;
Il n'est point de bonheur égal à son bonheur ;
Elle court, elle rit... jase à tout... L'étourdie
Sur tout se pâme d'aise, alors que l'on s'écrie :
Mon Dieu ! qu'elle est jolie !
Il faut se contenir pourtant,
Car voilà que se dit la messe !
Autour du saint autel chacun prie et se presse,
Et l'anneau se bénit... et Baptiste le prend ;
Mais avant d'en parer l'heureux doigt qui l'attend,
Il faut qu'il dise une parole,
Et que le prêtre encor puisse bénir l'*obole*...
Le mot fatal est dit... A peine entend-on *oui,*
Qu'un cri perce la foule avec ces mots : « *C'est lui.* »
Et soudain, aux regards de la foule interdite,
Comme un spectre vivant apparaît Marguerite...
Du confessionnal qui se brise, elle sort :

« — Tiens, dit-elle, Baptiste, ô toi qui veut ma mort,
Qu'à ta noce mon sang tienne lieu d'eau bénite ! »
Puis elle agite un couteau dans sa main ;
Mais son ange était là *pour lui servir d'escorte*,
Car au moment de s'en frapper le sein,
La *pauvre* tomba morte...
Et le soir, au village, hélas ! tout se taisait.

Plus de propos joyeux, plus de chansons de fêtes.
Silencieusement, un cercueil cheminait ;
Le *De Profundis* se chantait ;
Sous de longs voiles blancs, courbant leurs tristes têtes,
Les folles du matin, à présent tout en pleurs,
Le suivaient en jetant des fleurs ;
Et nulle part on ne voyait plus rire...
Au contraire, tout semblait dire :
« Las carreros diouyon gémi,
» Tant bélo morte bay sourti,

» Diouyon gémi, diouyon ploura,
» Tant bélo morte bay passa ! »

SÉNÉMAUD.

THÉOPHRASTE RENAUDOT,

CRÉATEUR DU JOURNAL POLITIQUE EN FRANCE.

Biographie et bibliographie poitevines.

§ 2. — MONTS-DE-PIÉTÉ. — VENTES A GRACE.

Parmi les innovations heureuses de Renaudot, plaçons-en ici une essentielle dont il fut sinon l'inventeur, au moins l'introducteur en France. Le roi, « désirant le gratifier et favorablement traiter, en conséquence de ses services, et pour donner moyen à luy et aux siens de continuer, leur fit don, exclusivement à tous autres, par brevet du 1er avril 1637, de la direction et intendance générale des monts-de-piété, qu'il unit inséparablement et incorpora à celle des Bureaux d'adresses, pour en jouir par eux à perpétuité. »

Au préalable, et en attendant le résultat des enquêtes auxquelles son projet fut soumis, Renaudot ouvrit des bureaux de ventes à grâce des meubles et autres biens.

La permission de faire ce commerce, « lequel estoit inconnu jusqu'alors, bien que la commodité en fust ce que chacun sçait et qu'il se reconnust par la fréquence du peuple qui y eust journellement recours, » lui avait été accordée par un arrêt du Conseil, du 27 mars 1637, dont les considérants sont remarquables :

« Sur ce qu'il a esté représenté au Roy, en son Conseil, par Théo-
» phraste Renaudot, intendant général des Bureaux d'adresses de
» France, qu'il se présente journellement en ces susdits Bureaux
» plusieurs gentilshommes et autres sujets de Sa Majesté qui auroient
» grand désir de le servir en ses armées, s'ils estoient promptement
» secourus et aidez d'argent en la nécessité présente, pour se mettre

» en équipage, ayant des meubles et autres biens qu'ils exposeroient
» volontiers en vente, si la honte ne les retenoit et empeschoit de
» découvrir leur indigence, laquelle ne pourroit estre tenue secrète
» s'ils se servoient du ministère des revendeurs, revenderesses et
» autres menues gens qui ont accoustumé de s'entremettre de tel
» négoce, joint le peu de seureté qui se rencontre parmi eux; ce qui
» n'arriveroit si les dites ventes se faisoient par le ministère des com-
» mis dudit Renaudot, qui en useroient plus discrètement et fidelle-
» ment, comme ils font des autres choses à eux confiées; mesme que
» ceux qui ont à présent besoin d'argent pour l'acquittement de leurs
» dettes, payement de leurs tailles, emprunts et contributions, se
» pourroient servir de la mesme commodité pour trouver les fonds
» qui leur seroient nécessaires et, par ce moyen, éviter les empri-
» sonnements de leurs personnes, saisies et ventes judiciaires de
» leurs biens à vil prix; offrant ledit Renaudot, pour la commodité
» publique et service de Sa Majesté d'y contribuer ses soins, affec-
» tion et industrie pourveu qu'il plaise à Sa Majesté de lui accorder
» un salaire raisonnable pour l'entretenement de ses commis; en
» attendant l'établissement des Monts-de-piété, dont elle a tesmoigné
» qu'elle avoit agréable de luy accorder l'intendance pour la joindre
» à celle desdits Bureaux : Sa Majesté, en attendant qu'elle ait exa-
» miné en sondit Conseil les propositions cy devant faites pour l'éta-
» blissement desdits Monts-de-piété, a permis et permet audit Renau-
» dot de prester son ministère à tous les sujets de Sa Majesté et
» régnicoles qui voudroient vendre ou acheter, trocquer ou eschanger
» des hardes, meubles, marchandises et autres biens généralement
» quelconques dont le commerce n'est prohibé par les ordonnances,
» sans que, pour raison desdites ventes, trocques ou achats qui se
» feront par le dit Renaudot, ses commis ou autres par lui préposés
» en ses Bureaux, soit purement et simplement, ou à condition de
» rachat, il puisse prétendre autre plus grand droit que six deniers
» pour livre du prix de la chose vendue ou eschangée, laquelle ne
» pourra être réclamée ni revendiquée, sous quelque cause et occa-
» sion que ce puisse estre, non plus que si elle avait été vendue par
» autorité de justice, si ce n'est en cas de larcin. »

Ces considérants sont évidemment calqués sur la requête de Renaudot. Avec quelle adresse il présente le beau côté de ses entreprises, qui ont pour but le bien public; mais aussi quelle sollicitude de la part du gouvernement royal pour sauvegarder tous les intérêts !

Renaudot, ayant donc obtenu ce nouveau privilége, publia dans le *Mercure* un article destiné à répandre le goût de cette institution réunie à son Bureau d'adresses. « Comme elle est volontaire en toutes ses parties, dit-il, nonobstant l'impression contraire qu'en pourront donner les larrons, uzuriers ou monopoleurs, qui seuls n'y trouveront pas leur compte, elle n'a pas moins d'innocence, mais apportera beaucoup plus d'utilité aux particuliers que toutes les autres de céans, dont aucune, jusques à présent, n'a donné juste sujet de plainte ; puisqu'on y augmente et facilite le légitime commerce de tous et qu'on n'interdit à aucun le sien ordinaire. »

Après ce préambule, sont indiquées les conditions des ventes à grâce et prêts sur gages ; Renaudot en fait ressortir les avantages et entre dans des détails parfaitement entendus.

§ 3. — INSTITUTION DE CHARITÉ. — CONFÉRENCES.

On a pu juger de l'importance du Bureau d'adresses, par ce qui précède ; mais aux yeux du fondateur, il était avant tout une institution charitable.

« Chacun sçait, lit-on dans le *Factum du procez d'entre Th. Renaudot et les Mesdecins de l'Eschole de Paris*, combien de milliers de pauvres personnes se sont retirées de la mendicité ou l'ont évitée par des employs qu'ils ont rencontrez et qui leur sont tous les jours donnez au Bureau d'adresses. Mais pour ce qu'il n'y a point de plus à plaindre que celle des malades, ce Bureau s'est particulièrement adonné à leur traitement, auquel les Mesdecins de l'Eschole de Paris ayant esté invitez et quelques-uns d'eux estant venus au commencement, le blasme qu'ils en ont receu de leur corps, par une pure envie, les en a fait retirer. Les Docteurs en mesdecine de Montpellier et des autres Universitez fameuses qui se trouvent en cette ville au nombre de plus de quatre-vingts ou cent, et qui ne cèdent point

aux autres en doctrine et expérience, les ont surpassez en charité. Ils viennent alternativement tous les jours donner leurs conseils gratuits à tous les pauvres malades qui s'y trouvent en foule pour y recevoir des soulagements à leurs maladies, et, Dieu ayant béni les mains et les conseils de ceux qui se sont ainsi voués à traiter ses membres, le succez a redoublé l'envie des défendeurs (1) jusqu'au point d'avoir, en haine de cette charité, fait défendre par le Prévost de Paris à tous lesdits mesdecins de Montpellier et d'autres Universitez et mesme audit Renaudot de plus pratiquer leur art en mesdecine dans cette ville et faubourgs. »

Cette distribution de médicaments aux frais de Renaudot était une lourde charge. Il n'obtint de la générosité de Louis XIII, en retour de ses sacrifices, que la concession d'un terrain, pour y bâtir, à ses dépens, un hôtel dans lequel la foule de malades qui recevaient gratuitement chez lui les conseils d'une vingtaine de médecins fut plus au large et plus commodément installée; car les avenues de son modeste logis étaient encombrées, et l'accès en devenait difficile. La jalousie de l'École de Paris parvint à paralyser les effets de cette largesse royale par la fermeture de l'établissement.

Renaudot, qui aimait la littérature et les sciences, avait ouvert au Bureau d'adresses une Académie où se réunissaient les meilleurs esprits, qui venaient conférer en public sur la physique, la morale, les mathématiques et autres sujets. C'était une de ses plus belles institutions, au jugement même de plusieurs de ses ennemis. Quelques-unes de ces conférences ont été conservées dans un *Recueil général des questions traitées au Bureau d'adresses*. Parmi les curiosités dont on s'y occupa, figure une puce qui, vue au microscope, paraissait aussi grosse qu'une souris; on y

(1) Ce procès sera relaté plus loin.

aborda jusqu'à la grande question du mouvement perpétuel. Vicomte DE LASTIC SAINT-JAL.

(*A suivre.*)

ENCORE LES FINESSES DE CROUTELLE.

(*Suite*).

—

Voici donc dans quels termes cette strophe est conçue :

Puz vinguirant de Vouneil,
De Biard et Busserolle,
De la Vaux et Jazeneil,
O in chacun sa flageole :
Et donsans au son d'ine gronde pibole,
Dont Matelin Croquesolle
Joüit tout à bea journau.

La locution O, par laquelle commence le quatrième vers, est des plus significatives. C'est en effet un vieux mot usuellement employé au XVe siècle, et qui alors, comme cela a lieu ici, équivalait à notre expression actuelle *avec* (1). Il est bien vrai de dire que cet ancien mot a été également en usage pendant une assez grande partie du XVIe siècle, ainsi qu'on peut s'en convaincre tant en lisant les œuvres de Rabelais que celles de plusieurs autres auteurs qui ont été ses contemporains ; toutefois, elle était d'un usage bien plus général dans le XVe. Certaines autres expressions maintenant tombées en désuétude, et qui figurent dans ce même Noël, ont été pareillement usitées pendant les deux siècles dont je parle (2), ce qui rend la question embarrassante et difficile à résoudre ; mais un passage que je trouve plus loin est tellement important qu'avec son aide je puis me flatter d'avoir rencontré le fil d'Ariane qui m'aidera à sortir de ce labyrinthe.

Avant d'en arriver là, je crois devoir d'abord ménager au lecteur la connaissance d'un certain personnage qui entre

(1) O signifiait aussi, suivant l'occasion, ou, au, chez et oui.
(2) Ces expressions sont entre autres celles-ci : la sau, pour le sel ; carcan, pour collier; et le mot haste, employé indifféremment pour signifier le rôti ou la broche.

en scène dès la troisième strophe de ce même Noël, dans lequel il joue un certain rôle. Perrin Morea (Moreau), tel est son nom, est sans contredit le plus considérable de tous les individus dont les dénominations vraies ou burlesques figurent dans cette interminable pièce de vers. Au surplus, voici dans quels termes l'auteur du Noël s'exprime sur son compte, lorsqu'il parle de lui pour la première fois, immédiatement après avoir fait mention des cinq ou six pastoureaux de Poitiers auxquels il applique plaisamment l'épithète de *gaudenoz* (1), et qu'il dit avoir vu les premiers, par une nuit de Noël *bain fredillouze*, l'ange qui les engagea d'une façon joyeuse à venir *chonty Nau*.

La strophe où il est question de lui est ainsi conçue :

Aussi toux Perrain Morea,
Ayont pry sen écritoire,
Barbouillit in grond rolea,
Car glettet demy notoire (notaire)
L'envoyont, afin de faire notoire
Tote qualle belle affoire,
Aux bregers et pastoureaux.

Perrin Moreau, dis-je, ce pastoureau demi-savant, ce bel esprit faubourien (2), dont le nom est cité plus d'une fois dans ce Noël, reparaît en dernier lieu à la cinquième avant-dernière strophe, à propos d'un point tout à fait capital. Je ne puis résister au désir que j'ai de la citer intégralement, puisque ce passage est précisément celui qui va me fournir la solution du problème relatif à la date très-approximative que j'assigne à la composition

(1) Cette qualification signifie *réjouis-nous* ; donnée au pluriel aux pastoureaux en question, elle équivaut à celle de bons vivants, ce qui est du reste la confirmation de ce que l'auteur du Noël avance en disant dès les deux premiers vers de son œuvre :

Les pastoureaux de Poitez,
Qui menant joyouse vie, etc.

Je suis assez disposé à croire que ce Noël a dû être composé par un ecclésiastique.

(2) Il est très-supposable qu'il était du nombre des pastoureaux auxquels l'ange apparut, et qui devaient habiter les faubourgs ou la banlieue de Poitiers.

du Noël gaillard dont je m'occupe. Voici donc quelle est la teneur de cette strophe :

Estont tretous arrivés
Pre devont la manjouere (la crèche),
Perrin Morea, le premé,
Disit, fasant sa prière :
Mon megnon, pre l'amour de votre mère,
Tiray nou de la misère
De la taille et de la sau (l'impôt sur le sel).

Cette triste et expressive doléance du peuple, dont Perrin Moreau se fait ici avec amertume l'interprète, m'apparaît comme un trait de lumière des plus saillants et des mieux caractérisés. En France, en effet, n'est-ce pas toujours par des chants populaires que l'on a protesté contre la lourdeur des impôts, qui n'ont que trop souvent écrasé la nation ? Mais ce qui m'étonne, c'est de voir qu'un Noël qui dut être dans toutes les bouches dès le moment de son apparition n'ait pas paru contenir une excitation séditieuse par rapport aux deux derniers vers que je viens de citer. Il faut croire que les gouvernants d'alors pensaient à cet égard comme l'a fait depuis le cardinal Mazarin, qui disait du peuple, dans son langage français italianisé, à propos d'impôts établis par lui : *S'ils cantent la canzonnette, ils pagaront.*

Je crois avancer une chose très-vraisemblable en disant que l'auteur du Noël gaillard dont je viens de transcrire plus haut quatre strophes a dû le composer fort peu de temps après que, pour subvenir aux dépenses énormes occasionnées par les guerres qu'il avait eu à soutenir contre Charles-Quint, François Ier eut, par une ordonnance, en date de 1542, taxé au chiffre énorme de vingt et une livres le droit à percevoir sur chaque muid de sel. Cette aggravation extraordinaire d'un impôt qui, sous Louis XI et Charles VIII, de même aussi sans doute que sous le gouvernement paternel du bon roi Louis XII, ne s'élevait qu'à douze deniers, pour la même quantité de sel, dut paraître, dans le temps, on ne peut plus onéreuse à

supporter. Tout le monde la trouva excessivement dure ; mais le menu peuple, qu'elle atteignait d'une façon intolérable relativement à un objet de consommation de première nécessité pour lui, la maudit plus qu'aucune des autres classes de la société : aussi eut-elle pour conséquence inévitable d'ulcérer profondément les cœurs des artisans des villes aussi bien que ceux des habitants de la campagne.

La prière que Perrin Moreau adresse à l'enfant Jésus doit donc avoir trait, selon moi, à cette impolitique fiscalité ; elle nous prouve, du reste, d'une manière très-positive, combien cette imposition exorbitante inspirait de répulsion tant à celui qui demande à en être délivré qu'à ceux au nom desquels il parle. En effet, après s'être impatiemment contenue pendant plusieurs années, la colère du peuple finit par éclater simultanément et avec violence, tant en Guyenne que dans l'Angoumois, la Saintonge, l'Aunis et le Poitou. Ces diverses provinces, se soulevant dans un but d'intérêt commun, s'opposèrent par la force à la perception de l'impôt du sel, qui leur était si odieux. Cette dangereuse rébellion eut lieu en 1548 (1) ; elle fut étouffée par le pouvoir royal, qui réussit à en triompher et châtia avec une très-grande rigueur tous ceux qui y avaient principalement pris part. Néanmoins, pour éviter sans doute à l'avenir le retour d'une pareille explosion, Henri II vendit, en 1553, moyennant un très-haut prix, tant aux provinces que je viens d'énumérer qu'au Périgord et au haut et bas Limousin la complète exemption des droits imposés sur le sel.

En supposant comme probable que le Noël précité a dû être publié vers 1544 au plus tard, cela reporte, par conséquent, à environ dix-sept ans plus haut que ne l'avance Théodore de Bèze, la preuve que ces *bagatelles*, faites au

(1) Dès la seconde année du règne de Henri II.

tour à Croutelle, avaient déjà une grande réputation sous François Ier, comme le dit l'auteur du Noël en question. Des découvertes ultérieures me permettront peut-être quelque jour de constater que le point de départ de l'industrie favorite des habitants de ce petit bourg remonte à des temps encore plus anciens que ceux que j'ai indiqués. Quoi qu'il arrive à cet égard, j'ai tout lieu d'espérer que désormais les *bagatelles* ou les *finesses*, comme on voudra les appeler, ne courront plus le risque de voir leur souvenir s'oblitérer entièrement, ainsi que cela avait déjà eu lieu.

Je crois avoir réussi à découvrir ce qu'était le sieur de la Boëssière. Dans un acte d'aveu et de dénombrement qu'il rendit, à la date du 14 juin 1552, je trouve ses nom, prénoms et qualités parfaitement établis. Il s'appelait Nicole le Roy, écuyer, seigneur de la Boissière et de la Picardière, et était échevin de l'hôtel de ville de Poitiers ; mais je n'ai encore pu trouver aucun fait ayant trait au talent de ce gentilhomme soit comme sculpteur, soit comme artiste : tout ce que je sais, c'est qu'à la date du 3 décembre 1566 il rendit un autre aveu. Si ce n'est pas là le personnage dont a parlé Paul Contant, ce doit être à coup sûr Jean le Roy, écuyer, seigneur de la Boissière, que je trouve pareillement rendant un hommage, le 29 août 1611, et qui, très-probablement, était le fils de Nicole. Toutefois, j'inclinerais davantage à penser que c'est plutôt du premier qu'il s'agit dans le *Jardin et cabinet poétique* de l'apothicaire et homme de lettres que Poitiers s'honore d'avoir vu naître.

N'ayant eu connaissance que tout récemment d'un fait assez singulier, je crois ne devoir point le passer sous silence. Il s'agit d'un dicton populaire, fort en usage dans l'ancienne province du Perche, où l'on cite assez souvent les *finesses* de Monsieur de *Groutelle*. On attribue à ce personnage une foule de niaiseries assez ridicules, entre lesquelles on m'a cité comme échantillon une seule de ses réflexions, qui suffira pour donner une idée de ce que peu-

vent être les autres. On prétend donc que, lorsqu'il vit pour la première fois les clochers de la cathédrale de Chartres, il exprima dans ces termes l'admiration que lui fit éprouver l'aspect de ces remarquables monuments : « Oh ! les jolis clochers ! *ils ont sans doute été faits à Paris !* »

Le pont de Croutelle, qu'une inscription malicieuse, inventée tout exprès après coup, signalait comme ayant été bâti sur place, offre, je le sais, une idée toute différente de celle émise par Monsieur de *Groutelle* relativement à l'édification des clochers de Chartres ; néanmoins la presque similitude du nom du bourg poitevin avec celui que l'on prête au peu spirituel gentilhomme percheron, tout aussi bien que la dénomination de *finesses* accolée aux excentricités par trop naïves de celui-ci, me portent à croire que ces deux dictons, quoique étant usités dans des pays assez éloignés l'un de l'autre, peuvent bien, malgré tout, avoir une origine commune. A ce titre, c'est donc un rapprochement curieux à faire et qu'il est bon de signaler ; toutefois, j'ai lieu de penser que le dicton qui s'applique aux *finesses* de Monsieur de *Groutelle* n'est que la copie modifiée de celui qui, depuis assez longtemps, a été mis en vogue dans nos contrées après qu'il eut perdu sa première signification.

Beaucoup des anciennes provinces de la France offrent la personnification de ces types burlesquement ridicules que nos ancêtres, nés malins et caustiques, se sont plu à créer, et dont ils ont vulgarisé le plus possible la bouffonne renommée. En effet, sans aller chercher bien loin de nous, le Limousin ne met-il pas en relief l'individualité de cet excellent Monsieur de *Champalimaux* (1), digne pendant de Monsieur de *Groutelle?* Dans le pays que je viens de citer, on s'égaye encore journellement à propos des sottes et dé-

(1) L'auteur du *libretto* de *Monsieur des Chalumeaux* a dû, si je ne me trompe, avoir en vue ce personnage lorsqu'il a composé cet opéra si bouffon, véritable pièce de carnaval.

sopilantes excentricités de ce personnage légendaire qui, entre beaucoup d'autres choses de même force, disait un jour, à propos d'une chute qu'il fit en voulant arranger des fleurs : « C'est égal, je m'estime plus heureux de m'être cassé la jambe *que d'avoir brisé mes pots de fleurs.* »

Je dois, en terminant, relever une erreur que j'ai commise à propos d'Architas, dans mon premier article sur les *finesses* de Croutelle. C'est la 28e ode de son premier livre qu'Horace lui a consacrée, et non la 23e, sans indication de livre, comme je l'ai dit par suite d'un *lapsus calami.*

L.-F. Bonsergent.

Notes tirées par M. Jules Doinel, *bibliothécaire de Niort, du Registre des Archives municipales de Niort, intitulé :*

—

« Papier du Consistoyre de l'Église réformée de Mougon soubz le ministère de Monsieur Baptiste Des Tousches, notre pasteur, commencé en l'année Mille cinq cents quatre vints douze. » — (In-4°.)

Consistoire du 11 *septembre* 1592.

« Symon Deschamps de Villeneufve (1) sera appellez par Pierre Faucher, son antien, pour quelque paillardyse, à vendredi prochain. » — (Folio 1, recto.)

Consistoire du 18 *septembre* 1592.

« Le filz de Mycheau Bouhin de Tryon est assigné au Consistoyre d'entre les deux cennes, pour avoir danssé au lieu de Prahec. » — (Folio 1, verso.)

Consistoire du 27 *novembre* 1592.

« Mycheau Périer sera retranchez de la premyère cène et ne baillera point les mareaux à ceux de son cartier. » — (Folio 3, recto.)

(1) Commune de Cherveut (Saint-Maixent).

Consistoire du 18 *décembre* 1592.

« Cyrer Noquet, de Bougouyn (1), sera appellé au Consistoire de entre les deux cennes par Mathieu Proust Entien pour montrer contrat d'une maison qu'il dict avoir à Mougon (2). » — (Folio 4, recto.)

Consistoire du 11 *février* 1593.

« Thomas Chevryer, antien de l'Église et Maixent Nouveau, aussy antien, Hélye de Poupynot, aussy antien, lesqueulx nous ont raportez que Monsieur de Saint-Claude avoyt achettez ung coche, lequel il a faictz payer à ces subiectz de Verynes (3), et en a faictz oubliger plusieurs en leurs abcences pour la somme dudit coche. » — (Folio 5, recto.)

1. — *Consistoire du* 19 *mars* 1593.

« Madame de Conzay sera apellée au premyer Consistoyre par Jehan Fouchier antien, et sera rapellée au premyer Consistoyre par ledit Fouchier. » — (Folio 6, verso.)

2. — *Consistoire du vendredi* 7 *juillet* 1595.

« Madame de Conzay a esté assignée par Jehan du Breuil, son antien, et sera derechief apellée. » — (Folio 19, verso.)

1. — *Consistoire du* 26 *juin* 1593.

« La chambrière de Madame de Champs Gourdon a esté assignée par Cristofle, antien, et n'est venue. » — (Folio 8, verso.)

2. — *Consistoire du* 9 *juillet* 1593.

« La chambrière de Madame de Champs Gourdon sera derechief appellée au premyer Consistoyre par son antien Cristofle Vydault. » — (Folio 9, recto.)

3. — *Consistoire du* 8 *août* 1593.

« La chambrière de Madame de Champs Gourdon sera

(1) Commune de Chavagné (Saint-Maixent).

(2) Ce Noquet prit pour arbitres Me Jacques Quincarler; et Marie Martin sa partie, Me Jean Collet.

(3) Vérine.

derechief appellée au premyer Consistoire par son antien Cristofle Vydault. » — (Folio 9, verso.)

Consistoire du 3 *décembre* 1593.

« Mademoiselle de..... a esté assignée par trois fois par le frère Forien Monnet antien de cette Église ; laquelle a respondu à la troisiesme fois qu'elle n'en feroit rien, comme il apert par le rapport de notre dit frère, et sera derechef rassignée par Monsieur Des Cacougnolles, son antien. » — (Folio 11, verso.)

1. — *Consistoire du* 7 *janvier* 1594.

« Monsieur de Raignat a comparu au Consistoire auquel il n'a voulu obéir. » — (Folio 12, recto.)

2. — *Consistoire du* 11 *février* 1594.

« Monsieur de Raignat, sa famme et ses deulx belle sœurs serons appellé au premyer Consistoire par Monsieur des Gascounolle. » — (Folio 12, verso.)

3. — *Consistoire du* 30 *juillet* 1599.

« Monsieur de Rognac sera assigner par Monsieur des Gasconolles. » — (Folio 43, recto.)

Consistoire du 28 *janvier* 1594.

« Le Consistoire a advysez et arrestez que tous ceulx indiférament qui estant estrangiers de l'Église, et désirant contracter mariages avec ceux de l'Église Réformée, les anonces desquelz ne seront reçues ne proclames que premyèrement il ne soit receu en l'Église et faictz profection de leurs foy.

« Le Consistoyre a aussy arestez que ceux qui sont de l'Église et voullant marier leurs enfantz ne seront reçeu aucunement aux proclamations de leurs anonces que premyèrement n'ais communicquez à la saincte Cène de Nostre Seigneur Jhesus Christ. » — (Folio 12, recto et verso.)

Consistoire du 11 *février* 1594.

« Madamoyselle Des Grant Maison, la mère sera ausy appellée au premyer Consistoire. » — (Folio 13, recto.)

Consistoire du 11 février 1594.

« Monsieur et Madamoyselle Déscranoy et leur fille de chambre seront ausy appellé au premyer Consistoire par Phoriens Monnet, leur antien. » — (Folio 13, recto.)

1. — *Consistoire du 11 février 1594.*

« Monsieur Du Breuil de Praille sera ausy appellé au premyer Consistoire. Abraham Fouchier. » — (Folio 13, recto.)

2. — *Consistoire du 30 juillet 1599.*

« Monsieur du Breuil sera assigner par Abraham Fouché, son antien. » — (Folio 43, recto.)

Consistoire du 11 février 1594.

« Pierre Gaillart, Pierre Texier, Bertonne, Pannyer, Abel Bouynot, seront ausy appellé au premyer Consistoire par leur antien Mycheau Près leur antien, pour avoir blafammé le nom de Dieu au Noel à la Chaugnée. » — (Folio 13, recto.)

Consistoire du vendredi 13 mai 1594.

« Jehan Grelet sera ausy appellé au premyer Consistoire par son antien pour avoir laisser la cenne pour aler à Nyort. » — (Folio 15, recto.)

Consistoire du vendredi 7 octobre 1594.

« Monsieur de la Reverserie, sa fame et la famme de Vilandon on esté apellé pour la première foy et ne sont venu et seront derechef appellé pour la seguonde foy. » — (Folio 17, recto).

UNE TACHE

ROMAN

CHAPITRE IV.

(Suite.)

Mathilde rentra précipitamment chez elle et monta dans sa chambre.

Elle se sentait si bouleversée qu'elle eut une peur affreuse de rencontrer son mari. Elle savait qu'il la croyait coupable et elle comprenait que son trouble suffirait à l'accuser. Qu'aurait-elle dit pour se justifier ? Il lui fallait un peu de repos pour se remettre et réfléchir à sa position. Actuellement elle souffrait, mais elle ne pensait point.

Elle alla se regarder dans une glace et se vit toute pâle. — Et Maxime va venir, murmura-t-elle, que vais-je lui dire ?... Oh ! je ne sais pas, moi... ma tête se perd... Comment lui prouverais-je que je l'aime, que je ne l'ai point trompé ?... Si je lui dis toute la vérité, l'autre le saura et il me perdra... Mais l'heure s'avance, et je ne sais encore à quoi me résoudre.

Une heure se passa, Maxime ne vint point. La jeune femme commença à s'inquiéter. — Est-ce qu'il n'est pas rentré encore, se dit-elle, ou bien... Ah ! mon Dieu, quelle idée affreuse... Est-ce qu'il m'abandonnerait ainsi... sans m'entendre... Oh ! j'irai me jeter à ses pieds, et je lui prouverai tant que je l'aime... il faudra bien qu'il ne me croie plus coupable.

Elle se jeta sur son lit tout habillée et passa la nuit à pleurer. Le lendemain matin on frappa à sa porte. Un domestique entra et lui remit un billet en disant qu'on demandait une réponse.

Puis il se retira dans l'antichambre.

Mathilde ouvrit précipitamment la lettre, croyant qu'elle venait de son mari. Elle regarda la signature, et eut un moment de découragement : — Ce n'est pas lui, murmura-t-elle... Roussalle... qui cela peut-

il être?.... Dès les premiers mots, elle vit qu'il s'agissait de l'inconnu qui la poursuivait depuis deux mois avec tant d'acharnement.

Ce billet portait : « Madame, vous serez à moi, vous ne pouvez l'éviter. Pourquoi me résister plus longtemps ? Quelle est votre réponse?... ROUSSALLE. » Roussalle... répéta-t-elle... mais je connais ce nom... je l'ai connu autrefois... Tout à coup elle poussa un cri terrible. — Ah ! je suis perdue ! s'écria-t-elle effrayée... Est-ce que l'heure de l'expiation est enfin sonnée pour moi !...

— Mais je me trompe, fit-elle après un instant de réflexion : celui que j'ai connu était vieux, il doit être parti d'ici ou mort, peut-être, car je ne l'ai pas revu et il n'avait point de fils... Du reste, ce nom est très-commun dans ce pays, et je suis victime d'une ressemblance. — Mais malgré tous ces raisonnements, elle se sentait inquiète.

A ce moment, Maxime entra chez sa femme. Mathilde n'eut que le temps de cacher le billet dans son sein. Elle se sentait dans une position si étrange vis-à-vis de son mari qu'elle baissa la tête sans rien dire.

— Madame, lui dit froidement le jeune homme, vous savez que j'aurais le droit de demander une séparation : je ne le ferai pas, mes fonctions ne me permettent pas d'affronter un scandale public ; mais il y a une chose qui divise plus que toutes les décisions de la justice, c'est la séparation des âmes... nous resterons étrangers l'un à l'autre... Vous pouvez dès aujourd'hui partir avec votre amant... J'aurais pu exercer mes droits de mari, je ne l'ai point

fait. Je ne voulais pas m'imposer à vous... Je pourrais tuer votre amant; vous m'en détesteriez un peu plus, voilà tout. Du reste, que m'importe à moi votre amour ou votre haine. Je ne vous aime plus, moi, madame. Je ne ressens plus pour vous qu'une profonde pitié, en pensant à ce que vous auriez pu être, et en voyant ce que vous êtes devenue.

— Monsieur, gémit la malheureuse femme, ne me condamnez pas, je ne suis pas coupable.

— Peut-être ignorez-vous, madame, que j'ai tout vu ?

— Je le sais.

— Qui vous en a informé... votre amant, sans doute ?

— Vous êtes impitoyable, monsieur; et si je suis la victime d'une odieuse machination, que répondrez-vous ?

— Les hypothèses ne serviront à rien. Je n'ai qu'une réponse à vous faire : j'ai vu. Écoutez donc sans m'interrompre les conditions que je viens vous exposer. Votre fortune vous sera rendue et vous vivrez comme vous l'entendrez. Seulement vous vous en irez loin d'ici, loin de moi, loin du pays où l'on vous a connue honnête et respectée. Quant aux motifs de votre départ, aux yeux du monde, je me charge de les trouver.

Mathilde, accablée, était tombée à genoux sans trouver une parole. Les accusations de son mari la faisaient moins souffrir que l'idée de se séparer de lui. Un instant elle songea qu'elle avait un moyen de se disculper. Le billet que lui avait envoyé cet homme démontrerait suffisamment son innocence. Elle vou-

lut le prendre, mais il lui sembla qu'il lui brûlait la main, et puis le nom de ce Roussalle lui revint à l'esprit, et elle sentit tressaillir en elle une fibre douloureuse.

Elle se tut, car elle sentait vaguement qu'elle était à la merci de cet homme, et qu'un grand malheur la menaçait. Alors elle se contenta de se tourner du côté de son mari et de le supplier de croire à son amour jusqu'à ce qu'elle trouvât une preuve à lui donner. — Maxime la repoussa et sortit sans rien dire.

La jeune femme se leva affolée. Puis elle se rappela qu'un domestique attendait une réponse au billet qu'elle avait reçu. — Maxime, murmura-t-elle, qu'as-tu fait ?... Si je ne t'aimais pas tant, je pourrais me venger !... Elle alla à son pupitre et écrivit d'une main fiévreuse : « Jamais ! » — Pauvre Maxime, dit-elle ensuite, si tu pouvais connaître le fond de mon cœur !

Roussalle attendait à la porte de l'hôtel. Quand le domestique lui remit le billet, il eut un accès de rage. — Elle aura prononcé elle-même sa condamnation, murmura-t-il en s'éloignant.

CHAPITRE V.

Le soir il y avait bal chez un des principaux fonctionnaires de la ville. Le sous-préfet devait y conduire sa femme, il vint seul. On le trouva un peu pâle.

— Vous ne nous avez pas amené Mme de Larsles, cher monsieur ? lui demanda la maîtresse de la maison.

— Non, madame, ma femme a la migraine ce soir, répondit-il.

Quand il était entré, il s'était fait un grand silence et il avait surpris sur quelques visages un sourire railleur à son adresse.

Dans un coin d'un petit salon, derrière une portière discrète, se tenait un petit conciliabule secret. Il y avait là trois jolies femmes coquettes et bavardes comme des oisives de petites villes. Ces trois dames écoutaient un jeune homme qu'on appelait respectueusement monsieur le secrétaire de monsieur le sous-préfet. Il était l'ami intime de ce Roussalle, dont nous avons parlé. C'était bien l'homme qu'il fallait à ces dames : bavard, remuant, intrigant, sans cesse à l'affût du moindre scandale; capable de brouiller dix ménages pour avoir l'occasion de parler dix fois; se disant homme à bonnes fortunes parce que madame la présidente le trouvait bien; il se croyait le favori des femmes, et n'en était que le jouet. En passant par sa bouche, le fait le plus insignifiant devenait d'une gravité exceptionnelle. Il disait si madame la mairesse avait sa robe bleue ou sa robe lilas au prône et critiquait son chapeau orange. Il avait l'art de faire d'une petite médisance une grosse calomnie, et de faire passer le tout pour une petite médisance. Il disait, du reste, toutes ses nouvelles sous le sceau du secret, pour avoir le plaisir de les colporter de groupe en groupe. Il fallait qu'il trouvât l'occasion de parler pour briller; car il avait l'art de parler de soi, et de tout rapporter à soi. Sa conversation était une continuelle parade. Les moindres incidents de sa vie prenaient à ses yeux des propor-

tions gigantesques. Un tremblement de terre l'occupait moins qu'une mauvaise digestion.—Sa conversation paraissait décousue; pour un observateur elle avait un lien invisible et logique : le *moi*. Elle pivotait autour du moi.—Il se trouvait des avantages physiques et parlait de sa figure. Il se disait riche et parlait de ses terres. Il était supérieur en tout et à tous. Parler était pour lui un moyen de mettre le moi en avant, et il adorait parler. Il avait une transition toute faite pour tout ramener au but qui l'occupait. Eût-il parlé de la question espagnole ou du Grand Turc, il trouvait toujours moyen de placer timidement : « Ainsi, moi, » et il y était. Alors commençait la fastidieuse énumération de ce qu'il faisait ou de ce qu'il ne faisait pas, de ce qu'il mangeait ou de ce qu'il ne mangeait pas, et de son adresse rare, et de son talent supérieur. Toutes ces manifestations du moi, passant et repassant sans cesse devant les yeux, semblaient se décupler à l'infini, comme la boule argentée qui roule entre les mains du jongleur. —Il commençait toujours par : « Vous ne savez pas? » Vous ne savez pas était un exorde *ex abrupto* de sa façon; cela produisait un effet magique, et l'on se groupait autour de lui. Alors il relevait ses cheveux lentement, prétentieusement, regardait ses bagues à ses mains et ses bottines à ses pieds, se campait sur la jambe droite, tournait ses regards vers le lustre, pour se faire les yeux brillants, et commençait...

— Vous ne savez pas? avait-il dit encore ce soir-là, et toutes ces dames d'écouter derrière leurs éventails; madame de Larles, notre sous-préfète...

A ce nom, les trois curieuses se rapprochèrent

davantage. Entendre dire du mal de madame de Larles, cela devenait ravissant. Mathilde n'était pas aimée de ces dames pour trois raisons : d'abord elle était leur supérieure, ensuite elle était jolie, et enfin elle ne disait du mal de personne.

— La sous-préfète, continua le galant secrétaire, mais... ah ! mesdames, je vous le donne en cent... en mille...

Les trois jeunes femmes maudirent intérieurement madame de Sévigné, et lancèrent au conteur un regard irrité.

— Voici, belles dames, voici : la sous-préfète n'est autre chose que... mais je ne puis pas vous dire cela, je m'en vais... c'est trop fort...

— Monsieur ! rugit le trio.

— N'est autre que votre ancienne couturière, vous savez, la petite Camille Constant, qui était si drôlette !

Il y eut un instant de stupéfaction, après quoi les divers étonnements se manifestèrent par une série d'exclamations qu'il est impossible de noter. — L'art de l'exclamation est une science toute féminine.

Ces trois dames s'embrassèrent de joie.

Le fringant secrétaire, oubliant son fameux : « Ainsi, moi, » profita de cette effusion pour aviser un autre groupe, l'attirer à l'écart et dire : « Vous ne savez pas ? »

Deux heures après tout le monde savait...

J. Demolliens.

(*La suite au prochain numéro.*)

BEAUX-ARTS.

—

Depuis quelque temps surtout, les ventes de tableaux produisent des sommes immenses ; il nous semble à propos de donner des conseils afin de ne rien négliger pour conserver ces précieuses productions. Souvent, sans nous en douter, nous possédons des trésors ; mais comme ces trésors ne sont pas en pièces de cinq francs ou en or, on néglige ces pauvres petits tableaux relégués dans un coin, pendus à la muraille, exposés à l'humidité et aux dégradations de toutes sortes. Sans le hasard qui conduit un connaisseur dans votre maison, qui signale leur beauté, ils resteraient le plus souvent dans un éternel oubli. Il est un fait certain, c'est qu'il faut qu'un tableau soit absolument mal pour ne pas valoir une certaine somme. Les tableaux demandent des soins, des réparations, des nettoyages. Oh ! c'est alors que commencent pour ces précieux travaux les traitements les plus cruels, les plus grossiers ; ils sont livrés à des personnes inhabiles, incapables, qui ne connaissent ni peinture, ni dessin, ni les moyens à employer selon leur état de maladie ; vous avez donné un diamant, on vous rend à la place un indigne barbouillage qui n'a plus aucune valeur.

Rien de plus délicat que la réparation d'un tableau : il faut étudier la manière dont il a été peint, avant tout, ôter le vernis, ce qui est une opération très-difficile, afin de ne rien enlever des glacis, des finesses ; pour chaque tableau il faut souvent des remèdes différents.

Pour bien réparer les tableaux il est indispensable de connaître les différents genres des peintres, ce qui demande beaucoup d'étude et d'expérience.

Ne confiez donc jamais un tableau sans être certain d'avance du talent de celui qui doit le réparer ; la réparation consiste à ne rien enlever de l'original, et à remettre

les tons dans les endroits seulement où ils sont dégradés, et tellement justes qu'il soit impossible de distinguer la partie retouchée.

H. HIVONNAIT.

GALERIE CONTEMPORAINE.

II.

EMMANUEL KANT.

Tu fus un bon bourgeois de ta petite ville :
Tu vécus solitaire et comme clandestin ;
Sans jamais réfléchir un horizon lointain,
Le ruisseau de tes jours coula pur et tranquille.

Mais tout jeune tu pris ton beau front dans ta main,
Dédaignant du dehors le tumulte stérile,
Et de tes yeux fermés le regard immobile
Traversa, net et froid, l'ombre du cœur humain.

Là, perçant lentement le voile épais des doutes,
Comme une lampe d'or pendue aux saintes voûtes,
Tu vis la *Loi-Devoir* écrite en traits de feu.

Et tu te relevas, plein d'une fierté franche...
Tu t'aperçus alors que ta tête était blanche,
Et, regardant le ciel, tu dis : « Je crois en Dieu ! »

MINUCCIO.

M. Guitteau a fait dimanche une très-savante conférence sur la vapeur. Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas de rendre compte de cet important travail.

***

Plusieurs personnes nous adressent des vers, que le défaut d'espace nous empêche de publier. Le comité a résolu de mettre chaque fois un sujet au concours. Le sujet choisi pour le prochain numéro est : *M. de Blossac* (de 14 à 30 vers). Les manuscrits devront être envoyés au bureau de la rédaction avant le 11.

Le rédacteur en chef, gérant : J. DEMOLLIENS.

Poitiers. — Typ A. Dupré.

N° 6. — 1re année. 15 mai 1873.

REVUE POITEVINE

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE

Rédacteur en chef : Jules DEMOLLIENS.

Chaque Écrivain est rigoureusement responsable des articles qu'il signe.

LES CLOCHES DE POITIERS.

—

> Une ville sans cloches est comme ung aveugle sans baston, ung asne sans cropière et une vache sans cymbales.
>
> RABELAIS, I, 19.

PREMIER ARTICLE.

Préface de l'auteur. — Il regrette l'absence de dom Fonteneau. — Jérôme Magius chez les Turcs. — Le Grou Reloge — Sa cloche. — Un quatrain tiré de l'oubli. — Ce qu'est devenu Balthazar. — La cloche de l'Hôtel-de-Ville actuel. — Saint-Hilaire-le-Grand. — Ses coutres. — La *Roibarbe*. — Six espèces de cloches. — Les serfs des saints, ou *Saintiers*. — Le manteau d'un chanoine. — Singulier testament. — Anciennes cloches de Saint-Hilaire-le-Grand. — Cloches actuelles : *Marguerite* et *Marie*. — La lanterne de Saint-Hilaire.

Un vieux Parisien qui se trouvait à Poitiers pendant le siége, étant de loisir, fut curieux de connaître les cloches qu'il maudissait cent fois par jour, souhaitant, comme Pontanus, qu'elles fussent de plume et que le batail fût d'une queue de renard.

Il corrompit à prix d'or *coutres* et *sacristains*, et obtint, par faveur, de se hisser dans les *beffrois*, de copier les inscriptions des *timbres*, d'être initié aux secrets de l'art des *sonneurs*, et d'assister à tous leurs exercices, depuis

les plus joyeux *carillons* jusqu'aux *glas* mortuaires les plus lugubres, depuis les premiers tintements de *matines* jusqu'aux vibrations mourantes du *Séro*.

Puis, sachant à fond le présent, il voulut étudier un peu le passé. Malheureusement dom Fonteneau était emballé.

Dom Fonteneau resta emballé pendant six mois, prêt à fuir à Bordeaux, si l'ennemi menaçait Poitiers. L'excellent M. Voulcais, que connaissent tous les habitués de la Bibliothèque municipale, ne put fournir à l'auteur de ces notes que quelques publications locales, relativement modernes, se copiant les unes les autres, quand elles ne se contredisaient pas effrontément. Le vieux Parisien s'en est cependant aidé, plus heureux en cela que Jérôme Magius, qui, étant prisonnier chez les Turcs, dut composer *de mémoire* son fameux traité : *De Tintinnabulis.*

Le Grou Reloge.

« Cecy a esté mis par Epitaphe au gros Horologe en Lettres Gothiques :

Qviou qui quou Reloge a fat foaire
O l'est in Moaire nommé Boilève,
A cause que lez pouvre Geans
Gne ne scaviant a quo l'hour iglz diniant.

Telle était l'expression de la tradition populaire, à laquelle il ne faut pas trop ajouter foi. En effet, le premier maire de Poitiers qui ait porté le nom de Boilève, est Thomas Boilève, à la date de 1448 ; tandis qu'au contraire, Thibeaudeau assigne au gros horloge celle de 1383 à 1390. La tour du gros horloge était adossée à l'extrémité gauche de l'hôtel-dieu, aujourd'hui l'école de droit, en face du portail de Notre-Dame. Elle y fut installée, suivant M. Pilotelle, en 1388, aux frais du duc de Berry, comte de Poitou. Elle mesurait une hauteur de cent vingt-huit pieds.

On amassa de tous côtés le métal nécessaire. L'abbaye

de Saint-Cyprien fournit deux cloches du poids de 6,003 livres. La première fonte eut lieu le 4 avril 1387, par Jean Osmont, saintier de Paris; puis le timbre ayant été brisé par les marteaux de l'horloge, fut refondu deux fois par un certain de Roucy (Guillaume), en 1396, dont le nom nous reviendra à propos d'une cloche de Saint-Porchaire. Suivant un journal du dernier siècle, l'horloge de Poitiers aurait été construite, au contraire, en 1385, sous la mairie de James Guischard.

Le poids de la cloche dépassait dix-huit milliers. Le peuple avait encore à ce propos sa légende en vers libres :

Balthazar je m'appelle
Dix-huit mille six cents je pèse;
Si l'on ne me croit pas,
Qu'on me descende et me pèse;
Mais quelque marché que je fasse,
Qu'on me remette en place.

Pendant quatre cents ans, ce fut Balthazar qui annonça l'heure sur la place du marché. Le poids du timbre fatiguait la tour, aussi dut-elle souvent être réparée. L'esprit poitevin constate encore l'une de ces restaurations par un quatrain que n'a cité aucun des auteurs que nous avons pu consulter :

« Autre du depuis.

» Monsiou Gruget en sa Moairie
Preternisy sa renoumie
A fat mettre do plomb o grou Reloge
Dé ly doint en Paradis ine Loge. »

François Gruget, trésorier de France à Poitiers, était maire en 1600.

Enfin en 1786, l'édifice menaçant ruine, la municipalité de Poitiers, ne sachant comment procéder à la descente de la cloche, formula dans les *Affiches poitevines*, journal du temps, un questionnaire sur les moyens soit de briser le timbre, soit de le descendre, soit de le scier dans la tour. L'architecte Galland le descendit en janvier 1787. Il

fut brisé le 10 janvier 1805, cassé à petits morceaux et vendu pour subvenir aux frais de l'établissement du Lycée impérial.

Une des cloches de l'église Saint-Porchaire, dont nous parlerons plus loin, a été fondue avec une partie du métal en provenant, et l'inscription qu'elle porte constate cette antique origine.

Cloche actuelle de l'Hotel-de-Ville.

Pendant près de soixante ans, la ville de Poitiers n'eut pas d'horloge civile.

Ce n'est qu'en 1846, dans sa séance du 4 avril, que le Conseil municipal vota un crédit de 2,906 francs pour l'acquisition d'une horloge, 4,650 francs pour l'achat d'un timbre, et 710 francs pour l'établissement de la charpente qui devait soutenir la cloche. Le cadran devait être éclairé la nuit. Cette cloche, qui fut fondue au mois de juillet suivant, dans les ateliers de M. Sureau, rue des Trois-Piliers, porte cette inscription : Juillet 1846, M. Ferdinand Bouriaud, maire de la ville de Poitiers. Et plus bas : Sureau, fondeur a Poitiers, m'a fait en 1846. Elle pèse 1,500 kilogrammes et donne le *do* dièse. Les coups sont frappés par deux marteaux d'un poids respectable. Il serait à désirer qu'on adjoignît à la cloche deux timbres d'horloge qui sonneraient les quarts. Espérons cette amélioration lorsqu'on installera l'horloge au beffroi du futur Hôtel-de-Ville, qui menace, hélas ! de rester longtemps sur le chantier (1).

Cloches de Saint-Hilaire-le-Grand.

Les cloches de Saint-Hilaire-le-Grand étaient autrefois sonnées par les *coutres*, sortes de gardiens demi-laïques,

(1) Il ne faut pas oublier que ces lignes ont été écrites il y a plus de deux ans. L'espoir de notre collaborateur aura bientôt sa réalisation. (*Note de la Rédaction.*)

demi-ecclésiastiques, dont les charges étaient compensées par certains bénéfices et certaines immunités.

On les appelait *coustres,* de *custodire,* garder, parce qu'ils étaient préposés à la garde des objets saints, à leurs risques et périls (1). Une de leurs fonctions était de sonner les cloches. Aussi les désignait-on, dans la mimique des moines qui avaient fait vœu de silence, par le geste de sonner la cloche : *Pro signo custodis ecclesiæ cum manu simila campanam sonare* (2).

Il est question pour la première fois des coutres de Saint-Hilaire dans un acte de 1166 (Arch. St-Hil. Égl. n° 91), et non pas seulement en 1305, comme le dit M. de Longuemar (3). A une donation de novembre 1178 figurent *Arbertus de Furniaco, custos ecclesie beati Ylarii et Petrus custos socius ejus.*

Dès l'année 1262, leur nombre était fixé à quinze.

En 1438, ils ne craignirent pas d'intenter un procès au chapitre « sus et pour cause et occasion de ce que iceulx coustres disoient... que ilz devoient avoir et a eulx compectoit et appartenoit avoir leur part et portion ès distribucions et anniversaires que aussi des blefs et des vins de Rouilhé, Benassay, Masseuil et Chantelles, venans à la recepte de la grant boursse de chappitre. » Le chapitre défendait, comme on peut croire, *sa grant boursse*, et alléguait « que lesdiz coustres devoient et estoient tenuz faire en ladicte église toutes les sonneries, lesquelles ilz ne faisoient pas. » Le procès fut porté « en la court des requestes de l'ostel du roi. » Mais « à la parfin, pour bien de paix, » on transigea. Les coutres obtinrent « vint et quatre livres monnoie courant à présent, à la valeur de trente solz pour réau. Item et vint et quatre sextiers de blez, mesure de Poictiers, par tiers froment, seigle et baillarge... et aussi

(1) Sur l'étymologie des mots *coutre* et *cuistre*, v. Génin, *Récréations philologiques*, t. I, 385.
(2) *Liber ordinis S. Victoris Parisiensis*, ch. 25.
(3) *Mém. Antiq. de l'Ouest*, t. XXIII, p. 113.

un superliz et camail d'un chascun chanoine enterré en ladicte église : et parmi ce faisant lesdiz coustres seront tenuz *sonner les heures comme ilz ont acoustumé*, *les anniversaires à deux grans sains, et les eschilles et tierciers aux vespres, messes et matines des festes à double...* Item et aussi seront tenuz lesdiz coustres... servir chascun jour ladicte église de trois coustres... et en icelle église coucheront, la garderont jour et nuit à leurs périlz et despens... et serviront à la dicte église en superliz et *rois barbe et coronne.* »

Un savant polygraphe départemental, M. Le Touzé de Longuemar, dans son *Essai historique sur l'église collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand* (1), déclare ne pouvoir expliquer ces derniers mots, qu'il a vainement cherchés dans Ducange. Il est vrai qu'il les lit ainsi : les coutres « portaient le surplis, *la roibarbe et la coronne.* » Ce singulier composé : *la roibarbe*, n'existe, en effet, ni dans le texte, ni ailleurs. Le mot *rois*, pour *rais*, n'est que le participe du vieux verbe français *raire*, couper le poil, raser (Académie, 1694, v. *Raire*), et le mot *coronne* est la traduction littérale du mot *corona*, tonsure, que l'on trouve dans Ducange, avec textes à l'appui (v. *corona clericalis*). *Rois barbe et coronne* signifie donc simplement que les coutres devaient être rasés barbe et tonsure. Cette obligation était aussi imposée aux coutres de la cathédrale par leur règlement qui leur enjoignait dans les mêmes termes d'avoir « *barbe et coronne rasées* » (2).

Nous avons dit que les coutres jouissaient de certaines immunités. On peut lire dans des lettres patentes de Henri III confirmant les priviléges et exemptions accordées aux coutres de Saint-Hilaire-le-Grand, en date de juillet 1577, qu'ils étaient *exempts de taille, subcide, imposts et de toutes subventions aultres* (3).

(1) 114. Note 2.
(2) *Devoirs des coustres de l'église cathédrale de Poitiers.* M S.
(3) *Vidimus* du 24 octobre 1625. *Arch. Saint-Hilaire.*

Tripault de Bardis dans son *Dictionnaire*, et Durandus dans son *Rationale divinorum officiorum* (1), distinguent six espèces de cloches. La première est celle qui sert dans les communautés au réfectoire, et s'appelle *squilla*, en français *eschille* ; la seconde, qu'ils nomment *cymbalum*, sert au cloître ; la troisième, *nola*, est placée dans le chœur ; la quatrième, *dupla* ou *nolula*, est celle de l'horloge ; la cinquième, qui se met dans le clocher, se nomme *campana* et la sixième, qui est celle des tours, *signum*. C'est ce mot que l'ancien français traduisait par *sing*, *seing*, *sein*, *seint*, *sain* (2), d'où vient *tocsin*, autrefois tocquesein. Faut-il dire également qu'il a formé *saintier*, mot qui, d'après M. Pilotelle et M. de Chergé, signifierait fondeur de cloches (3)? Cette signification du mot *saintier* est inconnue à Ducange, qui désigne sous le nom de *saintiers*, *saintieux* ou *saints* (*sanctuarii*) des oblats qui se faisaient serfs des saints ou saintes, patrons de certaines églises, en se passant la corde des cloches au cou. Il est à regretter que MM. Pilotelle et de Chergé n'aient pas fait connaître leurs autorités.

M. de Longuemar affirme (4) qu'à Saint-Hilaire on désignait les cloches sous le nom de *mantelli*. Si cette affirmation de l'honorable archéologue était exacte, elle aurait une extrême importance dans la matière, car ce serait sans doute le seul exemple connu de cette dénomination. Mais la méprise du savant écrivain est bien manifeste. M. de Longuemar a été induit en erreur par un passage du testament de Pierre Négraud, chanoine de Saint-Hilaire (25 avril 1456), qui dit, en effet : *clocha mea sive mantellus meus*, employant le mot *clocha* non avec l'acception de cloche, mais dans le sens de vêtement, manteau (*man-*

(1) L. I, ch. 4.
(2) Ce qui permet d'enrichir encore la célèbre phrase : *Cinq* moines, *ceints* de leur cordon et *sains* de corps et d'esprit, portaient sur leur *sein* le *seing* du *Saint*-Père.
(3) *Guide du voyageur à Poitiers*, éd. de 1868, p. 257.
(4) *Essai historique*, p. 304.

tellus (1). On peut se convaincre de cette vérité en lisant la fin de la phrase, où Négraud explique qu'il lègue son manteau à un de ses collègues à la charge de le conserver et de le prêter aux jeunes mariées le jour de leurs noces (2). Cette disposition serait inexplicable s'il s'agissait d'une cloche. D'où il résulte que *cloca* signifie bien *manteau*, mais que *mantellus* ne veut pas dire *cloche*.

Le 22 janvier 1590, entre neuf et dix heures du soir, le clocher de l'église Saint-Hilaire s'écroula. Il renfermait alors huit cloches, savoir :

1° MIRABLE, pesant douze mille livres; 2° MARIE, dix mille; 3° LIORET ou LIONET, huit mille; 4° FORTUNÉ, six mille; 5° ABRE, quatre mille; 6° ANDRÉ, trois mille; et les deux petits tierciers pesant quatre mille. Les quatre plus grosses cloches ne furent point brisées et n'éprouvèrent aucun dommage (3).

M. Bellin de la Liborlière raconte que, avant la Révolution, le grand clocher ne contenait que les cloches moyennes; les *bourdons* occupaient une galerie attenante, et les *primes* (4) une petite flèche en bois et en ardoise, élevée sur le milieu de la nef.

Aujourd'hui, le clocher de Saint-Hilaire-le-Grand ne contient plus que deux cloches : 1° MARGUERITE, la plus grosse, donne le mi naturel; elle a été PRÉSENTÉE EN 1806, PAR Mgr DOMINIQUE DE PRADT, ÉVÊQUE DE POITIERS, AUMÔNIER DE L'EMPEREUR NAPOLÉON ET MARGUERITE DE LA BÉRAUDIÈRE DE LISLE; 2° la seconde donne le fa dièse, par Mgr DOMINIQUE DE PRADT, ÉVÊQUE, ET MARIE BOGUET DE BÉCHILLON. Toutes deux portent sur les faussures (5) cette

(1) V. Ducange, v° *cloca*, 3, vêtement en forme de cloche.
(2) C'est ce même chanoine Négraud qui écrivait dans son testament : « *Item do et lego Guillemete Mousseronne ancille mee fidelissime, lectum meum in quo ipsa consuevit dormire.*
(3) *Reg. capitulaire*, n° 11, f° 66, v°.
(4) Les cloches de *prime* sont les timbres qui sonnent cette heure des offices.
(5) On appelle *faussures* les traits ou les courbures de l'endroit où la cloche s'élargit. Les bords où frappe le battant sont les *pinces*, ou

mention : FAITE PAR MICHEL MOYNE, L'AN II DE L'EMPIRE FRANÇAIS, ET SUREAU, FONDEUR A POITIERS.

La lanterne du clocher contient les trois *nolulæ* de l'horloge. En faisant l'ascension de ce campanile, nous y avons remarqué un vieil appareil d'éclairage que l'on allume chaque année dans la nuit du 26 au 27 juin, anniversaire de la translation des reliques de saint Hilaire. Avant la Révolution, pendant cette nuit, on avait l'habitude de sonner les cloches d'heure en heure, à partir de l'*Angelus*. De notre temps, on ne les sonne plus que jusqu'à dix heures du soir.

Décadence ou progrès.

UN VIEUX PARISIEN.

THÉOPHRASTE RENAUDOT,

CRÉATEUR DU JOURNAL POLITIQUE EN FRANCE.

Biographie et bibliographie poitevines.

(*Suite.*)

§ IV. — FEUILLES DU BUREAU D'ADRESSES.

Le Bureau d'adresses et ses registres étaient ouverts à tous, moyennant une rétribution de trois sous; mais cette publicité n'était pas suffisante, et, pour mieux servir l'intérêt de ses clients et pénétrer dans l'intérieur des familles, Renaudot publia, dès l'origine, une feuille imprimée qui reproduisait le contenu d'une partie de ses registres. Il en

la *panse*; le sommet du timbre est le *cerveau*, et l'*onde* est un renflement que présentent certaines cloches au-dessus du cerveau. La cloche est suspendue par les *anses*, au moyen des *brides* et des *clefs*, au *mouton*, pièce de bois qui se balance sur les tourillons. Le *battant*, (autrefois *batail*) est suspendu à l'intérieur par une *chappe* en cuir. Dans les grosses cloches, c'est le battant seulement qu'on fait mouvoir pour obtenir le son, le timbre reste immobile; ce n'est que pour annoncer les solennités qu'on sonne les grandes volées. La charpente qui porte les cloches s'appelle le *beffroi*.

existe, à la Bibliothèque Royale, un numéro qui a été publié dans les *Variétés historiques et littéraires*, de M. Ed. Fournier, sous ce titre : *Quinze feuilles du Bureau d'adresses du 1er septembre* 1633. Cette feuille commerciale dut avoir une périodicité régulière, et son contenu n'est autre que celui des *Petites Affiches*, dont la création remonte ainsi à Renaudot. Ce sont des ventes de biens, de maisons, de meubles et « des affaires meslées. » La feuille se termine par l'avis suivant, relatif aux conférences :

« Le premier des deux points desquels il se traitera céans, en la première heure de la conférence du lundi, cinquiesme du courant, à sçavoir : à deux heures après midi sera parlé *Des Causes en général.* En la seconde heure, on recherchera particulièrement *pourquoi chacun désire qu'on suive son avis, n'y eust-il aucun intérest?* La troisième heure sera employée à l'ordinaire, en la proposition, rapport et examen des secrets, curiositez et inventions des arts et sciences licites. »

« Une particularité remarquable de cette feuille, dit l'historien de la *Presse en France,* c'est qu'elle n'est pas isolée ; elle fait corps avec une de ces relations que Renaudot publiait sous toutes les formes, en dehors de la *Gazette* et de ses suppléments. Celle-ci a pour titre : *Le Duel signalé d'un Portugais et d'un Espagnol,* extrait d'une lettre escrite de Lisbonne au prince de Portugal. Du Bureau d'adresses, au Grand-Coq, rue de la Calandre, près le palais, à Paris, le 31 aoust 1633, avec privilége. » Est-ce là un fait isolé, ou Renaudot a-t-il continué d'en agir ainsi pour ajouter un attrait de plus à ses feuilles d'avis et en augmenter le débit et l'efficacité ? Nous sommes là-dessus réduit aux conjectures, mais nous ferons observer que les annonces n'eurent point accès dans la *Gazette*, du vivant de Renaudot, et nous le connaissons assez pour être assuré que s'il laissa les deux spécialités séparées, c'est qu'il avait quelque bonne raison, même indépendamment des obligations qui

pouvaient résulter du caractère officiel et en quelque sorte gouvernemental que prit la *Gazette*. Ce fut longtemps après que cette feuille ouvrit ses colonnes aux annonces, et elle ne leur donna jamais qu'une place fort restreinte. Il y avait à cela un excellent motif : c'est que les *Petites Affiches* furent toujours considérées comme une annexe de la *Gazette* et qu'elles demeurèrent jusqu'à la Révolution comprises dans son privilége : preuve surabondante qu'elles émanaient originairement du Bureau d'adresses.

Ce Bureau, qui dura autant que Renaudot, eut, sous sa direction, une grande vogue et fut mis en ballet, ce qui était la suprême consécration du succès. Il fit naître une autre idée que son fondateur sut habilement mettre en pratique et qui, en complétant sa renommée, lui suscita de cruelles tribulations.

§ V. — NOUVELLES A LA MAIN. — LA GAZETTE.

L'affluence de personnes de toute classe, attirées au Bureau par leurs affaires ou par la curiosité, renseignait Renaudot sur toutes sortes de choses qui se passaient dans la ville. Son ami d'Hozier, le célèbre généalogiste, qui avait une correspondance très-étendue en province et à l'étranger, le tenait au courant des nouvelles de l'extérieur. Il avait ainsi un répertoire varié d'anecdotes dont il amusait ses nobles malades. Ses vives et intarissables causeries, jointes à son habileté dans l'art de guérir, lui assuraient une nombreuse clientèle dans l'élite de la société. Voyant cette soif de nouvelles, il se mit à écrire celles qu'il recueillait de toutes parts et en fit faire des copies qu'il distribuait dans ses visites. Ces nouvelles à la main furent tellement recherchées que leur auteur, n'y pouvant plus suffire, songea à les faire imprimer et à les vendre à ceux qui se portaient bien et qui en étaient aussi avides que les malades. De là à un journal il n'y avait qu'un pas, et Renaudot n'était pas homme à rester en chemin.

Telle est, selon la tradition, l'origine de la *Gazette de France*. Cette feuille s'appliqua à être véridique et variée; mais elle n'était pas amusante; il ne fallait rien moins que l'ignorance absolue où l'on était des événements politiques pour qu'elle fût recherchée et courue. Chaque exemplaire se vendait un sou parisis de quinze deniers, environ six centimes, représentant une valeur actuelle de près du triple. Bientôt elle se réimprima dans les principales villes du royaume, à Lyon, Avignon, Rouen, Aix, etc., chez les imprimeurs du roi, et se répandit ainsi dans toute la France.

Les préliminaires de cette entreprise auraient été longs et pénibles, comme ceux du Bureau d'adresses, si Richelieu, auprès duquel Renaudot sollicita sans doute l'autorisation de commencer immédiatement, ne se fût empressé de la lui accorder, comprenant de quelle importance il serait pour le gouvernement d'avoir un organe à sa merci, qui raconterait les faits sous sa dictée, ou au moins au point de vue qui lui conviendrait. Renaudot garda le titre de *Gazette*, d'origine italienne, que portaient les nouvelles à la main et qui étaient déjà connu du vulgaire auquel il allait parler.

Le premier numéro parut le 30 mai 1631, et ils se succédèrent de huit jours en huit jours. Il n'y a aucune nouvelle de France dans les cinq premiers numéros; on en trouve quelques-unes seulement au sixième.

Les trente-et-un numéros de cette première année, qui s'arrête au 26 décembre, ont été réunis en un volume, sous le titre de *Recueil des Gazettes de l'année* 1631. En tête sont une dédicace au roi et une préface au public, laquelle contient un aperçu de la situation géographique et historique de l'Europe.

En face du titre, dans l'exemplaire qui existe à la Bibliothèque royale, on voit le portrait de l'auteur avec cette légende : THEOPHRASTUS RENAUDOT, *Inliodunensis, medicus*

et historiographus regius, *ætatis anno* 58, *salutis* 1644, et cet exergue où il rappelle la part qu'il prit à la création des journaux, ainsi que le plaisir qu'il y goûtait :

Iuvenisse juvat, magis exequi, et ultima laus est
Postremam inventis apposuisse manum.

Renaudot avait entendu faire une œuvre grave d'où les commérages et les scandales seraient bannis. Il avait pris par son côté sérieux le besoin qui travaillait les esprits, et il s'appliqua, pendant vingt-deux ans, à le satisfaire avec un dévoûment et une régularité dont on lui savait gré. Ses préfaces indiquent comment il comprenait son rôle et la portée de son invention.

« Sire, dit-il au roi, en lui offrant son *Recueil*, c'est une remarque digne de l'histoire que, dessous soixante-trois rois, la France, si curieuse de nouveautés, ne se soit point avisée de publier la *Gazette* ou *Recueil*, pour chaque semaine, des nouvelles tant domestiques qu'étrangères... Mais la mémoire des hommes est trop labile pour lui fier toutes les merveilles dont Votre Majesté va remplir le septentrion et tout le continent. Il la faut désormais soulager par des escrits qui volent, comme en un instant, du Nord au Midi, voire par tous les coins de la terre. C'est ce que je fais maintenant, Sire, d'autant plus hardiment que la bonté de Votre Majesté ne dédaigne pas la lecture de ces feuilles. Aussy n'ont-elles rien de petit que leur volume et mon style. C'est, au reste, le journal des rois et des puissances de la terre; tout y est par eux et pour eux qui en font le capital; les autres personnages ne leur servent que d'accessoires... »

§ VI. — TRIBULATIONS DU JOURNALISTE.

Dans sa préface au public, Renaudot explique plus longuement l'utilité de son but, et signale les ennuis et les tracasseries auxquels il fut en butte dès la première année de l'existence de son journal.

« La publication des *Gazettes* est, à la vérité, nouvelle ; mais en France seulement, et cette nouveauté ne leur peut acquérir que de la grâce qu'elles se conserveront toujours aisément... Surtout seront-elles maintenues pour l'utilité qu'en reçoivent le public et les particuliers : le public, en ce qu'elles empeschent plusieurs faux bruits qui servent souvent d'allumettes aux mouvements et séditions intestines... ; les particuliers, chacun d'eux ajustant volontiers ses affaires au modèle du temps...

« La difficulté que je rencontre en la composition de mes Gazettes et Nouvelles n'est pas icy mise en avant pour en faire plus estimer mon ouvrage : ceux qui me connoissent peuvent dire aux autres si je ne trouve pas de l'emploi honorable aussi bien ailleurs qu'en ces feuilles. C'est pour excuser mon style, s'il ne respond pas toujours à la dignité de mon sujet, le sujet à votre humeur et tous deux à votre mérite. Les capitaines y voudroient rencontrer tous les jours des batailles et des siéges levés ou des villes prises ; les plaideurs, des arrests en pareil cas ; les personnes dévotieuses y cherchent les noms des prédicateurs, des confesseurs de remarque. Ceux qui n'entendent rien aux mystères de la cour les y voudroient trouver en grosses lettres. Tel, s'il a porté un paquet en cour, ou mené une compagnie d'un village à l'autre, sans perte d'hommes, ou payé le quart de quelque modeste office, se fasche si le roy ne voit pas son nom dans la *Gazette*. D'autres y voudroient avoir ces mots de Monseigneur ou de Monsieur répétés à chaque personne dont je parle, à faute de remarquer que ces titres sont ici présupposés comme trop vulgaires ; joint que ces compliments estant omis en tous ne peuvent donner jalousie à aucuns (1). Il s'en trouve qui

(1) Ce fut une règle constante pour la *Gazette* de ne donner ces qualifications à personne. Parlait-elle de gens titrés, elle disait : le marquis, le comte, etc. Tous les autres, si distingués qu'ils fussent, étaient dénommés : le sieur. Cet usage était fondé sur ce que la *Gazette de France* était l'organe du gouvernement et rédigée sous

ne prisent qu'un langage fleuri ; d'autres qui veulent que mes relations ressemblent à un squelette décharné, de sorte qu'elles en soient toutes nues.

« Se peut-il donc faire, mon lecteur, que vous ne me plaigniez pas en toutes ces rencontres, et que vous n'excusiez point ma plume, si elle ne peut plaire à tout le monde, en quelque posture qu'elle se mette... Mais non, je me trompe, estimant, par mes remontrances, tenir la bride à votre censure ; je ne le puis, et si je le pouvais, je ne le dois pas faire, cette liberté de reprendre n'estant pas le moindre plaisir de ce genre de lecture, et votre plaisir et divertissement, comme l'on dit, estant l'une des causes pour lesquelles cette nouveauté a esté inventée. Jouissez donc à votre aise de cette liberté françoise, et que chacun dise hardiment qu'il eust osté cecy ou changé cela; qu'il auroit bien mieux fait ; je le confesse. En une seule chose ne céderai-je à personne, en la recherche de la vérité... »

Pauvre Renaudot ! Ce qu'il ne relève pas, ce sont les insultes que vomissaient déjà les pamphlets contre le *Gazetier*, ainsi qu'ils l'appelaient avec dédain. L'appui du pouvoir et la faveur publique soutenaient son courage ; mais ces attaques incessantes l'irritaient, et, pendant deux ans, il y répondait une fois par mois, sans espérer cependant convaincre ses détracteurs.

Son succès fut rapide ; dès 1633, il se met au-dessus des jalousies et paraît insensible aux morsures impuissantes de la meute qui le poursuit de ses aboiements. Il sent sa force et le proclame bien haut :

« Les suffrages de la voix publique m'épargnent désormais de répondre aux objections auxquelles l'introduction que j'ay faite en France des *Gazettes* donnoit lieu, lorsqu'elle étoit encore nouvelle; car maintenant la chose en

son autorisation, à l'exclusion des autres. Voltaire en fait la remarque dans l'*Encyclopédie*, et excuse cette formule, que Grimm ne peut digérer (*Lettre du* 15 *janvier* 1769). Il y voit une impolitesse.

est venue à ce point qu'au lieu de satisfaire à ceux à qui l'expérience n'en aura peu faire avouer l'utilité, on ne les menaceroit de rien moins que des petites-maisons. Seulement feray-je, en ce lieu, aux princes et aux Estats estrangers la prière de ne perdre point inutilement le temps à vouloir fermer le passage à mes nouvelles, veu que c'est une marchandise dont le commerce ne s'est jamais peu deffendre et qui tient de la nature des torrents : qu'il se grossit par la résistance. » Pensée frappante et effrayante dont l'avenir a démontré la justesse.

« Mon autre prière, dit-il ailleurs, s'adresse aux particuliers, à ce qu'ils cessent de m'envoyer des mémoires partiaux et passionnés, veu que nos *Gazettes*, comme ils peuvent voir, sont épurées de toute autre passion que celle de la vérité. Mais que tous ceux qui en sont amoureux comme moy, en quelque climat du monde qu'ils soient, sans autre semonce que ceste-cy, m'adressent hardiment leurs nouvelles; je leur tesmoigneray quelle estime j'en fais par l'adresse réciproque des miennes; car je suis en possession de préférer le service public à ma peine et à ma dépense (1). »

Voilà des paroles dignes d'un écrivain qui a la conscience de sa mission. Il y a de la fierté et de la générosité dans ce langage. Ce qui suit est empreint d'une aussi noble élévation :

« Je ne parle plus icy au public pour deffendre mes *Gazettes*, depuis qu'il n'y a plus que les fous qui leur en veulent Mais bien diray-je à ceux qui se plaignent de quoy je parle quelquefois des grands sans les louer, que la vraye et solide louange se trouvant dans les actes vertueux, dire la vérité, c'est louer tout ce qui le mérite (2). »

On retrouve dans toutes ses explications les mêmes sen-

(1) Janvier 1633.
(2) Mai 1633.

timents honorables et le même bon sens, en ce père du journalisme, dont la nombreuse descendance est, hélas ! bien dégénérée.

Vicomte de LASTIC SAINT-JAL.

L'auteur du *Moine-bourru*, ayant égaré quelques-unes des notes qui lui sont utiles pour la continuation de ce travail, se voit forcé d'en ajourner la suite à la prochaine livraison. En attendant, il nous a offert la ballade suivante, que nous nous empressons de publier.

LA CHASSE INFERNALE.

HALLUCINATION FANTASTIQUE.

—

Il pleut, la nuit est orageuse ;
Et pourtant, égaré dans ces immenses bois,
J'entends des sons de cor, des voix,
Les rauques aboiements d'une meute nombreuse.
Si tard, qui peut causer ce bruit,
Par de lointains échos répété dans l'espace :
Serait-ce l'effrayante chasse
Que, parfois, les démons font ensemble à minuit ?

Ah ! je n'en puis douter, c'est elle :
Oui, c'est l'ange déchu, l'indompté Lucifer,
Qui des diables, sortis avec lui de l'enfer,
Dans ces lieux écartés a conduit la séquelle.
Vers moi tous ces maudits semblent se diriger :
Que dois-je faire
Pour me soustraire
Aux terribles effets d'un aussi grand danger ?

Loin de faiblir, le bruit augmente ;
Il grandit constamment ; et, de plus près encor,
J'entends les sons vibrants du cor,
Répercutés au loin d'une façon bruyante.
Pour exciter ses noirs limiers,
La voix de Belzébuth, impérieuse et brève,
Sans leur donner ni paix, ni trève,
Crie : « *En avant, démons ! fouillez tous les halliers !* »

Dans mes veines, mon sang se glace ;
Et sur mon front brûlant une froide sueur
Perle !.. en vain je veux fuir... je ne le puis ; la peur
Me saisit et me cloue immobile à ma place.
Oh ciel ! je vois venir tous ces démons hurlants,
Et leur cohue
Vers moi se rue
En longs et noirs essaims !.. Dieu, qu'ils sont effrayants !..

Quel tintamarre épouvantable !
Quel bruit affreux ! quels cris discordants et confus !...
« *Le voici là-bas ; courez sus !*
Courez ! » crie une voix stridente et formidable !
« *Courons sus !* » répétent en chœur
Des milliers de clameurs graves ou glapissantes,
Que cent fanfares éclatantes
Accompagnent soudain, en redoublant ma peur !

C'en est fait, ma perte est certaine :
Hélas ! je vais mourir; car de tous ces démons,
Criant : « *Maître, avant peu, nous te le livrerons !* »
Je respire déjà la pestilente haleine...
Ah ! par pitié, mon Dieu ! des flammes de l'enfer,
Sauvez mon âme
Que réclame,
Pour la perdre à jamais, l'odieux Lucifer !

Ciel ! quelle chaleur dévorante
Me brûle jusqu'aux os !... horreur ! autour de moi,
Les voici tous; et je leur voi
Commencer une ronde affreuse et délirante !..
Leurs yeux, qui lancent des éclairs,
Par de vives lueurs éblouissent ma vue;
Et comme une électrique nue,
Ce cercle flamboyant illumine les airs !

En vain, j'abaisse mes paupières;
Hélas ! je vois toujours ces démons noirs et nus,
Aux traits hideux et durs, aux larges fronts cornus,
Tournoyer en dansant; et, malgré les prières
Qu'à Dieu j'adresse avec des yeux baignés de pleurs,
L'horrible danse
Sans cesse avance...
Elle va me toucher, quand je crie : « Ah ! je meurs !... »

« *Meurs donc !* hurlent des voix sans nombre,
Toi qui viens dans ces lieux pour épier nos pas !
Oui, meurs ! mais, avant ton trépas,
Ose fixer Satan, le roi du pays sombre !... »
Alors un grand démon tout vert,
Me désignant du doigt, dit d'un ton effroyable :
« *Sans plus tarder, ô nouveau diable,*
Viens brûler avec nous dans le fond de l'enfer !... »

A ces mots, la troupe infernale,
Crispant ses doigts crochus, faisant claquer ses dents,
De tous côtés sur moi s'élance !... et je la sens,
Avec une vitesse à qui rien n'est égale,
M'entraîner vers l'abîme !!! aussitôt, par trois fois,
Tant cette étreinte
Double ma crainte,
Je fais avec ferveur le signe de la croix !

Soudain, tout disparaît, tout cesse...
Et, sur mon lit défait, en sursaut m'éveillant,
Je reste longtemps tressaillant,
Tant ce noir cauchemar et m'obsède et m'oppresse...
Enfin, du hideux Belzébuth,
Et de ses laids suppôts, je vois que, dans un rêve,
Qu'inondé de sueur j'achève,
L'image seulement à mes yeux apparut.

Très-aisément, chacun peut croire
Que les moindres détails de ce songe effrayant,
Qui fut tout à la fois et sinistre et bruyant,
Ne s'oblitereront jamais de ma mémoire :
Vivrais-je donc cent ans, sans cesse, en l'avenir,
De tous ces diables
Épouvantables
J'aurai toujours présent l'émouvant souvenir !...

L.-F. Bonsergent.

UNE TACHE

ROMAN

(Suite.)

Sans attendre le lendemain, un des invités sortit précipitamment pour aller conter la nouvelle au dehors. C'était un homme d'un certain âge, gros et court, que l'on avait surnommé Cloporte, à cause de sa démarche lente et de la facilité avec laquelle il se pelotonnait sur lui-même pour n'être point aperçu le soir, quand il guettait quelqu'un. Cloporte était

bien vu dans un certain monde où l'on n'admettait point Roussalle; aussi ce fut la première personne à qui ce dernier apprit la fameuse nouvelle. C'était un homme singulier, que ce Cloporte. On le rencontrait partout le soir, rasant les murs dans l'ombre et faisant un détour pour éviter les réverbères. On l'apercevait inopinément, on eût dit qu'il sortait de terre. Souvent on passait à côté de lui sans y prendre garde. Alors, immobile, l'oreille tendue, il écoutait. Et si, par hasard, on détournait la tête, on apercevait dans l'obscurité deux yeux d'oiseau de proie qui vous épiaient. Mais se voyant surpris, il reprenait lentement sa marche tortueuse. — Souffrant, quinteux, maussade, il avait une haine profonde pour tout ce qui était jeune et joyeux. Il avouait des accointances secrètes avec tous les gens interlopes, les femmes à métier louche. C'était, disait-il, pour surveiller la jeunesse. Il ne mentait pas. C'était aussi pour cela.

Il semblait bonhomme à qui ne le connaissait pas, car il avait l'art des réticences, et les capitulations de conscience ne l'effrayaient pas trop, et cependant son regard froid vous traversait comme une lame. — Instinctivement on sentait un homme dangereux et on se reculait.

Quand il avait quelque calomnie à débiter, il s'engageait dans une conversation tortueuse, pleine de réticences et de protestations étonnantes, à laquelle on ne comprenait rien, sinon que celui dont il parlait ne valait pas la corde avec laquelle on le pendrait. Cet homme tenait du serpent par la prudence et par le venin. Comme lui, il était insaisissable, il n'offrait jamais prise à son adversaire. Voulait-on le saisir, il

vous glissait entre les doigts. Cloporte était bien l'homme le plus fin, le plus adroit, le plus astucieux qu'il fût. Le convaincre d'imposture était impossible; ses phrases les plus cruelles avaient toujours un double sens derrière lequel il se retranchait. Il savait jusqu'où on peut aller sans se compromettre, et ce que l'on peut faire quand on tient quelqu'un par la crainte d'un scandale.

Malheureusement pour lui, cet homme si fort, si sûr de lui-même, avait un défaut. — Il se grisait abominablement. On le trouvait quelquefois, le soir, échoué sur une borne et les pieds dans le ruisseau, adressant des vers à la lune. Heureusement pour lui, on le prenait pour un vulgaire pochard, et on n'y faisait point attention. C'était là son côté faible, et plus d'une fois ses excentricités faillirent le compromettre.

Il avait un genre de calomnie tout particulier, la calomnie *pour cause d'intérêt*. A l'entendre parler, il portait toujours la plus vive amitié à sa victime. C'était le cœur serré et l'âme profondément affligée qu'il dévoilait toute la vérité. S'il le faisait, c'était dans le but d'éviter de nouveaux malheurs et dans l'intérêt, etc... Il portait cette nuit-là tant d'intérêt au sous-préfet, qu'en moins de deux heures il l'eut déconsidéré aux yeux de toute la haute société de la ville.

Le lendemain, toutes les commères du faubourg colportaient la nouvelle. Les interpellations se croisaient de tous côtés, rapides et sarcastiques :

Dites donc! parlez donc là! vous avez bien connu la Camille Constant, vous autres? Ben sûr que vous

ne vous douteriez pas quoi qu'elle est à c't'heure... La femme d'not' sous-préfet ! — C'est-y Dieu possible !... — Oui, y paraît qu'elle a trompé le pauvre cher homme, qu'elle s'est fait passer pour une grande dame. Enfin elle a fait les cent dix-neuf coups ; une coureuse, quoi ! une rien du tout.

— Ça leur-z-est ben dû, à tous ces aristos, fallait pas qu'il l'épousisse.

— Pisque j'te dis, Simon Pierre, qu'il la croyait une grande dame.

— N'importe, c'est des gueux tout de même, ces riches ! s'écria sentencieusement Simon Pierre.

— Jésus, mon Dieu ! soupirait une grosse fille un peu mûre, autour de laquelle on faisait cercle, je vous le demande, ce qu'elle va faire, la pauvre petite, maintenant ? Ça va devenir une pas grand'chose, assurément, sans doute. M. le sacristain me le disait bien autrefois : « C'te fille, l'ambition la perdera. »

Puis c'était à qui raconterait tout ce qu'il savait sur *la Camille* ; ses actions de jeune fille furent commentées et malicieusement interprétées. Dans ses moindres légèretés on trouva du dévergondage ; dans sa vertu, de l'hypocrisie. On lui reprocha ses libres allures de jeune fille. On fit, pour ainsi dire, rétroagir son présent, et on jugea sa vie insouciante et libre d'autrefois, comme si elle se fût toujours appelée Mathilde de Larles. Toute la meute hurlante des oisifs et des jaloux aboya à ses talons. On ne parla plus que d'elle. Son aventure fut l'événement du jour, du lendemain et du surlendemain. Dans les petites villes, un fait de cette importance

défraie les conversations pendant un mois, et passe ensuite à l'état de légende, que l'on se transmet de père en fils.

Les anciennes camarades de Camille ne se sentaient pas de joie. « Elle est donc démasquée, enfin, cette vilaine hypocrite, » disaient-elles. Les nouvelles amies de Mme la sous-préfète haussaient les épaules et faisaient une moue dédaigneuse qui voulait dire : « Nous ne pouvons plus voir ça. »

Lorsque la jeune femme sortit de chez elle, elle rencontra quelques dames de sa connaissance, elle voulut aller leur parler. Ces dames lui tournèrent le dos avec affectation. Camille se sentit toute troublée.

Les femmes du peuple la regardaient passer en souriant d'un air goguenard. Elle n'y comprenait rien, et croyait se tromper. Quelle ne fut pas sa douleur, lorsqu'elle entendit derrière elle une grosse femme qui, les deux poings sur les hanches, disait avec un rire niais : « Tenez, regardez donc comme elle fait son embarras, Mlle Camille Constant ! »

Ce fut le coup de grâce; la jeune femme regarda autour d'elle tout effrayée, et s'engagea dans la promenade pour rentrer à son hôtel.

Il faisait beau. — Il y avait du monde.

— Maman, s'écria une petite fille, c'est-y pas ça la dame dont tu nous parlais hier soir ? La mère fit signe à sa fille de se taire. Mais Mathilde avait surpris le geste, et les larmes lui vinrent aux yeux. — Elle baissa la tête, douloureusement absorbée par ses pensées.

Quand elle la releva, son persécuteur était devant elle. Roussalle était là, souriant, fringant, bien cra-

vaté, ganté de jaune, le chapeau légèrement incliné sur l'oreille et le stick à la main.

Il l'aborda familièrement, lui prit le bras de force, et lui dit pour toute entrée en matière : « Camille, j'ai quelque chose à vous dire. » Elle était si bouleversée par tout ce qu'elle avait vu et entendu, qu'elle ne put opposer aucune résistance... Ils traversèrent ainsi l'allée la plus fréquentée de la promenade, sans que la pauvre femme, qui se sentait arrivée aux limites de la folie, eut la force de faire un mouvement pour se dégager. Elle marchait automatiquement, comme dans un rêve.

Roussalle resta quelque temps sans rien dire, goûtant insolemment son triomphe, souriant à droite et à gauche, et saluant ses amis de la main, avec un petit air protecteur. Il se carrait, superbe, et levait haut la tête, donnant à son stick ce petit frétillement nerveux, qui indique un homme en bonne fortune. Il se sentait grandi de cent coudées, il lui semblait que son front allait heurter à la voûte céleste. Puis, quand il se sentait regardé, sa plate et impertinente figure s'épanouissait, et il souriait à sa compagne avec fatuité.

Camille, reprit enfin Roussalle, vous auriez mieux fait d'accepter de suite. Voyez à quoi vous m'avez réduit... Ah ! j'ai appris aussi quelque chose sur vous, ma chère.

— Quoi donc ? interrogea Mathilde, que cette dernière phrase venait de tirer de sa torpeur.

— Oh ! rien ; je vous conterai cela ce soir, car il faut que vous me receviez ce soir.

— Chez moi ?

— Chez vous, j'y tiens essentiellement.

— Jamais, monsieur.

— Vous avez un tort, Camille : c'est de toujours prendre votre rôle de grande dame au sérieux. Vous entendez, vous serez seule dans votre chambre à huit heures, je passerai par l'escalier de service ; souvenez-vous que vous êtes plus en mon pouvoir que vous ne le pensez.

Il la quitta sur ces mots.

« Vous êtes plus en mon pouvoir que vous ne le pensez. » Que veut-il dire ? se demanda Camille en se dirigeant à grands pas vers son hôtel. Est-ce une vaine fanfaronnade, ou bien... Mais que pourrait-il faire, ne m'a-t-il pas entièrement déshonorée ? n'est-il pas venu me prendre le bras et me montrer à tout le monde, comme sa... J'aurais dû appeler, implorer l'assistance des passants... Hélas ! personne n'eût voulu croire que, pour se permettre une pareille familiarité, il n'y eût pas des droits.

Quand elle rentra chez elle, elle trouva dans le vestibule sa femme de chambre qui faisait des malles ; elle passa sans rien dire, le cœur affreusement serré. Dans sa chambre, sur un guéridon, elle trouva pêle-mêle son contrat de mariage et les lettres d'amour qu'elle avait écrites à son mari, et les mille souvenirs qu'il avait conservés d'elle. Elle défit un paquet de lettres et en prit une au hasard. C'était une des premières, où son amour pudique, contenu, se devinait, adorablement voilé sous l'exquise chasteté de la phrase. Elle lisait lentement, comme si elle éprouvait un amer plaisir à se ressouvenir des jours heureux. Puis elle fondit en larmes et ne put achever sa lec-

ture. L'idée lui vint de jeter au feu tous ces débris du passé, elle n'en eut pas la force. Là était toute l'histoire de ses chères amours défuntes. Elle avait laissé dans ces pages la meilleure partie d'elle-même; elle avait pleuré en les écrivant; et ces larmes, il lui semblait qu'elles fussent restées sur le papier et qu'elles y eussent laissé comme un parfum d'amour.

Ensuite, son contrat de mariage lui tomba sous la main; elle voulut y jeter les yeux, et lut: Par devant Me Camuset et son collègue, notaires, ont comparu... Après les lettres qu'elle venait de savourer à longs traits, cette prose banale, jetée brutalement au travers de ses rêves, lui tortura les nerfs comme une affreuse dissonnance; elle prit le papier timbré, le déchira avec rage, et en jeta les morceaux par la fenêtre. A ce moment, huit heures sonnèrent, et Roussalle entra par la porte qui donnait sur l'escalier de service.

Il sourit niaisement et salua de la tête sans se découvrir. Mathilde s'était reculée jusqu'à l'extrémité de la chambre, et, sans le perdre des yeux, d'une main tremblante elle cherchait à ouvrir la porte qui se trouvait derrière elle. Roussalle s'en aperçut, et, sans se déranger, il lui dit simplement:

— Camille, je vous ai prévenue que vous étiez en mon pouvoir. Je vous avertis que si vous tentez de fuir, je vais immédiatement raconter à votre mari certaine histoire de jeunesse qui se passa chez mon oncle Roussalle où vous étiez employée.

Mathilde s'était dressée livide, les yeux fixés et démesurément agrandis par la frayeur; puis elle se laissa tomber sur un fauteuil, sans pouvoir prononcer une seule parole.

— Ah ! dit Roussalle en ricanant, je savais bien que vous deviendriez sage... Pourquoi m'en voulez-vous, Camille ? je vous aime, moi, ajouta-t-il en se mettant à ses genoux, je vous aime, et votre mari va vous abandonner.

Il essaya de lui prendre la main, Mathilde poussa un cri de dégoût et se leva. Alors elle se dirigea rapidement vers la fenêtre et essaya de l'ouvrir. Roussalle avait deviné sa pensée, et prenant la jeune femme par la taille :

— Vous n'avez pas le droit de vous tuer, Camille, vous m'appartenez.

Elle chercha à se dégager de cette étreinte ; elle sentait venir l'évanouissement et elle songeait avec horreur qu'elle serait à la merci de cet homme. Elle parvint enfin à lui échapper, et elle ne put que lui dire avec un mépris écrasant :

— « Je vous hais !

Elle avait mis dans ce mot tout ce qu'elle avait de fiel dans l'âme.

— Camille, dit Roussalle, ne fais donc pas tant la fière. Souviens-toi de ton billet.

Elle resta immobile, blanche comme une statue.

— De ce billet, continua-t-il impitoyablement, où tu reconnais avoir...

— Grâce ! gémit la malheureuse femme, par pitié, taisez-vous.

— Veux-tu être à moi, Camille ?

— Non ! dit-elle avec force.

— Eh ! bien, ton mari verra ce billet... Doutes-tu qu'il t'abandonne ensuite ?

— Qu'il m'abandonne ou non, je l'aime...

— Je lui dirai...
— Ah ! je te hais !!...
— Je lui dirai : Camille Constant a volé.

J. DEMOLLIENS.

(*La suite au prochain numéro.*)

SCIENCE DE LA VUE.

DES COULEURS.

Non-seulement nos yeux se trompent en nous montrant les directions des lignes d'une manière fausse, ils nous trompent aussi pour les couleurs : nous ne les voyons pas comme elles sont réellement, elles donnent des tons qui changent selon la couleur qui les avoisine, en sorte qu'on voit vert ce qui est blanc, rouge ce qui est blanc, violet ce qui est blanc, etc.

Avant M. Chevreuil, ce savant académicien qui a fait la belle découverte des complémentaires, il était impossible de se rendre compte des phénomènes qui se produisaient ; si l'on était coloriste, c'était un bienfait du ciel rarement accordé, car, dans l'immense nomenclature des peintres célèbres, on ne cite que quelques noms seulement qui possèdent le talent précieux et incomparable du coloris.

La science de la vue donnera facilement le moyen de comprendre la source des erreurs innombrables qui peuvent être commises, soit pour l'effet que l'on veut produire dans un tableau, soit dans la toilette des dames, soit enfin dans l'industrie.

On peut sûrement corriger ce qui est mal, modifier ce qui n'est pas convenable, produire les effets voulus ; on peut même devenir coloriste.

Très-souvent, un tableau réunissant toutes les qualités comme composition et comme savoir, est désagréable à la

vue. Il produit une sensation qui agace ; on s'éloigne, malgré le mérite réel de l'auteur. Un rien peut produire cet effet désastreux ; une couleur maladroitement placée peut être la cause de cet aspect désagréable ; avec la science, jamais rien de semblable ne peut arriver: on sera certain d'avance de la sensation qui sera produite.

La preuve est facile à démontrer : prenez différents carrés de papier vert, ou rose, ou violet, ou jaune, ou bleu, ou orange ; placez au milieu de ces différentes couleurs un petit morceau de papier blanc; ce papier, du même blanc, changera de ton selon le milieu dans lequel il sera placé : il prendra la couleur complémentaire ; ainsi le vert donnera au papier blanc une nuance rose, qui est la complémentaire du vert ; le rose, une nuance verte qui est la complémentaire du rose ; le bleu, une nuance oranger; l'oranger une nuance bleue ; le violet, une nuance jaune ; le jaune, un ton violet ; toutes ces couleurs prendront invariablement le ton de leur couleur complémentaire. Jugez, par ces phénomènes, des effets et des tons différents qui peuvent se produire, sans qu'il soit possible de s'en rendre compte.

Une draperie blanche ou grise placée à côté d'une autre draperie rouge prendra un ton verdâtre ; il en sera ainsi de toutes les couleurs. Pour éviter cet effet qu'on ne veut pas produire, il suffit d'ajouter dans la draperie blanche ou grise un léger ton de la couleur complémentaire, pour la ramener à sa couleur véritable, ou du moins au ton que l'on désire qu'elle conserve.

Il est facile de se convaincre, par ces exemples, des applications innombrables de cette utile découverte.

La réunion des deux complémentaires donne invariablement le même ton neutre, c'est-à-dire que le mélange du vert et du rouge donnera le même ton que le mélange de l'oranger et du bleu, etc.

Dans une séance donnée pour expliquer l'effet des couleurs et de leurs complémentaires, une toute petite jeune

fille nerveuse, délicate, une vraie sensitive, était près de sa mère, regardant avec grande attention. Tout à coup, elle se jette dans ses bras. « Maman ! maman ! je vois tout rouge, tout est couleur de sang; j'ai peur ! » Elle avait regardé l'écran vert : tous les objets prenaient la couleur complémentaire, qui est le rouge.

Les grands coloristes observaient naturellement dans leurs tableaux ces règles inconnues.

Lisez donc la *Revue poitevine,* étudiez la science de la vue : c'est une étude indispensable à tout le monde, utile, agréable, qui demande peu de peine, peu de temps, et donne en retour des connaissances et des sensations inconnues jusqu'à ce jour.

H. Hivonnait.

CE QUE J'AIME.

J'aime le printemps, la Nature,
L'astre des nuits, l'astre du jour,
Les ruisseaux et leur doux murmure,
Les oiseaux et leurs chants d'amour ;

J'aime la mer, les bois, l'ombrage,
Les lacs bleus sous un ciel serein,
L'écho mourant du voisinage,
Les sons du cor dans le lointain ;

Sur la haute et sombre montagne,
J'aime à gravir quand le jour fuit,
Pour voir tomber sur la campagne,
Lentement, l'ombre de la nuit ;

J'aime tout : le travail, l'étude,
Les doctes bouquins du savant,
Que je lis dans la solitude, —
Pour dormir en les dévorant !

J'aime à rêver, dans un beau rêve,
Un bonheur, hélas ! incertain,
A voir un coin qui se soulève,
Du voile sombre du Destin.

Mais est-il quelque chose au monde —
N'en dites rien — que j'aime mieux
Qu'une gentille tête blonde,
Au sourire mystérieux ?

. . . . . .

Car tout est joyeux à mon âge.
La jeunesse aime tout. — Toujours !
Comme l'hirondelle en voyage,
On voit du nouveau tous les jours !

Albert Noel.

Le rédacteur en chef, gérant : J. Demolliens.

Poitiers. — Typ A. Dupré

N° 7. — 1re année. 1er juin 1873.

REVUE POITEVINE

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE

Rédacteur en chef : Jules DEMOLLIENS.

Chaque Écrivain est rigoureusement responsable des articles qu'il signe.

A M. le directeur de la REVUE POITEVINE.

Votre numéro du 15 mai débute par un article ayant pour titre les CLOCHES DE POITIERS, évidemment dû à la plume, sans peur et sans reproche, de quelque paléographe éminent, qui voile modestement son mérite et sa gloire sous le pseudonyme d'un VIEUX PARISIEN, nonobstant l'avertissement réglementaire placé en tête de votre publication.

Puisque votre *Revue* vient, pour la première fois, à nos dépens, et par mégarde sans aucun doute, de mettre le pied sur la voie scabreuse des personnalités, nous allons vous demander une petite place pour la réplique.

Que l'auteur des CLOCHES garde l'anonyme pour sauvegarder, peut-être, quelque position délicate ou satisfaire plus à l'aise des rancunes dont les motifs nous échappent, nous n'y voyons pas un grand inconvénient. Même, ce mystère a le double mérite de rehausser encore la saveur de son article aigre-doux, et de nous accorder toute liberté dans notre réponse, sans laisser à notre éplucheur inconnu le droit de s'en formaliser.

Qu'au courant d'un travail sérieux, signé de son auteur, on eût relevé des omissions de dates et des erreurs d'interprétation sur des passages d'un texte obscur, il n'y aurait eu là rien que de fort naturel, et cela se passe tous les jours dans le monde des lettres; mais que, dans un factum humoristique, on cherche à relever l'attrait de sa lecture en mettant, avec une insistance que chacun aura remarquée, ces négligences en opposition avec l'épithète de *savant* accolée au nom décliné en toutes lettres de l'auteur attaché sur la sellette, il y a dans cette mise en scène un procédé d'un goût plus que douteux de la part de votre anonyme.

Le Vieux Parisien, sourd aux bruits alarmants qui frappaient nos oreilles anxieuses pendant la désastreuse guerre que nous avons subie, mit à profit, à ce qu'il paraît, les loisirs, sans périls pour lui, que lui faisait l'hospitalité de notre ville, en crayonnant sur son carnet de réfugié, sans aucun doute avec ce cœur léger et ce soin méticuleux, apanages exclusifs de certaines natures tout à fait privilégiées, des notes relevées, faute de mieux, sur quelques publications locales, destinées à composer plus tard un article à sensation. Pendant qu'il était en train, la moindre équité ou le plus vulgaire sentiment des convenances aurait dû le porter, ce nous semble, à s'enquérir dans quelles conditions l'œuvre qu'il voulait prendre à partie avait dû être accomplie, conditions, du reste, nettement indiquées dans une préface où l'auteur présentait simplement son travail comme une œuvre de bonne volonté. Or, ces conditions les voici :

Le bienveillant et savant archiviste d'alors, M. Rédet, notre honoré confrère aux Antiquaires de l'Ouest, venait d'achever l'intéressante publication des chartes de Saint-Hilaire ; la Société jugea qu'il était opportun de l'accompagner d'une introduction retraçant en quelque sorte la physionomie historique de notre célèbre abbatiale. Malgré les instances de ses confrères, M. Rédet, absorbé par les tra-

vaux que lui imposaient ses laborieuses fonctions, déclina absolument ce surcroît de labeur, et ce ne fut qu'à la suite de ce refus formel que nous fûmes prié de l'accomplir à *bref délai*, pour ne pas retarder la publication du volume de Mémoires de 1856 (1).

Or, dépouiller en quelques semaines 441 chartes en latin et vieux français, qui n'occupent pas moins de 734 pages grand in-8° de petit texte, outre le recours, obligé en pareille besogne, au très-volumineux recueil de D. Fonteneau; rassembler les notes rapides prises au courant de ses lectures, les grouper par ordre de matières pour donner au récit un ensemble et une progression en harmonie avec le but indiqué; constituera peut-être, pour les esprits non prévenus, le bénéfice de quelques circonstances atténuantes en notre faveur. Ils admettront que dans un travail aussi rapide, et qui forme près de 500 pages, nous ayons omis deux dates (n'en avons-nous bien omis que deux?); réuni, sur des notes hâtives, deux mots qui étaient séparés dans le texte, et dont l'accouplement fortuit a produit un hybride absolument incompréhensible pour nous comme pour le critique; avoir enfin pu être induit en erreur par la synonymie, au moins apparente à première vue, de deux mots latins, qui semblait autorisée par la présence entre eux du mot *sive*, placé en manière de trait d'union.

Nous sommes bien convaincu que, dans l'article des Cloches, qui occupe huit à neuf pages dans le dernier numéro de la *Revue poitevine*, il n'y a pas une seule virgule à changer; mais on conviendra facilement qu'entre son *très-érudit* auteur et nous la partie n'est pas du tout égale pour une équitable comparaison.

On vient de voir le peu de temps qui nous fut accordé pour composer notre volume, tandis que le Vieux Parisien,

(1) Les anciens membres résidants de la Société connaissent tous ces faits.

ne s'étant avisé de produire ses intéressantes notes qu'au bout de deux ans à partir du moment où il avait commencé à les recueillir, s'est assurément donné tout le temps nécessaire pour revoir les textes et les passer avec maturité au crible de la discussion.

Puisqu'il nous foudroie lui-même de l'épithète de POLYGRAPHE, ce qui est en effet bien gros pour nous, il comprendra de reste que nous n'ayons pas la prétention de soutenir le parallèle avec l'érudition spéciale qu'il étale à propos de cloches.

Mais, bien que s'occuper de matières variées constitue un tort absolument irrémissible aux yeux de certains spécialistes parqués dans un cercle étroit et fatal, à ce point qu'en dehors rien ne puisse jamais attirer leurs sympathies, notre critique voudra bien nous permettre, à nous qui n'élevons pas la moindre prétention au titre de pédant, même anonyme, de nous occuper de temps à autre d'études diverses d'où peuvent jaillir, par impossible, quelques indications pratiquement utiles. C'est bien le moins, par le temps d'aspirations à toutes libertés, que nous réclamions la faculté de ne pas infliger sans relâche à nos poumons fatigués l'âcre senteur des parchemins et la poussière malsaine des vieux manuscrits.

Nous prendrons même une dernière liberté : ce sera de faire remarquer, en quittant la place, à celui ou à ceux qui s'est ou qui se sont couverts du manteau commode du VIEUX PARISIEN, qu'il forme ou qu'ils forment un contraste bien frappant avec d'autres réfugiés de la grande ville avec qui nous n'avons eu tous que d'excellents rapports. Chez ces derniers, en effet, la science élevée n'excluait en aucune manière le savoir-vivre et la plus parfaite urbanité ; aussi ne nous ont-ils laissé que les meilleurs souvenirs. C'est même en retour de ces souvenirs sympathiques que, chargé *une fois de plus à bref délai*, par nos honorables confrères aux Antiquaires de l'Ouest, d'apprécier le mérite d'une

remarquable publication de l'un d'eux (1), rançon gracieuse de notre hospitalité poitevine, nous avons été heureux de saisir cette occasion de lui rendre toute justice. Puisse ce nouvel acte d'imprudence ne pas attirer encore sur notre tête les redoutables foudres de notre rigide Aristarque, avec cette mention expresse : « recommandé à l'attention de nos lecteurs ! »

Je demande pardon aux abonnés de la *Revue poitevine* de cette bien longue explication; mais le proverbe en situation avec l'article qui l'a provoquée : « qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son, » m'obligeait à la leur présenter, d'autant que le *batail* de celle-là était la charitable langue d'un VIEUX PARISIEN, fort habile, comme on l'a vu, à laisser dans l'ombre ce que nous avons cru pouvoir réclamer à titre de *circonstances atténuantes.*

UN VIEIL HABITANT DE POITIERS,
centre d'études variées unies au savoir vivre.

(1) *Le Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, par M. E. Aubert, de la Société des Antiquaires de France et de l'Ouest.

LES CLOCHES DE POITIERS.

—

Une ville sans cloches est comme ung aveugle sans baston, ung asne sans cropière et une vache sans cymbales.
RABELAIS, I, 19.

DEUXIÈME ARTICLE.

Les trois choses que Gœthe ne pouvait pas souffrir. — Le son des cloches et la musique de l'avenir. — Défaite de Clotaire en 610. — Cacophonie avec préméditation. — Qui n'entend qu'une cloche entend plusieurs sons. — Montierneuf. — Notre-Dame. — Une vieille inscription. — Vertus des cloches. — Ce que gagne un sonneur. — Saint-Porchaire. — Le doyen des timbres. — Métempsychose de Balthazar. — *A fulgure et tempestate libera nos, Domine!...*

Il y avait trois choses que Gœthe ne pouvait pas souffrir : « le..., les .. et le son des cloches. » C'est qu'en effet les cloches n'ont absolument rien de très-musical en soi, et,

quoiqu'elles aient figuré souvent dans la musique dramatique, depuis les vulgaires effets de clochettes qui accompagnent tous les boléros jusqu'au bourdon en *ré* qui sonne le couvre-feu dans les *Huguenots*, si l'on analyse les lois de leurs vibrations, on reconnaît qu'elles résonnent faux.

Elles sont généralement disposées dans les clochers de telle façon que, prises deux à deux, elles forment des intervalles de seconde mineure, majeure ou augmentée, peu favorables à la réalisation d'une douce harmonie. C'est ainsi que les timbres de la tour nord de la cathédrale de Poitiers nous donnent la série suivante : *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol* dièse ; disposition excellente pour composer un carillon, mais détestable pour charmer l'oreille ; et si on les suppose résonnant tous à la fois, l'auditeur entendra, sans pouvoir y rien faire, l'accord le plus cruel qu'un musicien de l'avenir puisse rêver. Qui s'étonnera alors qu'en l'an 610 l'armée de Clotaire ait pris la fuite au seul bruit des cloches de Sens, que Loup, évêque d'Orléans, fit sonner à toutes volées ?

Or ce cas est général : vous ne trouverez pas la plus petite paire de cloches qui ne forme une de ces discordances si chères à Richard Wagner. Il n'en résulte pas pour cela que les organisateurs de carillons soient dénués de tout sens musical ; non ! cette cacophonie est préméditée.

On a remarqué, en effet, que les bruits les plus discordants sont mieux entendus que les sons agréables. Les accords dissonnants ressortent bruyamment au milieu des autres, et ce n'est pas là un des moindres charmes de la musique, car l'accord dissonnant rompt la monotonie et réveille brusquement les sens de l'auditeur, qui s'assoupiraient aux sons uniment reposés des accords parfaits. Chacun peut juger de l'effet terrible et grandiose des dissonnances dans la *Marche aux flambeaux* et dans l'introduction triomphale de Ries.

Il faut tenir compte, il est vrai, d'un usage qui adoucit singulièrement la dureté de ces accords en les préparant : il consiste à ne sonner jamais qu'une seule cloche pour commencer le carillon. L'esprit s'appuie sur cette fondamentale, et se trouve moins heurté quand le deuxième timbre vient donner sa note. Mais malheur à nos oreilles quand il s'en adjoint un troisième ! Aurait-on craint que le zèle des fidèles ne s'endormît au son trop doux des consonnances, pour le stimuler ainsi par d'impitoyables tintements ?

Si vous ne faites sonner qu'une cloche isolément, les mêmes inconvénients ne se présentent plus. Mais il ne faut pas croire que le son sera sans reproches. La cloche, à elle seule, produira une nouvelle discordance.

La première cause de ce phénomène gît dans la forme des cloches. La cloche, instrument à percussion, éprouve des vibrations circulaires suivant un plan perpendiculaire à son axe. Or, la hauteur d'un son variant suivant le nombre de vibrations dans un temps donné, et ce nombre étant lui-même subordonné à la dimension du corps sonore, en raison de leur forme les timbres d'airain doivent donner diverses notes, selon qu'on fait résonner le cerveau, le ventre ou les pinces.

C'est ce qu'on peut vérifier en frappant en différents endroits avec le bout du doigt. Aussi, fabrique-t-on les cloches avec des proportions telles que la base, qui a le double diamètre du sommet, donne l'octave au-dessous de ce dernier ; quant au ventre, il donne une note intermédiaire. Le diapason de la cloche se détermine d'après la fondamentale de l'accord produit par tous ces sons. Pour les mesurer, les fondeurs ont une *échelle campanaire*, qu'on appelle aussi *brochette* ou *bâton*, avec laquelle on reconnaît la grandeur, l'épaisseur, les poids et le son.

Le second obstacle qui s'oppose à la pureté du son que rendent les cloches est cette loi naturelle d'après laquelle

tout corps vibrant produit, avec une fondamentale, un nombre infini d'harmoniques. Or, ces harmoniques, les gros timbres surtout les font entendre en nombre incalculable et avec une intensité telle qu'on ne peut pas, malgré toute bonne volonté, en faire abstraction. Ce phénomène est bien sensible dans le gros bourdon de la cathédrale, dont la note fondamentale est un *sol;* on entend très-bien en même temps le *ré*, le *si*, le *fa* dièse, le *la* naturel et nombre d'autres. Les harmoniques ne sont pas suffisamment absorbées.

C'est malheureusement un mal sans remède. Résignons-nous donc à entendre encore les cloches sonner faux, et surtout modifions notre proverbe : Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.

Aussi bien, il est temps de revenir à nos *moutons*, nous voulons dire à nos cloches.

CLOCHES DE MONTIERNEUF.

Les cloches de Montierneuf sont au nombre de quatre : 1° JOSEPH, la plus grosse, fait le *sol* naturel. Elle porte l'inscription suivante : M. J. CH. DUBOIS, CURÉ, 1866, NOMMÉE JOSEPH PAR M. HYACINTHE CALMEIL ET Mlle SUZANNE-ANTOINETTE FAVRE, DONNÉE EN SOUVENIR DE FEUS BARTHÉLEMY FAVRE, MADELEINE CHARRETIER, NICOLAS ET EMILE FAVRE, PÈRE, MÈRE ET FRÈRES DE MA MARRAINE ;

2° MARIE, donne le *la* naturel ; ses parrain et marraine sont M. MARCEL DEFORGE ET Mlle MARIE DEFORGE. Elle date aussi de 1866 ;

3° Celle-ci a été fondue en 1827, M. Lacroix étant curé de Montierneuf, et nommée SAINT-JEAN ÉVANGÉLISTE. PARRAIN, Mgr FRANÇOIS DE LA BROUE DE VAREILLES, ÉVÊQUE DE GAP ; MARRAINE, Mlle M. T. H. COURTIGNIER DE LA MILLIANCHÈRE. BAPTISÉE PAR Mgr DE BOUILLÉ. REFONDUE EN 1860 ; BIENFAITEURS, MM. DE BRIEY, CHAN., H. DE MONTJOU. Marie donne le *si* naturel ;

4° La plus petite s'appelle BARBE, fait un *do* naturel. Elle est, cemme les deux premières, de 1866. Bénie par M. DUBOIS, CH. HON., CURÉ ; elle a eu pour parrain M. ARSÈNE LECOINTRE, et pour marraine Mlle BLANCHE LECOINTRE.

CLOCHES DE NOTRE-DAME-LA-GRANDE.

Une ancienne cloche de Notre-Dame, fondue en 1577, refondue sous la Restauration, et qui est devenue probablement celle que nous décrivons sous le n° 4, mise aussi sous l'invocation de la *V. Marie*, portait une inscription que nous reproduisons ici telle que la rapporte l'auteur que nous avons sous les yeux :

HOSTES FUGO, MORTUOS PLORO, FESTA DECORO. MARIA PLENA GRATIA
VOX MEA CUNCTORUM TERROR EST DEMONIORUM.
MISERENDO NOS EXAUDI CUR AURES SONITU DEMULCENS CYMBALA
STIRPE CONCEPTA REGIA ASSISTENTES TUÆ LAUDI
FUGANT. ANNO DOMINI MILLES V° LXXVII SACRUM COMMENDAVIT CULTUM, VIM SACHENQUE.

Cette inscription, l'une des rares devises de cloches que la Société des antiquaires de l'Ouest ait indiquées dans les travaux d'épigraphie qu'elle a publiés, a dû être mal lue ; ou tout au moins, en raison de la forme circulaire de la cloche, aura-t-on confondu les différentes phrases qui la composaient, et n'aura-t-on pas respecté la concordance des lignes.

Les premiers mots : *hostes fugo*, etc., rappellent trois vertus des cloches. On leur reconnaissait, en effet, le pouvoir d'orner les fêtes, de pleurer les défunts, de chasser les démons et la peste, de détourner les orages, d'annoncer les malheurs et de convoquer les fidèles.

Quant aux phrases qui suivent, quelques-unes indiquent

une prétention à la prose rhythmée, et nous lirions celles-là ainsi :

Maria plena gratia
Stirpe concepta regia,
Miserendo nos exaudi
Assistentes tuæ laudi.

Le reste dénote une tendance inhabile à la versification :

Vox mea cunctorum terror est demoniorum,
Cur, aures sonitu demulcens, cymbala fugant ?

Cette vertu de la cloche, qui consiste à chasser les démons, est bien connue des auteurs.

Binsfeld assure que le son des cloches empêche l'effet des maléfices et la coopération des démons; qu'il l'a appris par la confession des sorciers mêmes, et que les sorciers appellent communément ceux qui sonnent les cloches des chiens aboyants, *canes latrantes* (1).

Les sorcières confessent tous les jours que quand le diable les porte au sabbat, il les laisse tomber par terre et s'enfuit aussitôt qu'il entend les cloches (2).

« Que si l'on demande, dit Thiers (3), comment les démons peuvent entendre le son des cloches, vu que n'ayant point de corps, ils n'ont, par conséquent, point d'oreilles; Albert, comte de Garpe, répond qu'à la vérité ils ne l'entendent pas des oreilles du corps, mais qu'ils l'entendent et le conçoivent dans leur pensée, ce qui ne paraît pas plus difficile à croire que ce que dit l'apôtre saint Paul : qu'*il faut que les femmes soient voilées dans les églises, à cause des anges,* quoique les anges n'aient point d'yeux pour les voir.

Pour les mots *vim sachenque* qui terminent l'épigraphe, notre ignorance ne nous permet pas de les comprendre.

(1) Binsfeld, *Tract. de confess., maleflc.*, concl. 7.
(2) Delrio, *Disquisitiones magicæ*, c. 3, s. 3.
(3) Thiers, *Traité des cloches*, ch. VII. — *Conf.*, Pierre Messie.

Nous n'avons jamais tant regretté de n'être pas un savant.

Voilà pour le passé.

Les cloches actuelles sont toutes contenues, comme autrefois, dans le clocher de pierre qui surmonte le chœur. Elles sont disposées sur deux étages dont on peut faire l'ascension au moyen d'échelles verticales clouées sur les bois de la charpente : le tout est assez pittoresque. Au-dessus des cloches « raisonnables » est un petit timbre d'avertissement pour les sonneurs ; car ils sont obligés, pour carillonner, de monter sur les voûtes. Ce timbre donne le *do* dièse.

Voici les inscriptions des autres cloches :

1° NICOLAS, *fa* dièse.—ANNO 1820, SUM. PONT. PIO VII, J.-B. DE BOUILLÉ, PICT. EPISC., CAMPANA A REV. FRAT. HEN. DE LA BROUE DE VAREILLES, OLIM COMITE VAPIN. SUB INV. NICOLAÏ BEDEDICTA PATRINO J. BRUMAULD DE BEAUREGARD, EPISC. MONTI ALBANENSI NOMINATO, MATRINA JUL. BRUMAULD DE BEAUREGARD, VIDUA PARENT DE CURZON, ÆRIS VOTIVI ADM. L. BRAULT JOAN. ELZ. BOURGNON, C.-L. PALLU DU PARC, F. FARRAN, VINC. REB. MINORET, ALEXAN. DAUVILLIER, I. M. AM. OI. BARBIER, F.-R. AM. BARBIER PAROCHIÆ, L.-C. MONROUSSEAU. L'expression COMITE VAPINENSE nous rappelle la cloche *Saint-Jean* de Montierneuf, dont le parrain était Mgr de la Broue de Vareilles, évêque de Gap (VAPINENSIS);

2° JOSEPH, donne le *mi* naturel ; c'est elle qui sonne tous les soirs la retraite, ou le *séro* ou *sérault*. 1820. PATRINO BELIN DE LA LIBORLIÈRE, ACAD. PICT. RECTORE ; MATRINA M. AN. COUTET DE PAUMULE, VIDUA M.-G. CHEVALIER DE LA PUYE, SUB INVOC. SANCTI JOSEPHI ;

3° *Ré* dièse. 1819. SUB INVOCATIONE STÆ ANNÆ. PATRINO STEPH. HYAC. LAURENCEAU, URBIS PRÆFECT. M.-G.-R. FEYDEAU, VIDUA J.-J.-M. ESPERON DE BEAUREGARD ;

4° *Ré* naturel. 1819. SUB INVOC. B. M. V. PATR. GABRIEL LEIDET, 1er PRÉSID. MATR. H.-S. DE LEPINAY, VIDUA IRLAND DE BAZOGES, EADEM CURIA PRÆSIDIS.

La marque de fabrique de ces diverses cloches constate qu'elles ont été fondues par MM. Mutel Noël, de Brevannes (Haute-Marne), et Peigney, de Damblain (Vosges) : CONFLAVERUNT FR. PR. MUTEL NOEL, EX BREVANNES IN PRÆFECTURA MATRONÆ SUPERIORIS ET CAR. FR. PEIGNEY EX DAMBLAIN IN PRÆFECTURA VOSAGORUM MONTIUM.

La sonnerie de Notre-Dame emploie six sonneurs, dont le traitement est de cinquante francs par an. C'est modeste, mais *ils se rattrappent*, disent-ils, *sur le casuel.* Ce casuel, il faut bien le dire, ce n'est pas le produit des baptêmes, ce n'est pas celui des mariages, mais c'est celui, hélas ! des enterrements !

CLOCHES DE SAINT-PORCHAIRE.

« Pardieu, messire Jehan, j'entends la cloche de l'Uni-
» versité ! Vive Dieu ! quel est l'escholier qui soutient
» aujourd'hui sa thèse de docteur ès lois ? »

Eh ! oui, c'est bel et bien dans ce pauvre clocher infirme, dont elle a failli, en 1843, sonner la dernière agonie, que se repose la cloche de l'*inclyte et famosissime université de Poictiers*, celle qui servait à annoncer ce que nous appelons maintenant les « actes publics. » C'est là que dort ce vieil airain, cadeau fait à la Faculté par messieurs de la ville de Poitiers, et dont on trouverait peut-être l'âge en cherchant bien dans les archives municipales Son inscription, ici fidèlement reproduite, constate qu'elle a été refondue en 1451, par un certain Adem de Rousi (et non *de Rouli*), dont le nom patronymique a été déjà remarqué par nous :

Ceste cloche fus donnée de messeueurs de la ville de poytiers au iverste te fut refaite en la rectoriee de mestre i. deviel; lan mil CCCC LI adem de rousi me fit.
je suy nommée Anne.

Cette cloche, la plus ancienne de toutes, est la plus grosse des trois qui meublent le clocher de Saint-Porchaire. Elle porte des écussons aux armes de la ville. La note qu'elle donne est un *fa* dièze.

Aujourd'hui, dit M. de Chergé dans son spirituel croquis, les thèses des jeunes étudiants ne sont plus carillonnées ; et si quelque chose *cloche en icelles*, leurs auteurs ne doivent pas en accuser l'airain muet de l'innocente campanelle.

Auprès du timbre légendaire, nous en voyons un autre qui ressuscite aussi une popularité passée : c'est un morceau du Grou Reloge, coulé en une belle et forte cloche, dans laquelle s'agite et bourdonne tous les jours l'âme transmigrée et repentante du profane Balthazar. Qui ne voit là l'image de ce que nous serons un jour ?

Elle fait un *sol* et présente cette inscription :

EGO CURA DD. FRANCISCI NICOLAÏ DUPUY STI PORCHARII RECTORIS COLLECTA EX ANTIQUA CAMPANA GALLICE DICTA LA GROSSE HORLOGE ORIOR. MEUM MARIÆ NOMEN A DD° CLAUDIO REMICO DE VAUBOIS DUCE STRENUISSIMO NEC NON PICTAVIENSI SENATORE ILLUSTRISSIMO ET A DD^a MARIA JOANNA PERINA LUDOVICA BERUBE DD^i HUGONIS ALEXANDRI JOSEPHI MEUNIER DUCIS D'ARTITÆ REGIONIS A VIGENNA UXORE PIISSIMA, BENEDICTIONEMQUE A DD° REVERENDISSIMO PICTAVIENSI EPISCOPO DE PRADT ACCEPI ANNO 1805.

Elle a été faite par Michel Moyne et Sureau fondeur à Poitiers.

La troisième cloche de Saint-Porchaire donne le *si* naturel On y lit : A FULGURE ET TEMPESTATE LIBERA NOS, DOMINE. SANCTE MICHAEL, ORA PRO NOBIS. JOANNE PREVOST DULAS PRIOR ANNO DOMINI 1771.

L'invocation qui commence cette épigraphe se rapporte évidemment à l'habitude qu'on avait et qu'on a encore, dans certaines localités, de sonner les cloches pendant les orages, soit dans le but d'écarter les nuées dangereuses, soit pour avertir par le tocsin les populations menacées (1).

(1) Nous croyons devoir renvoyer les lecteurs de cet article à ce que dit si bien à ce propos M. l'abbé Auber dans son récent ouvrage sur le *Symbolisme religieux*, 4 beaux volumes in-8°, 28 fr. FRANCK, éditeur, rue Richelieu, 67.

Au pied du beffroi qui supporte ces cloches gisent deux petites primes innommées, portant pour marques ces simples mots : PEIGNEY F. 1827.

Le fondeur Peigney, dont nous avons déjà noté le nom, opérait près du pont Joubert, dans une grotte qui s'enfonce sous la colline des *Dunes*, à gauche du gros rocher que chacun connaît. Cette excavation, où les travaux de fonte et de coulage attiraient encore les curieux il y a vingt ans à peine, appartient aujourd'hui à M. Milon, propriétaire.

UN VIEUX PARISIEN.

THÉOPHRASTE RENAUDOT,

CRÉATEUR DU JOURNAL POLITIQUE EN FRANCE.

Biographie et bibliographie poitevines.

(*Suite.*)

§ VII. — ESTAMPE DU TEMPS.

Une estampe de l'époque, dit M. Eug. Hatin, représente la Gazette assise sur une espèce de tribunal; sa robe est parsemée de langues et d'oreilles. Le Mensonge, démasqué, lui lance des regards pleins de haine; la Vérité, au contraire, semble heureuse d'être assise auprès d'elle. Au pied du tribunal, à droite de la Gazette qui le désigne du doigt, Renaudot remplit les fonctions de greffier. Les cadets de la faveur se pressent autour de lui et lui offrent de l'argent :

> Plus que de triompher nous bruslons de paroistre,
> Ennemis des combats et serfs d'un faux honneur;
> Vous aurez de notre or en nous faisant faveur :
> Dites que nos grands coups font les Mars disparoistre.

Mais Renaudot détourne la tête pour ne les point entendre.

A gauche, sept personnages, de diverses nations, dont un à cheval, et parmi lesquels on distingue un Castillan à

la longue rapière, aux moustaches retroussées, et un Indien coiffé de plumes, apportent des nouvelles et remettent des lettres à la Gazette en chantant son éloge. Au fond est le crieur du journal, avec un panier d'exemplaires. Chacun des personnages est supposé réciter un quatrain gravé en marge de l'estampe (1).

§ VIII. — Concurrence et parodies. — Extension de privilége.

La *Gazette* parut d'abord une fois par semaine en quatre pages in-4°. La seconde année, elle doubla son format, qui fut porté à huit pages, et même quelquefois à douze, divisées en deux cahiers intitulés, l'un : *Gazette*, l'autre : *Nouvelles ordinaires de divers endroits*, division qui persista longtemps. Elle commençait par les nouvelles étrangères, qui en remplissaient la plus grande partie, et finissaient par celles de la cour de France. Cette marche semblait à Renaudot mieux répondre à l'ordre du temps et à la suite des dates : « sauf, ajoute-t-il, à ceux qui voudroient suivre celuy de la dignité, à commencer leur lecture par la fin, à la mode des Hébreux. »

Des *Relations des Nouvelles du monde reçues dans tout le mois* formaient un numéro à part qui complétait et résumait les événements. C'était là que Renaudot répondait aux attaques de ses détracteurs. Partout ailleurs il s'efface derrière son œuvre. Il paraît que ces résumés mensuels soulevèrent des critiques : il les remplaça par des *Extraordinaires* et donna à leur place, « pour servir d'entremets à ses *Gazettes*, la seule et simple narration des choses qui se trouveroient le mériter, à mesure qu'elles se présenteroient, à la fin du mois, au commencement ou à leur milieu, protestant de ses efforts pour en rendre la lecture agréable. »

Ces *Extraordinaires* étaient consacrés à la publication des documents officiels et au récit des événements marquants,

(1) *Hist. de la Presse en France*, t. I, p. 83.

et ce sont de véritables pages historiques. Leur numéro d'ordre n'est pas particulier, mais il marque leur rang dans le recueil des *Gazettes* de l'année. Leur contenu est indiqué par un sommaire.

Renaudot publiait en outre des suppléments, sans titre général, mais avec un titre propre à leur contenu même et qui prenaient rang à leur ordre dans la collection.

Le cadre primitif s'élargissait donc rapidement, et Renaudot put, à bon droit, intituler ses publications : *Recueil de toutes les nouvelles ordinaires, extraordinaires, gazettes ou autres relations contenant le récit de toutes les choses remarquables advenues tant en ce royaume qu'en pays étrangers, dont les nouvelles nous sont venues toute l'année, avec les édits, ordonnances, déclarations et règlements sur le fait des armes, justice et police de ce royaume, publiés toute cette année dernière, et autres pièces servant à notre histoire.*

En vertu de son privilége, Renaudot publiait, en dehors de la *Gazette*, dans tous les formats, des relations et des événements de nature à intéresser le public, mais qui n'entraient pas dans le plan de son journal. Pour ce fait, il s'attira des démêlés avec les imprimeurs et les colporteurs. Les principales pièces de ce procès ont été conservées dans un *factum* publié par Renaudot en 1635, et dans lequel sont réunis tous les titres de la *Gazette;* il est intitulé : *Lettre du Roy en forme de charte, contenant le privilége octroyé par Sa Majesté à Théophraste Renaudot, l'un de ses conseillers et médecins ordinaires, maître et intendant général des bureaux d'adresses de ce royaume, et à ses enfants, successeurs et ayants-droit de luy, de faire imprimer et vendre, par qui et où bon leur semblera, les Gazettes, nouvelles et récits..., et ce exclusivement à toutes autres personnes; ensuite des déclarations, lettres et arrests du Conseil, naguères donnez sur le fait desdittes impressions.*

En tête est une déclaration du Roy, datée du camp devant La Rochelle, le 27 décembre 1627, rappelant les

anciennes ordonnances, et notamment celle de Charles IX, donnée à Moulins, pour l'impression des livres, dans le but d'arrêter « la licence effrénée que chacun se donne de faire mettre en lumière toutes sortes de mauvais ouvrages, livrets, placards, libelles et autres œuvres inutiles. »

Malgré cette déclaration, le lieutenant au bailliage du Palais s'étant ingéré de permettre à aucuns l'impression de quelques nouvelles, Sa Majesté lui en écrivit le 11 octobre 1631, et, lui rappelant le privilége accordé à Renaudot, il lui enjoignait de tenir la main, sous peine de désobéissance, à ce qu'il fût rigoureusement observé. Le Roi écrivit aussi sur ce sujet au lieutenant civil, « pour ce que le trouble fait à Renaudot continuoit, » et intervinrent plusieurs arrêts du Conseil, rappelés dans une pièce datée de Paris, au mois de février 1635, portant privilége sous forme de charte, et qui paraît avoir clos le débat. Ce privilége était très-étendu et assurait à Renaudot le monopole, non-seulement de la *Gazette*, « mais de tous autres papiers généralement quelconques, contenant le récit des choses passées et avenues ou qui se passeront dans le royaume. » De plus, il lui permettait d'avoir une imprimerie à lui, des colporteurs à lui, et d'en user comme bon lui semblerait.

La concurrence n'étant plus possible, on eut recours aux parodies; mais elles sont dépourvues de sel, et il suffira d'en citer les titres :

« *Nouvelles des quatre parties de l'autre monde* — Les vieilles nouvelles des quatre parties de l'autre monde, sans date, pour la différence de leur calendrier au nôtre, sont arrivées à notre bureau, dédiées aux mondains curieux. » In-quarto.

» *Gazettes et nouvelles ordinaires des divers pays lointains.* — De la boutique de M. Jacques Vaulemenard, musicien ordinaire de la Basse-Andalousie, le 9 janvier 1632. » In-quarto.

» *Le Courrier véritable, arrivé en poste.* — On le vend à l'enseigne du *Divertissement nocturne*, rue du Mauvais-Passage. » In-quarto.

» *Le Courrier véritable.* — Du bureau des postes établi par les conseillers hétérogènes, le dernier jour d'avril 1632. » In-quarto.

» *L'Anti-Gazette sur le nez de Renaudot*, et nouvelles arrivées en l'année présente, par tous les royaumes et provinces de l'Europe. » In-quarto.

Renaudot était très-camus, et cette imperfection de la nature sera l'une de ses tribulations, et le sujet d'éternels sarcasmes. Les tracasseries qu'il a éprouvées jusqu'ici ne sont encore que les roses du métier ; les épines vont se faire sentir ; mais les piqûres en seront adoucies par les hautes protections qui consoleront le journaliste.

§ IX. — Rédacteurs compromettants.

Richelieu prenait un vif intérêt à la *Gazette :* c'était, à ses yeux clairvoyants, un puissant moyen de gouvernement ; il y envoyait des articles et y faisait insérer ce qu'il croyait devoir faire connaître à l'Europe.

Louis XIII, a-t-on prétendu avec plus de malice que de vraisemblance, « quittait sournoisement son Louvre pour se rendre, à bas bruit, dans la rue de la Calandre, dans cette boutique gazetière qu'annonçait si bien l'oiseau criard, le grand coq de son enseigne, et que là, le pauvre roi, endoctrinant à l'aise le pédantesque Renaudot, se dédommageait, par les petits commérages qu'il lui glissait à l'oreille, du silence et de l'inaction auxquels le condamnait son ministre. » Il paraît toutefois certain que ce monarque, si timide qu'il n'osait ni avoir une volonté, ni parler haut, même devant sa femme, prenait une part active à la rédaction de la *Gazette.* « Lorsqu'il y avait quelque dissidence politique dans le ménage, dit M. Eug. Hatin, c'est à elle qu'il se confiait pour conter au monde

ses doléances. Il écrivait ce qu'il n'osait pas dire, et riait sous cape en voyant circuler sa vengeance anonyme et en étudiant ses effets sur l'âme altière de la reine. »

Ces dangereuses confidences faillirent amener la disgrâce et la ruine du journaliste, que ses envieux accusèrent, après la mort de son royal collaborateur, d'avoir favorisé les ennemis de la reine et accueilli leurs médisances. Il se justifia et alla même plus avant dans la faveur de Mazarin qu'il n'avait été dans celle de Richelieu. Ces deux grands ministres comprirent que le journalisme était une puissance, et lui accordèrent une protection qui rendit de plus en plus furieux les jaloux des succès de Renaudot. Toutes ses intentions furent travesties, ses actes dénaturés, les plis les plus intimes de sa vie privée fouillés sans pitié, pour être exposés au ridicule, à défaut de scandale. On lui contesta jusqu'à la légitimité de son prénom, trop pompeux pour n'être pas d'emprunt, et ce n'est pas le public jovial et malin qui employa de semblables moyens, c'est la docte Faculté de médecine de Paris qui ne rougit pas de les articuler dans un procès solennel. La subtilité de ces graves docteurs alla plus loin : « L'origine et les mœurs de Renaudot sont à considérer, disent-ils ; il est né à Loudun, où il est certain, de par Laubardemont, que les démons ont établi leur domicile ; il a témoigné avoir une partie de leurs secrets et de leurs ruses. » En effet, Tertullien remarquait dans son *Apologétique* deux circonstances qui avaient mis Satan en crédit : « le débit des nouvelles et celui des recettes pour les maladies. » Or, Renaudot est gazetier, il veut être empirique, il est né à Loudun : donc il a le diable au corps; la conséquence est naturelle.

Il est vrai que le bûcher d'Urbain Grandier fumait encore, et que Renaudot, qui avait été son ami, n'avait pas craint de composer son Éloge (1) et de le faire distri-

(1) Dreux-Duradier, *Histoire littéraire du Poitou*. Il ne dit pas si cet Éloge fut publié avant ou après la mort du cardinal de Richelieu. Aucun exemplaire n'ayant passé sous nos yeux, nous n'en connaissons pas la date, qui aurait une certaine importance.

buer dans Paris, quoiqu'il ne pût ignorer quelle main avait frappé son infortuné compatriote, le prêtre qui avait dirigé sa jeunesse. Cet acte de courage et d'honneur fut invoqué contre lui dans le cours du long procès qu'il eut à soutenir et qu'il perdit. On l'eût volontiers impliqué comme complice du curé démoniaque.

Vicomte de LASTIC-SAINT-JAL.

LE MOINE-BOURRU

(LÉGENDE DE POITIERS.)

(Suite.)

Après avoir énuméré, comme je l'ai déjà fait, les assez rares occasions de plaisir ou de distraction qui, dix ans après le commencement de la seconde moitié du XVe siècle, s'offraient pendant le jour tant aux écoliers en droit de Poitiers qu'à tous les étudiants qui suivaient les autres cours de l'université de cette ville ; après avoir mentionné aussi ceux des principaux exercices corporels auxquels ces jeunes gens s'adonnaient avec le plus d'entrain et de goût, je vais maintenant aborder le chapitre relatif aux sujets de récréation et de délassement qu'ils se procuraient pendant la soirée. Toutefois, je dois faire observer comme une remarque qui n'était point exceptionnelle, qu'un assez grand nombre d'entre eux, que l'on regardait comme étant les plus studieux et les plus rangés parmi tous leurs condisciples, utilisaient encore ce temps-là pour continuer les travaux assidus qui les avaient occupés pendant le jour. Aussi n'étaient-ce pas précisément eux dont la langue s'embarrassait, et qui faisaient la plus piteuse figure du monde lorsqu'ils devaient comparaître devant leurs régents, à l'effet de subir les épreuves, alors très-difficiles, au moyen desquelles on obtenait les grades en droit.

Mais avant de parler des amusements qui plaisaient le mieux à ces jeunes gens, je dois tout d'abord mettre sous les yeux du lecteur quelques aperçus ayant trait au genre de vie généralement fort sédentaire que menaient, dans ce temps-là, les habitants de la bonne ville de Poitiers, lorsque l'hiver venait leur faire sentir ses rigueurs.

Comme chacun le sait, à l'époque déjà très-éloignée dont je parle, le cours des saisons s'effectuait d'une manière beaucoup plus normale que cela n'a lieu de nos jours. Le printemps, et surtout le joli mois de mai, tant célébré par les anciens poètes, étaient donc alors infiniment plus doux et moins variables qu'ils ne le sont à présent, ce qui n'empêche pourtant pas que la réputation si brillante et jadis si méritée que l'on avait faite au mois de mai, ne lui soit encore conservée, malgré les incartades auxquelles il se livre fréquemment depuis longtemps, comme s'il prenait à tâche de la démentir d'une façon aussi décevante pour nous. Mais à tout il y a une compensation : en effet, si, dans les temps anciens, la saison printanière se faisait remarquer par sa douceur et l'exceptionnelle beauté de sa température, en revanche les mois de novembre, décembre, janvier et février étaient alors incomparablement plus froids et plus rigoureux que dans le siècle où nous vivons. C'est une vérité si bien établie et si connue, qu'il me semble inutile d'en apporter ici des preuves. En outre, et comme complément obligé de cela, la neige qui tombait fréquemment alors, et souvent avec une abondance vraiment extraordinaire, séjournait parfois consécutivement pendant de très-nombreuses semaines sur la terre, ce qui portait obstacle à la facilité des communications, et même, dans certains cas, les rendait très-difficiles, surtout la nuit, lorsque la neige se congelait, après avoir été piétinée durant le jour. D'un autre côté, l'accumulation de cette neige dans la ville était encore singulièrement augmentée par l'inclinaison très-accentuée de la toiture des maisons

de cette époque, lesquelles, par mesure de précaution, avaient été établies ainsi de manière à en déverser la majeure partie tant sur la voie publique que dans les cours et dans les jardins. Ces causes ne contribuaient donc pas peu à rendre casanières les diverses classes de la société pendant les longues soirées d'hiver; et il était assez rare que, sans quelque motif exceptionnellement pressant, on s'aventurât hors de chez soi, la nuit, par de pareils temps, surtout lorsque la lune ne brillait pas, et qu'il devenait indispensable d'éclairer sa marche au moyen de falots ou de torches à travers les rues étroites, tortueuses et non pavées de la ville, qui se trouvait plongée dans la plus complète obscurité.

Malgré cela, certaines personnes sortaient à l'occasion, le soir; mais c'était uniquement dans le but de visiter quelques proches voisins; aussi leurs courses se bornaient-elles à embrasser un rayon fort circonscrit.

Le danger devenait sans contredit encore plus grand et plus sérieux lorsqu'à la suite de pluies ou de fonte de neiges le temps venait tout à coup à se tourner au froid avec une nouvelle recrudescence. Alors les rues, les ruelles, les places et les *quérois* (1) dont le nivellement était très-incorrect et très-rudimentaire, se trouvaient tout à coup transformés en véritables miroirs, ce qui occasionnait des chutes dangereuses qui pouvaient avoir pour résultat la rupture de membres ou tout au moins des entorses. Je doute fort, en effet, que l'édilité d'alors prît, comme cela a lieu maintenant, des mesures tendant à faire déblayer en grand la neige ou casser la glace dans les rues lorsque le besoin de pourvoir à la sécurité publique demandait qu'on le fît; car, dans ce siècle tout à fait primitif, on s'accom-

(1) On appelait ainsi de toutes petites places, ou plutôt des carrefours, où l'on se réunissait pour causer. L'étymologie de cette dénomination vient du verbe latin *querere*. Il y avait un certain nombre de quérois dans la ville; celui dit le *quéroi* Milort, situé paroisse de Saint-Germain, est fréquemment cité dans de vieux titres.

modait au temps selon ses exigences : aussi chacun sortait-il à ses risques et périls, tant le jour que le soir, dans des circonstances difficiles et dangereuses. Les plus prudents et les mieux avisés étaient donc ceux qui restaient tranquillement renfermés chez eux l'hiver, sitôt que la lumière du jour ou celle de l'astre de la nuit venait à leur faire défaut.

Heureusement, le sentiment si naturel de l'amour de la famille et du chez soi étaient alors bien autrement développés qu'ils ne le sont à notre époque. Ils aidaient à faire trouver très-supportable la claustration que l'on était presque forcé de subir, et en atténuaient les effets. Ces deux intarissables sources de joies intimes remplaçaient donc avec avantage, vers la fin du xve siècle, bien des habitudes et bien des fantaisies qui, de nos jours, sont devenues des besoins tyranniques et ruineux pour tant de gens. D'ailleurs, ce qui ne contribuait alors pas peu à rendre douce et agréable la vie du foyer domestique, c'était l'abondance extraordinaire du bois de chauffage, qui, se vendant au plus vil prix, permettait à chacun de faire de ces feux véritablement homériques, grâce auxquels on pouvait se soustraire aux rigueurs de la température la plus inclémente. Personne donc, à moins que ce ne fussent les gens tout à fait pauvres, que leur misère faisait surnommer *gueux de l'hostière,* ne s'imposait la moindre privation relativement à ce genre si vulgaire de confortable. Nous sommes bien éloignés d'un pareil temps aujourd'hui ; car, par des raisons d'une économie forçée, tous ceux qui ne sont pas suffisamment riches se voient contraints de ne brûler du bois qu'avec parcimonie, tant cette dépense est devenue onéreuse pour les petites bourses.

On ne sortait donc guère de chez soi pendant les soirées rigoureuses de l'hiver, et surtout lorsque la neige étendait son blanc manteau sur la terre, ou que la glace ou le verglas rendaient la marche dangereuse dans les rues. Alors

nobles, magistrats, bourgeois ou commerçants, renfermés dans des appartements vastes, mais bien clos et suffisamment chauffés, passaient agréablement leur temps, de diverses manières, au sein de leur famille, selon leur goût et leurs inclinations. Le lecteur voudra bien, je le pense, me permettre de pénétrer dans un de ces intérieurs, pour saisir au vol l'un des aspects les plus ordinaires qu'ils présentaient, quoique parfois on eût pu y constater des allures assez variées. J'entre donc dans une chambre du rez-de-chaussée, ayant d'assez grandes proportions, et appartenant à une maison de la bonne bourgeoisie. L'aspect semi-gothique de cette chambre, dont les murs sont pourvus de tentures historiées, annonce un certain luxe; et l'on y voit figurer comme ameublement des meubles élégants, tels que bahuts, dressoirs, ainsi que deux lits à colonnes torses. Là, je vois assis à l'entour d'une très vaste cheminée à haute et large *hotte*, quatre hommes entre deux âges, lesquels, tout en causant, profitent de la douce chaleur que répand un ample foyer, au centre duquel flambent d'énormes tisons qui projettent dans l'âtre une vive clarté. Leur conversation est très-animée, car ils s'entretiennent d'un fait qui, dans la journée, a grandement émotionnné les habitants de la ville : ce fait est celui d'une sorcière, condamnée au feu par suite de ses maléfices. Aucun de ces bons bourgeois n'a eu la curiosité d'aller voir ce triste spectacle; mais des témoins oculaires leur ont raconté les tristes péripéties des derniers instants de cette malheureuse, et chacun d'eux narre à tour de rôle le récit qui lui en a été fait, ce qui, comme on doit le penser, offre d'assez notables variantes. La pitié que leur inspire le sort de la coupable est visible et se lit sur leurs traits; mais ils sont tous unanimes pour flétrir, dans les termes les plus énergiques, la déplorable aberration qui engage certains êtres dépravés à faire un pacte avec le diable; et ils concluent qu'il est indispensablement

nécessaire de retrancher de la société d'aussi grands coupables. Cette conversation, qui a été écoutée avec attention par le reste de la société, a vivement impressionné les femmes et les enfants; aussi nos bons bourgeois ne tardent-ils pas à abandonner ce triste sujet, pour en aborder d'autres moins lugubres. En voyant l'air de franche bonhomie répandu sur toutes ces figures, et la manière familièrement amicale avec laquelle les trois visiteurs parlent au maître du logis, il est aisé de juger qu'eux et lui sont des camarades de vieille date, des inséparables en un mot. En effet, demeurant tous quatre dans la même rue, et restant presque porte à porte, ils vont réciproquement passer la soirée tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, et cette intimité, qui date de leur jeune âge, n'a jamais été altérée par aucun nuage. Non loin d'eux, et assises autour d'une table large et massive, sur laquelle est une lampe qui jette une assez vive lumière, la dame du logis, à laquelle tiennent compagnie les trois femmes des amis de son mari, travaille, ainsi que ses filles déjà grandettes, à des ouvrages de broderie ou de couture, tandis que sa compagnie en fait autant. Leur conversation paraît être aussi animée qu'expansive; et je gagerais qu'abordant des sujets un peu frivoles, elles parlent de toilette, à moins que quelque innocent commérage ne soit sur le tapis. Pour compléter le tableau, je dois ajouter que trois jeunes garçons, fils de la maison, qui, pendant une partie de la soirée, ont été occupés à faire leurs devoirs, les ont terminés il y a un instant, et se livrent en ce moment à de petits jeux assez bruyants pour nécessiter l'intervention de leur père et de leur mère; mais je dois dire que, sur une simple observation de leur part, les petits lutins se taisent et continuent leurs ébats en y mettant une sourdine.

Il est bien temps de mettre fin à ce tableau : c'est ce que je ferai en disant qu'après une série de menus devis, tantôt gais, tantôt sérieux, mais toujours honnêtes et mo-

raux, les vieux camarades du maître de la maison, ainsi que leurs épouses, prirent congé de leurs hôtes, lorsque la cloche du couvre-feu vint à sonner. Chacun donc se sépara pour retourner chez soi, afin de se livrer aux douceurs du repos; mais cela ne se fit pas sans un échange de force poignées de mains amicales de la part des hommes, et sans que les femmes ne se fussent tendrement embrassées avant de se quitter. Telles étaient les mœurs cordiales et franches d'autrefois : hélas ! que sont-elles devenues ?

Lorsqu'arrivait le dimanche de l'Avent, il n'était pas rare que dans les maisons bourgeoises, et surtout dans celles des marchands, on entendît de dehors chanter des noëls. Tantôt c'était la voix fraîche et mélodieuse d'une jeune fille qui les interprétait, et tantôt celle de vieilles gens qui, la plupart du temps, chevrottaient en chantant faux. D'autres fois, c'était toute une maisonnée qui se donnait carrière en s'égosillant pour dire à l'unisson, et d'une façon plus ou moins discordante, ces noëls si naïfs que, dans leur piété fervente, nos ancêtres avaient composés afin de célébrer la naissance du Sauveur du monde. Il convient de faire observer que quelques-uns de ces chants sacrés contenaient parfois des traits bouffons et même un peu médisants dirigés contre certains individus, ou contre les habitants de telle ou telle localité. C'était la mode dans ce temps-là, puisque les chants populaires offraient alors le seul moyen qu'on eût de rendre vulgaire ce qu'on voulait exprimer; aussi le vieux sel gaulois ne se faisait-il pas faute de s'allier aux choses même les plus saintes, tant il était heureux de pouvoir trouver l'occasion de s'épancher dans des chants populaires dont tout le monde se faisait l'écho. Heureusement, il faut le dire, cela ne diminuait en rien la piété sincère et vive de nos bons aïeux; et ces traits d'une plaisanterie parfois un peu mordante, passaient simplement par leurs lèvres sans laisser la moindre trace de fiel dans leurs cœurs.

Lorsqu'on était rendu au commencement de janvier, on s'entretenait aussi fréquemment, dans bien des familles, des faits et gestes du Moine-Bourru qui, dans la nuit du 5 au 6 janvier, devait se baigner à minuit dans l'étang de Saint-Hilaire. Cette légende populaire, si fort accréditée à Poitiers, avait déjà, dès ce temps-là, une origine qui se perdait dans la nuit des temps. Elle donnait lieu à bien des conversations, et occasionnait force commentaires, souvent tous plus saugrenus les uns que les autres; aussi, non-seulement les enfants, mais même bien des grandes personnes, écoutaient-elles avec avidité et intérêt tout ce qui se rattachait à elle. Et comme, dans un temps où l'on croyait de bonne foi aux sorciers, aux revenants et aux loups-garoux, ce fait n'avait rien qui parût surnaturel, lorsqu'il se trouvait dans quelque société une personne qui pût dire : rien n'est plus vrai; car je l'ai vu ! alors, chacun s'exclamant, disait : « Oh ! de grâce, contez-nous cela, nous vous en prions. » Sans trop se faire tirer l'oreille, et tout fier d'exciter la curiosité de ses auditeurs, le narrateur racontait, non sans y ajouter quelque chose de son cru, que, s'étant mis en sentinelle pour guetter la venue du moine, il l'avait vu, par une nuit terriblement froide, alors que l'étang de Saint-Hilaire était complétement gelé, apparaître tout à coup et se jeter dans l'eau en brisant la glace; que, la peur l'ayant saisi, il s'était enfui à toutes jambes, comme si le diable eût été à ses trousses. Il est inutile de dire qu'un tel récit ébahissait beaucoup ceux qui l'entendaient, et que cela donnait lieu à une foule d'interrogations et de réflexions, principalement de la part des enfants et des femmes, qui sont et seront toujours si passionnément épris de tout ce qui est merveilleux et surnaturel.

Le plus ordinairement, dans les familles, les soirées d'hiver ne se prolongeaient pas au-delà de neuf heures; car, avant tout, nos aïeux avaient l'excellente et salutaire

habitude de se lever de très-grand matin, quelque temps qu'il fît. Quant aux artisans et aux simples ouvriers, la fatigue que leur occasionnait leur labeur quotidien faisait qu'ils se couchaient de meilleure heure encore que les personnes appartenant aux classes riches ou simplement aisées de la société. Si parfois ils veillaient un peu plus tard que d'habitude, c'était le samedi soir ou bien la veille des nombreux jours de fêtes, que chacun chômait religieusement dans ce temps-là. La même chose avait encore lieu de leur part lorsque quelque travail pressé, et de nature à ne pouvoir se remettre, les forçait à déroger à la vieille et bonne habitude qu'ils avaient de se livrer aux douceurs du sommeil presque immédiatement après qu'ils avaient soupé.

Maintenant que j'ai mis fin à cette digression, qui a pu paraître un peu longue, je reviens à mon sujet et je vais m'occuper des écoliers en droit.

L.-H. Bonsergent.

(*A suivre.*)

UNE TACHE

ROMAN

(Suite.)

A ce moment, la porte s'ouvrit et Maxime entra. Roussalle eut un mouvement de rage, sa proie lui échappait.

Le mari de Mathilde, d'un geste impérieux, lui montra la porte en disant : « Nous nous reverrons ! » Roussalle s'esquiva sans rien dire.

Mathilde s'était jetée aux pieds de son mari en

pleurant. Elle se sentait bien perdue cette fois. Maxime l'avait enfin surprise seule avec cet homme, et ne pouvait plus douter de sa trahison. Dans son trouble, elle se sentait incapable de se défendre. Elle n'avait qu'un mot aux lèvres : « Je ne suis point coupable. »

— Madame, dit lentement Maxime, j'ai tout entendu.

Mathilde se renversa en arrière, épouvantée. De quelque côté qu'elle se tournât, il y avait un malheur pour elle. Son mari ne pouvait avoir acquis la preuve de sa fidélité sans avoir entendu du même coup le récit de ses hontes passées. Il savait maintenant sa modeste origine, et ce qu'elle avait fait pour le tromper sur sa position, et il avait entendu Roussalle s'écriant : « Camille Constant a volé ! »

Maxime s'était reculé d'un pas. Elle se traîna sur ses genoux jusqu'à lui.

— Écoutez-moi, dit-elle, je veux vous raconter l'histoire de ma vie passée. J'avais seize ans, j'étais une pauvre jeune fille, gaie, heureuse, sans souci du lendemain. Je vivais seule avec ma mère, travaillant pour gagner ma vie. J'étais employée chez l'oncle de cet homme que vous avez vu. Mais déjà l'ambition avait empoisonné mes pures rêveries de jeune fille, et je rougissais de ma toilette en voyant celle de mes compagnes. Comme nous gagnions toutes autant, je ne comprenais pas d'où pouvait leur venir l'argent qu'elles dépensaient. — Un jour, je compris, mais cela me répugnait, et, malgré tout, je restai pure au milieu d'elles. Ma seule passion était le luxe, la promenade, la danse et les fêtes. J'aimais

tout ce qui brille et enivre ; incapable de calculer les conséquences de mes actes, je livrais sans défiance mes actions les plus pures aux interprétations malignes de la foule. Le monde juge les actes sur les apparences, et bien souvent les apparences ont été contre moi. J'avais une idée fixe : être aussi belle que mes compagnes... Un jour, j'étais seule, la clef était au tiroir où l'on serrait l'argent. Je l'ouvris en tremblant et y glissai ma main que je retirai pleine d'argent ; puis je refermai le tiroir et gardai la clef. Le lendemain, je pris des étoffes que je cachai chez moi, — car il faut bien vous l'avouer, puisque j'ai promis de dire toute la vérité, — ma mère était complice. Peu de temps après je fus surprise, et, pour nous soustraire aux poursuites, ma mère et moi nous fûmes obligées de signer un billet où nous reconnaissions avoir volé. Voilà toute la vérité.

Maxime, pâle, immobile, écoutait en silence, comme un juge, la confession de sa femme.

Mathilde continua :

— Je sens, Monsieur, combien j'ai été coupable envers vous. Mais si je vous ai trompé, j'avais une excuse : je vous aimais, et j'avais peur que, sachant tout cela, vous n'eussiez pas eu le courage de m'épouser. Maintenant vous avez le droit de me chasser de chez vous. Je vous quitterai, Monsieur, je m'en irai loin d'ici, dans une campagne bien retirée où je puisse pleurer en paix... Que m'importent à présent les calomnies du monde, puisque vous savez que je n'ai aimé que vous. Vous n'entendrez plus parler de moi ; je m'en vais, emportant dans mon cœur mon

amour qui n'est plus pour vous qu'un souvenir, et ma douleur que vous ne verrez pas.

Elle s'arrêta un instant, essuya les larmes qui lui obscurcissaient les yeux, et ajouta d'une voix plus douce :

— Mais si un jour il entrait dans votre âme un peu de pitié pour la malheureuse qui se repent, si vous sentiez vibrer dans votre cœur comme un écho de nos amours passées, si vous en veniez à regretter celle qui vous aime tant, je vous en supplie, ne m'abandonnez pas... Vous viendrez comme par hasard, ne fût-ce qu'un instant... Ne me laissez pas seule, livrée au désespoir... Vous me trouverez toujours la même, vous aimant comme je vous ai aimé... Je vous en prie, répondez-moi, Monsieur, est-ce que je ne vous reverrai plus jamais ?

Maxime la regarda et lui répondit froidement :

— Non, Madame.

Mathilde poussa un cri et s'évanouit. Le soir, une fièvre violente s'empara d'elle.

J. Demolliens.

(*La fin au prochain numéro.*)

RÊVE DE L'ELFE.

—

Laisse-moi baiser tes pieds nus,
Beauté rivale de l'antique !
Laisse-moi t'offrir, ô Vénus !
Mon culte ardent et fanatique !

Quand de ton œil noir un regard
S'abaisse sur moi, noble femme !
Comme au souffle puissant de l'art,
J'ai senti tressaillir mon âme ;

J'ai senti, dans mon cœur désert,
Plein de silence et d'atonie,
Se réveiller un doux concert
De tendre et divine harmonie.

Comme à l'aurore d'un beau jour,
J'ai senti renaître la vie,
Et, sous le rayon de l'amour,
Mon âme s'éveille ravie.

Alors, j'ai béni ta beauté,
Dont l'aspect influent, magique,
M'enivre de sa majesté
De reine et de muse lyrique.

Pardonne à ces aveux tremblants,
S'échappant d'un cœur en délire,
Que tu fis naître en vers brûlants,
Sous l'archet brisé d'une lyre.

Pardonne et brûle, je le veux,
Ces vers légers, sans espérance,
Ou boucles-en tes longs cheveux,
Encor plus noirs que ma souffrance !

Une grossière erreur de copie a dénaturé et rendu incorrect le 4e vers de la troisième avant-dernière strophe de la ballade intitulée : LA CHASSE INFERNALE, insérée dans le dernier numéro de la *Revue*.

Au lieu de ce vers : *avec une vitesse à qui rien n'égale*, il faut lire : *avec une vitesse, hélas! que rien n'est égale.*

Strophe 6, au lieu de *sauvez mou âme* lisez : *sauvez mon âme.* L.-F. B.

Le rédacteur en chef, gérant: J. DEMOLLIENS.

Poitiers. — Typ A. Dupré

N° 8. — 1re année. 15 juin 1873.

REVUE POITEVINE

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE

Rédacteur en chef : Jules DEMOLLIENS.

Chaque Écrivain est rigoureusement responsable des articles qu'il signe.

AUX LECTEURS.

Le soleil s'est à peine montré, et déjà tout le monde parle d'émigrer à la campagne. A cette époque-là, c'est fatal : on a la nostalgie des voyages, et pendant deux mois le tout Poitiers élégant sera partout, excepté à Poitiers.

Rien ne rend l'esprit distrait et inattentif comme les voyages ; aussi avons-nous pensé qu'il valait mieux remettre la publication de nos travaux sérieux au mois de septembre, et parler un peu de ce qui préoccupe le plus maintenant toutes les têtes : les voyages et les bains de mer. Nous voulons suivre nos abonnés dans leurs pérégrinations, et, puisqu'ils ne seront plus à Poitiers, nous serons aux eaux avec eux ; de sorte que, pour nous, parodiant un adage célèbre, « là sera Poitiers où seront les Poitevins. »

A partir du 1er juillet, la *Revue* publiera donc une chronique des eaux, des nouvelles des principales plages de l'Ouest, des récits de voyages, etc., etc.

Le comité est en pourparlers avec un rédacteur dont le nom est célèbre dans le journalisme parisien. — A partir de la même époque, la *Revue* paraîtra quatre fois par mois et prendra pour titre : *L'Ouest.*

(*Le comité de rédaction.*)

P.-S. — Les très-intéressants travaux de MM. Bonsergent et de Lastic Saint-Jal (*le Moine bourru* et *Renaudot*), dont nous avons la fin entre les mains, seront donc ajournés jusqu'à cette époque.

LES CLOCHES DE POITIERS.

—

Une ville sans cloches est comme ung aveugle sans baston, ung asne sans cropière et une vache sans cymbales.
RABELAIS, I, 19.

TROISIÈME ARTICLE.

Sainte-Radégonde. — Audace de *certains gascons.* — Une cloche royale. — Les quatorze cloches de Saint-Pierre. — Comme quoi l'état de *coutre* n'était pas une sinécure. — Tant va la cloche... qu'enfin elle se brise. — Un préfet que les succès du *bourdon* empêchaient de rêver. — Curiosité périlleuse ; encore une cloche ignorée. — Le *bourdon* ; son signalement ; signes particuliers. — Ce qu'on peut faire avec une cloche. — Une réflexion de Stendhal.

CLOCHES DE SAINTE-RADÉGONDE.

A part Gargantua, qui prit les grosses cloches de Notre-Dame pour en faire « des campanes au col de sa jument, » on n'a guère d'exemples de voleurs de cloches. Les archives de Sainte-Radégonde constatent pourtant un vol de ce genre, commis par certains gascons :

« *Item...* les dits gascons ont emporté la cloche qu'on » sonnait à l'élévation du corps de Jésus-Christ ;

» *Item*... ont arraché une cloche servant d'une orloge » estant devers les orgres ;

» *Item*... ont vendu pareillement le lict des coustres et » emporté quelques meubles estant en la chambre où cou- » chent les dits coustres de la dicte église. »

La faculté ne songea point à recouvrer les cloches, comme Janotus de Bragmardo, en alléguant que *omnis clocha clochabilis in clocherio clochando, clochans clochativo, clochare facit clochabiliter clochantes*. Le chapitre se contenta d'ordonner, le 4 février 1563, « qu'une cloche, présentée » par le sieur Pilot, serait attachée au grand hôtel, au lieu » de celle que rompirent les gascons (1). »

L'église avait autrefois six coutries que le chapitre a supprimées et réunies à la manse capitulaire. Les cloches étaient disposées comme maintenant, savoir : les grosses cloches dans la tour, les primes dans la flèche, sur le chœur.

La flèche n'en contient plus qu'une. Elle fait un *mi* naturel, et porte une devise qui lui est commune avec les deux suivantes :

IN CONVENIENDO POPULOS IN UNUM ET REGES UT SERVIANT DOMINO.

Fondue en 1803, sous Mgr de Pradt, elle a eu pour parrain M. F. Bréchard, avocat ; marraine, Mme Célestine Chasteau, qui l'ont nommé Céleste. — L. Renault, P. Couvertier, fabriciens, et P. S. Roulleau, secrétaire.

Dans la tour, on trouve : 1° Radégonde, 1803, *sol* dièse. — Baptisée sous M. J. B. Luc Bailly par M. de la Faire, vicaire général ; parrain et marraine : M. F. Adre Taveau de Morthomé, et Mlle Mrane La Broue de Sommières.

2° Marie, par M. Me Mémin de Bouex de Villemort, et demoiselle M. C. Brouilhac de la Faire ; fondue en 1803,

(1) *Reg. cap. de Sainte-Radégonde*, D. Font., LXXIX, p. 96, 124, etc.

« PAR LES SOINS DE M. RENÉ PRUEL, MON CURÉ, ET DE Mrs P. GRIMAUD, J. MILON, J. CHERPRENET, P. MILON, T. GERVAIS, L. RENAULT, H. CANTEAU, Cres DE LA PAROISSE. — *Fa* dièse.

Ces trois cloches sont l'œuvre de *Michel Moyne* et *Sureau*, déjà nommés.

3° La plus grosse des trois (*mi* naturel) est remarquable par les nombreuses fleurs de lis en relief qui la décorent, et que son inscription explique : STEMMATA QUÆ GERO SATIS OSTENDUNT ME ESSE REGALEM. NE MIRERIS, NAM SUB LUDOVICO TERTIO DECIMO GALLIARUM ET NAVARRÆ MONARCHA CONFECTA FUI. IDEO LUDOVICA VOCITOR. 1613, 18 DECEMBRE.

C'est encore une inscription que nous n'avons point vue dans les ouvrages locaux.

Quelle est l'histoire de cette belle cloche *royale*, et pourquoi cet hommage à l'auguste personnage auquel elle a emprunté son nom? Nous l'ignorons; mais n'y aurait-il pas une relation entre cette épigraphe, qui est de 1613, et le passage à Poitiers en 1614 du jeune roi Louis XIII et de Marie de Médicis ?

LA CATHÉDRALE SAINT-PIERRE.

Une dans la tour méridionale, cinq dans l'autre, plus trois cloches pour l'horloge, une à la sacristie, une dans le chœur, et enfin les trois petits timbres placés à la tribune de l'orgue, et dont le son peu argentin semble avoir pris à tâche de couper importunément, de quart d'heure en quart d'heure, les phrases sévères des homélies, tout cela compté fait bien quatorze cloches pour Saint-Pierre.

Disons d'abord un mot de leurs antécédents, et des *coustres*, qui, quoique moins nombreux que ceux de Saint-Hilaire, avaient à garder bien plus de cloches :

Formosi pecoris custos...

Les coutres de Saint-Pierre étaient, paraît-il, des gens très-occupés. Entre *matines* et le *sero*, les sonneries, les

jours de fêtes ordinaires, employaient au moins sept heures de la journée, en prenant pour durée moyenne de chacune d'elles la valeur d'un quart d'heure, et notez que quelques sonneries devaient durer trois quarts d'heure.

On peut avoir une idée de ce travail étonnant, en lisant, dans le règlement des coutres, ce qui leur était imposé depuis le commencement de vêpres jusqu'à *Magnificat*, en temps ordinaire. Qu'était-ce donc pour les *fêtes à tronc?*

« Item iceux dit coustres, *en tout temps*, incontinant deux heures sonnées doibvent commancer à sonner vespres de la petite cloche de prime, seulle par un petit de temps, et le coustre estant au gros clocher doibt sonner le petit tiercier aussi un petit de temps ; laquelle sonnerie achevée, le coustre du bas doibt sonner la cloche sourde; puis l'autre des petites cloches chascune à part soy et celle de prime sonnée par temps compétent, doibt le dit coustre estant au gros clocher sonner encore le dit petit tiercier, puis le gros tiercier, plus la Magdelaine chacune à part soy et doibt telle sonnerie durer jusqu'à trois heures sonnées, et celles sonnées doibvent iceux dits coustres, commencer à sonner le clas des deux petites cloches et des deux tierciers ensemble, lesquels ils ne doibvent cesser sans le commandement dudit sieur Soudoyen ou de son commis... Dès lors que le *Magnificat* desdites vêpres commencera, le coustre estant au bas doibt sonner la cloche de prime sœule par un espace de temps, et le coustre étant au gros clocher doibt aussi sonner la Magdelaine par une bonne espace de temps (1). »

Et cela, sans compter : 1° les sermons, de la compétence de *Saint-André ;* 2° les processions; 3° les orages, qui concernaient les deux petites cloches du chœur, et enfin 4° les sonneries facultatives qu' « *il plaisait à messieurs commander.* »

Ces nombreux excès (et peut-être aussi la mauvaise qualité de l'alliage employé) amenaient fréquemment la félure des timbres.

Tant va la cloche... qu'enfin elle se brise,

Et comme l'entretien des cloches était à la charge des évêques (fort onéreux, car pendant un temps les cloches étaient au nombre de seize), ceux-ci, peu jaloux d'exercer ce privilége, négligeaient volontiers de remplacer les

(1) Devoirs des coustres de l'église cathédrale, ms.

cloches brisées, tellement qu'en 1213, tous les timbres étant fêlés, il fallut bien que Maurice de Blazon, évêque depuis 1198, fît refondre à nouveau les sonneries.

A cette époque, il y avait : 1° la grosse cloche; 2° la MAGDELAINE, qui sonnait l'*Angelus*; 3° SAINT-ANDRÉ, la plus grosse après le bourdon ; deux tierciers flanquant la MAGDELAINE; la cloche de prime, située dans le clocheton sud du chevet de l'église, une cloche dite LA SOURDE, et au-dessus du chœur, dans la flèche qui existait alors, plusieurs petites cloches dont deux spécialement destinées à détourner les orages (1).

En 1445, le bourdon (*cymbalum majus*) fut refait sous Mgr Guillaume de Charpaignes. Il fut enfin refondu en 1734, par les ordres de Mgr de Courcenay, qui fournit les frais de fonte, de pose, le métal, nourrit les fondeurs et leur cheval pendant le temps de l'opération et leur alloua 600 livres.

En 1769, les petites cloches furent transportées de la flèche, qui disparut, dans le clocheton de Sainte-Madeleine (2). La cloche *André* fut refondue l'année suivante (12 avril), sous Mgr de Beaupoil de Saint-Aulaire, pour 3,674 livres.

A la Révolution, ces cloches n'avaient pas été dérangées. Les deux plus grosses (3) occupaient au-dessus de la tour méridionale le dôme en charpente qui abritait encore, en 1811, le bourdon actuel. Mais cette année-là, certain préfet — déjà *à poigne* — qui trouvait que la sonorité du monstre excédait les limites d'un bon voisinage, prétexta, n'osant l'accuser de tapage nocturne, qu'il n'était plus solide, et parvint à le faire descendre entre les quatre murs de la tour, d'où sa voix étouffée n'incommode plus les oreilles,

(1) *Histoire de la Cathédrale*, par le chanoine Auber, II, p. 22.
(2) *Archives de la Vienne*, liasse 156, cathédrale.
(3) Bellin de la Liborlière, *Souvenirs d'avant 89*.

naguère *administratives*, maintenant *épiscopales* de ses voisins.

Avant 1862, il ne restait dans la tour du nord que deux cloches : 1° *fa* dièse. — Elle avait pour inscription :

HÆC CAMPANA SONOS HILARES HIC FUGITER EDAT.
NOMINIS HILARI GAUDET HONORE TUI.

BENEDICTO XIII ECCLESIAM GUBERNANTE, LUDOVICO XV IN GALLIIS REGNANTE REVER IN XTO PATRE DD. MICHAELE PONCET DE LA RIVIÈRE ANDEGAVENSI EPO HUJUS MONASTE. AB^e R. P. D. RENATO JUNIE PRIORE D. JOAN DE GRANGIER SUB PRIORE D. JOAN CLÉMENT CELERARIO D. LEONARDO SOLOME JOAN LESSENE SALOMONE JOUR ET CÆTERIS MONACHIS NOBILIACENSIBUS ORD. STI BENEDICTI CONGREGATIONIS STI MAURI 1727.

Au bas : JOSEPH INCAR MA FONDU.

2° *la* naturel. — On ne lisait que les mots : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM. — Ces deux cloches, qui pesaient deux mille chacune, provenaient de l'abbaye de Nouaillé (*nobiliacensibus*) dont elles portaient l'écusson.

Les cinq cloches actuelles sont disposées sur deux étages, les trois plus grosses en bas. Voici leurs qualités :

1° ANNE-MARIE-JOSEPH, la plus grosse ; *ut* naturel. Présentée par M. GÉRARD, COMTE DE ROHAN-CHABOT, ET Mme SIDONIE, C^tsse DE ROHAN-CHABOT, NÉE DE BIANCOURT, DONATRICE DE LA CLOCHE.

2° CAROLINE, *ré* naturel ; parrain : HENRI, MARQUIS AYMER DE LA CHEVALLERIE ; marraine : CAROLINE, M^se AYMER DE LA CHEVALLERIE, DONATRICE.

3° BLANCHE, *mi* naturel ; M. MARIE-ALFRED DE LA SAYETTE, ET BLANCHE-HENRIETTE DE LA SAYETTE, NÉE DE VENDŒUVRE, DONATRICE.

4° MÉLANIE, *fa* dièse ; LOUIS-CHARLES, VICOMTE DE BIZEMONT, ET MÉLANIE PERVINQUIÈRE, VEUVE GENTI, DONATRICE.

5° ELISABETH, *sol* dièse ; GUSTAVE-FÉLIX PIERRUGUES ET ELISABETH PIERRUGUES, SA SŒUR.

Toutes ces cloches, fondues en 1862, sortent des ateliers de MM. Bollée, fondeurs au Mans. Elles ont une forme élégante et une belle sonorité.

Au-dessus de ces cloches sont suspendus les trois timbres de l'horloge. Nous avions pu, sans y monter, prendre leurs notes qui sont *ut*, *mi* et *fa* dièse. Mais un examen attentif nous ayant fait apercevoir un commencement d'inscription, nous avons tenté l'ascension, et nous sommes allé au-dessus de la fenêtre qui regarde la place de l'Évêché, monté sur un bout de solive, avec, au-dessous de nos pieds, un vide de plus de trente mètres, prendre l'inscription du second de ces timbres, que nous n'avons pas trouvée dans les consciencieux travaux d'épigraphie qui ont été mis à notre disposition. La voici :

INNOCENDO XI PONTIFICE KARDUINO DE LA HOQUETTE EPISCOPO REGE 14 REGNANTE.....

1686 MURGALLET ME FECIT.

S. KILARIUS.

Mgr Hardouin Fortin de la Hoquette fut évêque de Poitiers de 1680 à 1685, suivant l'indication de M. le chanoine Auber (1).

Arrivons enfin au *bourdon*, l'un des plus beaux que nous ayons vus. Voici, au surplus, son signalement :

Age, refondu en juillet 1734 ;

Taille, six mètres de circonférence ; un mètre soixante-cinq centimètres de hauteur ; le battant a quatre-vingt-deux centimètres de tour ;

Diapazon : *sol* naturel.

Signes particuliers : porte l'inscription suivante : IN NOMINE DOMINI AMEN. ILLUSTRISSIMUS ET REVERENDISSIMUS D. D. HIERONYMUS LUDOVICUS DE FOUDRAS DE COURCENAY REGI AB OMNIBUS CONSILIIS EPISCOPUS PICTAVIENSIS ET ABBAS SANTI

(1) *Mémoire des Antiquaires de l'Ouest*, 1849, p. 375. — Comment se fait-il alors que la choche porte la date de 1686 ?

LEODEGARII (1) HOC CIMBALUM INGENS ECCLESIÆ PICTAVIENSIS DEO DUCE REFICERE CURAVIT MENSE JULIO ANNI DOMINI MILLESIMI SEPTINGENTESIMI TRIGESIMI QUARTI.

LES Srs ANTOINE BROCARD, CLAUDE BROCARD ET CHARLES FEBRE, FONDEUR DE LAVRAINE M'ONT FAIT EN 1734.

Vers le milieu de sa hauteur, il présente un écusson aux armes de Foudras de Courcenay, qui sont : *d'azur à trois fasces d'argent.*

Son poids s'approche de 9,000 kilogrammes. En évaluant sa densité à 8,50 (celle du cuivre étant de 8,88, et celle de l'étain 7,25), on calcule, approximativement, que s'il était laminé à 2 millimètres d'épaisseur, la surface de la plaque obtenue serait de 500 mètres carrés. On en pourrait faire une calotte hémisphérique de dix-huit mètres de diamètre, soit une chaudière pouvant contenir quinze cent mille litres.

Passé par la filière de deux millimètres de diamètre, il fournirait un fil long de 360 kilomètres, distance de Paris à Poitiers.

Si le métal était frappé en monnaie de billon, il représenterait une somme de quatre-vingt-dix-mille francs. En pièces de un centime, il formerait une pile haute de près de sept kilomètres, tandis qu'en alignant les mêmes pièces suivant une droite passant par leur diamètre, elles atteindraient une longueur de cent trente kilomètres.

Fondu pour l'artillerie, il fournirait matière à la fonte de vingt-sept *canons de campagne,* calibre de 4, qui pèsent, comme on sait, 333 kilogrammes. Remarquons cependant qu'un canon fait avec le bourdon passerait pour modeste, par le temps qui court, car la pièce Krupp de l'exposition de 1867 avait exigé un lingot d'acier de quarante-deux mille cinq cents kilogrammes.

Voilà ce que c'est qu'une belle cloche ; un peu plus d'un

(1) Saint-Liguaire, près Niort.

mètre cube d'alliage, contenant trois parties de cuivre et une d'étain ; et c'est ce morceau de métal — mis en branle par huit hommes plus ou moins rétribués, — dont les sons pleins et solennels, se mêlant dans les processions à l'odeur de l'encens et des feuilles de roses répandues devant le Saint-Sacrement par les petits enfants déguisés en saint Jean, jettent notre imagination dans un trouble vague indéfini.....

Les âmes qui s'émeuvent ainsi, dit quelque part Stendhal, sont bonnes tout au plus à produire un artiste. Elles devraient penser à l'usure des cordes, à celle de la charpente, au danger de la cloche elle-même qui tombe tous les deux siècles, et réfléchir au moyen de diminuer le salaire des sonneurs ou de les payer par quelque indulgence... Elles devraient examiner avec le génie de Barême, si le degré d'émotion du public vaut bien l'argent qu'on donne aux sonneurs.....

UN VIEUX PARISIEN.

UNE COLONIE DE MENNONITES EN RUSSIE.

—

Si l'enquête agricole n'a pas produit jusqu'ici les résultats qu'on en devait attendre, elle aura au moins fourni l'occasion de recueillir, à l'étranger, des renseignements qui ne sont pas tous de nature à flatter notre amour-propre national, mais dont beaucoup méritent de fixer notre attention et devraient nous servir d'exemples.

Il en est ainsi des colonies d'Allemands qui se sont établies successivement dans la Russie méridionale. Ces colons, appartenant aux cultes luthérien, anabaptiste, catholique, venus de la Prusse, de la Souabe, du grand-duché de Bade, ont reçu des concessions de terrains dans le gouvernement d'Ekaterinoslaw et dans la Tauride, sur

les bords du Dniéper et de la Molochna, et ils y ont fondé des établissements agricoles qui sont, en ce moment, en pleine prospérité.

De toutes ces colonies, celle qui mérite surtout de fixer l'attention, non-seulement parce que ses succès dépassent de beaucoup ceux des autres, mais encore parce que les difficultés de la colonisation étaient plus grandes, c'est celle des mennonites, qui se sont fixés en plein steppe, sur la rive gauche de la Molochna. C'est de celle-là seulement que nous allons nous occuper. Mais, avant d'aller plus loin, il importe de faire connaître l'origine de la secte à laquelle ces colons appartiennent.

On connaît les anabaptistes, et personne n'ignore les excès qu'ils commirent en Allemagne pendant les premières années du XVIe siècle. La prise de Munster, le 24 juin 1535, mit fin à ces guerres sanglantes, et, après le supplice de Jean de Leyde et de son confident Kisperdollin, on put croire la secte anéantie. Elle le fut, en effet, en tant que parti militant.

Mais deux des chefs principaux, Gabriel et Hutter, se retirèrent en Moravie, y rassemblèrent le plus qu'ils purent de leurs partisans, et y constituèrent une sorte de république dont le symbole était la négation de toute autorité religieuse ou civile, la mise en commun des biens et même des enfants. A l'origine, les membres de cette association se livrèrent avec succès à l'agriculture, se montrèrent laborieux, sobres, paisibles, réguliers dans leurs mœurs. Mais l'esprit de sédition, la discorde et la corruption ne tardèrent pas à les envahir. Hutter fut condamné au dernier supplice, et Gabriel, qui avait essayé de rétablir l'ordre et la discipline, n'en put venir à bout, et se retira en Pologne, où il mourut dans la misère. *Les frères de Moravie*, comme on les appelait alors, se dispersèrent encore une fois.

Un prêtre apostat, Simon Menno, originaire de la Frise, entreprit de réunir en Hollande les débris dispersés des

diverses sectes anabaptistes. Il leur fit comprendre que s'ils voulaient être tolérés, il fallait renoncer, dans leurs doctrines et dans leurs habitudes, à tout ce qui était contraire aux mœurs et à l'ordre social. Il émonda leur symbole, dont le fond est resté calviniste, et il leur fit accepter un ensemble de doctrines dont nous avons d'autant moins à nous occuper, qu'eux-mêmes ne s'en occupent guère. Il nous suffit de dire que leurs mœurs sont assez semblables à celles des Quakers. Ils regardent comme illicites le serment et la profession militaire; ils tolèrent toutes les religions, n'ont ni églises, ni prêtres, ni magistrats. Leurs mœurs sont, en général, douces et pures.

Il est essentiel de ne pas confondre les *frères de Moravie* avec les *frères Moraves*: ces derniers, appelés aussi *hernutes*, ont une origine beaucoup plus récente. Ils ont pour fondateurs le comte de Zinzendorf, né en 1700, qui, élevé à l'université de Hall dans les principes du quiétisme, en sortit en 1721 pour se consacrer à la formation de cette secte d'illuminés. Un charpentier de Moravie, Christian David, fut un de ses premiers adeptes et lui amena plusieurs de ses concitoyens, qui bâtirent à Bertholsdorf le premier établissement sociétaire de la secte: de là leur fut donné le nom de *frères Moraves*. Il est à croire que ces Moraves étaient anabaptistes avant de s'être attachés au comte de Zinzendorf; mais cette secte est tout à fait distincte de celle des anabaptistes *Mennonistes*, ainsi nommés à cause de Menno, leur réformateur.

Comment les mennonites quittèrent-ils la Hollande? nous l'ignorons. Il est à croire que leur esprit d'insurrection et leurs penchants vers la démoralisation se réveillèrent, et qu'ils en furent chassés. Toujours est-il que, vers la fin du dernier siècle, nous les trouvons fixés dans le nord de la Prusse, aux environs de Dantzig, d'où ils se virent encore obligés d'émigrer. Ce fut alors, en 1784, que Catherine II leur offrit un refuge dans le gouvernement d'Ekaterinoslaw,

au bas des cataractes du Dniéper, sur les terres d'où elle venait d'expulser les Cosaques Zaporogues. Ce fut la première colonie fondée dans la Russie méridionale.

En 1804, eut lieu une seconde émigration de mennonites prussiens. Ceux-ci se fixèrent en plein steppe, sur la rive gauche de la Molochna, où le gouvernement russe leur concéda environ 115,000 hectares de terres. C'est de cette dernière colonie que nous allons parler. Nous avons puisé les renseignements qui la concernent dans une notice annexée au très-remarquable rapport rédigé, en 1859, par M. Jagerschmidt, consul de France à Odessa, sur la production et le prix des céréales dans la Russie méridionale.

Le gouvernement russe, en concédant aux colons le vaste territoire sur lequel ils sont venus s'établir, y a mis des conditions qui indiquent une saine entente des nécessités de la colonisation.

Chaque famille reçoit en toute propriété un lot de 65 dessiatines (71 hectares) de terre; un village se compose de vingt à vingt-cinq familles ou maisons, de sorte que chaque village possède de 1,420 à 1,775 hectares de territoire. A mesure que la population s'accroît, on forme de nouveaux villages. Le gouvernement s'est réservé le droit d'autoriser ces fondations, quand le besoin s'en fait sentir. Chaque chef de famille qui désire recevoir la concession des 71 hectares et faire partie d'un nouveau village doit justifier qu'il possède assez d'argent pour bâtir sa maison, qu'il a les instruments de travail, les chevaux et tout ce qui est nécessaire pour bien cultiver. Quand cette justification est faite par vingt ou vingt-cinq familles, la fondation est autorisée; le village s'élève comme par enchantement sur le sol nu du steppe, et la culture en prend possession sans hésitation, sans écoles possibles.

En 1859, cinquante-deux villages ainsi organisés existaient dans cette colonie. Le surplus des 115,000 hectares concédés est tenu en réserve pour subvenir à la fondation

de nouveaux villages. Les colons peuvent prendre à bail, à raison de un franc de location par hectare, des portions de ce territoire réservé, mais à la condition de ne l'utiliser que pour le pacage, et avec défense de le cultiver, le gouvernement s'opposant, avec raison, à ce que cette réserve, destinée aux nouvelles familles qui se forment, puisse être entamée.

En échange de cette concession, les colons n'ont à payer par an qu'une somme de 7 à 8 roubles (28 à 32 fr.) en tout, par âme mâle, tant pour le gouvernement que pour la commune. Ils sont exempts du service militaire, du logement des troupes et des droits d'accise sur l'eau-de-vie et la bière, dont la fabrication est libre.

Le gouvernement n'a sur les lieux qu'un seul fonctionnaire, un inspecteur, dont la juridiction s'étend à la fois sur les mennonites et sur les Allemands de la rive droite de la Molochna. Il est chargé de veiller à l'exécution des clauses de la concession, de faire la police générale, et de représenter les colons près des tribunaux de district, dans les contestations qu'ils peuvent avoir avec les personnes étrangères à la colonie. Hors de là, le gouvernement n'intervient en rien dans les affaires intérieures de la colonie.

Tous les règlements intérieurs sont l'œuvre de l'*Obrigkeit*, conseil des anciens, élu pour trois ans. C'est ce conseil qui juge les contestations entre les mennonites ; il a le droit de retirer la concession des mains d'un colon qui cultiverait mal et laisserait péricliter son exploitation ; celui-ci n'a plus alors que la ressource de se faire artisan ou de se louer comme domestique : si sa conduite devient scandaleuse, il est expulsé de la colonie.

Il est enjoint à chaque famille, toutes les fois qu'un village se fonde, de consacrer 82 ares, sur les 71 hectares qui lui sont concédés, à des plantations forestières sur un terrain désigné touchant au village, de sorte que chaque village possède un bois de 16 à 20 hectares. Les routes qui

conduisent d'un village à l'autre sont bordées d'arbres; chaque maison a en outre son jardin planté; beaucoup de colons entourent leurs champs de plantations.

Il existe au centre de la colonie un jardin public d'une contenance de trente-six hectares, parfaitement entretenu, et planté d'arbres de toute essence et de tous les pays, ainsi que d'arbres fruitiers donnant de très-beaux produits. Chaque commune ou village envoie, à tour de rôle, les ouvriers nécessaires à l'entretien de ce jardin, dont les fruits sont vendus au profit de la caisse générale.

L'entretien des ponts et tous les travaux d'utilité publique sont à la charge de la colonie, qui possède, comme nous venons de le dire, une caisse générale, alimentée par les contributions ordinaires, par la vente des produits du jardin public, et par le revenu des terres de la réserve.

Chez les mennonites, l'assurance contre l'incendie est bien réellement mutuelle. Quand un incendie a lieu, la perte est évaluée, répartie entre les communes, et chaque famille paie sa quote-part.

Tous travaillent, même ceux qui se sont enrichis, et tous ont assez d'aisance pour n'en être pas réduits à louer leurs services; aussi est-il très-rare de voir un mennonite serviteur à gages; ceux qui ont besoin de s'adjoindre des serviteurs sont obligés de louer des Russes. Par la même raison, les artisans sont rares chez eux: ils ne se recrutent que parmi ceux des enfants qui n'héritent pas des 71 hectares concédés par le gouvernement; car c'est une des conditions de la concession, qu'elle ne soit pas divisible. D'après la coutume de la colonie, c'est le plus jeune des fils qui hérite de la concession; les autres fils ne peuvent être institués héritiers par le testament de leur père que des biens qu'il a pu acquérir par son travail; s'ils ont les ressources nécessaires, ils entrent dans la composition de nouveaux villages, et reçoivent à leur tour la concession de 71 hectares; sinon, ils se font artisans. Tant que ces der-

niers ont été peu nombreux, on leur a affecté les dernières maisons de chaque village; mais on a senti plus tard la nécessité de créer pour eux un village spécial qui leur fût exclusivement consacré. Chaque famille y est pourvue de 3 hect. 25 ares de terres, destinés à l'établissement de plantations et d'un jardin.

Il faut remarquer ici que le fait saillant, et, très-certainement, la principale cause de la prospérité de cette colonie, c'est l'indivisibilité des lots concédés aux familles. Toujours la permanence, la force, la puissance sont en raison de l'aggrégation; toujours la division, l'éparpillement, produisent la faiblesse, l'impuissance, déterminent la destruction. Voilà pourquoi toutes les législations anciennes des divers peuples de l'Europe avaient assuré l'indivisibilité de certains héritages ou de certaines parties de l'héritage, non pas dans l'intérêt de l'héritier, mais dans un intérêt d'ordre public, d'ordre social. Cette question si importante est encore aujourd'hui mal comprise, parce qu'on la confond avec l'institution féodale du droit d'aînesse; mais ce sont là deux institutions absolument distinctes, qui ne dépendent en rien l'une de l'autre; et la preuve, c'est qu'en beaucoup de lieux, comme dans le cas dont il est question ici, l'indivisibilité profitait au plus jeune fils, et non à l'aîné.

L'indivisibilité du fief avait pour but d'assurer le service militaire : aussi, à l'origine, tout enfant mâle, quel que fût son rang dans l'ordre des naissances, en pouvait hériter; les filles seules étaient exclues. L'indivisibilité de la seigneurie, qui formait un petit État, importait à tous ses habitants, dont les intérêts auraient été compromis par la division ; aussi la vit-on profiter, en certains lieux, aux femmes elles-mêmes. Le droit d'aînesse s'établit plus tard pour le fief et pour la seigneurie, de même que pour la royauté; mais, s'il est vrai qu'il ne fût jamais la conséquence nécessaire de l'indivisibilité de tout ou partie de l'héritage, à

plus forte raison n'aurait-il aujourd'hui aucune raison d'être.

Tout esprit non prévenu et dégagé de préjugés reconnaîtra qu'il est toujours sage d'assurer l'avenir des familles, — de toute famille, quel que soit son rang dans la société — en ne laissant pas s'évanouir, par une division illimitée, qui ne profite à personne, les éléments matériels qui sont indispensables à sa conservation. Les peuples les moins civilisés nous donnent des leçons en cette matière. « Le » P. du Halde dit que, chez les Tartares, c'est toujours le » dernier des mâles qui hérite, par la raison qu'à mesure » que les aînés sont en état de mener la vie pastorale, » ils sortent de la maison avec une certaine quantité de » bétail que le père leur donne, et vont former une nou- » velle habitation. Le dernier des mâles, qui reste dans la » maison, avec son père, est donc son héritier naturel (1). »

Chez la plupart des anciens peuples de l'Europe, il était réservé au plus jeune des fils une part au moins suffisante pour faire subsister un ménage. « Les lois galloises attri- » buent au plus jeune des fils le domaine principal, avec » huit jugères, les instruments, les constructions, le chau- » dron, la hache et le coutre: trois choses que le père » ne peut ni léguer, ni aliéner... Dans les Usements de » Rohan, en Bretagne, la règle est à peu près la même. » S'il n'y a qu'une seule tenue, *le fils juveigneur et dernier* » *né desdits tenanciers succède au tout de la tenue et en exclut* » *tous les autres* (2). »

Le gouvernement russe a donc pris une mesure politique et très-sage en imposant l'indivisibilité du lot de terres concédé à chaque famille. Mais il n'avait pas prévu que les mennonites, d'après leurs propres lois, attribueraient ce lot au plus jeune des fils, ce qui oblige trop souvent à mettre le bien en tutelle, à cause de la minorité de l'héri-

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XVIII, ch. XXXI.
(2) Daraste de la Chavane, *Hist. des classes agricoles*, page 100.

tier. Chose digne d'être remarquée, l'empereur de toutes les Russies a négocié avec de simples colons devenus ses sujets et ses obligés, et il a obtenu d'eux, non sans difficulté, qu'ils modifiassent leur coutume en décidant que désormais le domaine concédé par l'Etat passerait, à la mort du père, *au plus jeune des fils qui serait en âge de pouvoir l'administrer.*

Cet exemple prouve que ce serait une fausse politique que d'attribuer un privilége, en matière d'héritage, à l'un des enfants désignés par la loi; mais il démontre aussi combien il importe à l'ordre social qu'une plus grande liberté soit laissée au père de famille, en matière testamentaire, et que la législation sur les successions soit révisée, de manière à mettre un terme à cette division excessive qui met les petits héritages en poussière.

Quant aux habitudes morales des mennonites, voici ce qu'en dit M. Jagerschmidt : « Ils tiennent à leur religion, » et l'observent strictement; ils sont honnêtes, moraux, » très-soumis à leurs chefs et très-rigides dans leur con- » duite; ils ne se permettent ni la musique, ni la danse; » les dimanches et les jours de fête, ils se réunissent l'un » chez l'autre pour fumer, boire du café et causer. Ils éli- » sent parmi leurs anciens ceux d'entre eux qui sont char- » gés de prêcher; ils n'ont pas d'églises, mais se ras- » semblent dans des maisons affectées à cet usage, y lisent » des prières en commun, chantent des cantiques et enten- » dent le sermon. »

Si l'on se rappelle que ce sont là de simples paysans, sans instruction, sans éducation; n'ayant qu'une religion erronée; sans aucun contact avec notre civilisation, puisqu'ils restent systématiquement isolés; sans fonctionnaires, sans professeurs, sans magistrats, sans prêtres, sans police, sans force publique; et si l'on reporte ses regards sur l'état des choses et des esprits dans nos campagnes,

combien tristes sont les réflexions qui naissent de la comparaison !

Les mennonites de la rive gauche de la Molochna sont au nombre de 18,000 âmes mâles, et voilà leurs 115,000 hectares mis en rapport : ils s'y trouvent désormais à l'étroit, et sont en négociation avec le gouverneur d'Irkoutzk pour envoyer une partie de leur population entreprendre de défricher, sur les bords de l'Amour, un territoire plus considérable. Ce qu'ils ont fait dans les steppes de la Russie méridionale peut donner une idée des résultats qu'ils pourraient obtenir dans des contrées plus fertiles.

Les Russes n'avaient pu tirer jusqu'ici aucun parti de ces steppes. L'eau y manque ; la Molochna n'est qu'une rivière insignifiante, qui ne fait que border la colonie, et qui n'a été d'aucun secours pour la culture ; les pluies n'y sont pas abondantes : aussi les prairies sont-elles rares, et ne donnent-elles que de faibles produits. Très-souvent on en est réduit, pendant l'hiver, à nourrir les chevaux avec un mélange de paille hachée et de son. La rareté des fourrages est un obstacle à la multiplication du bétail, et l'insuffisance du bétail cause la pénurie d'engrais. — Malgré tant de circonstances défavorables, les mennonites ont réussi à fertiliser, et surtout à boiser ces vastes déserts, jusque-là nus, arides, stériles.

Le gouvernement russe avait espéré que l'intelligence et l'industrieuse activité de ces étrangers exerceraient une influence salutaire sur les populations indigènes, en leur servant d'exemple, et en leur inspirant de l'émulation. Il n'en a rien été : les villages russes placés dans le voisinage de la colonie, bien que se trouvant dans des conditions beaucoup plus favorables qu'elle, n'ont pas fait un seul pas vers le progrès agricole. On en accuse l'indolence, l'insouciance, la paresse des indigènes, leur penchant pour l'ivrognerie, leur manque d'ordre : tous ces reproches peuvent être fondés ; mais le principal obstacle au progrès

de la population russe est dans l'organisation vicieuse de la propriété rurale.

C'est la commune qui est propriétaire des terres : on les répartit entre tous les habitants; mais cette répartition n'est jamais définitive, la commune a toujours le droit de renouveler le partage, et cette *révision* a lieu, en effet, à des époques indéterminées, quand l'état de la population en fait sentir le besoin. Souvent, quand le territoire de la commune est très-étendu, il ne s'en fait aucun partage : chacun cultive la portion de terrain qui est à sa convenance, et cette occupation donne à l'occupant le droit d'ensemencer le même terrain une seconde fois, et rien de plus. Quant aux prairies naturelles, l'herbe en appartient à quiconque l'a fauchée; ce n'est qu'une question de diligence.

De cet état de choses découlent tous les vices que l'on reproche au paysan russe : de là son indolence, son insouciance, sa paresse, son défaut d'ordre. Pline l'a dit avec raison : il ne faut attendre aucun effort de la part de celui qui n'espère aucun fruit de son travail (1). Le grand stimulant du travail, c'est l'amour de soi : si l'homme se résout au travail, c'est d'abord pour assurer sa propre conservation et son bien-être. Or, la garantie de la conservation et du bien-être, c'est l'appropriation des fruits du travail, c'est la propriété. Sans aucun doute, la société n'est possible qu'autant qu'à l'amour de soi l'homme joindra aussi l'amour des autres, le dévoûment; mais le dévoûment, qui n'est que le sacrifice volontaire et raisonné de soi, suppose, par cela même, l'amour de soi; d'où cette vérité incontestée : *charité bien ordonnée commence par soi-même.*

Aussi me paraît-il incontestable que la cause déterminante des succès des mennonites dans leur colonie n'est

(1) *Coli rura ab ergastulis, pessimum est; et quidquid agitur a desperantibus.*

autre que la constitution solide que le gouvernement russe y a donnée à la propriété. Pour que cette propriété ne soit pas stérile entre les mains du concessionnaire, il exige la preuve qu'il possède le capital nécessaire pour sa bonne exploitation : cette preuve faite, la concession est acquise et irrévocable, à la seule condition d'être transmise intégralement à un seul héritier. Le colon a donc à la fois et les moyens d'utiliser sa propriété, et la liberté de l'utiliser comme il l'entend, et la garantie de n'en être dépouillé ni de son vivant, ni dans la personne de son héritier, et la certitude que le fruit des améliorations à longue échéance qu'il aura entreprises n'ira pas se perdre dans l'éparpillement, puisque son domaine est légalement et constitutionnellement indivisible.

Une autre cause de la prospérité des mennonites de la Molochna, c'est leur esprit d'ordre et de discipline. — Ce n'est pas tout que de savoir produire la richesse, l'essentiel est de savoir en jouir. L'amour du travail ne suffit pas pour rendre une société prospère : il y faut encore l'amour de l'ordre, le respect de l'ordre moral. D'après le témoignage de M. Jagerschmidt, les mennonites nous offrent, à ce sujet, un exemple d'autant plus remarquable, qu'on devait moins l'attendre d'hommes que le gouvernement a livrés entièrement à eux-mêmes, qui ne sont soumis à aucune législation politique, et dont les doctrines religieuses, erronées et incomplètes, sont répulsives de toute autorité.

« Cette situation exceptionnelle, dit M. Jagerschmidt, » est due à la bonne fortune qu'ont eue les mennonites de » la Molochna de posséder parmi eux un homme d'élite, » M. Cornies, mort il y a quelques années, et qui, sous » l'enveloppe d'un paysan, cachait un réel génie. Doué » d'un rare bon sens, d'une fermeté et d'une énergie à » toute épreuve, il avait pris sur ses coreligionnaires, » tout en restant leur égal, suivant les préceptes de sa

» religion, une influence aussi étendue que bienfaisante.
» L'empereur avait en lui la plus grande confiance, et ne
» manquait pas de le consulter sur tout ce qui intéressait
» les colonies allemandes; les progrès moraux et maté-
» riels des mennonites de la Molochna sont son œuvre;
» avant lui, cette colonie n'avait rien de plus remarquable
» que les autres; après sa mort, la prospérité matérielle
» a continué, mais on remarque déjà quelques change-
» ments sous le point de vue moral. »

Ainsi tout s'explique : la prospérité des mennonites a été le résultat de leur heureuse inconséquence. Leur exemple en sera d'autant plus instructif. S'ils nous ont montré par leurs succès que l'amour du travail, l'esprit de discipline, le respect des lois de l'ordre moral suffisent pour élever le peuple le plus pauvre à un haut degré de prospérité, ils vont nous prouver une fois de plus, par leur décadence, qu'il n'y a pas de prospérité qui survive à la perte de la moralité.

Emm. DE CURZON.

SCIENCE DE LA VUE.

—

EXPÉRIENCE FAITE DANS L'ÉTABLISSEMENT DES SOURDS ET MUETS.

Malgré notre conviction profonde pour la science de la vue, nous avons voulu faire toutes les expériences possibles pour nous fortifier et nous rendre compte de son utilité indispensable.

Il y a quelque temps, nous avions demandé à faire un cours gratuit de dessin pour les jeunes sourds et muets, mais nous n'avons pas réussi dans notre démarche.

Le frère directeur qui est maintenant à la tête de cet établissement, rempli de sollicitude pour ses élèves, nous a prié de venir donner nos conseils à *ses enfants* ; nous avons saisi avec joie et empressement cette occasion, que nous désirions depuis longtemps.

Le cours de dessin a été créé par l'homme distingué qui dirige cette admirable institution. Nous ne connaissions pas les moyens de nous faire comprendre, jamais l'occasion de nous trouver en relation avec ces pauvres êtres ne s'étant présentée. La première séance nous paraissait difficile, surtout pour expliquer des choses entièrement nouvelles et inconnues : mais rien de plus fort que la conviction, lorsqu'elle a été *burinée* par des expériences nombreuses et décisives. Nous avons dessiné sur le tableau, avec de la craie, différentes surfaces ; nous avons placé les élèves de manière à ce qu'ils constituassent les rayons de ces surfaces, ce qui est indispensable pour bien copier et pour vérifier. Nous leur avons fait comprendre qu'il fallait copier rapidement ces différentes lignes ; puis, à l'aide du crayon, nous avons montré la manière de corriger les défauts.

Tous comprenaient à l'instant même ; leurs gestes expressifs, leurs visages radieux montraient tout le plaisir qu'ils éprouvaient pour cette science si indispensable ; un instant avant, ils ne savaient pas voir, et désormais ils pouvaient se rendre compte de tout ce que la vue pouvait leur offrir.

Nous avons placé un objet en perspective : la réussite a été parfaite ; il ne pouvait pas en être autrement, puisque les moyens employés sont mathématiques, et qu'il est impossible de se tromper.

Nous avons continué nos leçons, et nous montrerons, à la fin de l'année, les résultats obtenus.

Tout le monde comprendra notre bonheur d'être venu ajouter des jouissances inconnues pour ces pauvres petits êtres ; aussi notre récompense était au delà de notre espérance ; que dis-je ! nous ne connaissions pas encore la délicatesse exquise de ce brave frère directeur des sourds et muets de notre département.

Un jour, jour béni du ciel, puisqu'il nous a donné une félicité incomparable, ces braves enfants se plantent devant leur maître de dessin, qui, étonné de cette nouvelle manière de le recevoir, s'arrête et attend. Un de ces enfants s'approche les yeux humides, le sourire sur les lèvres : « *Bonjour, M. Hivonnait,* » me dit-il. Je lui serrai la main, je ne pouvais pas parler ; les yeux me brûlaient, mon cœur débordait de joie, de reconnaissance ; puis un second enfant, puis un troisième. Oh ! je l'avoue, jamais dans ma vie, bien accidentée, je n'aurais songé à une semblable émotion.

Combien de temps, de patience pour arriver à ce résultat ! Dites, dites-vous tous qui connaîtrez la récompense donnée pour quelques conseils, si elle n'est pas mille fois au-dessus de tous les services que l'on puisse rendre.

Merci, mille fois merci, cher frère directeur ; vous avez appris à des muets à prononcer mon nom ; le vôtre restera éternellement dans mon cœur reconnaissant.

H. Hivonnait.

UNE TACHE

ROMAN

(Suite.)

Maxime, entendant le cri poussé par sa femme, était rentré dans la chambre. En peu de temps, la malade eut le délire et se mit à parler avec exaltation. Tout son passé, évoqué par son imagination surexcitée, semblait tourbillonner devant ses yeux. Maxime, debout, accoudé au bois du lit, de manière à n'être point vu de Mathilde, suivait douloureusement, sur ce visage rougi par la fièvre, les progrès de la maladie.

Le médecin arriva et hocha la tête. — La malade eut un instant de calme, et put l'entendre dire à son mari :

— C'est bien grave, cependant je ne désespère pas de la sauver ; mais si la malade éprouvait le moindre refroidissement, elle serait perdue.

Son regard brilla étrangement, puis, quand le médecin fut parti :

— Maxime, dit-elle d'une voix tremblante, c'est donc fini ! tu ne m'aimes plus ?

Il ne répondit point. Elle se souleva lentement sur son coude pour chercher à le voir. Elle ne put y parvenir :

— Tu veux donc que je meure, ajouta-t-elle tristement.

— Que je t'aime ou non, qu'importe ! Ta vie est à Dieu, et nous n'y pouvons rien.

— Est-ce que les hommes n'ont pas leur vie entre leurs mains ? Sais-tu que j'ai déjà voulu me tuer, une fois, après avoir signé?... Quelqu'un s'est trouvé sur ma route pour m'arrêter... Ah ! maudit soit celui-là ! de quel droit venait-il s'interposer entre ma vie et ma volonté ?... Oh ! comme alors je serais morte avec joie. — Je n'avais jamais aimé. — De la vie, je connaissais les tristesses, et non point les jouissances. Hélas ! à quoi bon avoir vécu plus longtemps ? L'appât du bonheur n'aura servi qu'à me faire tremper les lèvres à toutes les amertumes... Est-ce que je n'avais pas le droit de faire ce que j'ai fait ?... Si se donner la mort est un crime, pourquoi y a-t-il des hontes imméritées et des âmes trop fières pour les subir ? Tous les malheurs qui accablent les hommes sont les mêmes, pourquoi sentons-nous diversement ? On dirait que la douleur prend les proportions de l'âme qu'elle envahit. Notre souffrance ne nous vient pas du dehors, elle vient de nous, elle suit fatalement notre nature. Il y a donc des êtres créés pour souffrir, et pour ceux-là, à quoi bon la vie ?

Elle parlait dans le délire de la fièvre, avec une exaltation toujours croissante. Maxime voulut la calmer.

— Laisse-moi, dit-elle, puisque tu ne m'aimes plus, que t'importe si je meurs ! Vois donc, j'ai si peu de chose à faire pour mourir. Je n'ai qu'à laisser agir la nature, ce ne sera pas moi qui me détruirai. Est-ce que cela est défendu de ne pas protéger sa vie ? Alors tout serait suicide, depuis l'imprudence du chasseur qui se désaltère dans une source glacée,

jusqu'aux macérations des saintes filles qui abrégent leur vie par les privations. Où finit la négligence, où commence le suicide? voilà ce que nous ne savons pas. Alors, ne me reprochez rien, et que Dieu me juge!...

Sa voix était devenue rauque et saccadée. La jeune femme se retourna tout à fait et ses yeux purent rencontrer ceux de son mari.

— Adieu, Monsieur, lui dit-elle.

D'un brusque mouvement elle écarta violemment les draps du lit et s'exposa à l'air frais.

Maxime bondit jusqu'à elle, la prit dans ses bras et l'enveloppa dans la couverture, malgré sa résistance.

— Malheureuse, s'écria-t-il, ne fais pas cela, je ne veux pas que tu meures, moi, je t'aime...

Plusieurs jours après, Mathilde, toute pâle, essayait dans sa chambre ses premières forces de convalescente, appuyée sur le bras de son mari. — Elle était vêtue de noir. Sa mère était morte. La pauvre femme avait été victime de son hallucination. Elle croyait sans cesse voir un train arrivant sur elle à toute vapeur. Une nuit, pour échapper à ce danger imaginaire, elle s'était précipitée par la fenêtre, sans que la garde-malade ait eu le temps de l'arrêter.

A ce moment trois coups très-discrets furent frappés à la porte, et quelqu'un entra. — C'était Roussalle. Mathilde eut un soubresaut. Roussalle en entrant fit une profonde courbette, et, prenant son ton le plus mielleux :

— Pardon, mes chers amis, fit-il; pardon, je vous dérange; cette chère dame est un peu souffrante?

Tant pis ! tant pis !... Je venais pour une petite affaire ; nous ne pensons plus à ce qui s'est passé entre nous, non, n'est-ce pas ?.... Ni moi non plus, je vous assure, mes bons amis. Ce n'était du reste de ma part qu'une innocente plaisanterie, croyez-le bien, et la preuve c'est que j'apporte le fameux billet ; vous le reconnaissez, chère dame. Eh bien ! voyez, il n'en sera plus question : le voici en morceaux.

En disant cela Roussalle déchirait le carré de papier qu'il tenait à la main, tandis qu'il murmurait à part lui :

Ce billet ne peut plus me servir. Un peu de grandeur d'âme ne nuit pas ; ça ne coûte rien et ça rapporte toujours. Son regard hypocrite épiait les deux jeunes gens qui gardaient le silence, tant ils étaient surpris.

Maxime comprenait instinctivement que cet homme n'était qu'un gredin hypocrite. Il se sentait affreusement humilié d'avoir subi la générosité de ce plat coquin, et la rougeur lui montait au visage. Mathilde plus confiante et connaissant moins les hommes admirait le généreux mouvement de Roussalle et se repentait déjà d'avoir jugé cet homme si sévèrement.

Celui-ci restait debout, contemplant, avec la satisfaction du devoir accompli, les petits fragments de papier qui jonchaient le parquet. De temps en temps il lançait à la dérobée un regard dans la direction des deux jeunes gens ; puis, au bout de quelques instants, il ajouta en reprenant son air obséquieux :

— Eh bien, mes chers amis, quand déménageons-nous ?

— Pourquoi cela ? demanda dédaigneusement Maxime ?

Pourquoi ?... Mais vous ne lisez donc pas l'Officiel. Ah ! c'est vrai, quand cette pauvre chère âme était malade, vous n'aviez guère le temps de vous occuper de cela. Vous ne savez pas, mon cher ami, que vous êtes destitué ?

— Destitué !....

— Oui, mon cher ; je le regrette, car vous êtes un excellent homme avec qui je n'ai jamais eu que les meilleures relations... Enfin, tout n'est pas perdu : votre femme est riche et vous pouvez vous passer de travailler, ajouta-t-il avec une insolence mal déguisée sous son ton mielleux.

Maxime sentait tout son sang bouillonner. Mais à quoi bon, songea-t-il, châtier de pareils êtres rampants : plus vous les accablerez, plus ils vous lècheront les genoux pour y laisser leur bave et leur venin !

Roussalle continua :

— Vous comprenez que votre successeur a besoin de *son* hôtel.

— Et ce successeur quel est-il ?

— Votre très-humble serviteur. Je le regrette à cause de vous ; oh ! je le regrette infiniment, car vous êtes de mes amis. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous éviter ce malheur..... J'aurais préféré la magistrature, c'est plus stable. Que voulez-vous ! il faut bien se contenter de ce qu'on vous donne. Au revoir, mon cher ami ; vous me préviendrez quand *mon* hôtel sera vacant.

Et il sortit en faisant une profonde courbette.

— Destitué ! murmura Maxime en retombant accablé sur un fauteuil.

Mathilde alla à lui : Je t'aimerai tant, fit-elle d'une voix caressante, nous vivrons tous les deux retirés du monde jusqu'au jour où on aura démasqué cet homme ; car il arrivera un jour, qui n'est pas éloigné, où on te fera justice contre les calomnies de ce misérable !....

— Hélas ! soupira Maxime, ce coquin triomphe : il n'y a donc pas de justice !

Mathilde debout pleurait silencieusement. Elle s'agenouilla à ses pieds et lui prit la main ; puis, lui montrant le ciel :

Si, mon ami, dit-elle, il y en a une là-haut.

JULES DEMOLLIENS.

Reproduction autorisée pour tous les journaux qui ont traité avec la Société des gens de lettres.

TROUPE D'OPÉRA.

—

La troupe d'opéra, sous la direction de M. Filhol, a déjà donné cinq représentations. On comprendra que l'espace nous manque pour donner un compte rendu détaillé de chaque soirée. Nous allons dresser simplement le tableau de la troupe, avec la mention à donner à chaque artiste.

M. BIRON, qui a succédé à M. Ketten, a moins de méthode que ce dernier, mais il a certainement plus de voix. Sa voix, un peu dure, est puissante et bien timbrée. Il chante juste, et n'abuse point des notes de tête, qui sont la ressource des ténors « usés. » En somme, un bon premier rôle.

Mme JULIA BRIOL.—Je lui en ai voulu, à ses débuts, d'avoir ajouté des fioritures de sa façon à la musique du *Barbier*.

Broder de la dentelle, on risque fort d'en faire de la guenille. Que diable ! la musique de Rossini est devenue classique, elle est dans toutes les mémoires ; y ajouter une seule note, c'est la défigurer. Comme circonstances atténuantes, le public est aussi coupable que la chanteuse, puisqu'il l'encourage en applaudissant.

Empressons-nous d'ajouter que cela n'ôte rien à la voix de notre première chanteuse, qui est claire, pure et sympathique ; elle manque un peu de force dans le registre élevé, mais elle est très-belle dans le médium. Nous avons eu des premières chanteuses qui, certes, ne valaient pas Mme Briol.

M. Villefroy. — A été mal jugé d'après ses débuts, et l'on a eu grand tort de se trop hâter. Le rôle de Figaro n'est pas dans ses moyens, et il n'a pas le physique de l'emploi; mais, dans les autres rôles qu'il a joués, il s'est montré véritablement chanteur. Sa voix possède un timbre clair et vibrant; elle a toutes les qualités d'une bonne voix de baryton. La *Traviata* lui a valu une véritable ovation bien méritée.

M. Desuiten. — Cet artiste est une vieille connaissance pour le public poitevin, et sa voix n'a pas perdu, au contraire. C'est une excellente basse, qui a du creux, du mordant et beaucoup d'entrain. Il porte avec autant d'aisance les fines moustaches du sergent Max que le chapeau monumental de Basile. Il chante l'air de la *Calomnie* d'une façon effrayante de vérité.

M. Thévelin. — Second ténor ; suffisant dans le *Chalet*, a été très-bon dans *Lucie*.

Mme Mary Albert — Je crois que, le jour des débuts, la gentille Betly avait plus peur du public que des soldats qui envahissaient son chalet ; aussi sa voix s'en est-elle ressentie ; mais la gracieuse Jeannette a tout racheté.

Elle a très-gentiment dit son rôle, avec un jolie voix fraîche et claire.

Une mention, en passant, à notre excellent comique M. Tessier, qui fait le trial.

M. Louis Haly. — Seconde basse, a le tort de donner à Bartholo des jambes de vingt ans; malgré cela, il complète d'une façon convenable le tableau de la troupe, qui est certainement la mieux organisée et la plus homogène que nous ayons eue depuis longtemps.

Jules Helliens.

Nous engageons vivement nos lecteurs à lire l'intéressante brochure de M. Catineau : *Réponse à M. Le Play*.

—

Nous signalons également à l'attention de nos lecteurs une intéressante question : *La Liberté provisoire*, traitée par M. Georges Berry.

Par suite d'une transposition typographique des plus bizarres, le vers que l'auteur de La Chasse infernale voulait rectifier a été dénaturé et rendu incompréhensible, tout aussi bien que celui auquel il était substitué dans l'errata placé à la fin de la précédente livraison.

Il faut donc lire : *avec une vitesse, hélas ! que rien n'égale,* au lieu de : *avec une vitesse à qui rien n'est égale.*

L.-F. B...

Le rédacteur en chef, gérant: J. Demolliens.

Poitiers. — Typ A. Dupré

UNIVERSITY OF MICH
3 9015 04921 00
Filmed by Preservation CIC